TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 10 224 48 PAGES MERCREDI 14 DECEMBRE 1977

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS SIX ANS

La natalité a augmenté en France

LIRE PAGE 44



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les syndicats américains et le spectre du protectionnisme

En s'assurant, à quatre-vingt-trois ans, une confortable réélection à la présidence de la centrale syndicale A.F.L.-C.I.O., qui a tenu ses assises biennales le week-end dernier à Los Angeles, M. George Meany aura fait pâlir les records de la gérontocratie russe ou chinoise. Comme pour montrer que l'âge n'affaiblit pas les convoitises, le vieux leader a obtenu qu'on lui vote un substantiel relèvement de son traitement. Porté à 110 000 dollars par an (500 000 francs), il représente environ le double de ce que touchent les membres du Congrès.

Cette persévérance dans l'être et dans l'avoir n'a pas nui à la popularité de M. Meany parmi les siens, dont il reçut une vibrante ovation. Seules quelques dizaines de délégués s'abstinrent de participer à cette manifestation de dévotion, mais leur dissentiment n'alla pas jusqu'à se répandre en paroles. M. Meany continuera donc à « faire la loi » à l'A.F.L.-C.I.O. Il n'est certes pas une exception dans ce monde syndical américain qui, par ses structures et ses méthodes, ressemble plus, dans l'ensemble, à un agglomérat de féodalités corporatistes qu'à une organisation de la « classe ouvrière ».

L'apothéose de M. Meany ne coïncide pourtant ni avec un progrès de recrutement de la base ni avec une conjoncture favorable aux travailleurs. La centrale que dirige ce vaillant octogénaire a perdu cinq cent mille adhérents au cours des deux dernières années. La proportion des salariés syndiqués par rapport au total de la main-d'œuvre est passée de 35 % il y a vingt ans à 25 % aujourd'hui. Le recul ne peut qu'accentuer l'orientation conservatrice donnée par M. Meany, champion infatigable de la croisade anticommuniste, et que stériliser ce que pourraient apporter de vivifiant à la vie publique américaine des éléments syndicaux qui n'auraient pas leur bulletin de paie comme seul horizon.

On est bien loin du compte dans la conjoncture présente. La cote des syndicats est au plus bas. S'il leur reste une influence électorale — ils contribuent directement à financer l'élection de candidats sympathisants, — elle est largement compensée par une opinion encore pétrie de préjugés antisyndicaux. Un récent sondage tend à prouver que 65 % des Américains estiment que les syndicats « ont trop de pouvoirs ». Et les Etats du Sud-Ouest, qui ont le taux de croissance le plus élevé du pays, ne manquent pas de faire valoir plus ou moins directement aux investisseurs qu'ils cherchent à attirer les mérites de la « liberté du travail » (entendons : le refus du monopole syndical) ancrée dans leurs lois.

On a beaucoup remarqué, à la convention de Los Angeles, l'absence du président Carter, qui, invité comme il est d'usage, s'était contenté d'envoyer le vice-président Mondale. Peut-être ne voulait-il pas cautionner par sa présence les résolutions adoptées par l'assemblée, qu'il s'agisse d'un programme de relance de l'économie, qui coûterait 31 milliards de dollars, ou de diverses propositions visant à protéger l'emploi par des mesures restreignant les importations. L'étranger n'a pas été ménagé par les orateurs de la convention. Il a été accusé de concurrence déloyale et de dumping, autant de pratiques qui exigeraient une auto-défense rigoureuse des industries américaines. M. Mondale a opposé à ces clameurs la politique du gouvernement, qui préfère les accords de contingentements discutés entre partenaires à des quotas décrétés unilatéralement, mais ses appels à la modération n'ont rencontré qu'un écho poli. Il n'est pas exagéré de dire qu'à Los Angeles l'A.F.L.-C.I.O., reniant sa tradition libre-échangiste, a ouvert la campagne pour un retour au protectionnisme le plus classique.

Le dialogue israélo-égyptien s'engage au Caire

M. Vance tente de fléchir la Syrie

Venant de Tel-Aviv, la délégation israélienne à la conférence du Caire est arrivée, ce mardi matin 13 décembre, à l'aéroport de la capitale égyptienne. Accueillie par M. Saïd Hamze, chef du protocole des affaires étrangères, elle a été aussitôt transportée par hélicoptère à l'hôtel Mena House, où les délégués israéliens, conduits par M. Eliahou Ben Elissar, ont été présentés au chef de la délégation égyptienne, M. Ismat Abdel Meguid, représentant permanent de son pays aux Nations unies.

L'accueil officiel de l'Egypte avait été réduit au minimum : aucun drapeau israélien ne flottait sur l'aéroport, et la télévision n'a pas diffusé d'images en direct. De même, aucune cérémonie particulière ne n'est déroulée lors de l'arrivée de la délégation américaine, présidée par M. Alfred Atherton, sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires du Proche-Orient. Il semble que les problèmes de fond aient déjà été largement abordés au cours de la préparation de la rencontre.

Les entretiens préliminaires entre Egyptiens et Israéliens doivent s'engager dans la soirée de mardi pour régler les problèmes de procédure, notamment celui de la présidence des débats qui pourrait être assurée par le représentant de l'ONU ou le chef de la délégation américaine.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, est arrivé mardi matin à Beyrouth, venant d'Amman, pour une visite de quelques heures dure, notamment celui de la présidence des débats, qui pourrait être déjeuner au palais présidentiel avec le président Sarkis, M. Vance devait gagner, dans l'après-midi, Damas ; il aura des entretiens avec le président Hafez El Assad, dont il tentera d'atténuer l'hostilité à la politique égyptienne.

L'heure de vérité

De notre envoyé spécial

Le Caire. — C'est avec une fébrile impatience que les Egyptiens attendent l'ouverture, mercredi, de la « conférence de la paix ». Personne ne prend la peine de la désigner par son nom officiel : « Réunion préparatoire du Caire pour la conférence de Genève ». Tout un chacun sait ou se rend compte qu'il s'agit bel et bien de négociations de fond en vue d'un règlement définitif que l'on mettra en vigueur avec ou sans participation de l'ONU et des deux superpuissances.

L'euphorie qui a submergé l'Egypte au lendemain de la visite du président Sadate en Israël cède la place à une espérance inquiète. Les Egyptiens, peuple politisé s'il en est, commencent à se poser des questions. Méfiants par nature à l'égard du pouvoir, très centralisé depuis des millénaires, ils écoutent avec avidité, faute d'une presse diversifiée, les radios étrangères. C'est ainsi qu'ils ont pris connaissance de déclarations peu encourageantes de dirigeants israéliens, déclarations que l'on censure ici dans un esprit d'apaisement. « *Vont-ils accepter de restituer les territoires occupés ?* », demande l'homme de la rue. « *Croyez-vous que M. Begin acceptera que les Palestiniens disposent eux aussi d'une patrie ?* », ajoute-t-on aussitôt. Nettement ou confusément, les Egyptiens se rendent confiance en se disant que rien ne sera réglé d'une manière durable si le règlement n'est pas global, comme ne cesse de le soutenir leur président.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

MM. Giscard d'Estaing et Callaghan souhaitent relancer la coopération bilatérale

Une relance de la coopération bilatérale franco-britannique est attendue des entretiens que M. Giscard d'Estaing et plusieurs membres du gouvernement — MM. Barre, premier ministre, de Guiringaud et Deniau, ministre et secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et Bourges, ministre de la défense — ont eus lundi 12 et mardi matin 13 décembre à Chequers, près de Londres, avec M. Callaghan et des ministres britanniques.

M. Monory, ministre de l'industrie, retenu en France par le conflit de l'E.D.F., est représenté par M. Engerand, un des directeurs du ministère de l'industrie, qui s'est entretenu avec le ministre d'Etat britannique à l'industrie, M. William -fleur conversation a surtout porté sur l'énergie et les échanges d'électricité grâce à la construction d'un câble sous la Manche].

De notre envoyé spécial

Londres. — La réunion plénière de ce mardi devait être consacrée aux relations bilatérales. Dès avant la rencontre de Chequers, M. Callaghan avait laissé entendre qu'il était particulièrement intéressé par une relance de la coopération entre les deux pays ; la presse britannique insiste sur cet aspect des conversations, notamment dans le domaine de la construction aéronautique.

Lundi, après un déjeuner offert par la reine au château de Windsor, le président de la République et M. Callaghan ont eu un tête-à-tête de deux heures consacré aux problèmes européens, au Proche-Orient et à un premier échange de vues sur la coopération aéronautique. Les deux gouvernements attachent une grande importance à ce dernier chapitre, qui présente cependant quelques difficultés. Les Britanniques semblent, en effet, disposés à abandonner leur projet de construction d'un avion moyen-courrier (BAC-12) pour se joindre au programme européen d'un nouvel Airbus. Mais, comme prix de leur ralliement et de l'abandon de leur propre projet, ils voudraient être les maîtres d'œuvre de la nouvelle version de l'Airbus et ne laisser à la France que la portion congrue (1).

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 4.)

(1) Voir *le Monde* du 3 décembre.

Baisse du chômage en novembre

Selon les statistiques du ministère du travail, publiées ce mardi 13 décembre, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a diminué en novembre, pour le troisième mois consécutif en données corrigées des variations saisonnières (— 4,1 % par rapport à octobre) et pour la première fois en données observées (— 2,2 %). Les placements ou annulations réalisés par l'Agence nationale pour l'emploi ont atteint le chiffre record, en novembre, de 254 500. En revanche, le volume des offres d'emploi non satisfaites reste faible, aux alentours de 100 000.

« *C'est exceptionnel : jamais, depuis trente ans, on n'avait observé une diminution des données brutes entre le mois d'octobre et le mois de novembre* », affirme la note du ministère du travail. Cette baisse a été de 2,2 % : 1 179 400 demandes d'emploi non satisfaites en novembre contre 1 205 800 en octobre, soit 26 400 demandes en moins.

En données corrigées des variations saisonnières, cette tendance à la baisse se confirme : 1 million 54 900 demandes en novembre contre 1 100 200 en octobre (— 4,1 %) et 1 215 900 fin août, soit 161 000 demandes de moins en trois mois (— 14 %).

Le ministère ajoute : « *Ce résultat est dû, sans doute possible, au programme gouvernemental pour l'emploi et la formation des jeunes.* »

(Lire la suite page 43.)

LA SÉCURITÉ DU TERRITOIRE

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE RÉVISE LES PROCÉDURES DE PROTECTION EN CAS DE CRISE INTÉRIEURE

(Lire page 18 l'article de JACQUES ISNARD.)

LES MAQUISARDS ÉRYTHRÉENS CONTROLERAIENT UNE PARTIE DU PORT DE MASSAOUAH

(Voir en page 48.)

Une stratégie pour le désarmement

I. — LA QUESTION PRÉALABLE

par FRANÇOIS MITTERRAND

La sécurité de la France passe aussi par le désarmement. Cette évidence s'est imposée aux socialistes tout au long des travaux préparatoires à leur convention sur la défense. Le réflexe d'attachement au programme commun et à la renonciation à la force de frappe s'est prolongé en réflexion sur le rôle de la France dans la pays mondiale. Au cœur des discussions, souvent passionnées, une constatation : la sécurité de notre pays ne repose pas uniquement, ni même principalement, sur la défense, dans le sens habituel du mot.

Toute réflexion à ce sujet doit partir d'une analyse des menaces, sujet tabou bien à tort. Pour parler clair, les puissances moyennes ne menacent guère notre pays, si ce n'est dans les fantasmes de quelques esprits, tandis que l'une et l'autre des super-puissances peuvent nous annihiler, surtout si l'on sait que l'impérialisme a diversifié ses moyens. L'attaque militaire, improbable, cède le pas à la pression économique et à l'hégémonie technologique. Aussi convient-il de mesurer notre capacité de résistance sur tous les fronts à la fois et d'abord sur ceux, dits pacifiques, où les hostilités sont déjà déclenchées. La France perd une guerre quand elle perd la maîtrise de son appareil industriel. Laisser échapper l'ordinateur, ou la machine-outil, ou les industries agro-alimentaires, cela s'appelle une défaite. Il y a des Charleroi économiques. L'autonomie de décision, clef de notre indépendance, suppose que nous relevions le défi en ces domaines et déterminions seuls ou avec nos partenaires européens, un cours qui ne soit pas dicté de l'extérieur.

Or notre sécurité ne sera assurée ni par notre seul effort national, ni par les alliances telles qu'elles sont. Dans le passé, une habile politique de coalition nous a assuré, sinon la paix — les guerres mondiales ont saigné notre pays — du moins la victoire finale. Aujourd'hui, une politique d'alliance, condition nécessaire, ne constitue plus une condition suffisante à la sauvegarde de notre indépendance nationale. Un affrontement militaire en Europe centrale épargnerait peut-être les sanctuaires des deux super-puissances. Il ravagerait à coup sûr le territoire européen et ne s'arrêterait pas aux bords du Rhin. La sophistication croissante des armes et le développement de la zone grise, où s'entremêlent et l'armement nucléaire et l'armement conventionnel, laisseraient en ruine un champ de bataille s'étendant, pour le moins, de la Bretagne à l'Ukraine. *L'accumulation d'armes conventionnelles et nucléaires sur le théâtre d'opérations européen annonce un ravage sans précédent, qu'envisagent avec sang-froid les états-majors.*

(Lire la suite page 19.)

AU JOUR LE JOUR

CLÉS

M. Chirac va assurer M. Barre de son désaccord sur sa politique économique et de son appartenance à la majorité ; M. Mitterrand assure que le P.S. détient les clés de la victoire et le P.C. les clés de la défaite ; M. Marchais assure que M. Mitterrand et M. Barre c'est blanc bonnet, bonnet blanc : assurément, à défaut d'exister tout seuls, les leaders de la politique française existent les uns contre les autres ; assurément ils détiennent les clés de l'ennui de cette campagne électorale où des amis-ennemis vont combattre des ennemis-amis.

BERNARD CHAPUIS.

COURT MÉTRAGE ET DOCUMENTAIRE A LILLE

Un festival bien élevé

Presque aussi richement doté que le dernier Festival de Paris, avec 720 000 francs (soit 500 000 de la région Nord - Pas-de-Calais, 200 000 du Centre national de la cinématographie, 20 000 de l'Art et essai), ce sixième Festival international du film de court métrage et du film documentaire se tenait pour la première fois à Lille, en alternance avec Grenoble qui l'avait jusqu'alors hébergé. Limité en principe au court métrage, c'est-à-dire à des films d'une durée inférieure à une heure, selon la législation française, il comprenait néanmoins des films de long métrage dans la seule catégorie documentaire, six cette année.

Pour Atahualpa Lichy, son président et animateur, venu de la Cinémathèque française à travers la télévision scolaire, il n'est pas exclu que l'année prochaine la vidéo participe à la manifestation, si on arrivait à résoudre l'épineux problème de la traduction en langue française des bandes étrangères. Mais dès cette année France 3 était présente au palais Rihour, siège du bureau du festival, avec la projection continue d'un choix de vidéogrammes. Le festival assume le sous-titrage des films étrangers, « afin que les films, explique Atahualpa Lichy, soient vus dans les meilleures conditions par le public, sans traductions simultanées approximatives. C'est la moindre des politesses ». 75 000 francs ont été réservés sur le budget à cette fin, les copies étant fournies par les producteurs, qui en restent propriétaires. Mais les industries d'État paient le sous-titrage de leurs films.

Au total, vingt-cinq programmes ont été composés, avec cent trente films en provenance de vingt-neuf pays. Un comité français a vu, pour la seule France, environ trois cents courts métrages et vingt-trois documentaires de long métrage. Atahualpa Lichy a assuré la sélection des films étrangers. Projetés dans deux salles d'un complexe lillois — on faisait la queue, assez cruellement, au guichet voisin pour voir « L'espion qui m'aimait » et « Annie Hall » — et au C.R.D.P. local, les films sont ensuite montrés dans les villes avoisinantes, notamment Arras, Béthune, Boulogne, Cambrai, Saint-Omer.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 28.)

idées

LES GRILLES DU TEMPS

Entretien avec Cornelius Castoriadis

II. – Le socialisme, c'est l'exclusion de tout groupe dominant

Cornelius Castoriadis, dialoguant avec E. A. El Maleh, professeur de philosophie, a traité dès la première partie de cet entretien du processus de bureaucratisation à l'Est et à l'Ouest. Il poursuit ici l'examen de l'économie selon Marx.

● *Vous évoquiez les « lois » du marxisme. Existent-elles ? Qu'en est-il réellement ?*

— Considérons un exemple, en vérité, central. Marx croit découvrir une loi de l'augmentation du taux d'exploitation sous le capitalisme (brièvement parlant : que dans le rapport masse des profits-masse des salaires le premier terme augmente avec le temps). Or, pour qui ne s'aveugle pas volontairement, cette « loi » est démentie par les faits. Sur deux siècles d'histoire du capitalisme, les salaires réels ont augmenté, à long terme, au moins autant que la productivité du travail, autrement dit le taux d'exploitation est resté, au pire, constant. Pourquoi ? Essentiellement parce que les travailleurs ont lutté pour obtenir des augmentations des salaires réels, et les ont obtenues.

» Si l'on revient à la théorie pour chercher la raison de l'erreur, on constate ce fait étonnant : la lutte des classes est absente du capital — plus exactement, elle n'existe que du côté du capitaliste, lequel gagne toujours. Et cela n'est pas une omission qui pourrait être corrigée ou comblée. Cette « absence » de la lutte des classes est l'équivalent rigoureux de la thèse explicite de Marx, axiome central de son analyse du capitalisme : la force de travail est une marchandise comme les autres (pour les aspects qui nous intéressent ici). Comme telle, elle a un « coût de production » déterminé et constant en termes matériels — cependant que le rendement d'une journée de travail augmente continuellement, en fonction du progrès technique. (Ou, en termes de « valeur » : la valeur produite par une journée de travail est, par définition, constante, cependant que la valeur unitaire des marchandises qui entrent dans la consommation, supposée constante, de la classe ouvrière, baisse avec le temps.)

» Donc la différence entre les deux, que Marx appelle la plus-value, augmente avec le temps et, de même, le taux d'exploitation de la classe ouvrière. Tel est le raisonnement de Marx ; raisonnement radicalement faux, indépendamment de toute falsification empirique. Faux, parce qu'il ignore, et doit ignorer, la résistance, la lutte des travailleurs — autrement dit, parce qu'il pose que la force de travail est une marchandise.

● *C'est un point que vous avez souligné depuis 1953 dans des textes sur la dynamique du capitalisme, et sur lequel vous êtes souvent revenu.*

— En effet, il est décisif, et ses ramifications sont sans fin. La force de travail n'est pas marchandise pour ce qui est de sa « valeur d'échange ». Aucune marchandise ne négocie sa valeur, ne lutte pour qu'elle augmente. Le charbon ne s'est jamais mis en grève pour obtenir une hausse de son prix. La force de travail n'est pas non plus marchandise pour ce qui est de sa « valeur d'usage » dans la production. Lorsqu'un capitaliste achète une tonne de charbon, il sait, pour un état donné de la technique, combien de calories il pourra en extraire. Lorsqu'il achète une journée de travail, il ne sait pas combien de gestes productifs et efficaces il pourra en extraire. Cela dépendra de ce qui se passera dans l'usine, de la résistance et de la lutte des ouvriers.

» Ni valeur d'échange ni valeur d'usage de la force de travail ne sont et ne peuvent être déterminées « objectivement », indépendamment de l'activité des ouvriers et de leur lutte. Mais Marx — comme tous les économistes — est obligé d'ignorer cet aspect, de poser valeur d'échange et valeur d'usage de la force de travail comme *déterminées*, indépendamment de l'activité des hommes. Comment construire un système de « lois » économiques, si la variable centrale du système est indéterminée ? Il doit donc adopter comme axiome théorique ce qui est la visée pratique du capitalisme supposée intégralement réalisée : la transformation de l'ouvrier en pur objet passif.

» Tout ce qui est dit dans *le Capital* présuppose que le capitalisme a éliminé toute résistance de la classe ouvrière. *Mais un tel* capitalisme est une pure fiction, sans aucun intérêt ; c'est le capital seul au monde, ce que j'appelle le roman solipsiste du capital.

» *Constater que la visée du capitalisme*, la transformation de l'ouvrier en objet passif, est irréalisable dévoile une problématique beaucoup plus profonde que celle de l'« économie ». Problématique qui permet de comprendre ce que j'ai appelé la contradiction fondamentale du capitalisme.

L'imaginaire, le réel et le rationnel

● *Le moment est venu de parler des idées de création, d'auto-institution, d'imaginaire, qui parcourent, au moins depuis 1964, tous vos propos et tous vos travaux. S'agit-il d'un saut dans l'irrationnel ? L'imaginaire, est-ce une fiction, une vision phantasmatique ? ou est-ce une résurgence de l'utopie ?*

— Dans le langage courant, on oppose l'imaginaire comme fiction à ce qui n'est pas fiction : le réel et le rationnel. Opposition claire pour la vie courante à l'intérieur d'un monde social donné ; mais qui devient obscure et énigmatique si l'on commence à s'interroger. Qu'est-ce que le réel ? Lorsque l'on considère l'histoire, l'on constate que chaque société institue *son* réel. Ce qui est et n'est pas, ce qui existe et n'existe pas, varient d'une société à l'autre. Marx lui-même dit quelque part que l'Apollon de Delphes était pour les Grecs une puissance aussi réelle que n'importe quelle autre. Il en est de même pour les esprits dans une société archaïque, Dieu dans une société monothéiste, etc. De même, ce qui est « logique » et ce qui ne l'est pas, l'idée aussi de ce qu'est une *vérification*, diffèrent d'une société à l'autre.

» Il y a chaque fois *institution* de la réalité et de la rationalité par la société considérée. L'illustration la plus immédiate en est fournie par le langage. A la fois porteur et instrument essentiel de l'organisation du monde — du monde « naturel », social, des linéaments rationnels de toute réalité en général, — le langage est historiquement institué, et chaque fois institué comme langage différent. Il n'existe pas de langage en général, de langage pur, de langage fondamental dont les langues historiques seraient des exemplaires isomorphes. Ce qui est commun à tous les langages ou bien est trivial, ou bien est abyssalement énigmatique : le pouvoir de *signifier*, le faire-être d'un monde de significations.

» De ces significations, les plus importantes n'ont pas de référent assignable, de correspondant réel ou rationnel ; ce sont ces significations, les significations imaginaires sociales, qui tiennent ensemble toutes les autres, et la société considérée. Une telle signification est, par exemple, aujourd'hui la pseudo-« rationalité ». Chaque société est institution d'un monde, de ce qui est et n'est pas, vaut et ne vaut pas, des besoins, des individus, de leurs rôles et identités, etc. Cette institution est création : elle n'est pas réductible à ce qui était déjà là, ni à des facteurs « réels » ou « rationnels » extérieurs à la société considérée. Elle est œuvre de l'imaginaire radical social-historique, comme une œuvre d'art originale est œuvre de l'imagination radicale de l'individu.

● *Cette création serait-elle donc arbitraire ?*

— Je dis qu'elle n'est pas réductible ; je ne dis pas qu'elle est absolument arbitraire. Par exemple, aucune société ne peut ignorer les besoins de nourriture ou la différence des sexes. Mais les hommes mangent des aliments historiquement institués, non pas des calories ; et les sexes sociaux sont tout autre chose que les sexes biologiques. Il y a étayage de la société sur la nature, non pas détermination de la société par la nature. La « nature » elle-même est chaque fois posée, représentée et agie, différemment. Pour les Grecs anciens, elle est animée par les dieux, les dryades, les néréides. Pour la société moderne, elle est matériau inerte de la maîtrise humaine. Le rapport entre la société et la nature est chaque fois posé et créé par la société considérée.

● *Après tout ce travail de critique et d'élucidation, peut-on encore envisager un projet socialiste et révolutionnaire ?*

— Ce n'est que moyennant un tel travail que nous pouvons comprendre ce qu'est ce projet, son origine, son contenu, et nous situer par rapport à lui. Il n'y a pas de socialisme comme étape nécessaire de l'histoire, pas plus que de science de la société garantissant son avènement et *qui*, entre les mains de ses « spécialistes », pourrait en guider la construction. Le projet socialiste est projet de création d'une nouvelle forme de société. Et il naît effectivement comme une création historique, dans et par l'activité d'une catégorie d'hommes. Dès le début du dix-neuvième siècle, les ouvriers contestent l'institution établie de la société ; non seulement de la société capitaliste, mais de toutes les sociétés dites « historiques ». Ils ne combattent pas seulement l'exploitation économique, mais la domination comme telle, ils veulent instaurer un nouvel ordre fondé sur l'égalité, la liberté, la coopération. Dans et par l'activité de ces *hommes* émergent de nouvelles significations, qui s'incarnent dans de nouvelles formes d'organisation, et qui s'opposent au *monde* institué depuis des millénaires : le monde de l'Etat, de la hiérarchie, de l'inégalité, de la domination des uns par les autres.

» Dans son évolution, ce mouvement retombe certes, de manière récurrente, en deçà de sa visée. Il se bureaucratise, adopte les modèles d'organisation capitalistes, les significations correspondantes. Sa rencontre avec le marxisme — qui devient, *dans* beaucoup de pays, sa confiscation par le marxisme — est un moment crucial dans cette évolution. Au niveau le plus profond, le marxisme devient en fait courroie de transmission des modèles et des significations capitalistes dans le mouvement ouvrier (rationalisme, hiérarchie, productivisme, primat de la pseudo-« théorie », etc.).

» Mais le mouvement a continué, et il continue. Il a toujours la forme élémentaire de la résistance quotidienne des travailleurs à l'exploitation et à l'aliénation auxquelles les soumet le système. Il se manifeste au grand jour, affirmant toujours la même visée, en Europe entre 1917 et 1923, en Espagne en 1936-1937, en Hongrie en 1956. Il est rejoint par d'autres mouvements qui ont la même visée : le mouvement des jeunes — ce qui donne mai 1968 en France, — le mouvement des femmes, le mouvement écologique.

» Cette visée, on peut la formuler en un seul mot : la visée *d'autonomie*. *Celle-ci* implique la suppression des groupes dominants et des institutions qui *incarnent* et *instrumentent* cette domination — en premier lieu, l'Etat, — le véritable auto-gouvernement des collectivités, l'auto-organisation de la société. Prise en son sens plein, cette auto-organisation signifie l'auto-institution explicite de la société. Pourquoi explicite ? Parce que la société est toujours auto-instituée, mais ne sait pas qu'elle l'est. Il fait partie de l'institution des sociétés telles qu'elles ont existé jusqu'ici, et du système de représentations qu'elles se donnent d'elles-mêmes, d'imputer cette institution à une instance autre et extérieure : à un héros mythique, à Dieu, aux lois de la nature ou aux exigences de la Raison. Or nous devons comprendre que nous ne pouvons pas fuir notre responsabilité quant à l'institution de la société que nous voulons, pas même en nous réfugiant derrière la « Raison ». Nous voulons l'égalité, la liberté, la justice : cela n'est ni « rationnel » ni « irrationnel », c'est au-delà. Penser que les lois de l'histoire garantissent l'avènement d'une société juste (ou d'une société d'où la question de la justice pourrait être éliminée) est une absurdité. Penser que l'on pourrait définir une fois pour toutes ce qu'est une société juste, et démontrer qu'une société juste est plus « rationnelle » qu'une société injuste est privé de sens (dans le meilleur des cas, le raisonnement serait circulaire). Et penser qu'une telle « démonstration » ferait avancer les choses de 1 millimètre est une puérilité. On ne réfute pas Auschwitz ou le Goulag, on les combat.

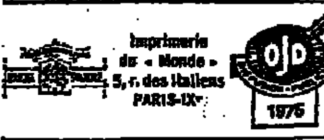
Et si tout ce que nous avons dit a une signification politique, elle peut être résumée très simplement. Il s'agit de rappeler aux hommes cette vérité élémentaire, qu'ils connaissent bien mais oublient régulièrement lorsqu'il s'agit des affaires publiques : ni l'expansion de l'économie capitaliste, ni le gouvernement, ni les lois de l'histoire, ni le parti, ne travaillent et ne travailleront jamais *pour eux*. Leur destin sera ce qu'ils voudront et pourront en faire. »

FIN

Propos recueillis par
E. A. EL MALEH.

ERRATUM. — Dans la première partie de l'entretien avec Cornélius Castoriadis (*le Monde* du 13 décembre), page 2, première colonne, à la cinquième ligne, nous avons écrit : « arriériation de la *population* » ; nous aurions dû imprimer : « arriération de la *production* ».

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

« Une sortie socialiste de la crise »

Professeur à l'U.E.R. d'économie politique de l'université de Paris-VIII, membre de la commission économique du parti socialiste, M. Michel Beaud nous écrit à propos de l'article de Jacques Gallus paru dans le Monde *daté 27-28 novembre.*

Quand le secrétaire de la commission économique du parti socialiste publie un article présentant les principales lignes de force d'une « sortie socialiste de la crise », tout socialiste se sent concerné. Quand la lecture de cet article, intitulé « Retour à la raison », révèle que sur deux points essentiels la politique proposée est surtout un retour à la politique Giscard-Barre, l'économiste socialiste que je suis a tout lieu d'être inquiet. Surtout dans le contexte actuel.

Pour J. Gallus, « *la première tâche est d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises* » ; il y voit le seul moyen « *de donner du travail à tous* ». Tel est exactement le discours du C.N.P.F. ; tel est exactement l'objectif du plan Barre, qui vise, en pesant sur le pouvoir d'achat des travailleurs, à aider les entreprises à relever leur taux de profit. Cette voie n'est pas absurde : c'est, par nature même, la sortie « capitaliste » à la crise ; elle implique, dans un premier temps, l'abandon des secteurs en difficulté, l'élimination des entreprises incapables de résister au tourbillon d'une concurrence déréglée, le gel ou la diminution du salaire réel... Que diable peut-il bien avoir de socialiste là-dedans ?

De même, quand J. Gallus affirme que « *la troisième tâche est d'organiser le développement économique mondial sur les bases nouvelles nées de l'internationalisation du capital, de la maturation de certaines économies (...) et de la révolution énergétique* », on croirait lire Giscard et ses « réflexions » sur le nouvel ordre économique international. Car, enfin, accepter les « *bases nouvelles nées de l'internationalisation du capital* », c'est accepter la nouvelle division du travail en train de se mettre en place sous la vigilante influence des U.S.A. Cela implique l'abandon d'importants secteurs industriels, aujourd'hui le textile, l'habillement, la chaussure, l'horlogerie... ; demain la sidérurgie, l'automobile, la chimie... Cela implique, pour les secteurs de pointe, une position dominée, voire de sous-traitance, par rapport aux puissants groupes américains. Ce qui, précisément, est en cours depuis une dizaine d'années.

Au fond, pour concevoir et proposer une « sortie socialiste de la crise », il convient, d'une part, de disposer d'une analyse socialiste de la crise et, d'autre part, de concevoir ce que peut être la transition du capitalisme au socialisme dans un pays comme la France aujourd'hui.

La crise en cours, le parti socialiste l'a dit et répété, est à la fois une crise capitaliste et une crise du système capitaliste mondial. Crise capitaliste, avec la suraccumulation, l'aiguisement de la concurrence, entre puissances capitalistes notamment, la chute des rentabilités et finalement la nécessité de liquider, ici ou là, des pans entiers d'industries et de sous-utiliser les capacités productives disponibles, avec partout la montée du chômage ; particularité de cette crise, l'héritage des politiques keynésiennes, l'excessif gonflement de l'endettement et le jeu du système monétaire international font que, cette fois-ci, l'inflation accompagne le chômage. Mais cette crise, en même temps, traduit la transformation du système capitaliste mondial mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale : et cela à la fois sous la poussée des revendications des pays du tiers-monde et du fait de la montée de nouvelles puissances capitalistes (1) ; dans ce mouvement général, le capitalisme français est particulièrement menacé et condamné soit au repliement et au déclin, soit à l'allégeance et à la dépendance par rapport à la puissance impériale américaine.

Dès lors, la seule « sortie socialiste de la crise » qui vaille est celle à l'occasion de laquelle sera engagée la rupture avec le capitalisme et amorcé un processus pouvant conduire au socialisme. Cela s'inscrit pleinement dans les choix faits par le parti socialiste en 1971 et 1972 et qui s'imposent encore plus fortement aujourd'hui. Les nationalisations, la planification démocratique, le contrôle des travailleurs prévus par le programme commun, plus une politique économique résolue et l'utilisation de tous les moyens qu'offre le secteur public et nationalisé existant, permettront de disposer d'un puissant pôle économique échappant à la logique capitaliste de la production pour le profit. A l'extérieur, il faudra prendre en considération les nouvelles tendances de la division internationale du travail, non pas pour s'y soumettre, mais pour voir dans quels domaines il est vital de leur résister soit au niveau national, soit en liaison avec un ensemble d'autres pays : car il n'y aura pas de rupture avec le capitalisme sans une marge de manœuvre accrue par rapport à l'impérialisme et au marché mondial qu'il domine.

Sur ces bases il nous paraît possible de dégager les grandes lignes d'une politique de la transition qui tienne compte de la réalité contradictoire de l'économie : encore capitaliste, mais déjà engagée dans la logique des choix sociaux ; encore liée au marché mondial, mais à la recherche d'une nouvelle division internationale du travail. Telle nous paraît être la ligne grâce à laquelle un socialiste aujourd'hui peut à la fois garder raison et rester fidèle à ses options fondamentales.

(1) Pour une analyse plus complète, voir Beaud, Bellon, François, *Lire le capitalisme*, Anthropos.

Réponses à Germain Bazin...

M. Pierre Avril, professeur de science-politique à la faculté de droit de Poitiers, nous écrit :

M. Germain Bazin évoque dans *le Monde* du 25 novembre sous le titre « Et si Rousseau avait raison ? » les thèses de Lorenz et de Robert Ardrey sur l'agressivité. Il leur reproche de n'avoir pas distingué l'agressivité biologique, « bénigne », de l'agressivité « indigne » (FROMM), « ce plaisir de tuer... ». Or Ardrey se plaint précisément que ses contradicteurs confondent agressivité et violence pour mieux caricaturer sa thèse ; il précise à ce *propos* que la guerre est une « institution culturelle » (« Warfare... is no more than a cultural institution, like the home or the market place... » *The Social Contract*, New York 1970). Si on ajoute que le titre de ce dernier livre est un hommage à Rousseau, dont il a découvert le pessimisme à travers les travaux de Roger D. Masters, on ne peut qu'en conclure que votre correspondant simplifie fâcheusement les termes d'un débat qui mérite davantage d'attention.

∴

La réponse de M. Germain Bazin :

L'observation de M. Pierre Avril relative au *Social Contract* d'Ardrey ne touche pas au fond de mon article, motivé par la parution de la traduction française de son livre *Et la chasse créa l'homme*, faisant suite à celle des *Enfants de Caïn*. Sans doute la question n'est-elle pas, en effet, aussi simple ; mais elle se résout, cependant, à distinguer le moment de l'évolution, où l'agressivité « bénigne », ou nécessaire, au service de la vie, qui, sauf accident, a un caractère interspécifique, se transforme en agressivité « maligne », autodestructrice de l'espèce, qui est propre à l'homme. Ardrey affirme avec force, et donne un tour dramatique à son propos, que ce fut au temps où l'homme devint carnivore, donc chasseur, ce qui constituerait une sorte de péché originel de la race humaine. Mais il semble bien, ô paradoxe ! que ce fut la conséquence du fait que de prédateur il se fit cultivateur, c'est-à-dire quand il donna plus d'importance dans son régime à l'alimentation végétarienne. Et c'est alors que se développa la notion de territorialité, génératrice de l'agressivité intraspécifique, proprement humaine. A quelle étape de l'évolution faudrait-il donc situer l'état « de nature », voire « d'innocence », cher à Rousseau, sinon à celle de chasseur ?

... et à Kouraichi Thiam

Répondant à l'article de M. Kouraichi Thiam (le Monde *du 18 novembre 1977), M. Jean-Marc Boussard, économiste, de Paris, écrit :*

« *Le développement repose sur l'épargne, l'esprit d'entreprise, et l'environnement socio-culturel.* » Lorsque ce genre de conseil est donné aux pays sous-développés par les dirigeants des pays développés, on peut certes soupçonner ces derniers de quelque hypocrisie : « *Si vous n'arrivez pas à vous développer, c'est de votre faute, pas de la nôtre. Débrouillez-vous !* » M. Kouraichi Thiam n'a pas tort de dénoncer cette attitude. Mais la sienne propre n'est-elle pas tout aussi hypocrite ? « *Votre développement, au cours du dix-neuvième siècle, reposait sur les guerres coloniales et l'exploitation du prolétariat. Vous nous interdisez d'en faire autant. Par conséquent, proposez-nous autre chose ! Aidez-nous !* »

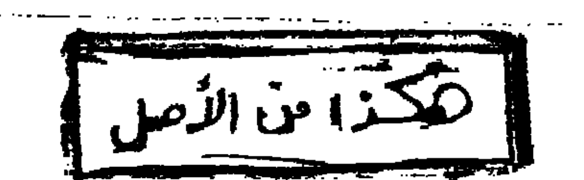
L'accumulation du capital dans les pays développés a été historiquement fondée sur l'exploitation coloniale ? Un peu de réflexion suffit pour dissiper cette idée : les principales puissances coloniales du dix-huitième siècle étaient l'Espagne et le Portugal. Au début du dix-neuvième, elles étaient ruinées.

Les principales puissances coloniales du dix-neuvième siècle étaient la France et l'Angleterre. Au début du vingtième, elles étaient ruinées elles aussi. Sans doute serait-il abusif d'établir un lien de cause à effet entre la ruine de ces pays et leur caractère de puissance coloniale — encore que l'on pourrait soutenir qu'elles se sont épuisées dans des aventures hors de proportions avec leurs moyens. Du moins peut-on affirmer que la puissance coloniale n'a pas constitué un avantage décisif dans les luttes entre nations européennes. Peut-être, en définitive, le prétendu pillage coûtait-il plus cher qu'il ne rapportait !

Le développement passe par l'exploitation du prolétariat, et les nations développées interdisent actuellement aux pays sous-développés de le pratiquer ? La première partie de l'affirmation est sûrement exacte, à condition de débarrasser le mot exploitation de ses connotations affectives, et de ne lui conserver qu'un sens comptable. Oui, l'accumulation suppose l'épargne, et cette dernière n'est possible que si la totalité des revenus n'est pas distribuée aux salariés. Mais les nations développées et les organisations internationales interdisent-elles aux pays sous-développés de pratiquer cette « exploitation » ?

Quant au comportement de la bourgeoisie locale, il s'explique essentiellement par l'insécurité politique : quiconque a gagné de l'argent aspire à le garder. Si l'argent est confisqué tous les trente ans par le fait du prince, il n'est pas surprenant que les possédants cherchent à le mettre à l'abri. Ce phénomène est vieux comme le monde, et il existe aussi dans les pays développés lorsque ceux-ci sont mal gérés.

Tout cela ne veut pas dire que l'aide des pays développés aux pays sous-développés n'est pas souhaitable. Elle pourrait être substantielle à peu de frais : le revenu national de l'ensemble des pays développés à économie de marché représentait en 19[illegible] 2 800 milliards de dollars. Celui de l'ensemble des pays sous-développés était de 430 milliards de dollars : quelques pour cent du revenu des premiers représenteraient une part non négligeable de celui des seconds. Des accords commerciaux pourraient être conclus, l'aide directe pourrait augmenter en quantité et en qualité. Mais il ne faut pas croire ni répandre l'idée qu'il s'agit là de l'essentiel, car, sans bonne gestion, et sans effort interne, n'importe quel volume d'aide peut être tout simplement gaspillé sans profit pour personne. Cela arrive hélas beaucoup trop souvent...



Le Monde

étranger

LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE DU CAIRE

La négociation entre Israël et l'Égypte serait déjà engagée en coulisse

De notre correspondant

Jérusalem. — A vingt-quatre heures de l'ouverture de la conférence du Caire, on affiche dans les milieux officiels de Jérusalem un optimisme serein, qui ne peut s'expliquer que si la négociation engagée en coulisse entre Israël et l'Egypte depuis la visite du président Sadate à Jérusalem, est déjà avancée.

« L'ordre du jour de la conférence, qui traitera du contenu de la paix, a été mis au point, d'un commun accord, entre Israël, l'Egypte et les Etats-Unis », a indiqué, lundi 12 décembre, le premier ministre israélien, M. Begin, au sortir du conseil des ministres hebdomadaire, reporté de vingt-quatre heures en raison de la visite du secrétaire d'Etat américain. Le ministre des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, s'est, pour sa part, déclaré très satisfait des *« informations »* que le chef de la diplomatie américaine a rapportées du Caire, lors de sa récente visite en Israël. M. Dayan estime que la première phase de la conférence du Caire ne saurait durer plus de sept à dix jours. C'est largement suffisant, à ses yeux, pour discuter de tous les problèmes bilatéraux entre l'Egypte et Israël et faire un vaste tour d'horizon de l'ensemble du contentieux israélo-arabe. *« Passé ce délai,* a-t-il dit, *si la Jordanie ne vient pas se joindre aux travaux de la conférence, il ne restera pas d'autre issue qu'une négociation bilatérale égypto-israélienne. Le président Sadate cherchera à obtenir un succès, et, en l'absence d'autres partenaires, un accord séparé avec Israël est inévitable. »*

Malgré la consigne de silence observée scrupuleusement par l'équipe dirigeante israélienne, et qui provoque des mouvements d'humeur au sein même du Likoud, tout indique que les problèmes de fond ont été plus qu'abordés. Des *« consultations très importantes »* doivent débuter ce mardi. Elles seraient consacrées essentiellement à l'avenir de la Cisjordanie. Pour la première fois, croit savoir le grand quotidien indépendant *Haaretz*, des termes jusqu'à présent tabous, tels que *« concessions »* ou *« retraits »*, seront à l'ordre du jour.

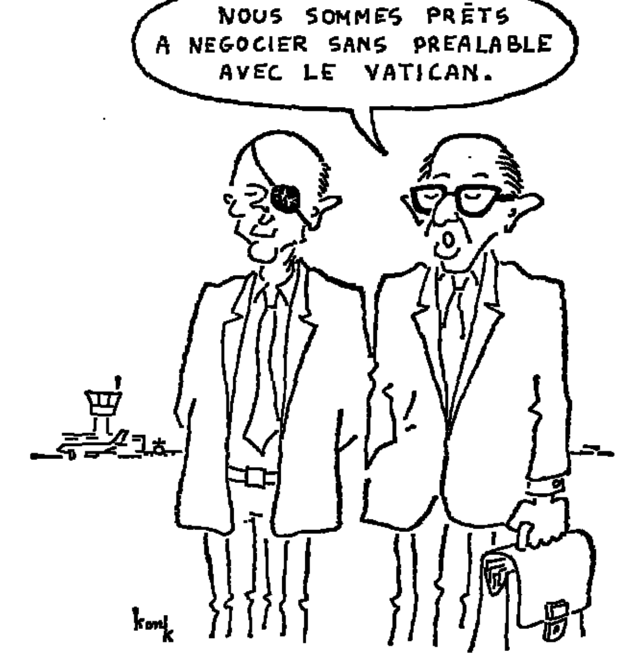
Aux ministères des affaires étrangères et de la défense on met la dernière main à divers projets de règlement sur tous les fronts. L'idée d'une solution *« fonctionnelle »*, chère à M. Dayan, fait son chemin. On parle de plus en plus d'une décision unilatérale de modifier le statut de la Judée-Samarie (Cisjordanie), actuellement sous administration militaire. Israël lui accorderait l'autonomie administrative complète. Il s'agirait non pas d'une étape sur la voie de l'indépendance mais d'une mesure destinée, au contraire, à empêcher l'indépendance, mais d'une mesure

Dans ce contexte, le ministre des affaires étrangères a indiqué que Jérusalem était disposée à reconnaître la représentativité politique des maires de Cisjordanie et du territoire de Gaza, *« si, de leur côté, ces derniers sont prêts à assumer une telle responsabilité »*.

La délégation israélienne à la conférence du Caire est arrivée dans la capitale égyptienne ce mardi matin, en compagnie de soixante-treize journalistes, à bord d'un appareil d'El-Al sur lequel a été peint en lettres géantes le mot « Shalom ». La délégation, qui compte trente personnes, est dirigée par le directeur général de ce président du conseil, M. Eliahou Ben Elissar, assisté du conseiller juridique des affaires étrangères, M. Meir Rozen, et du général Avraham Tamir.

La veille, soixante journalistes israéliens et étrangers, à bord d'un appareil de la compagnie israélienne Arkya, s'étaient déjà rendus dans la capitale égyptienne, accomplissant la première liaison aérienne commerciale entre Tel-Aviv et Le Caire. M. Abie Nathan, le célèbre *« navigateur de la paix »*, était du voyage. Enfin, la liaison téléphonique directe Jérusalem-Amman a été rétablie. Elle était coupée depuis 1948.

Intérim.



(Dessin de KONK.)

LE SAINT-SIÈGE SERA REPRÉSENTÉ PAR UN OBSERVATEUR

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — Le Saint-Siège sera représenté à la conférence du Caire par Mgr Francesco Monterisi, responsable de la section Proche-Orient au conseil pour les affaires publiques de l'Eglise. L'envoyé spécial du pape, qui aura un statut d'observateur, est porteur de plusieurs messages à l'Egypte, à Israël et aux Etats-Unis.

Compte tenu du petit nombre de participants, la présence de Mgr Monterisi prend un certain relief. Elle confirme l'appui que Paul VI donne aux initiatives de paix du président Sadate. La visite de celui-ci en Israël avait été commentée de manière très favorable au Vatican. « L'Osservatore Romano » a publié intégralement, le 12 décembre, les discours de MM. Begin et Sadate à la Knesset.

R. S.

L'heure de vérité

(Suite de la première page.)

Pour l'instant, on en est encore à déterminer la procédure qui serait suivie pour résoudre la question paelstinienne. La réunion qu'ont tenue, au Caire, dans la salle des conférences de l'union socialiste arabe, plus d'une centaine de personnalités de Gaza, donne la mesure des difficultés à venir. Triés sur le volet, ces notables modérés soutiennent en principe l'*« initiative »* de M. Sadate, qu'ils ont d'ailleurs acclamé comme le *« héros de la paix »*. Entourés de plusieurs ministres et de députés égyptiens venus leur souhaiter la bienvenue, ils ont, comme prévu, dénoncé, mais sans les nommer, les détracteurs du chef de l'Etat égyptien. Toutefois, tous les orateurs palestiniens ont proclamé leur attachement à l'O.L.P. et à son chef, M. Yasser Arafat, qui a eu droit à de longues ovations. Ils ont de même réaffirmé avec force leur détermination de fonder en Cisjordanie et à Gaza un Etat palestinien indépendant. Cependant, l'un d'eux s'est écrié : *« Si l'O.L.P. ne répond pas à notre appel d'assister à la conférence de la paix, c'est nous qui allons représenter le peuple palestinien ! Nous ne voulons et nous ne pouvons plus supporter l'occupation israélienne ! »*

Sachant que le gouvernement de M. Bégin n'acceptera *« jamais »* de négocier avec l'O.L.P., M. Sadate avait, semble-t-il, décidé de sacrifier sur l'autel de la réconciliation israélo-arabe la centrale des fedayin avant même que celle-ci ne se soit jointe aux contestataires du « sommet » de Tripoli. Dans son allocution à la Knesset, le 20 novembre dernier, il avait ostensiblement passé sous silence jusqu'au nom de l'organisation palestinienne ; devant le Parlement égyptien, la semaine suivante, il qualifia les amis de M. Arafat de *« militants de cabaret »* ; il alla encore plus loin, le 9 décembre, en déclarant au quotidien koweïtien *Al Siyassa* que les participants à la réunion de Tripoli ont, dans la pratique, invalidé la décision prise au « sommet » de Rabat (1974), reconnaissant l'O.L.P. comme étant *« l'unique représentant légitime du peuple palestinien »*.

S'étant ainsi délié de ses propres engagements à l'égard de l'organisation de M. Arafat, le chef de l'Etat égyptien s'estimerait désormais libre de conduire à la table de négociations ceux qu'il jugerait, tout autant que M. Begin, dignes de parler au nom des Palestiniens.

Ayant cédé sur cette question de procédure, le président Sadate n'a pas pour autant écarté le problème de fond, bien plus redoutable : l'éventuelle évacuation par Israël de la Cisjordanie et de Gaza, que l'on pourrait restituer au roi Hussein de Jordanie et aux représentants élus de ces territoires. S. M. Begin devait céder à son tour sur ce point, le raïs gagnerait son pari, estime-t-on ici. L'O.L.P., discréditée par une intransigeance que ne justifie nullement sa force actuelle, perdait du même coup sa raison d'être. Les Palestiniens, heureux d'avoir obtenu enfin le droit à un foyer national, fût-il intégré dans le royaume hachémite, se rallieraient en masse au règlement élaboré au Caire. Ainsi, isolée, la Syrie n'aurait plus qu'à composer avec Israël.

Tenu dans l'ignorance de l'idéologie et du programme politique du Likoud sur le caractère inaliénable de *« la Judée et de la Samarie »*, l'homme de la rue continue malgré tout à espérer. *« Il est inimaginable que M. Begin ne réponde pas au geste généreux de notre président »*, nous dit un employé des postes. Les membres de la classe politique sont moins confiants. Un journaliste, pourtant fervent partisan de l' « ouverture » effectuée par M. Sadate, observe : *« Les bons sentiments tiennent peu de place dans les relations internationales. Compte tenu du rapport des forces, M. Begin n'a logiquement aucune raison de nous faire un cadeau. »*

Pour les officiels, la négociation qui va s'ouvrir marquera *« l'heure de vérité »*. *« Les Israéliens,* nous a déclaré l'un d'eux, *refusaient depuis dix ans de préciser les concessions territoriales qu'ils étaient disposés à consentir, en faisant valoir que nous n'avions pas clairement énoncé notre désir de paix, que nous refusions d'engager des négociations directes avec eux. En se rendant à Jérusalem, en les invitant à venir au Caire, notre président a abattu ses toutes dernières cartes. Le moment est venu pour qu'ils révèlent les leurs. Ils ne peuvent plus éluder la question centrale : sont-ils ou non disposés à échanger les territoires occupés contre la pleine normalisation que nous leur offrons ? »*

Le raïs, dit-on ici, a voulu ménager le meilleur climat possible au dialogue. Craignant que les autres pays arabes ne provoquent par leur intransigeance un raidissement chez les négociateurs israéliens il aurait même sciemment favorisé, par les comportements et les propos désobligeants qu'il a tenus sur leur compte, leur exclusion de la conférence du Caire. Sa décision de rompre des relations diplomatiques que les Etats membres du *« front de Tripoli »* souhaitaient seulement *« geler »*, n'aurait eu d'autre objectif que d'assurer un tête-à-tête israélo-égyptien au Caire. Il aurait de même rejeté plus récemment une offre de médiation saoudienne, en arguant qu'un déplacement à Ryad en vue d'une rencontre avec le président syrien Assad et M. Yasser Arafat ne serait pas conforme à la *« dignité »* du peuple égyptien.

Ce tête-à-tête aurait un autre mérite, celui de laisser au raïs sa liberté d'action, quelle que soit l'issue des négociations. Si celles-ci débouchent sur une déclaration d'intention israélienne, admettant le principe de l'évacuation des territoires occupés, il deviendra le maître du jeu dans le monde arabe, car il détiendra un large pouvoir de décision quant aux modalités de la paix qui s'instaurerait dans la région. Si, au contraire, il ne parvient pas à obtenir des représentants de M. Begin le minimum pour élaborer un règlement global, il aura toujours la possibilité de conclure un accord bilatéral qui serait offert en « exemple » aux autres belligérants. Dans les deux cas, la conférence du Caire serait présentée comme un succès. Le président Sadate, qui joue son avenir, aurait, en effet, difficilement supporté que sa spectaculaire « initiative » du 19 novembre ne se solde pas par un quelconque résultat concret.

ÉRIC ROULEAU.

UN ISRAÉLIEN AU CAIRE

« Vous éclairez notre ville ! »

Le Caire. — On a beau savoir que le temps n'est plus où un Israélien n'entrait en territoire égyptien qu'avec sa mitraillette, on n'en reste pas moins stupéfait et incrédule lorsqu'en présentant le passeport de l'Etat hébreu on se voit offrir d'emblée, avec force bourrades amicales, les cigarettes et le thé de la bienvenue. « Shalom ! », « Vous éclairez notre ville »... *Chambre fleurie dans un hôtel de luxe aux frais du gouvernement, visa de courtoisie... Décidément, le chandelier à sept branches ouvre toutes les portes. Même les téléphonistes, lorsqu'elles apprennent que le client est israélien, lui passent aimablement et en priorité la communication demandée.*

Toute la capitale, toute l'Egypte ne parlent à cet hôte si chaleureusement accueilli que de la paix. « Plus de guerre, plus de ruines, plus de souffrances ! », *chante, en refrain, la radio. Personne ne doute d'un avenir radieux.* « Inch Allah ! », *nous dit un député rencontré dans le grand immeuble de l'Union socialiste arabe,* « dans un mois vous reviendrez ici passer vos vacances en famille ». *Et le maître d'hôtel, soucieux de savoir si la cuisine arabe est appréciée de nos compatriotes, se prépare déjà à recevoir des hordes de touristes en provenance de Jérusalem :* « Ils seront là avant la fin du mois, *assure-t-il,* vous verrez. Notre Sadate est un faiseur de miracles. »

Toutefois, au milieu de cet enthousiasme, on se pose quelques questions. « Est-ce que M. Begin est à la hauteur de la situation ? », *nous demande un chauffeur de taxi qui, au fil de la conversation, se révèle un avocat en chômage.* « S'il ne veut pas assouplir ses positions, le peuple israélien ne va tout de même pas l'accepter sans réagir ? » *Un autre interlocuteur traduit un sentiment qui paraît général en proclamant :* « Nous voulons traiter directement avec vous, et surtout sans les Russes. » *La campagne officielle contre les Soviétiques* « marchands de canons » et « exploiteurs du malheur des peuples » *semble avoir porté ses fruits.*

Aux quelques journalistes israéliens qui sont entrés, du fait de leur double nationalité, avec leur « second passeport », *se sont joints cinq titulaires du seul document de voyage de Jérusalem. Ce mardi matin, plusieurs dizaines de confrères venant directement de Lod pour* « couvrir » *la conférence du Caire renforcent ce petit groupe. Tous sont émus et stupéfaits des prévenances dont ils sont entourés.*

Le spécialiste des affaires arabes de la télévision israélienne Ehoud Yaari, qui fut le premier à transmettre une émission en provenance du Caire, est d'ailleurs décidé à y rester « trois ans au moins ». *Pourquoi pas, puisque la paix est faite !...*

AMNON KAPEL[illegible]

PROCHE-ORIENT

AVANT LA CONFÉRENCE DU CAIRE

Le roi Hussein espère se joindre ultérieurement à la négociation en compagnie de la Syrie

Amman. — Le roi Hussein a répété à M. Vance et a publiquement réaffirmé au cours de la conférence de presse qui a suivi lundi son entretien avec le secrétaire d'Etat américain que la Jordanie ne pouvait participer à la conférence du Caire. Bien qu'il ne l'ait pas spécifié expressément, l'ensemble de ses propos confirme par ailleurs que le souverain jordanien n'y déléguera pas d'observateur. Mais il s'est réservé la possibilité de s'y joindre ultérieurement.

Certains officiels américains de l'entourage de M. Vance se disent « *quelque peu déçus* », car ils avaient espéré « *après les conversations positives de la veille en Israël* », qu'il serait possible d'entraîner le roi Hussein à la négociation du Caire. On s'en étonne à Amman, où l'on souligne qu'il n'en était pas question et qu'en tout état de cause il ne serait même pas, dans l'intérêt de la négociation arabo-israélienne, prise dans son ensemble, que la Jordanie y participât d'ores et déjà. Son rôle est en effet d'y amener la Syrie, ce qui est impossible au stade actuel.

Le roi Hussein s'est soigneusement tenu à mi-distance entre Le Caire et Damas au cours de sa conférence de presse, déclarant qu'il est en contact avec tous les chefs d'Etat arabes directement concernés par la solution du conflit du Proche-Orient, notamment avec le président Assad « *patriote courageux et sage* » et avec le président Sadate, dont le voyage en Israël constitue « *un geste très courageux* ».

Le souverain jordanien s'est assigné pour mission de resserrer les rangs arabes. « *Cela représenterait de notre part une contribution plus importante à la paix que de nous rendre au Caire* », a-t-il affirmé. Toutefois, le roi Hussein s'est identifié un peu plus à la démarche du président Sadate en déclarant que, par son voyage à Jérusalem, celui-ci a montré « *en notre nom à tous* », que les Arabes désirent une paix juste et honorable. Il a clairement indiqué que la Jordanie pourrait se joindre plus tard à la négociation « *probablement à*

De notre envoyé spécial

Genève... Car je ne pense pas que la conférence de Genève soit abandonnée », et il a laissé entendre que la Syrie pourrait réviser ses positions : « *Si Israël apportait sa contribution à la paix, les positions actuelles seraient susceptibles de changer* », a-t-il assuré.

« *La Jordanie est prête à une paix totale avec Israël*, a encore affirmé le roi Hussein, *mais pour cela il faudrait qu'Israël se retire totalement des territoires occupés en 1967, et reconnaisse les droits du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination* ». Il a ajouté : « *Lorsque je parle des Palestiniens, je ne me réfère pas nécessairement à l'O.L.P., mais au peuple qui souffre depuis si longtemps et vit depuis dix ans sous occupation.* »

« *Les Arabes ont fait tout ce qui était possible. Il est nécessaire qu'Israël réponde à notre désir de paix par des actes. L'occasion qui se présente aujourd'hui de parvenir à une paix totale ne se renouvellera jamais plus.* »

Deux constatations

Le secrétaire d'Etat a donc pu faire deux constatations parallèles :

— La première est que la neutralité jordanienne affichée entre Damas et Le Caire masque un glissement vers les positions égyptiennes. Le roi Hussein aurait dû en effet se ranger aux côtés de son allié syrien. Il ne l'a pas fait. Sa position consiste aujourd'hui à soutenir que les Arabes doivent accepter le fait accompli que constitue la visit. du président Sadate à Jérusalem, et puisqu'ils restent d'accord sur le fond retrouver leur solidarité perdue ;

— La deuxième est qu'il est irréaliste de penser que le roi Hussein pourrait être le second participant arabe à la négociation engagée par le président Sadate avec Israël. En fait la Jordanie ne se rendra à la conférence du Caire ou au forum, qui en prendra la relève, qu'en y entraînant la Syrie, ou avec son assentiment.

La politique jordanienne à l'égard de Damas et du Caire est déterminée par les relations de chacune de ces deux capitales avec l'O.L.P. : la lune de miel du roi Hussein avec la Syrie a coïncidé avec l'affrontement syro-palestinien durant la guerre du Liban, et il se rapproche de l'Egypte dès lors que celle-ci est, à son tour, en conflit avec les Palestiniens.

Le souverain jordanien aurait une raison supplémentaire de savoir gré à M. Sadate de son initiative : ses familiers rapportent qu'il a maintenant la quasi-certitude que le gouvernement israélien était sur le point de déclencher la guerre contre la Syrie et la Jordanie, à partir d'une escalade au Liban-Sud. Le voyage à Jérusalem du président égyptien aurait coupé court à ce projet.

La rencontre entre le roi Hussein et M. Vance n'a duré qu'un peu plus d'une heure, au lieu des trois heures prévues. « *Cela n'a aucune signification négative, mais il n'y avait pas grand chose à discuter* », assure-t-on de source américaine.

A Damas, où il était attendu ce mardi, en fin de matinée, après une brève visite à Beyrouth, le secrétaire d'Etat américain aborde la phase difficile de sa mission. Il y sera accueilli avec une froideur dont une mise au point officielle syrienne, diffusée lundi, donne un avant-goût. « *Si M. Vance veut nous transmettre un message de M. Begin, nous refusons de le recevoir* », a annoncé Damas. « *C'est absurde*, a répondu le porte-parole américain. *Nous ne transmettons aucun message.* » (*Le Monde* du 13 décembre.)

Il faudra néanmoins convaincre le président Assad de la bonne foi des Etats-Unis, qui cherchent à prouver par la tournée de M. Vance qu'ils sont toujours les seuls « *interlocuteurs valables* » pour toutes les parties en conflit au Proche-Orient.

LUCIEN GEORGE.

DIPLOMATIE

La coopération franco-britannique

(Suite de la première page.)

Le *Times* publie encore, ce mardi, sous le titre : « Pourquoi la Grande-Bretagne ne doit pas se laisser avoir par l'éléphant blanc français », un article d'un député conservateur, spécialiste de l'aviation, M. Geoffrey Pattie, qui défend farouchement les projets purement britanniques. Le *Guardian*, en revanche, estime qu'un compromis est possible.

De leur côté, les deux ministres des affaires étrangères, MM. de Guiringaud et Owen, ainsi que M. Deniau, se sont entretenus de l'Europe et de l'Afrique. Les deux ministres se sont ensuite joints à MM. Giscard d'Estaing et Callaghan pour poursuivre la discussion sur les relations Est-Ouest, y compris les négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT).

Sur tous ces sujets, les vues exprimées ont été très proches. A propos de l'Afrique, elles sont même quasi identiques, à cette nuance près que la Grande-Bretagne étant beaucoup plus impliquée que la France dans les affaires d'Afrique australe, ses idées sont plus précises. A propos des SALT, les approches officielles ne peuvent être absolument identiques puisque les moyens de défense de la France ne sont pas, comme ceux de la Grande-Bretagne, intégrés à ceux des Etats-Unis. Les préoccupations des gouvernements de Paris et de Londres sont cependant les mêmes ; tous deux estiment que la sécurité est indivisible et que les Etats-Unis ne peuvent avoir deux politiques distinctes : une politique d'entente avec *Moscou* pour les armements stratégiques planétaires et l'autre d'extrême vigilance pour les théâtres d'opérations européens. M. Giscard d'Estaing reviendrait sur ce point lorsqu'il rencontrera M. Carter en janvier.

Enfin, l'Europe *ne suscite* pas de divergences sérieuses entre les deux gouvernements. Sans doute s'est-on inquiété du côté français de ce que certains Britanniques *souhaitent* que l'élargissement envisagé de la Communauté vers le sud l'affaiblisse d'autant. Mais ce n'est pas l'avis de M. Owen, qui s'est montré rassurant et aurait exprimé des vues vraiment européennes.

M. Bourges et son collègue britannique, M. Mulley, ont examiné notamment les programmes de coopération industrielle militaire (construction d'hélicoptères et de missiles). Les conversations auraient confirmé que les projets en cours, auxquels participent d'autres Etats européens, sont en bonne voie.

M. Barre n'étant arrivé que dans la soirée de lundi, c'est au cours du dîner qu'ont été discutés les problèmes économiques généraux.

MAURICE DELARUE.

● *Les ambassadeurs de quarante-deux pays* ont signé lundi 12 décembre à Berne les « protocoles additionnels » aux conventions de Genève sur la protection des victimes des conflits armés (prisonniers, détenus, blessés, malades et civils). Ces protocoles, qui ont été négociés à Genève pendant quatre ans par une conférence diplomatique, stipulent notamment l'interdiction d'affamer les civils, de détruire les révoltes, de bombarder les barrages et centrales nucléaires, ainsi que les villes. Presque tous les Occidentaux (sauf la France), les Etats de l'Est européen et nombre de pays latino-américains ont signé ces textes, mais pratiquement pas d'Etats d'Afrique et d'Asaie. — *(A.F.P.)*

Aux Nations unies

L'Assemblée adopte vingt-quatre résolutions sur le désarmement

L'Assemblée générale des Nations unies a confirmé lundi 12 décembre qu'elle tiendra une session spéciale sur le désarmement du 23 mai au 28 juin 1978 au siège de l'ONU, à New-York. Les textes adoptés prévoient que seront notamment examinés les rapports entre le désarmement et le développement et que le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique prendra la parole.

L'Assemblée a aussi ratifié vingt-quatre résolutions recommandées par sa commission politique. Ces textes portent notamment sur les sujets suivants :

— *Conséquences économiques et sociales du désarmement ;*

— *Dénucléarisation de l'Amérique latine.* — A ce sujet, l'Assemblée invite la France a signer et à ratifier le protocole n° 1 au traité de Thatelolco, signé le 14 février 1967, et réservé aux puissances extra-territoriales qui contrôlent certains territoires situés dans la zone géographique latino-américaine. L'U.R.S.S. est invitée à signer et à ratifier le protocole n° 2, destiné aux cinq puissances nucléaires. Les autres puissances concernées ont accepté les deux protocoles ;

— Au sujet des *essais d'armes nucléaires*, l'Assemblée a invité les trois puissances nucléaires (Etats-Unis, U.R.S.S., Royaume-Uni) qui ont engagé des négociations pour mettre complètement fin à ces essais à les mener rapidement à bien. (La Chine et l'Albanie ont voté contre la résolution, la France s'est abstenue.) ;

— *Dénucléarisation régionale.* — L'Assemblée a adopté des résolutions préconisant à nouveau la dénucléarisation de l'Afrique, du Proche-Orient et de l'Asie du Sud-Est.

Un texte réclame une plus grande coopération des grandes puissances afin que l'océan Indien devienne une zone de paix.

Le même jour, à Berne, à l'issue de négociations qui ont duré une semaine, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont publié un communiqué commun. Les deux pays déclarent qu'il est « *de leur intérêt de limiter leurs activités militaires dans l'océan Indien* ».

L'Assemblée des Nations unies a enfin décidé de convoquer en 1979 une conférence sur l'interdiction ou la restriction, pour des raisons humanitaires, d'armes particulièrement mutilantes ou ayant des effets indiscriminés. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

● CINQUANTE FAMILLES ORIGINAIRES D'AFRIQUE DU SUD ont été autorisées à s'établir en Bolivie, où elles arriveront en février, a annoncé le gouvernement de La Paz. De sources proches de l'Eglise catholique, on indique avoir des preuves que les autorités projettent d'accueillir, dans les six ans à venir, cent cinquante mille émigrés de Rhodésie, de Namibie et d'Afrique du Sud, et de les reloger dans des régions sous-peuplées du pays. L'information a été officiellement démentie. — *(Reuter.)*

Chili

● UN BULLETIN DE SOLIDARITE publié conjointement par les Amitiés franco-chiliennes, le Comité de défense des prisonniers politiques au Chili, le Comité de défense des prisonnières politiques au Chili, le comité Santé-Chili, sous le titre *Solidarité-Chili*. Le n° 2 de ce bimestriel vient de sortir. Dans l'équipe de lancement figurent MM. Jacques Chonchol, ancien ministre de l'agriculture, Salvador Allende et André Jacques, de la Cimade. L'abonnement annuel est de 15 F (soutien : 50 F ; étranger : 20 F).

★ Les bulletins d'abonnement et les commandes peuvent être adressés à : « Solidarité-Chili », B.P. A.F.C. 136-75, 263 Paris Cedex 06. Les chèques doivent être rédigés à l'ordre de M. Jean Offredo.

Comores

● UNE DELEGATION DE LA LIGUE ARABE se trouve depuis le samedi 10 décembre en visite à Moroni. Elle doit examiner la candidature des Comores à la Ligue et être saisie d'une demande d'assistance rendue indispensable par la pénurie d'essence et de denrées de première nécessité comme la farine et le riz. En accueillant les émissaires de la Ligue, le président du conseil d'Etat comorien s'est félicité que son pays ait maintenu, « *en dépit de la colonisation française, une civilisation arabe et islamique plus vivace que jamais* ». — *(Reuter.)*

Nouvelles-Hébrides

● AU SUJET DES INCIDENTS survenus aux Nouvelles-Hébrides et que nous avons commentés dans le « bulletin de l'étranger » du *Monde* (daté 1er-2 décembre), M. Raymond Bouletare, vice-président de l'Assemblée représentative, nous précise que « *seule la police britannique est intervenue contre les partis libéraux dans le but de faciliter la subversion du parti Vanaaku* ». « *La manifestation des partis mélanésiens*, ajoute-t-il, *se déroulait dans le calme et n'avait d'autre but que de s'opposer à une action illégale et à la proclamation d'un gouvernement séditieux.* »

Maroc

● LES « COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC » ont fait parvenir au secrétaire général de l'ONU un télégramme dans lequel, à la suite de la mort à Casablanca d'une détenue politique gréviste de la faim, Saïda Menebhi (*le Monde* du 13 décembre), ils demandent aux instances internationales d'« *enquêter immédiatement sur les conditions de détention des prisonniers politiques au Maroc* ». Dans ce télégramme, signé notamment par Mmes Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Gisèle Halimi et Delphine Seyrig (1), les comités assurent de leur solidarité « *les femmes marocaines en lutte, particulièrement Fatima Oukacha, Rabea Ftouh, détenues politiques grévistes de la faim en danger de mort, comme plus de cent autres détenus politiques grévistes de la faim de Casablanca et de Kenitra* ».

D'autre part, dans un communiqué remis à la presse, les « comités de lutte contre la répression au Maroc » « *dénoncent le silence fait en France sur la répression au Maroc* ».

(1) Pour s'associer aux signataires, écrire aux comités, 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.

● RECTIFICATIF. — Une erreur a fait sauter, dans nos éditions du 13 décembre, le nom du quatrième militant marxiste-léniniste condamné par la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca le 15 février et détenu depuis à la prison de Casablanca en même temps que Mme Saïda Menhebi, décédée dimanche 11 décembre après cinq semaines de grève de la faim. Il s'agit de M. Abraham Serfaty, qui est également gréviste de la faim et a dû être hospitalisé.

Ouganda

● LA LIBYE ET L'OUGANDA ont conclu un accord de coopération économique, scientifique et technique, a annoncé lundi 12 décembre Radio-Ouganda après le retour à Kampala du maréchal Idi Amin Dada, à l'issue d'une visite d'une semaine à Tripoli. Le président ougandais a qualifié de « *très fructueux* » ses entretiens avec le colonel Kadhafi. L'accord signé à Tripoli prévoit notamment l'importation par la Libye, en 1978, de 2 000 tonnes de café ougandais et de 1 920 tonnes de coton filé. En contrepartie, l'Ouganda achètera des produits textiles libyens. — *(Reuter.)*

Pays-Bas

● UN MEMBRE DE LA FRACTION ARMEE ROUGE réclame un procès politique que le tribunal lui refuse. Le procès de Knut Folkerts, membre de la Fraction armée rouge, s'est déroulé, à Utrecht les 6 et 7 décembre. Le procureur, M. Van Dijk, a demandé contre l'accusé une peine de vingt ans de prison ferme.

Lors de son arrestation, le 23 septembre à Utrecht, alors qu'il ramenait une voiture à l'agence de location — voiture soupçonnée d'avoir été louée par Brigitte Mohnhaupt, également membre de la Fraction armée rouge, — Folkerts, qui est de nationalité allemande, a ouvert le feu, blessant deux policiers, dont un mortellement. — *(Corresp.)*

Zaïre

● LE PRESIDENT MOBUTU a confirmé, lundi 12 décembre, M. Minga Kasenga dans ses fonctions de premier commissaire d'Etat (premier ministre). Le gouvernement avait démissionné le 7 décembre pour permettre une « restructuration » en vue de réaliser les objectifs du deuxième congrès du Mouvement populaire de la révolution (M.P.R.) qui s'est tenu récemment. — *(Reuter.)*

هكذا من الأصل

AFRIQUE

LA CRISE RHODÉSIENNE

M. Nkomo s'est laissé convaincre par M. Mugabe de ne pas aller négocier à Londres

La troisième séance des négociations entre [l]e gouvernement rhodésien et les nationalistes [m]odérés a été consacrée, lundi 12 décembre, [a]ux futures garanties pour les deux cent [s]oixante-dix mille Blancs du pays et au suffrage [u]niversel. M. Ian Smith avait présenté, vendredi, un plan en huit points destiné à sauve[g]arder les intérêts des Blancs après l'accession [a]u pouvoir de la majorité noire. Trois de ces [p]oints constituent une pomme de discorde. Il [s']agit d'une disposition permettant de bloquer [to]ut amendement à la future Constitution, de [l']octroi d'un tiers des sièges parlementaires [au]x Blancs et d'une garantie constitutionnelle [au]x emplois des fonctionnaires blancs.

La séance de lundi était présidée par le pasteur Ndabaningi Sithole. Celui-ci a déclaré, lundi soir, que les parties étaient déjà parvenues à se mettre d'accord sur la question du suffrage universel. M. Smith aurait accepté, comme le demandaient les Africains, que l'âge minimum pour l'exercice du droit de vote soit fixé à dix-huit ans. Dans un communiqué commun, les participants ont déclaré que les pourparlers — qui doivent reprendre mercredi — s'étaient déroulés dans une « atmosphère amicale ». Outre le pasteur Sithole, y participaient du côté africain l'évêque Abel Muzorewa, leader du Conseil national africain (ANC), et le chef Jeremiah Chirau, de l'Organisation du peuple uni du Zimbabwe (ZUPO).

De notre envoyé spécial

Lusaka. — *« J'ai négocié avec [M.] Smith pendant deux longs mois. [Je] sais qu'il n'acceptera jamais [...]. M. Mugabe et moi-même [no]us n'avons pas rejeté le plan [an]glo-américain et nous sommes [pr]êts à négocier une phase tran[sit]oire. Mais M. Smith a rejeté ce [pl]an. Quel serait alors l'intérêt [d']aller maintenant à Londres ou [à] Salisbury ? Tout ce qui est rai[so]nnable nous l'avons entrepris. [E]n vain. »*

Au moment même où M. Jo[sh]ua Nkomo, coprésident du [F]ront patriotique, nous tenait ces [pr]opos peu encourageants dans la [ca]pitale zambienne, l'évêque [M]uzorewa, le pasteur Sithole et [le] chef Chirau rencontraient le [pr]emier ministre rhodésien à [Sa]lisbury. Le Foreign Office [s'é]tait trompé en annonçant que [M.] Nkomo se rendrait à Londres [le] 13 décembre pour y rencontrer [M.] David Owen. En conclure que [la] négociation du conflit rhodé[si]en se retrouve au point de [dé]part serait cependant préma[tu]ré. Mieux vaudrait parler de gel [pr]ovisoire que d'échec complet.

En effet, les frictions entre les [ch]efs d'Etat africains de la ligne [de] front (Angola, Botswana, Tan[za]nie, Mozambique et Zambie) [la]issent subsister leur souci com[m]un d'en finir au plus vite. Ils constatent que l'armée rho[dé]sienne peut violer impunément [le]urs territoires. A cet égard, le [de]rnier raid rhodésien au Mozam[bi]que est de loin le plus probant : [de]s sources bien informées ont [co]nfirmé que l'attaque contre le [qu]artier général de la ZANU, à [pro]ximité de Chimoio (ex-Vila-[Per]y) aurait fait près de trois [mil]le victimes, blessés compris.

Des pressions croissantes

[P]ar ailleurs, M. Smith n'ignore [pas] que le temps joue contre lui. [Les] *« succès »* militaires ne con[treb]alancent pas les difficultés [éco]nomiques de la Rhodésie et [l'ér]osion du moral d'une commu[nau]té européenne qui se réduit [au] fil des mois. C'est sans doute [en] faisant cette constatation que [M.] Smith a accepté le *« suffrage [uni]versel adulte »* afin de pouvoir [p]rendre les discussions avec les [Af]ricains présents sur place et qui [ne] cautionnent pas la lutte [ar]mée.

Pour toutes ces raisons, [M.] Nkomo a été soumis, depuis [no]vembre, à des pressions crois[san]tes pour franchir le Rubicon [en] se rendant soit à Londres soit [à] Salisbury, *« on lui demande [de] faire comme Sadate »*, nous a [dit] un diplomate occidental en [pos]te à Lusaka. On se proposait [ain]si de l'amener à rallier son [par]tenaire au sein du front pa[trio]tique à un compromis.

[E]n fait, la semaine dernière à [Ma]puto, quatre jours de discus[sion]s serrées ont renforcé l'al[lian]ce fragile entre les deux pré[side]nts du front patriotique qui [co]nne donc de coiffer les gué[rilla]s de la Zanu et de la Zapu, [et] c'est M. Mugabe qui a [con]vaincu M. Nkomo de ne pas [pren]dre, en ce moment du moins, [le c]hemin de Londres. *« Les Bri[tann]iques nous demandent de partager le pouvoir avec un Smith qui se chargerait de faire lui-même le partage »*, nous a expliqué M. Nkomo au lendemain de son retour à Lusaka.

Le président de la Zapu a donc préféré, pour l'instant, le camp de la lutte armée. Pourquoi cette décision ? Tout d'abord, parce que la décision de M. Smith de se rallier au *« suffrage universel adulte »* est ambiguë. Le premier ministre s'est ménagé une porte de sortie, dans son discours du 24 novembre, en mentionnant l'existence de « garanties ». Les discussions qu'il mène avec l'évêque Muzorewa et le Révérend Sithole porteraient notamment sur la durée et l'étendue de mécanismes de blocage — parlementaires, administratifs et militaires — susceptibles de préserver les intérêts de la Communauté européenne. Sur ce point, Londres n'a pas pu offrir au front patriotique la moindre assurance.

En fin politicien, M. Nkomo a donc estimé que le voyage de Londres comportait, en ce moment, plus d'inconvénients que d'avantages, car il eût probablement provoqué la rupture du Front patriotique.

Au cas où M. Smith ne songerait qu'à gagner du temps en engageant des négociations sans fin avec l'évêque Muzorewa et le Révérend Sithole, l'impasse serait de nouveau totale. Mais au cas où il se déciderait à transférer un certain pouvoir à des dirigeants africains qui ne sont pas dépourvus de toute assise populaire, le Front patriotique se retrouverait dans une situation d'autant plus délicate que les Etats africains de la ligne de front commencent à éprouver quelque découragement.

J.-C. POMONTI.

[CO]RRESPONDANCE

M. Soustelle et l'apartheid

[M.] Jacques Soustelle nous écrit :

[La] lettre passionnée de [M. B]ouillon (*le Monde* du 7 dé[cemb]re) appelle de ma part les [obser]vations suivantes :

[1)] Je maintiens que les discri[mina]tions raciales sont abolies [au Tr]anskei. Pourquoi nier l'évi[dence] ?

[2)] Je n'ai pas besoin de leçons [...] *taons* de la part de [M. B]ouillon pour comprendre le [sens] du mot *apartheid*. Seuls [l'aveu]glement et le parti pris [peuve]nt tirer argument d'une [nuanc]e linguistique pour contes[ter le] fait que la création d'un [Bantou]stan liquide *ipso facto* [u]n ensemble de restrictions [et de] discriminations résultant [de l'a]partheid.

[3)] M. Bouillon fait un procès [d'inten]tion aux arguments d[e ces] [no]uveaux Etats. L'avenir mon[trera] si des hommes tels que [MM.] Matanzima et Mangope [sont di]sposés à présider au « sous-[dévelo]ppement accéléré » de leur [pays ;] les connaissant, je ne le [crois p]as.

[4)] [J']apprendrai à M. Bouillon [que je] ne suis le *« propagan[diste »]* d'aucun gouvernement ou [parti e]t que j'ai donné depuis [bien] d'années assez de preu[ves de] mon indépendance.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Sacré Bokassa !

Le 4 décembre dernier, Jean Bedel Bokassa s'est couronné empereur de Centrafrique. Le faste qui a accompagné les cérémonies du sacre aurait pu faire oublier les méthodes employées par le nouvel empereur pour asseoir son pouvoir. Il aura été l'occasion de révéler ce qu'il était censé cacher : un pays qui fait partie des vingt-cinq nations les plus pauvres du monde.

Après avoir brossé le tableau de la situation économique, Jean Delbe écrit dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire du parti communiste : *« La grande majorité des Centrafricains est consciente de la nécessité du changement et sait où situer les responsabilités : chez les quelques dizaines de profiteurs nationaux du régime et chez leurs maîtres et complices de l'étranger, de France surtout. Aussi les plus conscients attendent-ils beaucoup des luttes démocratiques en France pour appuyer les leurs. »*

Sous le titre « Bokassa (dernier) : ce que coûte un empereur », Jos-Blaise Alima fait le compte, dans *JEUNE AFRIQUE*, des frais occasionnés par les festivités de Bangui : *« Un cinquième du budget annuel. »* Il relève que *« tant de faste n'a pourtant pas suscité l'engouement espéré de la communauté internationale »* et que *« l'Afrique elle-même a boudé le sacre »*. Seuls deux pays, selon lui, *« ont bien des raisons de pavoiser »*. Il explique : *« L'un, Israël, a trouvé l'occasion d'effectuer une rentrée — par la petite porte, il est vrai — en Afrique. En dehors du caractère incohérent et imprévisible de l'empereur Bokassa, l'invitation adressée au gouvernement israélien n'est pas le fait du hasard. L'acte s'explique en partie par l'équivoque dans laquelle se situent les rapports entre pays africains et arabes (...). Second bénéficiaire de l' « opération Bokassa » : l'Afrique du Sud. Par sa présence volontairement ostentatoire, elle confirme ce que l'on savait déjà : l'existence de liens étroits entre Bangui et Pretoria. »*

Et la France ? Bertand de Luze constate, dans *REFORME* : *« Il est triste de voir l'attitude de la France en face de la Tanzanie et d'un président qui se dévoue à son pays, Julius Nyerere, tandis que, d'un autre côté, elle couvre d'or, au sens propre du mot, un despote qui fait le malheur de tout un peuple. »* Il ajoute : *« Pour moi, la Centrafrique, ce n'est pas l'empereur Bokassa Ier et tout ce déploiement grandguignolesque. C'est cet homme rencontré au hasard d'un déplacement et qui pleurait car il devait enlever son fils de l'école : il ne pouvait plus payer la « couverture » c'est-à-dire l'écolage. Il y a des cris qui se retourneront contre nous et des rires qui ne font que souligner notre ignorance et notre aveuglement. »*

Après avoir évoqué le rapprochement que M. Robert Galley, ministre de la coopération, avait fait entre le jubilé de la reine d'Angleterre et les *« festivités organisées par le Napoléon de Bangui »*, François Schlosser note dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR* : *« Les diplomates du Quai d'Orsay finiront bien par réparer à Londres l'insulte faite à la couronne par un ministre français. Ils mettront beaucoup plus de temps à s'habituer aux sourires condescendants de leurs collègues, en particulier les Européens, chaque fois que l'on abordera, dans une négociation internationale, le chapitre de l'aide aux pays en voie de développement, ou, plus simplement, la politique africaine de la France. »*

Pour Dominique Léger, les cérémonies du jubilé de la reine d'Angleterre n'étaient pas moins ridicules que celles de Bangui. Il souligne, dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste, que *« tous les gouvernements, tous les Etats, républiques ou monarchies, s'entourent en permanence de décorum et de mise en scène »*. Il poursuit : *« Et de Bokassa, avec son décor et ses costumes napoléoniens, à Giscard, avec ses gardes républicains à queues de cheval, son drapeau à francisque, son chef du protocole, il n'y a qu'une différence de degré. Pour cela aussi, Bokassa ne fait que s'inspirer des modèles que continuent à lui fournir ses maîtres occidentaux. »*

L'explication du « néo-colonialisme » apparaît « *commode* » à Camille-Marie Galic. Il relève dans *RIVAROL* qu'elle *« n'est jamais employée que lorsque les tyranneaux ont ridiculisé toute la négritude »*. Il explique : *« Ainsi, qu'il prenne fantaisie à Samora Machel, à Sekou Touré ou au Guinéen ex-espagnol Macias N'Guéma (tous experts ès tortures, aux mains tachées de sang) de poser demain sur leur tête une tiare étincelante ou de déclarer qu' « Hitler n'a pas tué assez de juifs » — comme eut le malheur de le dire Amin Dada, jusque-là démocrate impeccable, — et ces fiers révolutionnaires se transformeront* subito presto *en suppôts du colonialisme. En aucun cas, on n'admettra, bien entendu, qu'ils puissent, tout simplement, se conduire comme leurs aïeux le faisaient jadis. »*

L'envoyé spécial de *L'EXPRESS*, Pierre Doublet, s'interroge : *« Pourquoi tant de dépenses ? Pour éblouir le peuple ? Mais, justement, le troisième acteur manquant, c'est lui. Lundi, tant de gens défilent qu'il en reste peu pour regarder. Mais la veille aussi il n'y avait pas grand monde. Le peuple juge-t-il qu'il a assez contribué par ses « dons », par les prélèvements que consentent les fonctionnaires sur les traitements qu'ils viennent à peine de toucher, pour la première fois depuis des mois ? C'est à lui, sans doute, que songe l'archevêque lorsqu'il rappelle l'empereur, en pleine messe, aux « réalités difficiles ». « On ne peut » pas créer une grande histoire » sans sacrifices », a répondu par avance Sa Majesté. »*

Après avoir affirmé que, *« en parodiant l'Europe, Bokassa caricature l'Afrique »*, Eugène Mannoni, envoyé spécial du *POINT*, remarque : *« Le Centrafrique a un empereur. Mais pas encore de voie ferrée. Il a des carrosses. Il ne lui manque que des routes goudronnées. Alors, était-il bien utile de dépêcher en queue-de-pie auprès de Sa Nouvelle Majesté tel ou tel membre du protocole du Quai d'Orsay ? D'associer des policiers parisiens à la « protection rapprochée » d'un souverain suffisamment cerné par ses soldats en tenue camouflée ? De déléguer à la cérémonie des musiciens de la marine française ? D'être moins réservé, en somme, que les Africains de l'Afrique noire et tropicale, en cette morne fête (...) ? »*

LES FÉLICITATIONS DU « GRAND LEADER » A L'EMPEREUR

Les *Informations coréennes*, en date du 8 décembre, publient le message de félicitations du « camarade Kim Il Sung, Grand Leader », à l'empereur Bokassa Ier. Le chef de l'Etat nord coréen écrit :

« A Sa Majesté Bokassa Ier, empereur centrafricain,

» A l'occasion du premier anniversaire de la proclamation de l'empire centrafricain, je tiens à adresser, au nom du gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et du peuple coréen, ainsi qu'en mon nom propre, mes félicitations chaleureuses à Votre Majesté, au gouvernement et au peuple de votre pays.

» Le peuple coréen suit les grands progrès que le peuple centrafricain réalise sous la direction de Votre Majesté dans sa lutte pour consolider l'indépendance nationale et édifier une société nouvelle, et il se félicite des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays qui se développent bien.

» Je saisis cette occasion pour souhaiter sincèrement à Votre Majesté de plus grands succès dans son œuvre pour la prospérité et le développement du pays. »

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Après l'attaque d'un train minéralier par le Polisario

Nouakchott souhaite que la France intervienne « plus fermement » en Mauritanie

Nouakchott (*A.F.P.*). — Un train minéralier a été attaqué lundi matin 12 décembre, vers 7 h. 30 (h. loc.) par une colonne du Front Polisario, apprend-on à Nouakchott de bonne source. Aucun bilan n'est encore parvenu à l'état-major militaire de la capitale.

De violents combats ont opposé, pendant plusieurs heures, les forces mauritaniennes aux Sahraouis, et des unités mauritaniennes ont engagé, dans l'après-midi, une poursuite contre la colonne qui se repliait. On indique aussi que, « *normalement* », aucun Français ne devrait être touché par cette nouvelle action du Polisario. L'attaque s'est produite entre les bases de Touajil et Choum, à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Zouérate, non loin de l'endroit où les maquisards avaient lancé une offensive, le 22 novembre, contre un train de service, et près du lieu où ils avaient enlevé le 25 octobre dernier une équipe d'entretien de la voie ferrée, qui comprenait notamment deux cheminots français.

On ignore également si les avions de combat français Jaguar, qui survolent quotidiennement depuis plusieurs semaines le territoire mauritanien, sont intervenus contre la colonne du Polisario, estimée à cent vingt véhicules.

D'autre part, le ministre mauritanien des affaires étrangères, M. Hamdi Ould Mouknass, a exprimé le vœu que la France intervienne « *plus fermement* » aux côtés de la Mauritanie. Dans une interview accordée lundi au correspondant de l'agence Reuter, il a notamment qualifié l'Algérie de « *Baader-Meinhof de la communauté internationale* ».

● *M. Martin Bongo*, ministre gabonais des affaires étrangères, a quitté Libreville lundi 12 décembre pour une mission qui le conduira successivement à Alger, à Rabat, à Nouakchott et au Caire. Ce voyage entre dans le cadre des démarches entreprises par le président en exercice de l'O.U.A., M. Omar Bongo, en vue de la tenue à Addis-Abeba, le plus rapidement possible de la réunion extraordinaire de l'Organisation sur le Sahara occidental. — (*A.F.P.*)

● *Arrivés dimanche soir 11 décembre à Doha pour une visite officielle de trois jours au Qatar*, les présidents Senghor (Sénégal), Moussa Traore (Mali) et Ould Daddah (Mauritanie), se sont entretenus lundi avec l'émir du Qatar, le cheikh Khalifa Ben Hamad Al-Thani, annonce l'Agence de presse du Qatar.

Les trois chefs d'État cherchent à obtenir du Qatar un prêt d'environ 1 400 millions de francs pour le financement du projet d'aménagement du fleuve Sénégal. Ils doivent également se rendre au Koweït. — (*U.P.I.*)

Angola

LE PREMIER CONGRÈS DU M.P.L.A. CONSTITUE LE MOUVEMENT EN PARTI POLITIQUE

Luanda (*A.F.P.*). — Le premier congrès du Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.), a clos ses travaux dimanche 11 décembre à Luanda en reconduisant M. Agostinho Neto, chef de l'État angolais, à la présidence du mouvement, a annoncé lundi l'agence angolaise Angop.

Après avoir élaboré ses statuts et arrêté son programme, le M.P.L.A., constitué désormais en parti, a décidé de lancer un vaste « *mouvement de rectification* » afin d'améliorer les méthodes de travail et de parvenir à l'« *élimination en Angola de l'exploitation de l'homme par l'homme* ».

Dans son discours de clôture, le président Neto a annoncé que le prochain congrès ordinaire du M.P.L.A. se tiendrait en 1985. Un congrès extraordinaire pourrait avoir lieu en 1980 « *afin de faire le bilan du travail réalisé à cette date* ».

Le comité central a proclamé M. Neto « *héros national* ».

POINT DE VUE

L'Algérien que nous avons tué

par ANDRÉ MANDOUZE

VOILA qui est fait. Laïd Sebaï a été enterré. On n'en parlera plus. Simple fait divers. Bien sûr, il avait sept enfants. Bien sûr, puisqu'il travaillait en notre « douce France », il aurait mieux valu que cette « bavure » mortelle fût évitée. Mais aussi, que n'était-il resté chez lui ? Comme si, nous autres Français, nous n'étions pas capables, en cette époque de chômage, d'être terrassiers ou précisément veilleurs de nuit, de couler du béton et de travailler dans les mines, d'affronter les pires pollutions et de faire tous ces travaux réputés « durs » qui ne nous rebuteraient pourtant pas si on voulait bien les laisser faire aux « bons Français » !

Et, après tout, ce n'était qu'un Arabe, et Dieu sait si ces gens-là ont — tout autant que les juifs — le génie d'attirer des histoires aux autres. Quand au moins ils font ça assez loin, au Proche-Orient par exemple, ça va : ils n'ont qu'à se débrouiller entre eux. Mais l'Algérie, c'est si près que, il n'y a pas si longtemps, c'était même encore *chez nous* et que, s'il n'y avait pas eu le général de Gaulle et une poignée d'idéologues chrétiens ou gauchistes, ce serait encore à *nous*. Les voilà tout au contraire installés *chez nous*, ces Algériens, au nombre de près de huit cent mille. Et, pour un peu, on ferait une affaire d'État parce que, sur une pareille population, il n'y en a eu guère, en six ans, plus de soixante-dix dont le « compte » a été « réglé » par des assassins introuvables.

∴

J'aimerais vraiment que toutes ces énormités que je viens de rapporter traduisent la seule débilité mentale des inconsolables de l'O.A.S. J'aimerais que la « justification » du crime perpétré contre ce paisible gardien du local de l'Amicale des Algériens en Europe ne déconsidère que l'extravagance criminelle d'un groupe terroriste — Delta ou autre — assez borné pour croire agir sur le Polisario ou sur Boumediène en commettant des attentats aveugles sur la personne de travailleurs algériens résidant en France. Bref, j'aimerais être sûr que la guerre d'Algérie est bien finie.

Or certains indices prouvent que, en dépit de trompeuses apparences — et notamment de la sécurité pratiquement garantie jusqu'à présent de quelque cinquante mille résidants français en Algérie — une poignée d'assassins, spécialistes en « ratonnades », sont assurés de l'impunité au nom de leur fidélité à « l'Algérie française ». Et j'ajoute que nous sommes tous complices si un grand mouvement populaire ne vient obliger rapidement les pouvoirs publics à agir.

Car ce n'est pas agir que de faire des déclarations aussi peu opératoires qu'indignées quand on est est le secrétaire d'État dont les mesures concernant les émigrés leur sont aussi invariablement défavorables.

Ce n'est pas agir, quand on est ministre de l'Intérieur, que de tolérer ou éventuellement — par le zèle de commissaires de police interposés — de favoriser la « chasse au faciès » dans les rues ou les vexations gratuites à l'égard des Nord-Africains arrivant dans les gares maritimes ou dans les aérodromes, quand ce ne sont pas les coups de feu partant tout seuls...

Encore un peu plus de courage, encore un peu plus de dignité; et M. Giscard d'Estaing aurait pu — tel naguère le chancelier Brandt ou, plus récemment, le président Sadate — manifester que la mort d'un travailleur étranger tué par notre racisme méritait, sinon l'impossible réparation, au moins le geste symbolique d'un chef responsable de l'État venant s'incliner lui-même devant la dépouille d'un homme tué par des irresponsables.

∴

Il reste que l'honneur de la France ne se ramène pas à celui de son président, de ses ministres ou de la droite. L'honneur de la France, c'est d'abord et essentiellement celui de son peuple. Or, en cette tragique circonstance et mis à part quelques meetings ça et là, je l'ai trouvé singulièrement absent.

La gauche, pour le coup, aurait pu, aurait dû se retrouver — unie et douloureuse — autour du cercueil de Laïd Sebaï.

Heureusement, la leçon nous a été gravement donnée, l'autre soir, par la bouche de cet Algérien — un vrai responsable, lui — dont la voix, dépassant largement l'enceinte de la Bourse du travail de Paris, a retenti profondément et assuré que son peuple ne confondait pas des nervis criminels avec le peuple de France.

A nous maintenant de répondre enfin à son cri — qui était aussi un appel. A nous, par notre détermination et par une lutte impitoyable contre le racisme, d'où qu'il vienne, à nous de faire en sorte qu'après Laïd Sebaï, il n'y ait plus d'Algérien qu'on puisse nous accuser d'avoir tué.

M. MARCHAIS FAIT UNE NOUVELLE VISITE A ALGER

M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, était attendu ce mardi matin 13 décembre à Alger pour une visite de deux jours à l'invitation du F.L.N. Ce sera le second voyage en Algérie de M. Marchais depuis l'arrivée au pouvoir du président Boumediène en juin 1965. Le premier avait eu lieu le 11 septembre 1974, et avait consacré la normalisation des rapports entre le P.C.F. et le parti unique algérien. Voici trois semaines, une délégation du P.C.F. conduite par M. Jacques Denis, membre du comité central, s'était entretenue à Alger avec des responsables sahraouis. Tout en réaffirmant le soutien total des communistes français à la lutte du peuple sahraoui, elle avait demandé la « *libération sans condition et sans nouveau délai* » des Français détenus par le Polisario.

Dans une interview diffusée ce mardi par l'agence Algérie Presse Service, M. Marchais — qui ne doit pas en principe rencontrer de dirigeant sahraoui — critique vivement la politique « *anti-algérienne* » du gouvernement français et « *l'aide militaire accrue du pouvoir giscardien* » aux « *visées néo-colonialistes de l'impérialisme dans le Nord-Ouest africain* ».

M. Marchais ajoute que l'avènement en France d'un gouvernement de gauche ouvrirait des perspectives particulièrement prometteuses pour la coopération algéro-française. Il dénonce également les mesures Stoléru concernant l'immigration et l'« *attitude complice* » du gouvernement à l'égard des assassinats racistes perpétrés contre les travailleurs algériens en France.

Tunisie

Après quatre ans d'exil

M. MOHAMED MASMOUDI A REGAGNÉ SON PAYS

Tunis (*A.F.P.*). — M. Mohamed Masmoudi, ancien ministre tunisien des affaires étrangères, est rentré lundi soir 12 décembre à Tunis, après un exil volontaire de près de quatre ans. Il s'est refusé pour l'instant à faire la moindre déclaration dans son pays.

Avant de quitter Paris, M. Masmoudi avait toutefois déclaré au bulletin *An-Nahar Arab Report and Memo* qu'il soutenait l'Union générale des travailleurs tunisiens (U.G.T.T.) et son dirigeant Habib Achour. Il a souligné que l'U.G.T. jouait un rôle important dans la vie publique tunisienne, et appelé les dirigeants tunisiens à la soutenir.

M. Masmoudi, qui était membre du bureau politique du parti destourien, avait été exclu du gouvernement, puis du parti au lendemain de l'échec, en janvier 1974, de l'union entre la Tunisie et la Libye, dont il était le principal artisan.

Début septembre, l'ancien ministre avait annoncé son retour en Tunisie, ce qui avait provoqué contre lui une violente campagne de la presse du parti unique tunisien.

[Daniel Junqua a rendu compte dans « le Monde » du 6 décembre 1977 du livre de l'ancien ministre des affaires étrangères, « les Arabes dans la tempête.]

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

États-Unis

Les agriculteurs sont mécontents de M. Carter

De notre correspondant

Washington. — M. Carter a beau répéter qu'il est fermier, avoir choisi un autre fermier, M. Bergland, comme ministre de l'agriculture et avoir signé cet automne une loi d'aide à l'agriculture considérée comme la plus généreuse de l'histoire des Etats-Unis, les agriculteurs lui en veulent. Sans doute la « journée d'action » que ceux-ci avaient organisée samedi 10 décembre à Washington et dans une trentaine d'autres villes n'a-t-elle pas été à la hauteur des espoirs de ses inspirateurs.

En particulier, en raison du froid très vif, les quelque dix mille fermiers qui devaient converger vers la capitale au volant de leurs tracteurs se sont réduits à mille cinq cents environ. Les vingt mille machines attendues à Atlanta, dans la Géorgie natale du président, ne furent finalement que sept mille. Toutefois, venant de la part d'une population d'ordinaire paisible, non organisée, la démonstration n'en a pas moins impressionné les pouvoirs publics et les médias.

En fait, les fermiers américains ne sont pas la « non classe » en voie d'extinction dont parlent les manuels. A force de dire qu'ils représentent moins de 4 % de la population et que leur nombre continue de décliner, on oublie que ces trois millions d'exploitations emploient quatre millions quatre cent mille personnes, c'est-à-dire plus que l'industrie automobile, le plus gros fournisseur de « jobs » dans le secteur privé. On sait du moins quelle « force de frappe » représente cette activité sur les marchés extérieurs : les 24 milliards de dollars rapportés par les exportations agricoles pendant les neuf premiers mois de cette année auraient compensé largement, il y a bien peu d'années, les achats annuels de pétrole...

Après l'euphorie

Aujourd'hui, cependant, l'agriculture américaine a du mal à digérer les effets de son grand triomphe des années 1972-1973, marqué par des ventes massives à l'U.R.S.S. et par une hausse record des cours. L'euphorie créée par cette situation a entraîné une hausse de près de 250 % du prix des terrains agricoles en même temps qu'une rétention de population. De nombreux jeunes ont acheté en s'endettant des exploitations, tandis que des anciens profitaient de leurs nouvelles rentrées pour agrandir leur domaine. Mais depuis lors les cours des céréales ont connu une chute dramatique. Le boisseau de blé (1 tonne égale 36,7 boisseaux), qui était coté plus de 6 dollars en 1974, n'en vaut que 2,75 aujourd'hui — et il était même à 2,18 il y a trois mois. Le cours du maïs est tombé, lui aussi, de 4 dollars à 2,20 en trois ans.

Les fermiers, qui font entrer dans leurs calculs le prix actuel du terrain, estiment que cette rémunération ne couvre pas leurs coûts de production et leur permet encore moins de payer leurs dettes. Les responsables du mouvement « Agriculture américaine » demandent que l'on en revienne à ce que les experts appellent ici la « parité », un système de référence qui établirait le même rapport entre prix et pouvoir d'achat que celui qui prévalait entre 1910 et 1914.

Ce prix serait de quelque 5 dollars par boisseau de blé, et le gouvernement, pas plus d'ailleurs que l'ensemble des fermiers (les éleveurs, qui utilisent les céréales comme fourrages, en seraient les premières victimes), n'a l'intention d'aller jusque-là. Pour le moment, on s'en tient aux termes de la loi sur l'agriculture, promulguée cette année, qui prévoit le versement par l'Etat au producteur de la différence entre le prix qu'il reçoit de son acheteur et un prix de référence fixé par le Congrès : actuellement 2,9 dollars pour le blé. Ce prix est cependant inférieur à celui qu'avait souhaité l'administration, et le ministre de l'agriculture, parlant dimanche à la télévision, n'a pas exclu de nouvelles mesures d'aide.

Pour le moment, en tout cas, l'importance de la récolte céréalière de 1977 — à peine inférieure à celle des deux années « record » précédentes, — l'accumulation des stocks et le caractère relativement modeste des achats soviétiques (6 millions de tonnes probablement cette année, soit le minimum prévu par l'accord bilatéral de 1975) encouragent surtout le gouvernement à prêcher une réduction des surfaces ensemencées. Le ministère de l'agriculture espérait, en août, que celles-ci seraient diminuées de 20 % l'an prochain.

MICHEL TATU.

Chili

La querelle du canal de Beagle envenime les relations avec l'Argentine

De notre envoyé spécial

Santiago. — Le problème du canal de Beagle, situé à l'extrême sud du continent latino-américain, est en train de compliquer sérieusement les relations entre le Chili et l'Argentine.

Le contre-amiral Julio Torti, chef d'état-major conjoint des forces armées argentines, vient de faire une courte visite à Santiago. Il a indiqué au président Augusto Pinochet la position de son gouvernement, sept mois après un arbitrage international sur la question qui a donné satisfaction au Chili.

En même temps, des nouvelles en provenance d'Argentine, suivant lesquelles l'armée rappelait des réservistes dans la région frontalière de Mendoza, ont provoqué quelque inquiétude à Santiago. En fait, depuis plusieurs mois, les deux pays s'accusent mutuellement de violations territoriales dans l'extrême sud, voire d'actes d'occupation illégaux. Les principaux responsables de la marine des deux pays multiplient, ces derniers temps, les voyages dans la zone.

Le litige porte sur trois petites îles situées à l'embouchure du canal de Beagle, au sud de la Terre de feu — Lennox, Picton et Nueva. En 1971, les deux pays avaient décidé de s'en remettre à l'arbitrage de la reine d'Angleterre. Elle-même a saisi la Cour internationale de justice de La Haye. Cette juridiction s'est prononcée le 2 mai dernier. Elle reconnaissait la souveraineté du Chili sur les trois îles. La sentence a mis dans une position délicate les forces armées argentines. Elles peuvent difficilement récuser un arbitrage dont elles avaient précédemment accepté le principe, mais elles entendent ne pas perdre la face. Le problème est d'autant plus complexe que l'affaire paraît avoir été prise en main par la marine argentine, soucieuse, pour des raisons de politique interne, de montrer une attitude ferme : elle renforce ainsi sa position vis-à-vis de l'armée de terre.

La théorie des « deux océans »

L'importance des trois îles est essentiellement stratégique. La pointe australe de l'Amérique du Sud constitue, en effet, un point de passage important pour les routes maritimes mondiales. D'autre part, l'attribution des îles est déterminante pour l'établissement des « lignes de projection » à partir desquelles serait fixée la répartition des territoires antarctiques. Et surtout on craint, à Buenos-Aires, que l'attribution de trois îles à Santiago ne donne au Chili un accès à l'océan Atlantique, ce qui aurait des conséquences sur le plan géopolitique. Buenos-Aires rappelle que les traités du siècle passé ont établi la théorie des « deux océans », qui limite le Chili au Pacifique et l'Argentine à l'Atlantique, la ligne de partage étant constituée par le méridien du cap Horn. C'est une thèse récusée par le Chili : celui-ci s'en remet à la sentence de la Cour de La Haye, qui, dit-on à Santiago, a examiné les traités avant de prendre sa décision.

Les forces armées sur la défensive

La teneur de la note remise par le contre-amiral Torti n'a pas été divulguée officiellement. D'aucuns croient savoir que l'Argentine accepterait la sentence de la Cour de La Haye, si le Chili faisait des concessions. En particulier, Santiago devrait accepter la théorie des « deux océans ». La réponse du gouvernement du général Pinochet n'est pas davantage connue. On pense ici que ce dernier aurait proposé des négociations sur les points litigieux. Il s'agirait, pour lui, de gagner du temps et de désamorcer une situation quelque peu explosive, en raison du caractère plutôt péremptoire de la communication argentine.

Les forces armées chiliennes sont sur la défensive. Elles ont conscience de leur isolement diplomatique, que vient encore de confirmer le vote de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème des droits de l'homme au Chili. De plus, le pays peut difficilement se permettre de faire face à une situation tendue à la fois à sa frontière septentrionale — où se pose la question de l'accès à la mer de la Bolivie — et à sa frontière méridionale.

THIERRY MALINIAK.

EUROPE

Espagne

Un étudiant est tué par la police aux Canaries

au cours d'une manifestation sur un campus universitaire

De notre correspondant

Madrid. — Encore un mort dans un heurt avec la police. Celui-ci s'est produit le lundi 12 décembre dans l'île de Ténériffe, archipel des Canaries, dans l'enceinte de l'université de La Laguna, située près de Santa-Cruz, capitale de la province. Encerclés par un groupe d'étudiants, des gardes civils ont tiré : Javier Fernandez Quesada, vingt-deux ans, étudiant en biologie, a été mortellement atteint d'une balle au thorax. Un étudiant en médecine, Fernando Jaesuria, dix-huit ans, a été grièvement blessé à l'épaule.

Les incidents se sont produits lorsque la police armée et la garde civile sont intervenues pour disperser des groupes de jeunes qui avaient dressé des barricades dans la zone de La Laguna. La tension avait régné dans toute l'île pendant les premières heures de la matinée. La confédération canariennes des travailleurs ainsi que plusieurs autres syndicats d'extrême gauche avaient lancé un mot d'ordre de grève générale pour protester contre la situation de l'emploi dans l'île. Les Canaries sont une des régions d'Espagne les plus touchées par le chômage. A Ténériffe, des conflits paralysent depuis plusieurs semaines les transports urbains ainsi que plusieurs entreprises de tabac et de frigorifiques.

La grève avait été peu suivie. Mais aux premières heures de l'après-midi les incidents ont commencé. Selon la version officielle, les étudiants ont jeté des pierres sur les gardes civils lorsque ceux-ci sont entrés sur le campus universitaire. Encerclés, les gardes auraient « *tiré en l'air* » pour se dégager.

Cet incident survient dix jours après celui qui a provoqué, à Malaga, en Andalousie, la mort d'un militant des Commissions ouvrières (syndicat communiste) lors d'une manifestation en faveur de l'autonomie andalouse. Le ministre de l'intérieur, M. Martin Villa, qui a ordonné une enquête et s'est rendu sur les lieux, a reconnu que la balle qui a tué le jeune communiste pouvait avoir été tirée par un membre des forces de l'ordre. Mais il a ajouté que la police pouvait être amenée à faire usage de ses armes en certaines occasions.

Le congrès des députés doit se réunir bientôt en session plénière pour débattre des incidents de Malaga ainsi que de la politique d'ordre public. Il est probable que les événements de Ténériffe seront commentés par la même occasion. Le 9 décembre, les parlementaires canariens s'étaient mis d'accord sur un projet de préautonomie qui prévoit la constitution d'une junte de gouvernement composée d'un conseil et d'une assemblée. Ils devraient prochainement nommer une commission pour négocier avec le gouvernement.

CHARLES VANHECKE.

Portugal

Tandis que le général Eanes est en visite officielle à Bonn

Les petites formations politiques redoublent d'activité en vue d'élections anticipées

L'entrée du Portugal dans la Communauté européenne et les problèmes intérieurs et économiques de ce pays ont été au centre des entretiens qu'ont eu, au cours de la première journée de la visite officielle à Bonn du chef d'Etat portugais, le général Antonio Ramalho Eanes, et le président de la R.F.A., M. Walter Scheel.

M. Scheel a déclaré : « *Une Europe sans le Portugal n'est pas pensable.* » De son côté, M. Joseph Ertl, ministre allemand de l'agriculture, a déclaré, recevant son collègue, M. Antonio Barreto, que le Portugal ne pourra assainir l'économie qu'en améliorant son infrastructure, de façon à augmenter ses capacités de production et à réduire sa dépendance à l'importation en matière de denrées alimentaires. L'initiative privée a, dans ce domaine, un grand rôle à jouer, a conclu le ministre ouest-allemand.

M. Eanes n'avait pas souhaité reporter son séjour en R.F.A. pour bien souligner que la démocratie, au Portugal, était assez forte pour surmonter la crise gouvernementale qu'elle traverse. Néanmoins, le chef de l'Etat doit rentrer à Lisbonne le 15 décembre, soit un jour plus tôt que prévu.

Il a demandé aux cinq partis représentés à l'Assemblée (P.C., P.S., P.S.D., C.D.S. et U.D.P.) de remettre, le mercredi 14 décembre, au palais de Belem, un document contenant leurs propositions, qu'il examinera jeudi, dès son retour.

Les petites formations non représentées au Parlement, nous indique José Rebello, notre correspondant à Lisbonne, redoublent d'activité « *en prévision d'élections législatives anticipées* ».

Le Parti de la démocratie chrétienne (P.D.C.), refuge en 1975 et 1976 d'une fraction de l'extrême droite, vient d'enregistrer l'adhésion d'une personnalité dont la ligne politique, depuis la révolution d'avril 1974, a été très contradictoire, l'amiral Pinheiro de Azevedo.

Membre de la junte de salut national et chef d'état-major de la marine après la « révolution des œillets », l'amiral Azevedo était, lors des interminables débats à l'assemblée du M.F.A., un des défenseurs les plus acharnés du « *processus révolutionnaire* ». Nommé premier ministre du sixième gouvernement provisoire en septembre 1975, il avait pris le parti des modérés contre le P.C.P. et l'extrême gauche. Son rêve d'être élu président de la République, en juin 1976, ne s'est pas concrétisé faute de l'appui des socialistes et des sociaux-démocrates. Il a néanmoins obtenu presque 700 000 voix au terme d'une campagne épuisante qui fut sans doute à l'origine d'une crise cardiaque ayant entraîné son hospitalisation.

Depuis lors, l'amiral avait créé le Mouvement de la démocratie sociale portugaise (M.D.S.P.) qui, le 11 décembre, a fusionné avec le P.D.C. pour créer un Front humaniste, qui se définit comme « *antimatérialiste, antimarxiste et anti-athée* ».

Le Mouvement social-démocrate (M.S.D.), fruit d'une dissidence, en décembre 1975, au sein du parti social-démocrate, a également annoncé son intention de se présenter à d'éventuelles élections. Relativement implanté dans le nord du pays, le M.S.D. viserait à occuper l'espace politique situé entre le P.S.D. et le P.S.

D'autre part, les organisations de gauche sortent également du silence. Le Mouvement de la gauche socialiste (MES) et le Front socialiste populaire (F.S.P.), qui préconisent le « *regroupement de toutes les forces révolutionnaires* », ont récemment tenu leur congrès.

Au mois de janvier, la Convention de la gauche socialiste et démocrate, animée par des militants de l'organisation Fraternité ouvrière — dont l'ancien ministre de l'agriculture M. Lopes Cardoso, — jettera les bases d'un nouveau mouvement destiné à revenir au programme du P.S. approuvé en décembre 1974, qu'il estime avoir été abandonné par la direction du parti.

M. CUNHAL : le courant unitaire l'emportera.

M. Alvaro Cunhal explique, dans une interview publiée par *l'Humanité* du 13 décembre, les raisons du vote hostile des communistes lors du débat sur la motion de confiance.

« *Nous avons voté contre parce que nous ne pouvions pas donner au gouvernement un chèque en blanc pour poursuivre sa politique de destruction des conquêtes révolutionnaires de notre peuple, de restauration progressive du pouvoir du grand capital et des grands propriétaires fonciers, de soumission à l'impérialisme étranger...* »

Sur la possibilité d'un accord entre le P.S. et le P.C.P., M. Cunhal déclare : « *On peut se demander si un tel accord est possible. Mais en tout cas, on peut affirmer qu'il est nécessaire... On voit partout, notamment dans les entreprises et les municipalités, se développer les rapports entre communistes et socialistes. Ce profond courant unitaire l'emportera.* »

Autriche

● L'EPOUSE D'UN RICHE INDUSTRIEL DU TEXTILE, Mme Lotte Boehm, a été enlevée lundi soir 12 décembre. Un témoin a téléphoné à la police pour l'avertir qu'il avait vu deux hommes maîtriser l'épouse de M. Léopold Boehm et l'entraîner dans une voiture, qui a démarré aussitôt en direction de Kahlenberg, une région boisée au nord de Vienne. M. Boehm est propriétaire d'une chaîne de magasins de tricots et de lingerie. — *(A.P.)*

Allemagne fédérale

Une nouvelle affaire d'espionnage provoque de profonds remous politiques

De notre correspondant

Bonn. — La République fédérale est une fois de plus secouée par une affaire d'espionnage qui va, sans aucun doute, provoquer des remous politiques jusqu'au niveau le plus élevé.

L'affaire n'est pas nouvelle. Au mois de juin 1976, la police avait arrêté Renate Lutze, secrétaire du directeur des affaires sociales au ministère de la défense, en même temps que son mari, Lothar Erwin-Lutze, employé au même ministère dans la section qui s'occupe des échanges de documentation avec l'OTAN. Un troisième membre de cette équipe, qui travaillait pour la R.D.A., Jürgen Wiegel, était employé à l'état-major de la marine.

Lors de l'arrestation du trio, les milieux officiels s'efforcèrent de minimiser l'affaire. Après tout, suggérait-on, il ne s'agit que de « *petits employés* », qui n'auraient pas été en mesure de causer des dommages sérieux. Aujourd'hui, les choses prennent une tournure beaucoup plus grave. Le procureur fédéral général, M. Rebmann, a reconnu que, sur le plan militaire tout au moins, les trois espions arrêtés auraient causé « *beaucoup plus de torts que ne l'avait fait l'espion Guillaume* », pourtant collaborateur direct de l'ancien chancelier Willy Brandt.

La *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, qui a été le premier journal à jeter une lumière nouvelle sur le cas de Renate Lutze et de ses complices, a pu établir une liste de plus de mille documents secrets livrés à la R.D.A. Ainsi, le camp soviétique aurait reçu des informations, pendant quatre ans, sur toutes les questions militaires les plus importantes de la R.F.A. et de l'OTAN. Les documents en question portaient sur l'ensemble des problèmes de la Bundeswehr, notamment sur ses « *plans d'alarme* », sur les dispositifs stratégiques de l'OTAN, ainsi que sur les plans de construction du nouveau char Leopard qui, dans les prochaines années, sera mis à la disposition des forces ouest-allemandes.

« L'homme de confiance du chancelier »

Un aspect particulièrement surprenant de cette affaire est que les documents militaires les plus confidentiels aient pu être communiqués au directeur des affaires sociales du ministère, qui, semble-t-il, n'avait nul besoin de connaître les plans d'alarme et les dispositions stratégiques des forces occidentales. Il est vrai que ce directeur, M. Herbert Laabs, est l'un des principaux conseillers du ministre lui-même : sans doute est-ce à ce titre qu'il a pu y avoir accès. On fait, d'autre part, observer, à Bonn, qu'avant d'entrer au ministère M. Laabs travaillait au quartier général du S.P.D. Au ministère de la défense, sa carrière a pu être facilitée par M. Helmut Schmidt, dont il a été l'un des collaborateurs les plus appréciés. La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* croit même pouvoir affirmer que, depuis lors, M. Laabs est considéré comme « *l'homme de confiance du chancelier* » au ministère de la défense.

Plus étonnant encore : M. Laabs avait apparemment confié à sa secrétaire les clés et la combinaison de son coffre-fort. La collaboratrice aurait été en mesure, en se réclamant de l'autorité de son supérieur, d'obtenir elle-même les documents qu'elle désirait consulter. On croit savoir que Renate Lutze n'emportait pas toutes ces pièces ultra-secrètes, mais que certaines d'entre elles, au moins, ont été photocopiées sur un appareil du ministère. Elle avait été soumise à plusieurs enquêtes dites « de sécurité », mais aucune objection ne fut jamais formulée à son encontre, bien qu'elle eût attiré l'attention de son entourage par un train de vie excessif pour ses revenus officiels.

Aussi n'est-il pas surprenant que l'opposition chrétienne-démocrate s'empare aujourd'hui de cette affaire et demande des explications au Bundestag. Il semble acquis que certaines règles élémentaires de sécurité ont été complètement négligées. Aucune démission, cependant, n'a encore été exigée des principales personnalités dont la négligence paraît en cause.

JEAN WETZ.

● *Les autorités frontalières yougoslaves* ont refoulé, lundi 12 décembre, une centaine de ressortissants ouest-allemands originaires d'U.R.S.S., de Roumanie et de R.D.A. Ils avaient l'intention de remettre à la conférence de Belgrade des listes contenant, au total, trois mille quatre cents noms de citoyens soviétiques et roumains de souche allemande, ainsi que de ressortissants est-allemands qui désirent quitter leur pays et ne parviennent pas à obtenir l'autorisation d'émigration. — *(A.F.P.)*

L'AFFAIRE CROISSANT

Les autorités de Stuttgart prétendent faire à l'avocat un procès tout à fait « ordinaire »

De notre envoyé spécial

Stuttgart. — Les autorités judiciaires ouest-allemandes n'ont pas été surprises par la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris autorisant le gouvernement français à extrader Me Klaus Croissant, ni par la promptitude avec laquelle Paris a procédé à cette extradition le soir-même du 16 novembre dernier. On considérait, en effet, à Stuttgart, que la France tiendrait à se débarrasser au plus vite de l'encombrant prisonnier.

Quant aux inquiétudes qu'ont fait naître dans les milieux judiciaires français, et jusqu'à la chancellerie, les rumeurs attribuant au parquet de Stuttgart l'intention de poursuivre Me Croissant pour des faits que la cour d'appel de Paris avait écartés, on les assure aujourd'hui sans fondement. Il est exact qu'un nouveau mandat d'arrêt a été délivré contre l'avocat au lendemain de son extradition, reconnaît-on du côté allemand, mais il ne s'agissait là que d'une démarche imposée par la procédure en usage outre-Rhin. En outre, si ce nouveau mandat ne se révélait pas conforme aux dispositions fixées par le tribunal parisien, il serait, assurent les autorités, annulé et remplacé par un quatrième, plus strictement fidèle à la décision française.

Avait-on voulu, du côté allemand, éprouver la résistance éventuelle des autorités françaises à un éventuel dépassement des limites fixées par la cour d'appel ? On s'en défend naturellement à Stuttgart, où l'on assure que seules des erreurs de traduction — ou d'interprétation — ont pu provoquer ce faux-pas. Dans le dossier Croissant figurait en effet la traduction de l'arrêté d'extradition mais non, jusqu'à une date récente, la version allemande de la décision de la cour d'appel de Paris.

Le sentiment quasi général, à Stuttgart, est que si l'avocat ne risque effectivement pas une condamnation supérieure aux cinq ans de détention prévus par le code pénal de R.F.A. pour les faits retenus par Paris, en revanche, il sera vraisemblablement condamné au maximum de cette peine.

Le gouvernement de Bonn cherchera-t-il à faire du procès de Klaus Croissant une démonstration exemplaire, pour tenter de mettre un terme à ce qu'il regarde comme une campagne de dénigrement contre la justice ouest-allemande ? Le découpage fédéral, au moins autant que la séparation des pouvoirs, fait que les autorités de la capitale ne sont pas, de toute façon, en mesure d'intervenir efficacement à cet égard. En outre, on fait valoir au tribunal du Bade-Wurtemberg que ce qui est « exemplaire » dans ce procès est justement qu'il se déroule d'une façon ordinaire, c'est-à-dire dans le respect des garanties accordées à la défense, en toute publicité et au terme d'une instruction minutieuse. La première audience n'aura d'ailleurs pas lieu avant un certain temps : l'ensemble du dossier n'occupe pas moins de soixante gros classeurs, et certaines investigations... « mystères de Stuttgart » : la période primitivement envisagée — février 1978 — pourrait être reculée.

En attendant, des précautions sont prises, à la prison de Stammheim, pour éviter que ne se reproduisent les événements sanglants dont elle a déjà été le théâtre. Encore les autorités locales n'ont-elles pu empêcher qu'un nouvel épisode soit ajouté à l'abracadabrant feuilleton des « Mystères de Stuttgart » : la récente découverte de lames de rasoir dans la cellule de Me Croissant (*le Monde* du 25 novembre) a soulevé de nouvelles questions sur le sérieux — ou sur la nature même — de la surveillance dont les détenus y sont l'objet.

Un nouveau mystère

La version de ce dernier incident, telle qu'elle est fournie par les autorités judiciaires de Stuttgart, diffère sensiblement de celle des amis de l'avocat. Jusque-là autorisé à se servir d'un rasoir à lame pour sa toilette, sous la surveillance d'un gardien, Klaus Croissant le rendait après usage chaque matin. Un gardien, vérifiant machinalement l'état de l'objet, se serait un jour aperçu que la lame manquait, et une fouille méthodique de la cellule de l'avocat aurait permis de retrouver cette lame, dissimulée sous un flacon. D'autres lames ont été retrouvées dans le siphon du lavabo, mais les autorités n'en attribuent pas la provenance à Me Croissant, sans pouvoir toutefois trouver d'autre explication.

Depuis ce petit mystère, dont nul ici ne minimise la portée si les thèses demeurent naturellement opposées sur la signification à lui apporter, Klaus Croissant fait l'objet d'une surveillance quasi permanente. Il s'en est plaint au ministre de la justice de Bade-Wurtemberg. Lequel, lui a répondu, avec une imperturbable bonne volonté, et dans une lettre adressée au « *très honorable monsieur le Dr Croissant* », qu'un éminent expert de Berlin-Ouest, le Dr Rasch, viendrait à Stammheim, jeudi 15 décembre, pour examiner les conditions de cette détention et dire si cette haute surveillance est préjudiciable à l'équilibre psychique du détenu. Précaution que chacun pourra trouver, selon sa propre conviction, hypocrite et dérisoire ou, au contraire, parfaitement naturelle, voire excessive, mais qui traduit bien l'état d'esprit qui est actuellement celui des autorités judicaires de Stuttgart.

BERNARD BRIGOULEIX.

Turquie

M. DEMIREL CHEF DU GOUVERNEMENT SEMBLE LE GRAND VAINCU DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET PROVINCIALES

(De notre correspondant.)

Ankara. — Le vainqueur indiscutable des élections municipales et provinciales du 11 décembre, c'est le parti républicain du peuple, de M. Ecevit. Sur soixante-sept mairies de chefs-lieux de département, il en enlève quarante-deux, en gagnant ainsi dix, notamment dans les régions industrialisées de l'Ouest. De même, il gagnerait très sensiblement dans les autres municipalités de moyenne et petite importance, y compris celles qui étaient jusqu'alors considérées comme des fiefs du parti de la justice. Les résultats définitifs ne seront connus que dans quelques jours, en raison des difficultés de communication en Anatolie centrale.

Le parti de la justice de M. Demirel, premier ministre, appuyé sur une coalition de droite, est le grand perdant : il passe de vingt-deux à quinze municipalités de chefs-lieux départementaux. Son allié, le parti de l'action nationaliste (extrême droite), qui n'en détenait aucune, en conquiert cinq en mordant sur la clientèle du parti de la justice. Et le parti du Salut national (droite religieuse) conserve ses trois maires sortants.

En dépit du taux de participation très bas, qui jouerait surtout au détriment du parti de la justice, la victoire du parti républicain semble devoir se confirmer dans les conseils départementaux. Aussi voit-il dans cette consultation un désaveu de la majorité.

Mais M. Demirel estime que l'Assemblée nationale désignée par les élections législatives de juin dernier est la seule source de son pouvoir. Encore faut-il relever que trois des députés du parti de la justice ont démissionné et que d'autres suivraient pour protester contre l'immobilisme du cabinet de coalition. S'il pose la question de confiance, et l'on ne voit pas comment il l'éviterait, M. Demirel n'est donc pas assuré de son maintien au pouvoir.

ARTUN UNSAL.

Grande-Bretagne

La mort de Lady Churchill

la fin d'une saga

De notre correspondant

Londres. — Lady Spencer Churchill, « Clemmie » pour son illustre mari, est morte lundi 12 décembre à Londres à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Elle sera enterrée, comme elle le désirait, à ses côtés dans le caveau familial d'un petit cimetière de village. Elle retrouvera ainsi l'homme auquel elle s'était consacrée, se tenant en retrait, renonçant délibérément à développer ses propres dons et une personnalité remarquable.

Né en 1885, Clémentine Hozier était issue d'une famille libérale raffinée alliée à de nombreux intellectuels, comme Bertrand Russell. Elle avait fait ses études à la Sorbonne, puis à Berlin et sa connaissance des langues étrangères, notamment du français, était bien supérieure à celle de Sir Winston Churchill qu'elle devait épouser en 1908.

« *Winston me fixa sans dire un mot. Il fut maladroit et ne m'invita pas à danser ni même à dîner* », écrira-t-elle en évoquant leur première rencontre. Pendant cinquante-six ans elle fut à ses côtés, le réconfortant aux moments difficiles, lui tenant tête à l'occasion. Ses intimes disent qu'elle était « *la voix de la conscience* » de Churchill, qu'elle lui prêchait la modération quand il s'emportait. Mais, en 1916, au moment de l'échec des Dardanelles, quand « premier Lord de l'amirauté, — il était au plus bas (« *J'ai cru qu'il allait mourir* »), elle défendit son mari dans une lettre véhémente au premier ministre Anthony Asquith.

Mariage vieux jeu entre deux deux personnalités qui se complétaient. Elle supportait ses sautes d'humeur avec patience. « *Etre sa femme ne sera pas facile, mais sûrement stimulant* » écrivait-elle avant de se marier. Plus tard, elle raconte comment Winston, agité, arpentant la maison — « *un véritable volcan, répandant partout les cendres de son cigare* » — la traitait comme « *de la porcelaine* ». Elle était pour lui « Darling Clem » ou simplement « Clemmie ». Dans ses Mémoires il écrit que son mariage fut « *l'événement le plus joyeux et le plus heureux* » de sa vie. Ajoutant : « *Quoi de plus glorieux que d'être uni à une personne incapable d'une pensée basse.* » Le ménage avait ses petites querelles : « *Nous avons essayé plusieurs fois de prendre notre petit déjeuner ensemble, mais nous y avons renoncé* », écrit Sir Winston.

« Clemmie » décida d'ignorer le blitz : « *La peur, l'agitation et les émotions ne m'intéressent pas* », déclarait-elle en parcourant les villes sinistrées, indifférente aux bombes. Elle supporta dignement la mort de trois de ses cinq enfants et assista son mari pendant les difficiles moments de sa maladie, de son déclin et de sa mort.

« Clemmie » poussa son mari à la peinture. Un dimanche, après-midi, elle lui donna des pinceaux d'écolier et lui dit : « *Est-ce que ces jouets vous intéressent ? Il y a des gens que cela amuse.* » Le lendemain Churchill peignit sa première aquarelle. Grande dame jusqu'au bout, plutôt que de solliciter une aide officielle, elle vendit aux enchères l'année dernière, plusieurs toiles de son mari pour subvenir à ses besoins. Sa mort a été ressentie dans tout le pays : c'est la fin de la saga churchillienne.

HENRI PIERRE.

● LA CHAMBRE DES COMMUNES se prononcera avant Noël sur le mode de scrutin pour l'élection au Parlement européen. Cette décision de M. Callaghan n'implique pas qu'il soit assuré d'un vote en faveur de la représentation proportionnelle. Il va essayer d'y rallier la majorité travailliste pour ne pas donner aux libéraux prétexte à rompre l'alliance. — *(Corresp.)*

Suisse

● LE CONSEIL FEDERAL a interdit, lundi 12 décembre, toute participation de la Suisse aux échanges commerciaux ou aux transactions avec la Rhodésie, qui violeraient l'embargo imposé par les Nations unies. *(A.P.)*

La Belgique en mutation

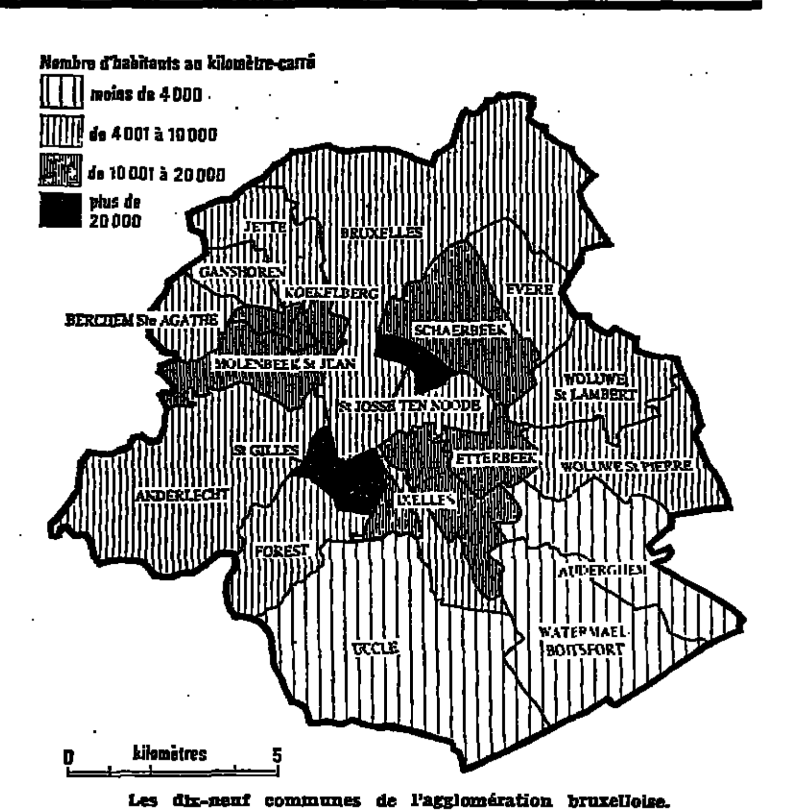
BRUXELLES
:apitale de l'Europe

Avec ce supplément consacré à Bruxelles s'achève la ·ie d'études que « le Monde » a publiée, depuis un peu ıs d'un an, sur « la Belgique en mutation ». Rappelons que principe de cette série était d'aborder successivement et ɔarément les trois régions instaurées outre-Quiévrain par la orme constitutionnelle de 1971 ; ce qui a déjà été fait pour Wallonie (numéro daté 3-4 octobre 1976) puis pour la ındre (20-21 février 1977).

Capitale de l'Europe, Bruxelles avait sans doute une :ation historique à le devenir. N'est-elle pas, d'ailleurs, le int de rencontre — avec toutes les difficultés que cela ut engendrer — de deux cultures fort différentes et ıgtemps antagonistes ? Aujourd'hui encore, le statut très rticulier de l'agglomération bruxelloise et le bilinguisme · lequel il est partiellement fondé en témoignent.

C'est qu'avant d'être la capitale de l'Europe, Bruxelles est celle de la Belgique. Elle connaît, à ce titre, les problèmes de croissance d'une grande métropole, fondée il y a de nombreux siècles mais confrontée aux difficultés et aux impératifs du développement urbain contemporain. Qu'il s'agisse du statut administratif, de l'urbanisme proprement dit, de la qualité de la vie, de l'emploi ou de la culture.

La région bruxelloise, pour faire face à ces difficultés, pour assumer son héritage sans en être prisonnière, dispose désormais d'institutions spécifiques. Institutions dont la complexité, il est vrai, décourage encore parfois l'analyse, mais que la régionalisation devrait permettre d'adapter et de simplifier au fur et à mesure qu'elle entrera mieux encore dans les faits. L'originalité des solutions adoptées a de quoi, en tout cas, intéresser aussi les voisins de la Belgique ; là encore, Bruxelles a décidément vocation de capitale de l'Europe.



Les dix-neuf communes de l'agglomération bruxelloise.

La régionalisation permettra aux Bruxellois l'être maîtres chez eux, nous déclare M. Léon Défosset

La réforme régionale a nduit le gouvernement belge se doter, à côté des ministres ·s affaires wallonnes et flaandes, d'un responsable des faires bruxelloises, puisque la ıpitale et son agglomération ınstituent désormais une ré-.on à part entière. Le titulaire :tuel de cette fonction, L. Léon Défosset, député de :ruxelles (Front démocratique es francophones), qui a égale-:ent dans ses attributions mistérielles le secteur plus techıque des postes et télécommuations, répond ci-dessous à ; questions.

— *« Comment Bruxelles s'intègre-t-elle dans les structures nouvelles de la Belgique ?*

- La forme originale de la onalisation belge réside dans ıénagement de la dualité de communautés culturelles et ·s la reconnaissance de ses ·s régions. C'est la synthèse de x conceptions opposées : celle droit du sol et celle du droit personnes.

Selon leur appartenance cultule, les Bruxellois feront partie de la communauté française . de la communauté néerlanıdse. Les « conseils de communauté » seront compétents pour ıus les problèmes culturels et ·cio-culturels. Quant aux autres ·oblèmes (économiques, sociaux, ·banistiques, etc.) qui concernt les régions, ils seront de la ɪpétence exclusive de chacune lles.

· En définitive, les trois régions ont égales en droits et en ders, la région de Bruxelles sera ; région à part entière. Elle ·a son Parlement régional et ; gouvernement régional. La ıode transitoire que nous vis actuellement peut engendrer ; certaine confusion dans les rits, et il est normal, me sem--t-il, que le passage d'un Etat taire à un Etat régionaliste sse comporter des difficultés. ıte période de mutation en est :euse.

— *Quelles sont les conséquences politiques, économiques et financières de l'autonomie régionale de Bruxelles ?*

· Les mêmes que pour les deux ·es régions du pays. Chacune dorénavant maîtresse de son ın, tant politique qu'économiet budgétaire, dans les limites compétences qui sont réseraux régions à titre exclusif.

:e parti que je représente, le ıt démocratique des francoıes, a toujours lutté pour que :elles soit une région où le *uxellois sera chez soi »* et ıdra en charge les problèmes lui sont propres. En fait, ; plaidons pour l'originalité Bruxelles, cette originalité lant l'exigence d'institutions res et spécifiques.

L'Etat unitaire antérieur ne ıettait plus l'épanouissement ɔal de la région centrale du , qui fait à la fois les frais concessions économiques des et des concessions linguis-:s des autres. Dans le cadre a régionalisation définitive, égion de Bruxelles disposera es moyens budgétaires pro-(dotations, fiscalité, emts) et pourra les affecter aux :tifs prioritaires qu'elle aura ıis. La suppression des pro-:s permettra de dégager égant des moyens financiers ɔlémentaires.

— *Quels sont les rapports ·ec les trois secrétaires Etat : à l'économie régionale ·uxelloise, à la culture franıise et aux affaires sociales ?*

Le ministre des affaires :elloises a deux secrétaires d'Etat qui lui sont adjoints, l'un pour l'économie régionale bruxelloise, l'autre pour les affaires sociales. Il dispose à leur égard du pouvoir de tutelle et son contreseing est nécessaire pour toute disposition légale ou réglementaire.

» La répartition des attributions régionales fait l'objet d'une réglementation précise. C'est ainsi que le secrétaire d'Etat à l'économie régionale a dans ses attributions la politique de l'aménagement du territoire et l'urbanisme, y compris la politique foncière, la rénovation urbaine et l'assainissement des sites industriels désaffectés, la politique d'expansion économique régionale, la politique industrielle et énergétique.

» Ces attributions sont toutefois exercées dans le cadre de l'application de la législation existant à cet égard, fixant les modalités de la tutelle. Il a été, en outre, convenu entre le ministre des affaires bruxelloises et le secrétaire d'Etat à l'économie régionale bruxelloise que les dossiers relatifs à la politique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme seraient instruits par le secrétaire d'Etat, en y associant un représentant désigné par le ministre des affaires bruxelloises et que toutes les décisions seraient signées conjointement par le ministre et le secrétaire d'Etat.

» D'autre part, le ministre des affaires bruxelloises préside le comité ministériel des affaires bruxelloises, organe exécutif de la région. Le secrétaire d'Etat adjoint au ministre de la culture française fait également partie de ce comité, mais il dépend de la tutelle du ministre de la culture française, il traite tous les problèmes culturels qui concernent la communauté française de la région de Bruxelles.

» Le ministre des affaires bruxelloises dispose enfin de compétences exclusives, notamment l'élaboration du budget régional et la surveillance de son exécution. L'ensemble de la politique communale régionalisée, les travaux subsidiés, c'est-à-dire les travaux des pouvoirs subordonnes — par exemple toutes les infrastructures locales, — ainsi que les travaux privés — par exemple le ravalement des façades, — la politique de l'eau, qui est un des grands problèmes de la région bruxelloise, entrent également dans la compétence exclusive du ministre des affaires bruxelloises.

— *Quels sont vos rapports avec les bourgmestres des dix-neuf communes et particulièrement avec le bourgmestre de Bruxelles ?*

— Il faut rappeler que le pouvoir communal est historiquement un des pouvoirs les plus importants de la Belgique. L'autonomie communale est un des fondements de notre démocratie. Tout naturellement, dans la Belgique de demain, les régions auront autorité exclusive sur les communes. L'institution communale, dirigée par un maire que nous appelons bourgmestre, garde ses prérogatives, mais la tutelle actuellement exercée par le pouvoir central (ministère de l'Intérieur) sera transférée à la région, qui coordonne les actions des différentes communes.

» Les rapports actuels entre les bourgmestres des dix-neuf communes de la région de Bruxelles et le ministre des affaires bruxelloises, même s'ils appartiennent à des partis différents, sont « institutionnalisés » dans la compétence exclusive du ministre des affaires bruxelloises.

» Bruxelles est une des dix-neuf communes de « Bruxelles », et mes rapports avec le bourgmestre ne sont pas différents de ceux que j'entretiens avec les dix-huit autres.

» De nombreuses compétences — qui débordent le cadre de chaque commune — ont été transférées par la loi du 26 juillet 1971 à l'« agglomération » (conseil d'agglomération et collège exécutif). Ces compétences importantes (incendie, urbanisme, aide médicale urgente, enlèvement et traitement des déchets urbains) seront transférées demain à la région, puisque dans la préoccupation, que nous avons toujours défendue, de la simplification des institutions bruxelloises, les organes d'agglomération seront supprimés, dès la mise en place du nouveau pouvoir régional, qui en reprendra les attributions, le personnel, et les installations.

— *Les nouvelles structures de la Belgique changeront-elles quelque chose au destin de Bruxelles, concrètement, dans la réalité de chaque jour, autrement que dans les textes juridiques ?*

— Le destin de Bruxelles et celui des Bruxellois se transformeront totalement et pas seulement dans les textes juridiques.

» Nous luttons depuis des années pour éviter que l'on fasse de Bruxelles un territoire d'Etat où les citoyens auraient été politiquement émasculés. Avec la régionalisation, Bruxelles obtiendra la place qui lui revient et, en fait, la même que celle qu'occuperont Flandre et Wallonie.

» L'élection au suffrage universel de représentants propres à la région bruxelloise garantira aux citoyens un pouvoir responsable, ayant une ligne de conduite propre à la région. Dans tous les domaines de la vie quotidienne, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels, des solutions spécifiques pourront être appliquées aux besoins propres à la région et par des pouvoirs plus proches et plus représentatifs des Bruxellois.

— *Le fait que Bruxelles soit le centre des institutions européennes a-t-il changé quelque chose pour la région ?*

— Si sa situation géographique au centre même de l'Europe a fait de Bruxelles la capitale virtuelle de cette Europe, c'est aussi l'aboutissement d'une longue tradition historique. Il y a des siècles que Bruxelles envoie de par le monde les plus beaux témoignages de son génie, il y a des siècles que Bruxelles est une plaque tournante du commerce européen. Les marchandises du monde entier arrivaient ici et les marchands d'Europe connaissaient bien le marché bruxellois.

» Ce qu'il faut souligner actuellement, c'est que se recrée une mentalité bruxelloise différente, plus ouverte au cosmopolitisme, plus proche de ce qu'était la mentalité bruxelloise au temps où Breughel réinventait la peinture, où Vesale découvrait l'anatomie.

(Lire la suite page 12.)

Propos recueillis par
BERNARD BRIGOULEIX.

UNE INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE PROFONDÉMENT DÉSÉQUILIBRÉE

LA plus grande prudence s'impose dans l'analyse des données chiffrées relatives à la structure économique de la région bruxelloise et à son évolution. C'est que l'outil statistique, en dépit d'efforts louables, est encore mal adapté à une approche aussi régionale. Certains facteurs spécifiques viennent, en outre, altérer les renseignements disponibles. Il est cependant possible de dégager de l'aridité des chiffres et de la sécheresse des graphiques les principaux éléments constitutifs de l'infrastructure de la capitale belge, qui présente un mélange caractéristique de l'habitat et de l'entreprise.

Les différentes composantes de la croissance démographique ont progressivement amené la population de l'agglomération bruxelloise au « sommet » statistique de 1967, avant de faire régresser le nombre de ses habitants à 1 042 052 personnes au 31 décembre 1976 (soit 10,6 % de la population belge).

Cette évolution est due, en partie, à une diminution du taux de natalité, mais surtout à un solde migratoire négatif. La recherche d'un meilleur environnement provoque, en effet, une émigration de la population bruxelloise, et principalement des jeunes ménages, vers la zone suburbaine de la capitale. Cette situation s'accompagne d'un notable accroissement de la population étrangère, qui, fin 1975, représentait déjà 212 634 personnes, soit 20,2 % du total des habitants de l'agglomération.

Multiples sont les conséquences de cette triple évolution.

A côté d'un vieillissement de la population bruxelloise, d'une diminution du nombre de ses actifs et de la réduction de son poids démographique dans le pays, on assiste, par exemple, à une augmentation sensible de la circulation automobile, en dépit de l'ouverture partielle du métro. La dégradation des quartiers de vieille urbanisation, de même, est à la fois la cause et la conséquence du processus de dépeuplement, opérant de profonds bouleversements dans le patrimoine immobilier de l'arrondissement.

L' « Eurosphère »

L'installation de l' « Eurosphère », et, plus généralement, l'attraction internationale de Bruxelles, l'extension des activités tertiaires qu'on y observe, ainsi que le souci de rentabilité, ont précisément amené des groupes d'intérêt étrangers, particulièrement britanniques, à s'intéresser aux investissements immobiliers dans la capitale belge, affichant aujourd'hui, notamment, les noms de Jones Lang Wootton et de Richard Ellis à bien des coins de rues.

Cette promotion immobilière s'est faite principalement en matière d'aménagement et de location de bureaux, la rénovation urbaine conservant des quartiers entiers à cette nouvelle vocation, rompant l'équilibre des zones d'habitat et de travail et transformant progressivement Bruxelles en une manière de « cité-bureau » au caractère de moins en moins tolérable.

Divers indices, qui vont de la création de comités de quartier à l'organisation de mouvements écologiques, de la ferveur populaire de certaines manifestations à l'impression d'une presse militante locale telle que *Bruxelles-Combat* (qui se veut *« au service de ces luttes »*), attestent des réactions de plus en plus nombreuses et organisées que suscite cette métamorphose quelque peu anarchique de la ville.

Du point de vue de la structure des entreprises, Bruxelles ne détient pourtant aucune spécialité. Au vu du classement par nombre de salariés, l'image obtenue est quasiment identique à celle du pays dans son ensemble. En 1975, 66 % des établissements occupaient moins de cinq travailleurs chacun, et 5,1 %, plus de cinquante.

En revanche, l'activité économique bruxelloise se caractérise très nettement par la part de plus en plus importante qu'y occupent les services publics et privés, et, donc, par le rôle de moins en moins grand joué par l'industrie.

De 1955 à 1958, le secteur secondaire représentait 33 % de la valeur ajoutée brute à Bruxelles, contre 65 % au secteur tertiaire. De 1971 à 1974, ces chiffres étaient de 27 % et 73 %, contre 42,1 % et 52,8 % pour l'ensemble du pays.

Pour l'emploi, la constatation est la même. Au 31 décembre 1970, l'industrie employait déjà 26,3 % de la population active totale (445 673 personnes), alors que 62,7 % des actifs travaillaient dans les différentes branches du secteur tertiaire. Les proportions nationales s'établissaient respectivement, à cette date, à 43 % et à 49,6 %.

Le déclin industriel

L'alimentation, les boissons, le tabac, le bois, le papier, et surtout les fabrications métalliques, représentent 70 % de la production industrielle de la capitale en 1974. Le taux de croissance moyen de cette dernière, pour les années 1970 à 1974, confirme également, par sa faiblesse, ce phénomène de désindustrialisation.

A l'exception de secteurs tels que ceux du vêtement, de la chaussure ou de la sidérurgie et des métaux non ferreux (où le taux d'accroissement de la valeur ajoutée brute s'établit respectivement, en 1970 et 1974, à 5,1 % et 10,5 %), la croissance est lente partout, et certains secteurs, comme le textile et le papier, enregistrent même des taux négatifs. Les fabrications métalliques, sous-secteur important de l'industrie bruxelloise, ne connaissent qu'une croissance de 1 %, alors que, pour l'ensemble du pays, ce taux atteignait alors 6 %.

Autre caractéristique de l'industrie bruxelloise : la part beaucoup plus importante qu'y occupent les employés par rapport aux ouvriers, en comparaison de la situation qui domine dans le pays. Ce phénomène, qui affecte toutes les branches d'activité et tend à s'accentuer, s'explique par la présence, dans la capitale, de sièges administratifs d'industries aux centres de production disséminés, et par l'implantation d'entreprises particulières, telles que des bureaux de recherches, des services d'études, d'entretien et de réparations.

Cette particularité se reflète notamment au plan des revenus. Le revenu par habitant, à Bruxelles, est, en effet, élevé : en 1974, il s'établissait en moyenne à 99 400 francs belges, contre 75 100 pour l'ensemble du pays. Le tableau des gains moyens bruts des travailleurs du secteur privé, répartis par arrondissement, montre toutefois que les Bruxellois, sans être les moins bien payés, ne sont pas, pour autant, les mieux rémunérés.

La régression de la part relative du secteur secondaire dans l'économie bruxelloise a été compensée, pour un temps, par un important développement du secteur tertiaire. Les services, particulièrement les services financiers et les assurances, y monopolisent sans nul doute l'activité économique. Ces dernières années, pourtant, la croissance du tertiaire n'est plus suffisamment vigoureuse pour équilibrer la désindustrialisation.

Des services hypertrophiés

Quant à l'emploi hautement spécialisé ou non qualifié (on observe d'ailleurs un certain vide entre les deux), il est en régression. Du 30 juin 1973 au 30 juin 1976, la capitale a perdu 17 360 emplois salariés (— 2,9 %).

Outre les services publics, seuls les banques et assurances, les transports en commun et la fabrication du matériel de transport ont connu, de 1973 à 1976, des augmentations d'emploi. Tous les autres secteurs sont en régression.

La volonté de réduire les mouvements pendulaires du monde des travailleurs et le désir d'accroître l'efficacité de certains services pourraient fort bien commander sous peu le déplacement de l'un ou l'autre de ces secteurs vers la périphérie. Il est clair que semblables décisions réduiraient d'autant les possibilités d'emploi dans le tertiaire bruxellois, emploi qui est actuellement stationnaire.

La moyenne mensuelle de chômeurs complets indemnisés s'est accrue de 91 % à Bruxelles entre 1974 et 1975 et de 41 % entre 1975 et 1976. Ces pourcentages sont respectivement pour l'ensemble du pays de 69 et 29 %. Cette évolution prend tout son sens si l'on se rappelle que les agents des services publics, nombreux dans la capitale, ne sont pas touchés par le chômage : ces accroissements spectaculaires sont à comparer à un nombre limité d'emplois qualifiés, industriels ou tertiaires...

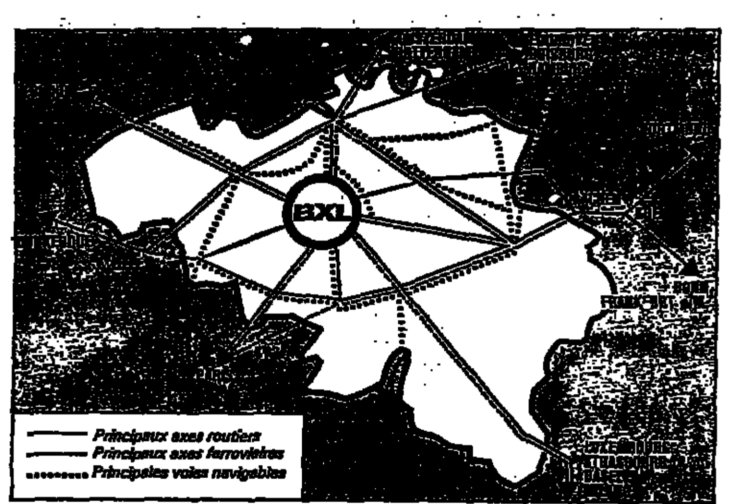
Au cours des neuf premiers mois de 1977 cependant, la moyenne mensuelle des chômeurs ne s'est accrue à Bruxelles que de 13,1 % par rapport à la période correspondante de 1976, alors qu'elle a augmenté de 15,5 % dans le pays.

JEAN SLOOVER.

(Lire la suite page 11.)

(PUBLICITÉ)

BRUXELLES CŒUR ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE



BRUXELLES, capitale politique et administrative du royaume de Belgique, est aussi la capitale du Marché commun et le siège de la Commission exécutive de cette Communauté européenne.

Bruxelles est devenue, au cours de ses mille ans d'histoire, une ville internationale groupant, outre la C.E.E. et l'OTAN, les sièges ou représentations de toutes les grandes sociétés, associations, organisations publiques ou privées du monde entier.

L'homme international se sent dès lors vraiment chez lui à Bruxelles ! La mise en place d'une véritable politique régionale, correspondant encore mieux aux critères d'activités et aux ambitions réelles d'une ville d'un million d'habitants, augmente encore le capital de confiance et de sympathie qu'inspire Bruxelles, ville ouverte au monde entier.

En effet, à la suite de la politique de décentralisation dans laquelle la Belgique s'est engagée depuis quelques années, Bruxelles a mis en œuvre les outils d'un nouvel essor économique.

Vous trouverez, ci-dessous, une description de l'infrastructure industrielle, économique, sociale et culturelle de Bruxelles qui, j'en suis convaincu, vous intéressera et fera, peut-être, de vous un nouveau Bruxellois.

HENRI SIMONET,
Secrétaire d'Etat à l'économie régionale bruxelloise.

Carte d'identité

Bruxelles :

— 4° 21' 12" longitude est,
— 50° 50' 5" latitude nord,
— Climat tempéré,
— 16 000 hectares,
— 1 050 000 habitants,
— 650 000 travailleurs,
— 33 000 entreprises privées.

Bruxelles est la capitale de la Belgique, petit pays de 10 millions d'habitants, qui a réussi à se hisser en huitième position parmi les puissances commerciales mondiales.

Bruxelles est le cœur politique, économique et administratif de l'Europe : elle abrite les organes de décision et d'exécution des Communautés européennes, de l'Union Benelux, de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, ainsi que de nombreuses autres organisations internationales publiques et privées.

..xelles est un carrefour du négoce, position à laquelle concourent son équipement structurel et sa situation géographique centrale en Europe.

Bruxelles est un carrefour ferroviaire et un carrefour autoroutier ; les réseaux belges sont les plus denses du monde et sont reliés à tous les réseaux européens.

Bruxelles est un carrefour aérien ; l'aéroport de Bruxelles national, à dix minutes de voiture du centre de la ville, est desservi par trente-huit compagnies de navigation aérienne.

Bruxelles est reliée, par voies d'eau navigables, aux réseaux étrangers.

Bruxelles est reliée à la mer par un canal maritime qui donne accès au port d'Anvers et de là aux ports de Zeebrugge, de Gand, d'Ostende.

Bruxelles est un centre de télécommunications entièrement automatisées relié au réseau mondial par câble et antenne de télécommunications spatiales.

Les aides aux investissements

IL existe en Belgique une législation d'aide aux investissements. Les entreprises peuvent en bénéficier quelle que soit leur forme juridique ou leur nationalité.

Dans une région aussi développée que Bruxelles, les aides, directes et indirectes, les plus importantes sont accordées préférentiellement aux entreprises qui investissent dans la recherche et le développement industriels.

Les aides financières

En ce qui concerne le financement des investissements, l'Etat ou la région supporte une partie des charges d'intérêt liées aux emprunts.

Cette aide peut atteindre 4 % de la charge d'intérêt des trois quarts de l'investissement pendant huit ans.

D'autre part, sous certaines conditions, l'Etat peut faciliter l'obtention de crédits par l'entreprise en attachant sa garantie au remboursement de ces crédits, quant au capital et aux intérêts.

Enfin, l'investisseur privé peut aussi obtenir la participation financière de l'une ou l'autre société publique compétente.

En ce qui concerne les taxes, les nouveaux investisseurs peuvent être exonérés pendant cinq ans du précompte immobilier (impôt direct perçu sur les immeubles à raison d'une valeur juridiquement fixée par la puissance publique).

Dans le parc industriel à vocation de recherche et associé aux universités, l'Etat — en plus des aides décrites ci-dessus — couvre entièrement les frais d'infrastructure, c'est-à-dire l'aménagement routier et l'installation des diverses canalisations nécessaires.

Précisons que les bénéficiaires d'aides restent libres de s'adresser aux institutions privées ou publiques de leur choix pour le financement de leurs investissements.

Les aides à l'exportation

Les mesures d'aide aux exportations — qui ne sont pas propres à la région bruxelloise — consistent en facilités de financement et en réductions d'intérêts.

L'Office national du Ducroire, qui a pour vocation de stimuler les exportations, assure par ailleurs les risques de crédit ; il peut aussi financer directement certaines opérations d'exportation.

Les aides à la formation du personnel

Lorsqu'une entreprise souhaite s'installer ou étendre ses activités, la puissance publique peut l'aider à se procurer un personnel qualifié.

C'est ainsi que l'Office national de l'emploi peut financer partiellement la formation du personnel. Celle-ci sera donnée, selon les besoins de l'entreprise, soit au sein de celle-ci, soit dans les centres de l'ONEM, soit encore à l'étranger.

Toutefois, les aides en la matière portent seulement sur la formation de techniciens qualifiés, à l'exclusion de toute fonction commerciale ou administrative.

Le montant de l'aide peut aller de 25 % à 50 % du coût total, comprenant rémunérations, charges sociales, indemnités et frais de séjour éventuels à l'étranger.

Régime fiscal pour les cadres étrangers

Pour les cadres et dirigeants étrangers qui résident et travaillent en Belgique, le revenu soumis à l'impôt peut être diminué à concurrence de 30 % ou 1,5 million de francs belges.

Cette mesure peut, selon les cas, être appliquée pendant cinq ou huit ans.

L'infrastructure bancaire

● Les exportations de la Belgique représentent près de la moitié du produit national brut ; les importations sont de la même importance. Aussi, la Belgique a-t-elle toujours eu besoin d'un système bancaire ouvert, permettant des contacts aisés et rapides avec l'étranger.

● Depuis 1944, la Belgique a instauré un double marché des changes.

● Un « marché réglementé » sert de cadre aux transactions sur marchandises et sur services ; dans le cadre des accords de Bretton Woods d'abord et du « serpent » monétaire européen ensuite, les autorités monétaires belges interviennent sur ce marché pour assurer le respect des cours extrêmes convenus.

● Un « marché libre » traite toutes les autres opérations et notamment les transferts de capitaux. La loi de l'offre et de la demande régit les cours pratiqués sur ce marché et les autorités belges peuvent, par ce mécanisme, laisser, tant à leurs citoyens qu'aux étrangers, le libre choix d'investir ou de désinvestir en francs belges, sans devoir soutenir le cours de la devise.

● Les opérations courantes de paiement s'effectuent sans autorisation, sur le marché qui leur est destiné ; seules des transactions importantes de caractère commercial font l'objet d'un contrôle avant exécution, en période de flottement monétaire et de risques spéculatifs (la présentation du modèle de change sert de justification auprès de la banque pour le dénouement de l'opération ; c'est ce qui contraint l'importateur belge à régler par virement et non par chèque ses achats de marchandises à l'étranger).

● Sur le marché libre, l'I.B.L.C. demande, en principe, pour toute opération, dans un but statistique, une déclaration écrite et signée du donneur d'ordre sur la nature de la transaction : désinvestissement, exportation ou rapatriement de capitaux, revenus locatifs, etc.

● Les banques étrangères ont été bien accueillies à Bruxelles et nombreuses sont celles qui y ont ouvert des succursales ou des filiales ; elles dépassent d'ailleurs, en nombre, les banques belges. (De grandes maisons françaises, privées et nationales, y sont actives et très appréciées.)

● La clientèle étrangère, commerciale ou privée n'est pas soumise à une réglementation ; le respect du double marché des changes est la seule contrainte. L'ouverture de compte, l'émission de chèques, l'importation ou l'exportation de devises ne connaissent pas d'autres limites.

Centre européen de foires et d'expositions

Dans un rayon de 200 kilomètres autour de Bruxelles, habitent trente millions de personnes, au Benelux, à l'ouest de l'Allemagne et au nord de la France.

Pour faciliter les dialogues, les échanges, les achats et ventes au sein de ce vaste marché, Bruxelles s'est doté, en matière de foires et expositions, d'un outil varié, qui met à la disposition des fabricants et des exportateurs un grand choix de manifestations, de locaux et de services.

Le Parc des expositions dispose de onze halls qui occupent 110 000 mètres carrés couverts, et de vastes terrains qui se prêtent à des expositions à l'air libre.

Il est situé en bordure de Bruxelles, en liaison directe avec le centre-ville et les autoroutes périphériques.

Quarante manifestations s'y déroulent annuellement et sont organisées, pour la plupart, par la Foire internationale de Bruxelles.

Il s'agit tantôt d'expositions accessibles au grand public des consommateurs, tantôt de salons spécialisés réservés à de nombreux secteurs professionnels.

Outre ses vastes locaux, le Parc des expositions offre à l'organisateur un grand nombre de commodités, dont vingt-cinq mille parkings et un choix complet de services techniques, administratifs et commerciaux, tels que la traduction simultanée, le secrétariat ; il s'occupe des problèmes d'accueil et de restauration ; il prend en charge toutes réservations d'hôtels et de moyens de transport, et peut assurer les services de publicité, presse et promotion, l'aménagement de stands, l'organisation conjointe de colloques, de journées d'études et de congrès.

A proximité du parc s'étend le Brussels International Trade Mart, qui met en location 150 000 mètres carrés de locaux, destinés à l'exposition permanente de prêt-à-porter, textiles d'ameublement et meubles.

Enfin, le Centre International Rogier propose, au centre de la ville, quelque 15 000 mètres carrés de salles agrémentées de différents services.

Plusieurs organismes spécialisés en foires et expositions, quelque 300 000 mètres carrés de locaux polyvalents et tous les services adéquats réunissent donc, en faveur de chaque organisateur, tous les éléments de succès et de rentabilité qu'il exige.

DES MILLIERS DE CHERCHEURS

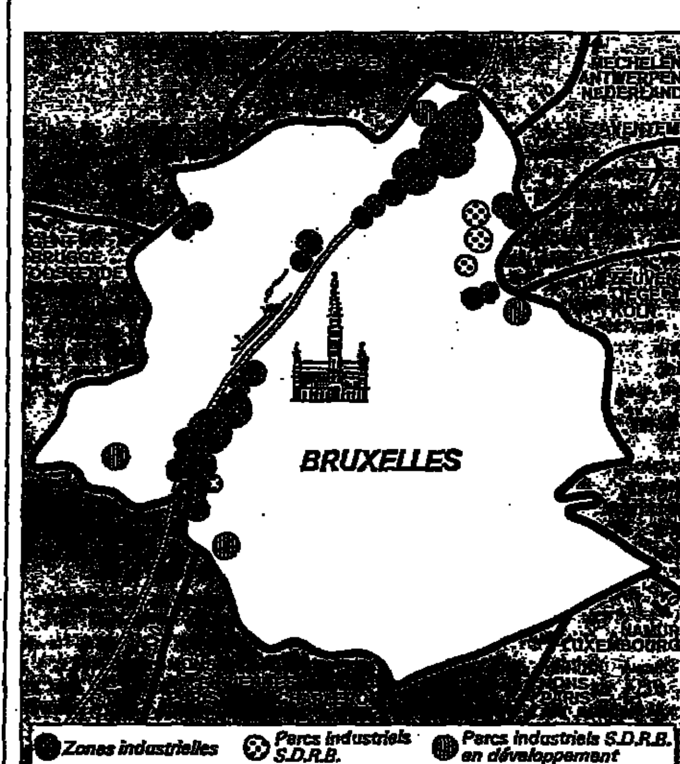
Tout le réseau d'enseignement supérieur s'accompagne d'un ensemble de centres de recherche.

Les universités sont, bien évidemment, les lieux privilégiés où s'exerce la recherche fondamentale et appliquée. Les deux universités bruxelloises représentent ensemble un potentiel de recherche très important : on y trouve quelque trois mille chercheurs de toutes disciplines et plusieurs équipes jouissent d'une réputation internationale.

Les secteurs de pointe sont trop nombreux pour être énumérés ici, mais citons entre autres, en matière de recherche appliquée, les métaux non ferreux, l'automatique, la métrologie nucléaire, l'énergie solaire, l'électrotechnique, le génie chimique et, en matière médicale, la néphrologie, la cardiologie, la biomécanique osseuse, la toxicologie, ...

Dans la mise en place de la nouvelle politique industrielle bruxelloise de recherche et de développement, les parcs industriels scientifiques sont associés à chacune des deux universités.

La Société de développement régional de Bruxelles (S.D.R.B.)



La Société de développement régional de Bruxelles est l'institution publique chargée de l'exécution de la politique économique de la région.

Dans le cadre des options régionales de développement, la S.D.R.B. s'attache à plusieurs types d'activité :

● Accueil des entreprises

Dans tous les cas où une entreprise a des besoins en espace, la S.D.R.B. est à même de lui proposer des solutions :

— qu'il s'agisse de l'implantation d'une nouvelle entreprise dans la région,

— ou qu'il s'agisse d'une entreprise bruxelloise désirant s'agrandir.

● Service aux entreprises

La S.D.R.B. propose aussi aux entreprises un service d'information qui les renseignera sur toutes les matières susceptibles de les intéresser :

— permis divers ;
— crédit et aides financières ;
— parcs et autres terrains industriels ;
— etc.

● Affectations industrielles

La S.D.R.B. participe à l'aménagement du territoire régional. L'industrie occupe :

— zones industrielles 675 ha ;
— zones industrielles compatibles avec l'habitat 353 ha.

● Parcs industriels scientifiques

100 ha de ces zones industrielles ont la vocation de parcs scientifiques associés directement aux universités bruxelloises.

UNE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

Huit Bruxellois sur cent sont diplômés de l'enseignement supérieur universitaire ou technique — proportion tout à fait exceptionnelle.

Selon les dernières estimations, 12 % des travailleurs bruxellois ont achevé des études de niveau supérieur (universitaire ou autre), tandis que 18 % ont terminé des études secondaires.

L'enseignement technique supérieur est spécialisé en mécanique, en électricité et en chimie. La ville abrite également plusieurs centres de formation paramédicale.

En ce qui concerne l'enseignement universitaire, Bruxelles possède deux universités complètes : l'Université libre de Bruxelles (environ treize mille étudiants) et la Vrije Universiteit Brussel (environ cinq mille étudiants).

Vivre à Bruxelles

PEU de villes européennes ont connu en quelques années à peine un rythme de développement comparable à celui de Bruxelles.

Les grands travaux urbains, les idées européennes ont contribué à modifier considérablement le visage de cette ville au caractère quelque peu traditionnel. Siège de huit cents organismes internationaux et d'un corps diplomatique de cent cinquante-huit ambassades, Bruxelles est animée d'une vitalité sans cesse croissante. Cependant, l'achat ou la location de logements ne pose aucun problème. Le choix est possible entre plusieurs formules : studios, appartements, maisons, villas, dans différents types d'environnement.

Le réseau d'enseignement tant secondaire qu'universitaire est très varié et les écoles étrangères sont également bien représentées : Lycée français, Ecole européenne, Ecole internationale, British School of Brussels, etc.

En raison de son caractère international, toutes les religions sont tolérées et représentées.

Les gourmets ne se sentiront pas dépaysés car, placée sous le signe du bien-manger, la capitale offre mille trois cents restaurants où les cuisiniers belges et étrangers défendent dignement leur réputation.

Les emplettes... un vrai plaisir... ! Vous trouverez tout ce que vous avez chez vous et encore beaucoup plus, car ici c'est le rendez-vous des produits du monde entier.

Bruxelles est en permanence le théâtre de manifestations et d'activités culturelles organisées dans toutes les langues. Du spectacle d'opéra et ballets aux manifestations folkloriques, en passant par les expositions, concerts et galeries d'art, le calendrier bruxellois présente une gamme étendue de possibilités.

A mesure du rôle qui lui a été assigné la conjoncture européenne et mondiale, Bruxelles compte 140 hôtels offrant quelque 8 000 chambres dont 6 000 sont de première classe.

Mais malgré cette fièvre d'agir, de construire, d'améliorer, d'innover, Bruxelles reste elle-même ville de charme où il fait bon vivre.

Les relations économiques, industrielles, scientifiques ou culturelles présupposent de nombreux contacts, nationaux et internationaux.

Conscients de l'apport donné par ces échanges, l'Etat, la ville, les communes ont suscité l'installation de multiples locaux munis d'équipements ultra-modernes, dotés de services capables de répondre aux soucis des organisateurs officiels ou privés les plus exigeants.

L'Office de tourisme de l'agglomération bruxelloise (TIB) quant à lui, a créé Bruxelles-Congrès, département chargé de la promotion et de l'information spécialisée.

Se retrouvent associés grâce à Bruxelles-Congrès, les salles, l'hôtellerie, les agences de voyages, les transporteurs et ce, dans un esprit de service qui offre aux organisateurs une garantie d'efficacité et de prix permettant à Bruxelles d'aligner une gamme de lieux de rencontre et d'expositions au centre de l'Europe à des prix extrêmement compétitifs.

Les facilités techniques ainsi offertes sont considérables : trois centres de congrès avec auditorium, équipés de traduction simultanée, restauration, surfaces d'expositions et parkings. De surcroît, dix salles de conférences et dix-neuf hôtels de première classe équipés peuvent recevoir tous types de conférences jusqu'à 8 000 participants.

Le logement de ceux-ci dans 8 000 chambres dont 6 000 de luxe est prévu pour 17 000 personnes.

Tous les hôtels sont très proches du Palais des congrès et des centres commerciaux du haut et du bas de la ville où le shopping est international et la gastronomie, un des fiefs de la cité.

A Bruxelles, ville aux dimensions humaines, la sécurité existe, dans l'harmonie d'un confort jamais démenti.

Les services d'accueil sont polyglottes par nature et par métier, Bruxelles est bâtie en forme de cœur, vous le sentirez battre pour vous.

POUR TOUTE INFORMATION

SECRETARIAT D'ETAT
A L'ECONOMIE REGIONALE
BRUXELLOISE
Rue de la Loi, 56, Boîte 12
1040 BRUXELLES
TÉL : (32-2) 511-08-56

SOCIETE
DE DEVELOPPEMENT
REGIONAL DE BRUXELLES
Avenue des Arts, 39, Boîte 8
1040 BRUXELLES
TÉL : (32-2) 513-70-23

هكذا من الأصل

Des institutions qui croissent plus vite que la population

Bruxelles comptait 1 042 052 habitants au 31 décembre 1976, soit 10,61 % de la population totale du pays. Capitale d'un Etat à la fois unitaire, communautaire et régionalisé, la ville s'étend sur 16 000 hectares et présente une concentration institutionnelle et administrative exceptionnelle, avec des risques de paralysie certains.

Les effectifs du secteur public atteignent près de 800 000 personnes en Belgique. Un certain nombre d'entre elles, comme les enseignants ou les militaires, sont répartis sur l'ensemble du territoire. D'autres sont nécessairement concentrées dans la capitale. Siège du gouvernement, la ville abrite les quelque 80 000 fonctionnaires des ministères, ainsi que la très grande majorité des 190 000 agents des organismes d'intérêt public qui en relèvent.

Mais Bruxelles présente en outre la caractéristique de ne pas connaître moins de quinze niveaux institutionnels, dont l'enchevêtrement décourage parfois l'observateur le mieux intentionné.

L'AGGLOMERATION bruxelloise est divisée en dix-neuf municipalités autonomes. C'est dire qu'on assiste à une profusion d'élus locaux (dix-neuf conseils, ainsi que dix-neuf bourgmestres avec leurs adjoints), et de services qui relèvent de leur autorité. La tutelle sur ces communes est exercée par les services du gouverneur de la province de Brabant (préfet), aidé par un vice-gouverneur plus particulièrement compétent pour Bruxelles. Il faut également mentionner la Députation permanente et le Conseil provincial qui y siègent.

D'autres institutions de création plus récente ont été superposées aux dix-neuf communes de la capitale.

En application de la Constitution revisée au début de cette décennie, Bruxelles possède également une commission culturelle francophone et une commission culturelle néerlandophone dotées de la personnalité juridique, considérées comme pouvoirs organisateurs distincts.

Parmi les autres institutions récentes, mentionnons le Conseil économique régional pour le Brabant, considéré comme point de rencontre, sur le plan économique, entre le nord et le sud du pays, ainsi que la Société de développement régional pour Bruxelles-capitale, chargée de l'expansion économique de la ville. Enfin, depuis 1973 existe un ministre des affaires bruxelloises, compétent en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, mais aussi un secrétaire d'Etat pour l'expansion économique et un autre pour les affaires sociales.

Cet enchevêtrement présente l'inconvénient de donner naissance à bon nombre de mesures contradictoires, prises à des niveaux différents.

L'avenir s'assombrit d'autre part, sur le plan démographique. La population de la ville a décuplé entre 1830 et 1963. Son taux d'accroissement s'est ralenti à partir de 1964 jusqu'en 1967, et, depuis 1968, la capitale se dépeuple, perdant annuellement quelques milliers d'habitants à un rythme de plus en plus accéléré.

Encore faut-il préciser que si l'hémorragie se limite actuellement à quelque 9 000 personnes par an, c'est grâce à la présence d'une population étrangère jeune, à taux de croissance démographique élevé, ce qui masque parallèlement le déséquilibre croissant de la population bruxelloise. Fin 1975, sur un total de 1 051 000 habitants, on comptait 213 000 étrangers. Ils étaient 76 000 en 1961, 126 000 en 1965 et 174 000 en 1975.

Le nombre de décès l'emporte sur celui des naissances à concurrence de 5,11 pour 1 000. Les moins de quinze ans voient leur nombre se rétrécir au fil des ans, tandis que les plus de soixante ans représentent un pourcentage sans cesse croissant. Il n'est déjà plus possible d'évoquer une pyramide des âges : il s'agit au plus d'un obélisque, dont la base commence à se désagréger.

La ville aura-t-elle encore la force de mobiliser des ressources suffisantes pour enrayer le courant de dépeuplement accentué ? Elle est, en effet, confrontée depuis peu avec une situation financière dramatique, qui risque de provoquer de nouveaux départs, surtout parmi les jeunes. La régionalisation entraîne, en fait, une redistribution de l'aide de l'Etat aux communes.

D'ici cinq ans, un rééquilibre doit s'instaurer au profit de la Wallonie et au détriment de Bruxelles, qui percevrait trop par rapport à sa population. Cette diminution de ressources sera vraisemblablement compensée par une taxation accentuée des Bruxellois. Ce qui incitera les plus jeunes d'entre eux à s'établir dans la périphérie.

Compte tenu du ralentissement de l'immigration étrangère qui compensait le déséquilibre général, c'est un irréversible déclin qui menace la capitale.

D. NORRENBERG.

La commission française de la culture s'adresse à un million de Bruxellois francophones

Que la régionalisation introduite en Belgique par les réformes institutionnelles de 1970-1971 trouvât rapidement un prolongement culturel était particulièrement logique : les affrontements entre communautés, qui y avaient conduits, n'étaient-ils pas avant tout le choc de deux cultures, française et néerlandaise ? (Trois même, si l'on inclut les cantons germanophones d'Eupen, Malmédy et Luxembourg). Mais le respect de la logique ne conduit pas toujours à la simplicité. A Bruxelles moins encore qu'en Flandre et en Wallonie, puisque la capitale belge, érigée en région à part entière, compte des membres des deux communautés.

C'EST en 1973, concrètement, que cette « régionalisation culturelle » a vraiment commencé à Bruxelles, avec le démarrage des activités d'une double structure originale : les commissions française et néerlandaise de la culture, dont la compétence s'étend naturellement à l'ensemble de l'agglomération. Celle-ci comptant 80 à 85 % de francophones, c'est, par la force des choses, la commission française qui s'est trouvé le plus directement intéressée par la vie culturelle bruxelloise, bien que l'une et l'autre aient évité — jusqu'ici avec un certain bonheur — de se livrer à une compétition dont chacune voyait bien ce qu'elle aurait eu de stérile.

La tâche de la commission française de la culture est d'autant plus ardue qu'elle ne dispose, avec un budget de quelque 100 millions de francs belges pour 1977, que de 100 francs (environ 13 francs français) par Bruxellois francophone et par an... *C'est dire à quel point il nous faut être vigilant dans l'utilisation de l'argent public*, souligne M. Jean-Pierre Poupko, président de la commission. *D'autant plus que nous avons toujours voulu mener une politique volontariste, habilement incitative, et non pas à la remorque des modes ou des « grands » de la culture qui, eux, de toute façon, relèvent du budget de l'Etat ou des actions intercommunautaires... »*

Plutôt que de se lancer dans la distribution des subventions (ou, comme on dit volontiers à Bruxelles, des subsides), distribution que l'exiguïté budgétaire risquait d'ailleurs de faire tourner court, la commission s'est donc engagée dans une politique sélective. *« Mais sur des critères strictement culturels, et non pas politiques, philosophiques ou idéologiques »*, souligne un de ses membres, non sans rappeler que la diversité des étiquettes et des origines est de règle parmi ses collègues. Tâche d'autant plus vaste, en outre, que le champ d'action « culturel » est ici entendu au sens le plus large : il englobe la jeunesse, les sports, le cinéma, le théâtre, les monuments historiques, les musées, le secteur pré-scolaire, les arts plastiques, l'éducation permanente... C'est dire qu'aux difficultés nées d'un mini-budget s'ajoutent celles que peut créer l'existence d'autres pouvoirs administratifs, différents et parfois concurrents.

« En matière de culture, dit encore M. Poupko, *il s'agissait jusqu'à une date récente, lorsqu'on voulait démocratiser son accès, d'amener le monde ouvrier à la connaissance de quelques chefs-d'œuvre. Il fallait, pensait-on, faire connaître ce qui était bon. Notre optique est différente : nous voulons permettre à chacun, quelle que soit sa condition sociale, d'effectuer des choix sociaux, économiques, et naturellement culturels et politiques. Cela implique la participation, la démocratie culturelle plus qu'une simple démocratisation de la culture. »*

Le ministère de la culture soutient de grands théâtres « agréés », à l'aide de ses propres subventions. Mais la commission s'est efforcée de favoriser l'éclosion puis la survie d'un certain nombre de jeunes compagnies, d'avant-garde ou plus classiques, mais qui, sans elle, n'auraient probablement pas vu le jour. Non sans succès : si Bruxelles, avec une vingtaine de troupes originales, fait aujourd'hui figure de bastion avancé du « jeune théâtre » en Europe, c'est très vraisemblablement à cette politique qu'elle le doit.

D'autant plus que la commission de la culture française s'est efforcée de faciliter également la circulation de ces troupes, notamment dans des milieux longtemps fermés au théâtre comme la jeunesse et le troisième âge. Son président estime aujourd'hui que les deux premiers objectifs qu'il s'était assignés à cet égard sont atteints : il existe un nouveau public pour le théâtre, et aussi une nouvelle relation entre ce théâtre et son public.

Un vidéobus

Pour le cinéma, le problème est d'autant plus complexe que les ressources nécessaires sont considérables. Mais, là aussi, à côté des difficultés de production proprement dites, pour lesquelles la commission ne pouvait pas grand-chose, existaient des difficultés de relation avec le public.

M. Poupko et ses collaborateurs se sont donc attachés à faciliter la diffusion du cinéma d'art et d'essai. En outre, la commission a mis à la disposition des groupes, associations, collectivités locales, etc., un « vidéobus » équipé de tous les moyens modernes de préparation d'émissions télévisées, en mettant naturellement à leur service le concours de techniciens spécialisés. Une politique systématique d'aide au court métrage, d'un coût de réalisation bien moindre et sur lequel de jeunes talents peuvent se faire utilement la main, a en outre été poursuivie depuis plusieurs années, avec le complet accord du secrétaire d'Etat à la culture française, M. François Persoons.

Quant à la défense du patrimoine architectural, elle dépend pour une grande part des actions communes aux deux cultures. Mais la commission française a entrepris à Bruxelles quelques opérations qui lui sont propres en matière d'inventaire des sites à protéger et de lutte contre les méfaits de la spéculation et de la promotion immobilière. *« Non pas dans l'état d'esprit de quelques douairières passéistes, ou de certains gauchistes qui confondent écologie et lutte des classes, mais pour ne pas laisser détruire un cadre de vie qui n'a déjà que trop souffert, et qui fait partie intégrante de la culture au sens où nous l'entendons. »* Cette campagne a notamment été menée par voie d'affiches dues à des graphistes d'art.

La commission compte également de nombreuses réalisations à son actif en matière de jeunesse, de sports et d'éducation permanente : ludothèques itinérantes, « pistes de santé » dans les espaces verts de la capitale, centre d'hébergement pour jeunes, concertations avec différentes organisations syndicales, féminines, ou encore celles qui aident les travailleurs immigrés, et, naturellement, l'édification d'une « maison de la francité » (*le Monde* du 9 mars 1976) chargée de promouvoir le rôle du français », *en particulier dans la capitale de l'Europe »*, et d'héberger de nombreux organismes francophones nationaux et internationaux.

BERNARD BRIGOULEIX.

Une infrastructure économique profondément déséquilibrée

(Suite de la page 9.)

Le taux de chômage est aussi moins défavorable à Bruxelles, puisqu'en septembre 1977 l'agglomération, qui comptait alors 27 685 chômeurs complets, ne connaissait qu'un taux de chômage de 9,7 % contre 9,6 % en Flandre et 12, 5 % en Wallonie.

Si l'on compare la diminution de l'emploi et l'accroissement du chômage dans la capitale de juin 1974 à juin 1976, on s'aperçoit que la réduction du premier (— 25 627) est nettement plus importante que l'augmentation du second (+ 18 429).

Ce phénomène peut s'expliquer partiellement par la grande mobilité des travailleurs vers Bruxelles. Mais il reflète aussi le processus du déplacement d'entreprises vers la capitale belge. Certains font valoir que l'on retrouve des entreprises fermées à Bruxelles dans sa périphérie, et, plus spécialement, dans le reste du Brabant, à concurrence de 80 %. Ces déplacements seraient dus pour partie à une mauvaise conception ou à une application défectueuse des lois d'expansion économique, qui établiraient ainsi une concurrence discriminatoire entre les régions au détriment de l'agglomération.

La répartition des investissements nationaux, mixtes et étrangers, résulte de l'activité des pouvoirs publics en matière d'aide au développement et à la reconversion industrielle. On constate que, de 1959 à 1976, Bruxelles n'a bénéficié que de 2,2 % des montants d'investissements décidés dans le royaume. Pour les neuf premiers mois de l'année en cours, la capitale a vu sa part d'investissements augmenter de 4,8 % par rapport à la période correspondante de 1976. Ces flux financiers ont été orientés principalement vers le métal, la chimie et les matériaux de construction.

En 1976, Bruxelles a eu droit à 14 % des investissements étrangers du pays. Les commerces et les services ont absorbé 88,6 % de ces investissements contre 12,4 % en Flandre et 18 % en Wallonie. Les Japonais, les Américains et les Néerlandais ont été les plus gros investisseurs, regroupant à eux trois 60,3 % des investissements étrangers effectués l'an passé dans la capitale.

Mais, alors que les Japonais ont privilégié les banques et les assurances (Mitsui Bank, Taiyo Bank...), les Américains sont les seuls à s'être intéressés à l'industrie bruxelloise, qui a bénéficié de l'essentiel de leurs apports. Une étude conjointe de l'agglomération de Bruxelles et du Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP) insistait, il y a peu, sur le caractère « désordonné » des investissements étrangers.

Le taux de croissance du produit brut de 1970 à 1974 n'a été que de 3,2 % à Bruxelles alors qu'il s'établissait à 5 % pour l'ensemble de la Belgique. La part relative de la région bruxelloise dans le P.I.B. national (au coût des facteurs et à prix courants) est également en diminution : 15,9 % en 1974 contre 17,1 % en 1970.

Si le Bruxellois produit beaucoup, puisqu'en 1974 le produit brut par habitant (aux prix de 1970) était le plus élevé du pays et supérieur de 47 % à celui du royaume, de 1970 à 1974, le taux de croissance de cette donnée ne s'élevait toutefois qu'à 3,6 %, soit le taux le plus faible du pays.

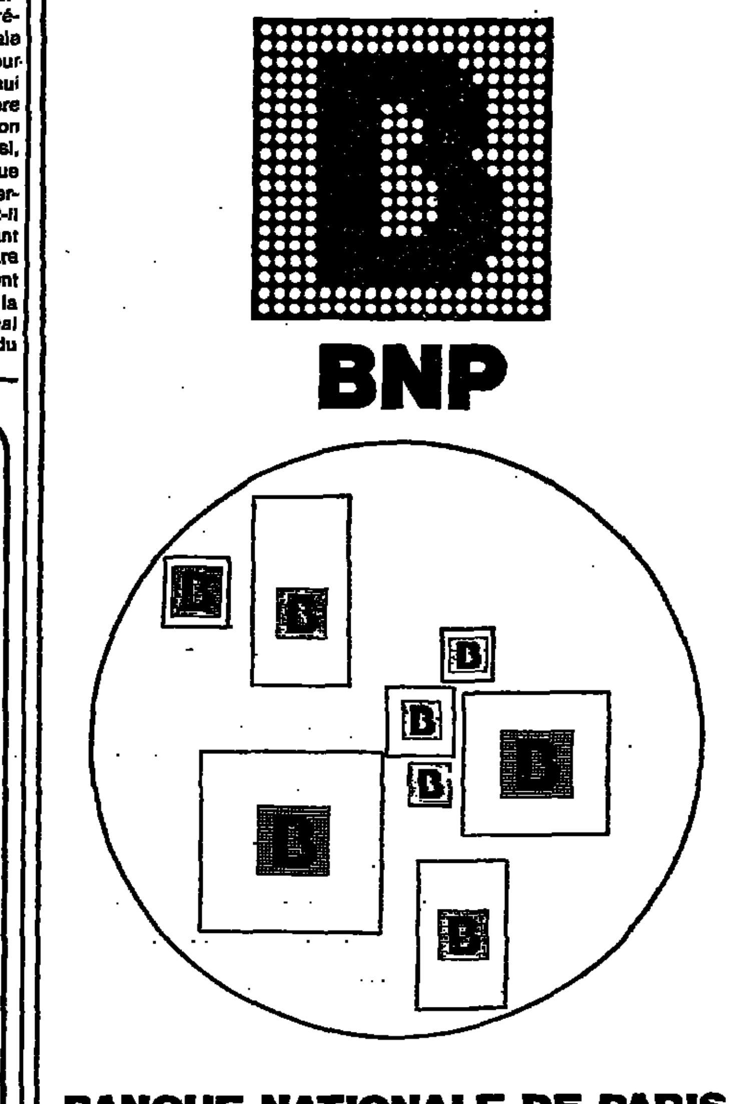
Un traumatisme sévère

Pareille structure économique entraîne naturellement une moins grande résistance aux aléas de la conjoncture, et une moins bonne capacité de récupération dans les périodes dépressionnaires. La crise économique a, au surplus, souligné et accentué les écarts régionaux du point de vue industriel. Si le secteur tertiaire a pu, pour un temps, absorber certains contrecoups, divers indicateurs semblent montrer que cette faculté a, dès à présent, atteint ses limites.

Les autorités actuelles de la capitale, le ministre des affaires bruxelloises, M. Léon Défosset, et le secrétaire d'Etat à l'économie régionale bruxelloise, M. Henri Simonet, pour ne citer qu'eux, sont aujourd'hui conscients du traumatisme sévère qu'a subi l'économie de la région dont ils ont la responsabilité. Aussi, par la mise en œuvre d'une politique industrielle, d'aménagement du territoire, du logement, chacun se dit-il décidé à redresser la barre, en tirant parti, pour ce faire, de la structure institutionnelle et administrative dont il dispose et au sein de laquelle la Société de développpement régional bruxelloise, créée par la loi du 15 juillet 1970, constitue incontestablement le fer de lance.

Cette volonté est louable, et les projets qu'elle anime sont dignes d'intérêt. N'eût-il pas pourtant été préférable d'éviter en son temps que « *la capitale de l'Europe* » ne devienne une région aussi profrondément désaxée par les exigences d'un affairisme aussi brutal qu'excessif, aussi puissant que déraisonnable ?

JEAN SLOOVER.





Le paradoxe du bilinguisme

Le bilinguisme reconnu officiellement sur un même territoire était chose courante au début de ce siècle. Or aujourd'hui, il ne subsiste que deux grandes villes officiellement bilingues dans le monde occidental : Montréal et Bruxelles. Encore existe-t-il entre ces deux métropoles de sérieuses différences : à Montréal coexistent deux populations qui éprouvent une diversité d'origine et l'expriment dans leurs fréquentations, leur habitat, leur appartenance à des organisations socio-culturelles, alors que l'on n'observe rien de tel à Bruxelles.

Il subsiste dans la capitale belge un important phénomène migratoire. On évalue à 27 % la population bruxelloise d'origine flamande, à 10 % celle d'origine wallonne. Certains sont restés flamands ou wallons en esprit, et parfois même flamands ou wallons militants. Mais il ne s'agit là que d'une minorité. La grande majorité se sent assimilée à *la vie proprement bruxelloise*, même si elle *éprouve quelque difficulté à* en définir la spécificité. Le bilinguisme bruxellois n'est pas fait de *la juxtaposition de deux populations*, mais de la symbiose de deux cultures.

A ce biculturalisme bruxellois, la Wallonie n'a guère apporté de contribution. Les divers dialectes wallons *sont aussi étrangers à la grande masse des Bruxellois* qu'ils peuvent l'être pour les Genevois ou pour les Marseillais. Le français est à Bruxelles une langue d'importation particulièrement forte et ancienne, non la forme « littéraire » d'un dialecte populaire.

Plus complexe et plus ambiguë est la relation de Bruxelles avec le pays flamand. Car Bruxelles peut apparaître comme flamande à plus d'un titre : par sa toponymie, par l'origine de *la majorité de ses habitants* (les noms à consonance flamande y prédominent largement), par la masse des gens qui viennent des communes voisines *pour y travailler* et qui sont, pour plus des trois *quarts, flamands* ; par son arrière-pays économique (qui se situe surtout dans le triangle qu'elle forme avec Anvers et Gand), par ce qui subsiste *de parler populaire* et par les altérations subies par le français.

Une ville flamande « dévoyée » ?

Et pourtant, c'est avec la Flandre qu'existe le contentieux le plus sérieux. Si Bruxelles est marquée par deux cultures, l'une a largement dominé — et même *refoulé* — l'autre. Situation dont les causes sont anciennes, mais dont l'ampleur est relativement *récente*. Les recensements décennaux indiquent, *jusqu'en* 1920, une majorité de néerlandophones. En 1930, pour la première fois, le nombre de recensés *se proclamant* francophones l'emportent, mais de peu : les *néerlandophones* demeurent plus de 40 %, avec une majorité dans les communes populaires d'Anderlecht, de Molenbeek, de Berchem-Sainte-Agathe, *de* Jette, de Ganshoren, avec plus des deux tiers à Evere. Pour ne pas parler des communes aujourd'hui dites « *à facilités* », où elle atteint quelque 80 %. Puis c'est le coup de tonnerre du recensement de 1947 : le nombre de Bruxellois se déclarant néerlandophones s'effondre, tombant à moins de 25 %.

Il existe d'autres signes que le nombre de Bruxellois se sentant liés à la culture flamande n'a fait que diminuer depuis. Ainsi le choix de *la langue en matière d'actes d'état civil, d'inscriptions à la milice*, de fréquentation des écoles. On évalue couramment ce nombre, aujourd'hui, à 15 % environ de la population de l'agglomération. Chiffre qui reste approximatif parce que Bruxelles est une ville où l'appartenance linguistique n'est pas fondée sur un appareil de contrainte et de ségrégation.

Combien trouvons-nous, en effet, de *cas ambigus !* La langue peut varier selon qu'elle est parlée, lue ou écrite, utilisée en famille ou dans le milieu professionnel, avec le conjoint, le père, la mère ou les enfants. Les linguistes parleraient en *l'occurrence de diglossie*, c'est-à-dire d'un bilinguisme sélectif, d'un usage variant selon les lieux, les *moments, les situations*.

En outre, l'appartenance linguistique est largement ressentie à Bruxelles *comme l'expression d'un* choix. Il ne manque pas de Bruxellois qui conservent le flamand dans *leurs relations quotidiennes*, ne parlent qu'un *français approximatif*, et qui, pourtant, se proclament francophones par adhésion à une francisation, condition à leurs yeux de toute promotion sociale. Et la situation inverse, pour être plus rare, n'est pas exceptionnelle.

Aux yeux des Flamands, Bruxelles est une ville flamande, mais qui se serait *dévoyée*, et dont l'évolution est allée à contre-courant du reste de la Flandre.

D'un côté, en effet, existe un pays flamand, qui avait connu les plus grands retards culturels et économiques, dont la langue apparaissait comme un patois sans avenir, sans vocation culturelle, et qui réussit à secouer une emprise linguistique *jugée aliénante pour les grandes masses*, à *rendre une forme littéraire à sa langue*, à en imposer l'usage exclusif. Et qui, récemment, a *pu combiner* cette *renaissance culturelle* avec *une expansion qui* lui donne une allure hégémonique.

D'autre part, la ville la plus prestigieuse du nord de la frontière linguistique, celle que les Flamands ont *longtemps considérée comme* leur capitale, accepte allègrement ce « génocide » culturel. Elle devient, non seulement un rempart du français, mais risque même, *par son expansion suburbaine*, de devenir *le foyer* d'une « reconquête »...

La loi de 1932 a *réussi à arrêter* net une francisation qui, pourtant, dans certaines villes (comme Gand), *avait dépassé les limites de la caste traditionnelle des « Fransquillons »*. Mais l'implantation à Bruxelles du plus gros des activités administratives et culturelles, le niveau *matériel et culturel atteint par* la population, ont rendu le phénomène irréversible dans la capitale. Et le défi du flamingantisme, peut-être aussi certaines compromissions de celui-ci avec *la collaboration sous l'occupation*, en ont finalement accéléré le cours.

Même s'il y a une corrélation entre la langue communément parlée et le statut social, si c'est dans les quartiers *populaires* que le dialecte flamand *brabançon* est resté le plus vivant et que s'installent de préférence les immigrants venus de Flandre, *on n'y trouve guère de militantisme flamand* : *la grande* masse ne voit d'ascension possible dans le contexte bruxellois que par la connaissance du français.

Il est resté à Bruxelles un groupe flamand militant. Il représente, *à en juger par* les dernières élections, quelque 8 % *de* la population. Ce nombre a toutes chances de *se maintenir*, peut-être même de s'accroître *légèrement*. Il n'exprime pas, toutefois, *des aspirations vraiment populaires*, et sa composition est foncièrement « bourgeoise ». Il représente *la part d'establishment* flamand *installée à Bruxelles*. Il s'agit d'hommes généralement bilingues, à qui l'usage du flamand ne crée aucune *difficulté* personnelle.

Dans la perspective de *la régionalisation*, les *Bruxellois* s'inquiètent de leur futur statut. Peut-être devraient-ils chercher à définir davantage leur *personnalité* spécifique. Le français y occupe une position prédominante, c'est là un fait acquis. Doivent-ils, pour autant, se *considérer comme une position* avancée d'une *francité* une et indivisible, autrement dit se mettre, en tous *points*, à *l'heure de Paris ?* Ce serait *là* une attitude *paradoxale* à une époque où, en France même, cette totale homogénéité de la culture *française* et un *certain* « impérialisme » parisien sont contestés.

GEORGES GORIELY.

Les déclarations de M. Léon Defosset

(Suite de la page 9.)

— Le pacte d'Egmont va-t-il engendrer la paix communautaire et mettre fin aux querelles linguistiques ?

— Le but du pacte d'Egmont est évidemment d'engendrer la paix communautaire et de mettre fin aux querelles linguistiques. Il est certain que nos deux peuples ont dû chacun faire des concessions, mais la volonté politique que l'on a rencontrée a permis de mettre sur pied un ensemble de propositions de nature à remplacer la zizanie continuelle par une entente qui, je l'espère, deviendra rapidement cordiale.

» Je ne veux prendre qu'un exemple : pendant des années, on s'est déchiré entre Flamands et Bruxellois quant à la détermination du territoire de chacun. On a pu mettre fin à cette querelle de frontières en imaginant une solution qui permet aux habitants francophones des communes périphériques de faire élection de leur domicile, sans quitter leur résidence, dans une des dix-neuf communes bruxelloises. De cette manière, le droit du sol, cher aux Flamands, a été respecté, tandis que les droits de l'homme, chers aux francophones, ont eux aussi été reconnus.

» Le gouvernement actuel de la Belgique a été constitué par l'association entre les forces les *plus* représentatives de chacune des trois régions dans le but essentiel de traduire dans les *faits* les aspirations de régionalisation de la population. Il ne pouvait le faire que dans une optique de « bonne volonté », tendant à cette pacification communautaire sans laquelle tous les autres problèmes sont menacés de stagnation.

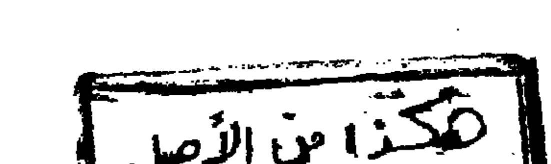
» La compréhension dont font preuve tous les participants au dialogue de communauté à communauté qui s'est enfin instauré est de bon augure pour la réussite de l'opération.

— En tant que ministre des affaires bruxelloises, quel est votre plus grand sujet de mécontentement et votre plus grand sujet de satisfaction ?

— Mon plus grand sujet de mécontentement, ou si vous voulez d'agacement, est constitué par l'enchevêtrement incroyable des institutions qui allonge d'une façon démentielle les circuits administratifs spécialement à Bruxelles et finalement agit contre les intérêts des habitants. La régionalisation entraînera une simplification considérable des institutions bruxelloises et le regroupement d'une administration séparée au service exclusif de la région.

» C'est dans cette perspective que se situe mon plus grand sujet de satisfaction : l'espoir — qui se fortifie chaque jour davantage — de voir prochainement une régionalisation réelle devenir réalité, et, partant, l'assurance de voir bientôt les Bruxellois comme les Wallons et les Flamands maîtres chez eux. »

Propos recueillis par
BERNARD BRIGOULEIX.



Une histoire tourmentée

Mais oui : en 1830, 80 % des Bruxellois parlaient le flamand. Aujourd'hui, ils ne sont que 20 %. Il est vrai qu'en 1830 il y avait cent mille Bruxellois, alors qu'actuellement l'agglomération compte un bon million d'habitants. C'est dire que la capitale belge a vécu d'étonnantes mutations.

BRUXELLES se compose d'une population d'autant plus difficile à définir qu'il s'agit bel : bien d'un puzzle. Y cohabitent les ifférents éléments provinciaux suc-essivement attirés par les nouvelles dministrations du jeune Etat (né des arricades romantiques de 1830), essor des chemins de fer, dès 1835, tablissement de grandes banques de puissantes entreprises interna-onales issues du génie de Léopold II des hommes d'affaires gravitant ans son orbite.

Deux chiffres en témoignent : en 35, les Belges avaient consacré à urs entreprises 350 millions de ancs/or. En 1909, les investisse-ents belges dans le monde attei-aient 15 milliards de francs/or.

Quelques dates-clés

C'est en 977 que surgit dans l'his-ire écrite ce comté de Bruocsella troyé par l'empereur germanique tton II au duc de Basse-Lotharingie, iarles de France. Bruxelles était, cette époque, une bourgade forti-e et bien défendue par les marais la Senne. Population rurale, donc, ais déjà, sur la Senne, on comp-it trois ponts de bois et de pierre...

Durant le Moyen Age, du XIe au Ve siècle, la ville proprement dite it et s'épanouit grâce à l'habile olitique des ducs de Brabant. Ceux-exploitent la position géographi-e de Bruxelles, si bien située sur grande chaussée que sillonnent s marchands entre Boulogne et Co-gne. Ville-étape, cité de transit tre la Germanie et l'Angleterre, ruxelles est administrée par une igarchie de familles de plus en plus hes : les « sept lignages ».

eur justice est prompte : ils font dre les criminels au Galgenberg, mont des potences, là où, par un ard singulier, s'élève aujourd'hui babylonien palais de justice de laert.

303 : le petit peuple des corpo-ons, qui entend participer à la tion de la cité, se rebelle avec ez de violence pour obtenir gain cause.

Cinquante-trois ans plus tard, les xellois vont prouver que, pour e plus accueillants à chacun de rs voisins, ils ne veulent appar-nir à aucun d'entre eux. En 1356, duc Jean III de Brabant meurt sans ritier mâle. La succession du Bra-nt provoque une guerre. Louis de ale, comte de Flandre, a épousé rguerite, fille du défunt ; mais anne, sa fille aînée, est l'épouse Wenceslas de Luxembourg. Le comte de Flandre envahit le Brabant ; le 17 juillet 1356, les Flamands sont dans Bruxelles.

Ils n'y resteront guère, grâce à l'exploit d'Everard 't Serclaes. Dans la nuit pluvieuse du 24 octobre, ce gentilhomme et une centaine d'hommes décidés escaladent le rempart, se ruent vers la Grand-Place, arrachent l'étendard du comte de Flandre flottant sur la Maison de l'Etoile. Ce geste exalte les Bruxellois : armés de leurs instruments de travail, bouchers, rôtisseurs, marmitons et autres représentants des corporations bruxelloises courent sus à l'occupant, éliminant bientôt la faible garnison flamande. La Maison de l'Etoile existe encore. Son mur porte l'effigie du héros populaire, Everard 't Serclaes.

Les dynasties

Au XVe siècle, Bruxelles vit sa fastueuse période bourguignonne. Philippe le Bon encourage les artistes. L'art de Roger de la Pasture, devenu Rogier Van der Weyden, rayonne sur l'Europe ; l'hôtel de ville sort de terre ; les arbalétriers édifient Notre-Dame du Sablon, les compositeurs Dufay, Ockegem, Obracht, rénovent la musique. On forge à Bruxelles de beaux éperons, les corporations s'offrent des maisons superbes.

Ainsi se prépare au siècle suivant le règne de Charles Quint, qui se voudra si bruxellois qu'il choisit pour médecin André Vésale, natif de la capitale, et pour pâtissier le gourmand Bouaërt, dont les lourds gâteaux à la crème ne combleront que trop le colossal appétit de Charles Quint.

C'est à Bruxelles qu'il abdique en 1555. Non sans avoir doté la Belgique d'un système de matriarcat politique assez étonnant, puisqu'elle sera successivement gouvernée par la tante de l'empereur : Marguerite d'Autriche ; par sa sœur : Marie de Hongrie ; par sa fille bâtarde : Marguerite de Parme ; et, en 1599, par sa petite-fille : l'infante Isabelle.

Cette dernière, après les troubles des guerres de religion, établit sa cour à Bruxelles, d'où partent cent initiatives efficaces afin de hâter la renaissance d'un pays ravagé par les rivalités entre protestants et catholiques.

C'est l'époque où Rubens se rend souvent à Bruxelles. Il y vend aux tapissiers de splendides cartons, et, aux églises, des tableaux édifiants. Ce XVIIe siècle si bien commencé par les Bruxellois se terminera mal ; sous les rafales de boulets du maréchal de Villeroy, plus de trois mille huit cents maisons sont anéanties le 13 août 1695. Mais d'autres villes — Louvain, Malines, Anvers — manifestent alors une émouvante solidarité envers Bruxelles, où la reconstruction est rondement menée et où la Grand-Place prend rapidement l'aspect qu'elle offre aujourd'hui.

Ainsi étrillée et rénovée, Bruxelles entre dans le Siècle des lumières sous la houlette de l'impératrice Marie-Thérèse, et celle du jovial gouverneur Charles de Lorraine. Celui-ci crée un climat cher aux Brabançons : des affaires prospères, de belles demeures place Royale, des opéras rutilants, de la bonhomie en politique et un certain libéralisme envers les idées des encyclopédistes.

Joseph II, lui, ne plaît point aux Bruxellois, qui eurent toujours les doctrinaires en aversion. Sous la conduite du libéral Vonck et du conservateur Van der Noot, ils se soulèvent, et, pour imiter les jeunes Etats-Unis, les Belges prennent le nom de « *République des Etats belgiques unis* », après avoir chassé les garnisons autrichiennes, grâce à des fusils fournis par Beaumarchais.

Annexés à la France en 1795, les Bruxellois vouent à Napoléon un véritable culte, jusqu'en 1811. Ne *leur assure-t-il pas de nouvelles en*treprises, d'excellents lycées, de larges débouchés pour leur commerce de luxe, un réseau d'hôpitaux modernes, et, surtout, ce miracle de rassurer les parvenus de gauche sur leur droite et les aristocrates d'hier sur leur gauche ?

De la révolution à la monarchie

De 1815 à 1830, la Belgique se trouve amalgamée à la Hollande. *Mais elle ne s'accommode guère de ce mariage de raison.* Bruxelles est frondeuse, ses journaux attaquent la politique de Guillaume Ier. Le romantisme aidant, ainsi que l'image des Trois Glorieuses de Paris, la ville se rebelle le 25 août 1830. En septembre, les combats y font rage : mille cinq cents morts et blessés du côté belge. De cette révolution naît une monarchie qui aura son palais et son gouvernement à Bruxelles.

Léopold Ier équipe le pays de chemins de fer pour percer les murailles douanières. Léopold II procure à l' « *usine Belgique* » des matières premières en Afrique. Albert Ier défendra sa nation si prospère contre les appétits de l'Allemagne.

La loi des huit heures, le suffrage universel, ouvrent la période 1920-1940. Après la seconde guerre mondiale, Bruxelles vit intensément, à travers son Parlement, ses syndicats, ses milieux d'affaires, les grandes mutations de la société belge : industrialisation de la Flandre, fin de l'ère des mines en Wallonie, naissance d'une bourgeoisie du travail. Comme Henri Simonet l'a dit : « *Le grand public a succédé au prolétariat.* »

Bruxelles, enfin, est devenue le véritable enjeu des conflits communautaires. C'est aussi bien au profit de la Flandre que de la Wallonie qu'elle devra renoncer à une large part de ses privilèges de capitale d'un Etat hier encore unitaire.

JO GÉRARD.

LE BRUXELLOIS n'existe pas, mais...

C'est un diplodocus. A-t-il *même existé ?* Est-il vraiment le fruit des amours du Manneken Pis et de Mlle Beulemans ? L'énigme est aussi complète que celle de son prototype, le général français Maxime Weygand, né près du Palais de justice, au-dessus du café « Le Waterloo », de père et de mère inconnus.

LE Bruxellois n'existe pas, si *les* Bruxellois existent bien. Celui des Marolles ne ressemble en rien à celui d'Uccle ou de Boitsfort. Celui de Koekelberg est cousin de celui de Molenbeek et de Jette, mais est étranger à Schaerbeek. Le ministre Simonet est la vedette incontestée d'Anderlecht, mais sa notoriété n'a pas cours à Saint-Josse-ten-Noode ; tandis que, pour le bourgmestre de cette commune, la célébrité est inaccessible sur l'autre rive du canal de Willebroek : « *Cudell, connais pas* », disent les Anderlechtois.

Ils ironisent à peine. Chacune tient à *son bourgmestre* comme à son clocher, et l'on ne va pas à messe dans la paroisse du voisin. Le Bruxellois a *son* bourgmestre, *son* curé, *son* médecin, *son* café, *sa* femme, *son* chien. Ce qui est à lui est nécessairement meilleur que ce qui est aux autres — sauf... *son* patron, cadeau empoisonné qu'il céderait toujours volontiers à son voisin.

Il y a les Bruxellois francophones, la majorité. Presque pur dans certains quartiers généralement réservés aux gens aisés, leur français est mâtiné de flamand, à doses variables, dans d'autres. Ce francophone, de toute manière, se moquera de l'accent des Wallons et de celui des autres parties de l'agglomération bruxelloise.

Il y a les Bruxellois flamands, et même deux espèces. Ceux qui parlent leur langue sans conviction et que la francisation guette. En deux générations, tout au plus, ils sont assimilés, perdent leur langue et deviennent à leur tour des champions de la francophonie. Puis ceux qui parlent un néerlandais châtié, qui luttent pour protéger leurs enfants de la « *tache francophone* », qui exigent bien haut d'être servis en flamand et qui, le dimanche, d'une voix à la fois forte et émue, chantent « *Onze lieve Vrouw van Vlaanderen* » à la grand-messe de l'église de la Chapelle, où repose Breughel.

Il y a les Bruxellois de passage, ceux de la Communauté économique européenne, huit ghettos que les habitants de la capitale tolèrent. Ils n'aiment pas plus les étrangers qu'ils n'aiment les Wallons ou les Flamands — ou tout autre Belge résidant hors d'un rayon d'un kilomètre autour du clocher paroissial.

Il y a, enfin, les immigrés. Dans les beaux quartiers, on ne les admet que comme gens de maison. Ailleurs, pour les travaux que les Bruxellois refusent d'exécuter. A la rigueur, comme restaurateurs. Si l'on pouvait, on les regrouperait dans des communes à part. Le mot apartheid choque sans doute moins les Bruxellois que d'autres. Les étrangers, d'ailleurs, se concentrent docilement dans les endroits que les Belges abandonnent, une fois que les quartiers sont devenus insalubres : les environs des gares du Midi et du Nord, Schaerbeek, Saint-Gilles, où *il y a des rues turques, grecques, nord-africaines ou espagnoles.* Mais — *horresco referens !* — il leur arrive maintenant de déborder même dans des quartiers jusque-là préservés, comme l' « *oasis francophone* » d'Ixelles, qui a résisté aux Flamands mais est envahie par les Portugais.

Ce racisme-là est-il plus profond que celui du Français moyen ? On peut en douter. L'explication est que le Bruxellois de 1977, placé au confluent de tant de courants, est un individualiste forcené.

On l'a vu quand les communautés se sont attribué des emblèmes : Bruxelles n'a accepté ni le lion flamand ni le coq wallon — sans pour autant proposer un troisième animal. L'aigle ? Son sens de l'humour, plus développé qu'on ne le croit, le trouverait ridicule. Le Manneken Pis ? Ce ne serait pas assez sérieux. Alors, finalement, ni aigle, ni coq, ni lion. Bruxelles n'a pas besoin d'autre chose que son vieux saint Michel terrassant le dragon. Par tradition, et encore.

Au fond, Bruxelles n'a pas de tabous. Le « *Fluctuat nec mergitur* » parisien le fait sourire. Le Bruxellois est assez anglo-saxon : il ne croit en rien, sauf en lui-même. Ce bel égoïste a heureusement le cœur tendre.

PIERRE DE VOS.

OU EN EST LE FOLKLORE ?

L'AVIS D'UN VIEUX « MAROLLIEN »

« VERDOUME ! Ça est une fois gentil de venir m'interviewer sur le folklore dans ce vieux café de la Marolle ousqu'on est mènant ici. Mais moi je suis pas journaliste, *zeulle !* Je suis seulement qu'un vieux *façadeklacher* honoraire et un *pottezoelper* diplômé de l'ordre du *Tastelambic.*

— La Marolle, c'est quoi, M. Jef Kazak ? Et d'où vient ce nom ?

— La Marolle, ça est le plus meilleur et le plus folkloristique quartier de Bruxelles, bien qu'il soye pas marqué dans les guides pour autocars de touristes. D'ailleurs, les autocars sauraient pas dedans, vu que presque toutes ses rues sont trop étroites. Ça est le quartier des brocanteurs, du *Loeizemett*, des *ketjes* et des femmes à *stuutkeir*. *Le nom de la Marolle, ça provient que dans le temps van ons Jugeke* y avait ici un couvent des Sœurs de Marie, qu'on appelait Sœurs Mariolles, ou Marolles, *nè !*

— Le folklore est resté vivace ici ?

— Non, monsieur, mais toutmême un peu plus qu'ailleurs. On a par exemple les fêtes annuelles de Breughel (Breughel, ça est un peintre de l'ancien temps qui avait marié la fille d'une friture de la rue Haute) ; ces fêtes, ça est comme une grande braderie avec des costumes historiques. Mais le vrai folklore de tout le monde, *newo*, ça y a presque plus. C'est-à-dire la vie dans les cafés. Quand j'étais jeune, y avait à Bruxelles des estaminets à tous les coins de rues. Et ils étaient pleins. Et ils étaient gais.

— Oui, je crois savoir que les cafés jouaient naguère un rôle social important ?

— Ça je crois ! On y trouvait de la bière à bon compte, de la chaleur, de l'amitié, de la *zwanze*, des tartines au *rolmops* ou au *bloumpanch*, on y discutait, on y dansait, on y jouait aux cartes, au *pitjesbak*, au *vogelpik*. On y avait la caisse d'épargne pour le voyage à Blankenberghe ou pour le banquet annuel de *choesels* au madère ; tout le monde se connaissait, et tout le monde faisait partie d'une *chocheté* d'entraide, d'agrément ou de billard...

» Au jour du jour d'aujourd'hui, Bruxelles a perdu les deux tiers de ses cafés. Ils sont remplacés par des agences bancaires ou des stations d'essence. Et les gens passent leurs soirées devant leur télévision, sans se dire un mot, à regarder du football espagnol, irlandais ou yougoslave, ou des films de bandits américains, *och èrme !* Et le week-end, ils font des centaines de kilomètres en auto parce qu'ils croyent qu'on est toujours plus mieux autre part que chez soi, les *sukkeleirs !* Ça c'est le folklore moderne.

— Oui, mais tout de même il y a encore à Bruxelles des fêtes ou des manifestations typiques, non ?

— Pas beaucoup. La grande foire du Midi, en juillet-août, a toujours autant de succès qu'avant la guerre. Mais ses meilleurs clients sont maintenant les travailleurs arabes, turcs, grecs, portugais. Surtout qu'en juillet-août les Belges sont partis justement au Maroc, en Grèce, au Portugal et ailleurs. Et quand je pense aux petites kermesses de quartier et aux belles processions des paroisses !... *Awel*, y en n'a presque plus. Même la kermesse de Notre-Dame-au-Rouge, rue d'Anderlecht, qui était si gaie, la dernière fois elle n'avait plus qu'un seul *meuyleke*.

— Mais il y a encore la fameuse sortie de l'Ommegang sur la grand-place ?

— Ah ! oui, ça c'est beau. Avec les vrais nobles à cheval comme au temps de Charlemagne ou de Charles Quint, ça vous n'avez même pas à Paris. Mais c'est cher : te faut payer ta petite place sur la Grand-Place, comme au théâtre. Et c'est d'ailleurs du théâtre, en plein air, mais pas du folklore vivant ousque le public joue avec.

» Pourtant, si tu veux une fois voir du vrai folklore vivant, gratuit et populaire, alors te faut aller le 9 août à la rue des Sables, ousqu'on plante le *meyboom*, l'arbre porte-bonheur. Cette rue est la dernière qui reste encore debout de tout le quartier des Bas-Fonds, derrière la colonne du Congrès, ousqu'on a démoli deux cent cinquante maisons avec quarante estaminets, pour construire la cité administrative, cette terrible caisse à *pennelekkers*.

» Eh bien, le 9 août, chaque année, tous les anciens habitants chassés de leur cher vieux quartier, ils reviennent de partout pour planter leur *meyboom*, comme leurs *boumpas* et leurs *boumas* le faisaient depuis six cents ans. Et y a des fanfares, des géants, des fiacres, des échassiers ; on chante et on danse dans la *rue* ; on vend de la bière et des saucisses chaudes sur les trottoirs, on se raconte les histoires du bon temps. Et ça dure des heures et des heures.

— Mais les concours de fumeurs de pipe, de buveurs de gueuze, de mangeurs de boudin ou de bodding*, les élections de reines de quartier, les bals des corporations, les déguisements de carnaval, tout ça existe tout de même encore ?*

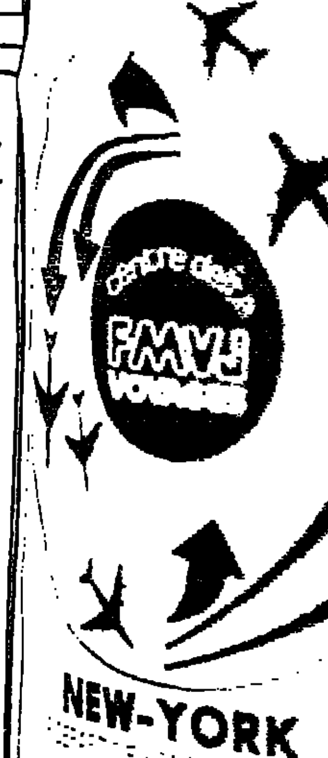
— Peut-être, mais tu peux toujours chercher après ! Je connais toutmême trois choses qui tiennent encore le coup : ça sont, primo les vieilles *chochetés* d'arbalète ; deuzio, le théâtre de *pouchinelles* de Toone (qui fait mènant surtout des imitations comiques des grandes tragédies) ; et troisio le folklore de Menneke-Pis. Y a pas une seule *chocheté* bruxelloise qui oserait oublier d'aller une fois en grande pompe offrir un costume spécial à Menneke-Pis. Mais pour le reste, non : le folklore de Bruxelles, ça est mènant surtout la bonne grosse bouffe à l'Ilot Sacré, et la T.V. qui vide les rues après sept heures du soir et qui fait rester tout le monde à la maison pour voir du *ketjesspel* et écouter du *flâve proet. Ara !* »

JEF KAZAK.

Petit lexique à l'usage des Français et des Flamands qui ne connaissent pas le bruxellois

DANS L'ORDRE DU TEXTE :

Verdoume : juron bénin, marquant souvent l'étonnement.
Zeulle : locution courante signifiant à peu près « Sachez-le ».
Façadeklacher : peintre en bâtiment (« éclabousseur de façades »).
Pottezoelper : pilier de cabaret, « videur de pots ».
Tastelambic : mot forgé à l'instar de « tastevin », le lambic étant une vieille bière typiquement bruxelloise (gueuze légère).
Loeizemett : Marché aux puces.
Ketjes : gamins effrontés, titis.
Stuutkeir : charrette à bras (pour marchandes ambulantes).
Van ons Jugeke : du petit Bon Dieu, du petit Juge (Jésus-Christ).
Nè : tenez, voilà !
Newo : n'est-ce pas (pas vrai ?).
Zwanze : blague, humour, canular.
Rolmops : hareng au vinaigre, enroulé sur lui-même.
Bloumpanch : gros boudin noir, parsemé de petits dés de graisse.
Pitjesbak : sorte de jeu de dés.
Vogelpik : jeu de fléchettes.
Choesels : plat à base de triperie savamment mitonnée.
Chochete : société, club, association (sans but lucratif).
Och erme : exclamation de pitié.
Sukkeleirs : minables.
Awel : eh bien !
Meuyleke : petit manège.
Ommegang : grand cortège historique.
Pennelekkers : fonctionnaires, gratte-papier (« lécheurs de plume »).
Boumpas : grands-pères.
Boumas : grand-mères.
Gueuze : célèbre bière bruxelloise à longue fermentation naturelle.
Bodding : gâteau populaire à base de vieux pain et de raisins (même étymologie germanique que l'anglais pudding).
Pouchinelles : marionnettes (« polichinelles »).
Ketjesspel : jeu puéril.
Flâve Proet : bavardage fastidieux.
Ara : manière forte de dire « Voilà ! »



هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LE DÉBAT AU SEIN DE LA GAUCHE

DEVANT L'ÉCOLE CENTRALE DU P.C.F.

M. Kanapa expose les problèmes actuels du mouvement communiste international

L'hebdomadaire « France nouvelle » publie la seconde partie de l'exposé de M. Jean Kanapa, membre du bureau politique du P.C.F., sur les problèmes actuels du mouvement communiste international, qui a été fait à l'école centrale du parti. On trouvera ci-dessous des extraits de cet exposé dont « le Monde » daté 11-12 décembre avait déjà fait état.

M. Kanapa déclare : « *Le P.C. chinois entre-t-il, comme l'a déclaré le président Hua Kuo-feng au onzième congrès en août dernier, dans une « nouvelle étape » ? Il est trop tôt pour ne pas laisser ouverte cette interrogation. Il serait de toutes façons illusoire de penser que les motifs de nos divergences puissent rapidement disparaître. Nous souhaitons, en tout état de cause, que les conditions se créent pour le rétablissement de relations normales avec le parti communiste chinois.* »

Il revient sur la notion de socialisme et ses différentes applications et déclare :

« *Savoir si un voleur à la tire en Tchécoslovaquie doit être condamné à un mois ou à trois mois de prison, ce sont effectivement les affaires intérieures des autorités tchécoslovaques. Mais qu'on traduise devant les tribunaux de la Tchécoslovaquie socialiste des hommes qui ont utilisé le droit de pétition et protesté contre des licenciements à motif politique, cela nous concerne, nous et notre combat pour une société socialiste, pour l'idéal communiste. Lorsqu'on poursuit en justice des « dissidents », des « contestataires » qui n'ont pas manié la bombe ou le couteau, mais simplement le tract, ou lorsqu'on entrave la libre expression artistique, cela ne fait pas seulement tort à la Tchécoslovaquie ou à l'Union soviétique, cela fait tort au socialisme lui-même. C'est pourquoi nous considérons non seulement comme un droit, mais comme un devoir, de donner notre sentiment là-dessus, et de le faire publiquement pour rendre clair aux travailleurs de notre pays le sens et les objectifs de notre propre combat.*

» *Du côté de nos camarades soviétiques, il est possible que l'hésitation, voire la réticence à percevoir le caractère* nouveau *de la crise actuelle du capitalisme, le caractère spécifique de la crise du capitalisme monopoliste d'État et son caractère* global *ne favorisent pas une estimation correcte de l'importance décisive de la lutte pour la démocratie (politique et économique) dans le combat révolutionnaire pour la transformation de la société. Ils continuent ainsi à qualifier de « démocratie bourgeoise » et de « libertés formelles » tout un acquis que nous appelons les travailleurs à défendre, face à la grande bourgeoisie et à son pouvoir qui craignent la démocratie comme la peste.*

» *Il apparaît aussi que survivent, à un degré certes moindre, certaines séquelles du passé. Sans doute ces survivances ont-elles plusieurs raisons. L'une d'elles est vraisemblablement la difficulté, voire une certaine inaptitude à mener la lutte des idées après une longue période où* tout *à la fois l'isolement dans lequel la réaction internationale confinait l'U.R.S.S.* et *le recours aux méthodes répressives de l'époque stalinienne conduisaient à faire l'économie de la lutte d'idées.*

» *La permanence de l'hostilité — certaine — de l'impérialisme, la fragilité de la détente (et l'absence de détente* militaire) *conduisent enfin nos camarades soviétiques à une sorte de solidification de l'acquis, y compris au plan de la réflexion, de la pensée politique.* »

M. Kanapa poursuit :

« *Nous récusons catégoriquement la thèse parfois exprimée selon laquelle les partis communistes devraient subordonner leur lutte pour les intérêts de la classe ouvrière de leur pays aux intérêts de la lutte mondiale. Qui d'ailleurs définirait cet intérêt supérieur ? C'est tout le contraire qui est vrai : c'est en luttant pour l'accession dans le meilleur délai des travailleurs français à la direction des affaires de notre pays que nous remplissons notre principal devoir internationaliste.* »

Après avoir fait la différence entre l'internationalisme prolétarien (défense inconditionnelle de tout ce que fait l'U.R.S.S.) et la solidarité internationaliste, M. Kanapa revient sur le passé et explique : « ... *Notre solidarité a même été si totale, si confiante, que nous avons été conduits à approuver des actes qui se révélèrent par la suite être des crimes. L'Union soviétique n'est heureusement plus aujourd'hui une forteresse assiégée — même si l'hostilité que lui voue l'impérialisme demeure très réelle.* »

La situation est donc différente aujourd'hui et poursuit-il, nous ne pouvons admettre « *quelque démarche que ce soit qui, au nom de la coexistence pacifique entre les États et de la « stabilité », porterait atteinte aux intérêts de la lutte que nous menons contre le pouvoir du grand capital, pour la démocratie et le socialisme. Nous sommes pleinement conscients des nécessités, des contraintes d'une diplomatie de paix, de détente et d'entente... Il est exclu que nous leur subordonnions nos jugements, nos prises de position, notre propre bataille — non seulement pour le changement démocratique, mais aussi pour une autre politique extérieure française* ».

M. Kanapa estime que « *plutôt que de fulminer contre l'« eurocommunisme », il vaudrait mieux élucider les apports nouveaux, enrichissants, que ce mot approximatif peut recouvrir* ».



LE P.S. ET LE P.C. SOVIÉTIQUE VEULENT « RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES DEUX PARTIES DE L'EUROPE »

Au terme d'entretiens qui ont eu lieu du 8 au 11 décembre, les délégations du P.S. et du parti communiste d'Union soviétique ont publié le communiqué suivant : « *Les participants ont procédé à un échange de vues approfondi sur la détente, les relations économiques entre la C.E.E. et le Comecon, la coopération économique et politique franco-soviétique, ainsi que la situation économique et politique en Europe. Ils sont convenus de la nécessité de favoriser les initiatives visant à renforcer la coopération entre les deux parties de l'Europe et de développer dans l'esprit de l'Acte final d'Helsinki la coopération entre tous les pays d'Europe.*

» *Le colloque s'est déroulé dans une atmosphère de franchise et d'amitié et les deux parties sont convenues d'approfondir au cours des prochaines semaines le dialogue sur certains aspects de la coopération européenne et de façon plus générale, de poursuivre et de développer les échanges entre les deux partis.* »

Cet échange de vues a eu lieu dans le cadre des rapports existants entre les deux partis depuis les entretiens que M. François Mitterrand a eus avec M. Leonid Brejnev, secrétaire général du P.C.U.S., en 1975, à Moscou.

LE C.N.P.F. RÉPOND A M. MARCHAIS

En réponse aux vives attaques de M. Marchais, affirmant que M. Ceyrac avait « les mains couvertes de sang », le C.N.P.F. a publié, lundi 12 décembre, la déclaration suivante :

« La démocratie suppose la liberté d'expression et autorise la polémique. Mais l'injure, la diffamation, les propos susceptibles de créer des tensions graves sont autant de coups portés à la démocratie.

» Les paroles irresponsables du secrétaire général du parti communiste, au « Club de la presse », constituent une provocation et un appel à la haine qui disqualifient leur auteur.

» Si l'on voulait créer un climat de violence et d'affrontement en France, on ne s'y prendrait pas autrement. »

M. MITTERRAND : il ne faut pas écouter ceux qui parlent du sang-froid avec tant de colère.

Répondant à M. Marchais, qui lui avait reproché, dimanche soir 11 décembre, d'avoir « *perdu son sang-froid* » (*le Monde* du 13 décembre), M. Mitterrand a déclaré, lundi 12 décembre, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), au cours d'un meeting réunissant près de dix mille personnes : « *Il ne faut pas écouter ceux qui n'ont à la bouche que l'injure, le sarcasme, ceux qui parlent du sang-froid avec tant de colère.* »

M. Mitterrand a affirmé que son parti « *ne tournera pas le dos à la victoire en mars prochain* ». Il a ajouté : « *Bien entendu on peut attendre 1983. Mais dans quel état serons-nous la prochaine fois ? Seuls peuvent tenir ce langage ceux qui ne souffrent pas, ceux qui préfèrent servir telle ou telle faction, tel ou tel parti. Le parti socialiste refuse à l'avance de servir ses propres intérêts. Il est prêt à les mettre à la disposition de la gauche tout entière. Celui qui divisera, celui-là se perdra.* »

M. LECANUET : gouverner avec MM. Mitterrand, Fabre et Chirac ? Pourquoi pas ?

M. Jean Lecanuet, président du Centre des démocrates sociaux, a évoqué lundi 12 décembre au micro d'Europe 1 le regroupement possible des courants au sein de la majorité.

Un des courants incarnerait « *la volonté du président de la République de gouverner au centre par la voie des réformes, pour le changement* » et cette simplification permettrait peut-être « *d'ouvrir à un moment donné le dialogue avec les forces démocratiques et socialistes de l'opposition* ».

A la question « *Seriez-vous prêts à gouverner avec MM. Mitterrand, Fabre et Chirac ?* » M. Lecanuet a répondu : « *Pourquoi pas ? La France a besoin d'une large union pour traverser la crise et pour rendre au pays un espoir.* »

AU CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE

M. Leroy (P.C.) accuse M. Laurent Fabius (P.S.) de tenir un double langage

De notre correspondant

Rouen. — Réuni en session extraordinaire, à la suite d'une demande du groupe socialiste formulée en juin dernier, le conseil régional de Haute-Normandie, que préside M. André Bettencourt (P.R.), a adopté lundi 12 décembre le « *programme régional d'action pour l'emploi et de soutien de l'activité des entreprises* ».

La discussion du texte présenté par le préfet de région, en application des décrets du 27 juillet dernier, a donné lieu à de vifs échanges entre MM. Laurent Fabius, adjoint au maire de Grand-Quevilly et membre du comité directeur du P.S., et Roland Leroy, député de Seine-Maritime, membre du secrétariat du comité central du P.C.

M. Fabius, estimant que le plan proposé est « *sans commune mesure avec l'action nécessaire* », a souligné l'impossibilité de voir atteints, « *dans le système actuel* », les cinq objectifs du programme (création de nouvelles entreprises, maintien du tissu industriel existant, mise en place d'une politique régionale d'aménagement du territoire, aide au financement des P.M.E. et amélioration de la formation professionnelle).

Il a déploré l'application de décrets qui « *tendent à socialiser les risques et à privatiser les profits* » et a affirmé l'« *opposition résolue des socialistes à un système permettant à l'établissement public régional d'apporter sa garantie à des financements à moyen et long termes* ». Toutefois, le porte-parole du P.S., tout en regrettant les « *inconvénients sérieux* » de l'octroi de primes à la création, a indiqué que « *les travailleurs ne comprendraient pas le maximalisme des non* » et s'est déclaré prêt à accepter l'institution de ces mécanismes sous réserve de quatre amendements garantissant l'efficacité des aides apportées pour la région et les travailleurs.

Au nom des élus communistes, M. Leroy s'en est pris vivement à M. Fabius, l'accusant notamment de tenir deux langages — (« *un à Rouen et un à Paris* ») — et de « *se contenter d'un réquisitoire contre le projet gouvernemental avant de conclure à l'acquittement* ». « *Vous faites flèche de tout bois, mais il y a du bois dont on fait les cercueils* », ironisait alors l'élu du P.S., tandis que M. Jean Lecanuet (C.D.S.), sénateur, maire de Rouen, voyait là « *une séance, hors de mise, d'actualisation du programme commun* », et se déclarait choqué par les procès d'intention du P.S. : « *Je ne tolère pas que l'on puisse affirmer que la majorité fabrique des chômeurs. Je préfère l'attitude de Roland Leroy qui, lui, défend sa position.* »

Après que la motion socialiste eut été repoussée par les élus de la majorité et du P.C., M. Fabius a précisé qu'il accepterait de voter un amendement proposé par le P.C. « *à condition qu'il soit complété dans le sens du programme commun* ». N'ayant pas obtenu satisfaction, les élus socialistes se sont abstenus.

Au cours d'une conférence de presse réunie en fin d'après-midi, M. Fabius, déplorant l'attitude du P.C., a souligné « *l'alliance objective de la majorité et du P.C.* ».

MARC LECARPENTIER.

● *Cambrai (Nord).* — La seizième circonscription du Nord était la seule du département où un accord était intervenu entre le P.S. et le M.R.G., qui avaient désigné comme candidat un radical de gauche, M. Thierry Levy. Cet accord a été rompu, un candidat socialiste ayant été désigné. Il s'agit de M. Jean Le Garrec, membre du comité directeur du P.S. et de la fédération des Hauts-de-Seine, qui aura pour suppléant M. Christian Bataille, maire de Rieux-en-Cambrésis. M. Le Garrec a été préféré à M. Jean Perrier, conseiller régional, qui conduisait la liste du P.S. lors des élections municipales du mois de mars.

POLITIQUE

LES DISSENSIONS AU SEIN DU COURANT ÉCOLOGISTE

Réuni samedi 10 décembre en conseil national, le mouvement S.O.S. Environnement a *décidé de lancer un appel aux Français,* pour leur demander de « choisir la voie écologique ». A cette occasion, M. Jean-Claude Delarue a renouvelé l'invitation adressée aux groupes appartenant à Ecologie 78 pour constituer rapidement un « front uni des écologistes » en vue du scrutin de mars 1978.

De son côté, une délégation du Réseau des amis de la Terre (RAT) a rencontré, vendredi 9 décembre, les représentants du P.S.U. et du MAN (Mouvement pour une alternative non violente), qui souhaitent constituer un « front autogestionnaire ». D'autres rencontres sont prévues cette semaine.

Malgré les regroupements possibles, qui paraissent devoir clarifier la situation au sein de la mouvance écologiste, la confusion et l'inorganisation qui caractérisent le fonctionnement de certains mouvements conduisent à s'interroger sur la capacité des « candidats verts » *à transformer en suffrages* la sympathie dont, selon tous les sondages, ils bénéficient dans l'opinion.

Front uni ou front autogestionnaire ?

Les débats actuels paraissent confirmer la division des écologistes en deux grands courants. L'un semble devoir s'ordonner autour du « Front autogestion*naire et écologiste » prôné par le* P.S.U. et par le MAN. L'autre pourrait être regroupé au sein d'un « Front uni des écologistes », expression de l'éventuelle alliance entre S.O.S. Environnement et une majorité de groupes se réclamant d'Ecologie 78 (*le Monde* du 2 novembre). Le premier inscrit sa démarche dans la perspective d'une victoire de la gauche, dont il se réclame. Le second paraît s'accommoder, au nom de l' « autonomie » de la *contestation* écologique, d'une victoire de la majorité.

Toutefois, d'un côté comme de l'autre, l'émiettement du courant écologiste et la primauté de la « base » sur toute tentative de coordination structurée, paraissent devoir, d'une part, empêcher la *conclusion d'accords nationaux en* bonne et due forme ; d'autre part, faciliter les arrangements au niveau local.

Les divergences existant au sein d'Ecologie 78, qui ont notamment abouti à la mise à l'écart de M. Brice Lalonde (*le Monde* du 21 novembre), *favorisent à la fois* le rapprochement qu'une majorité souhaite opérer avec S.O.S. Environnement et les « convergences » qui devraient permettre à une minorité de s'allier, localement, aux partisans d'un « front autogestionnaire ».

Les divisions concernent la tactique électorale. La majorité des participants à Ecologie 78 refusent tout désistement entre les deux tours. Cette intransigeance est conçue comme une garantie contre les partis politiques et s'inscrit dans un projet à long terme dont l'objectif est de « *transcender les classes sociales* ».

Elle confond dans une même réprobation la majorité et l'opposition. Les tenants de cette ligne « dure » ont d'ailleurs parfaitement mesuré les conséquences électorales de ce comportement. Ainsi, M. Philippe Lebreton, président du MERA (Mouvement écologiste Rhône-Alpes), a-t-il récemment affirmé : « *Il existe actuellement un danger de voir s'installer au pouvoir une gauche n'ayant pas encore assez réfléchi aux problèmes de société.* »

Un tel souci d'affirmer l'indépendance du courant écologiste et de ne pas « *apparaître dans un camp politique* » constitue le principal point d'accord avec S.O.S. Environnement dont le mot d'ordre est : « *les écologistes constituent le seul véritable « parti » du changement* ». Le nouveau secrétaire national d'Ecologie 78 a d'ailleurs été mandaté pour poursuivre les négociations avec le mouvement que préside M. Jean-Claude Delarue. Celui-ci s'efforce, de son côté, d'harmoniser son programme avec les thèses défendues par Ecologie 78, notamment en ce qui concerne l'arrêt du programme électro-nucléaire du gouvernement. Il espère parvenir, *sinon à un* partage des circonscriptions sous l'égide d'un « Front uni » officiellement constitué, du moins à des accords locaux permettant d'éviter toute concurrence entre les candidats de S.O.S. Environnement et ceux d'Ecologie 78. M. Delarue a annoncé que, *faute d'obtenir* de l'assemblée générale d'Ecologie 78, le 17 décembre prochain, une décision favorable, son mouvement ferait connaître, dès le 20 décembre, la liste des circonscriptions où il sera représenté.

Cet isolationnisme électoral qui unit S.O.S. Environnement à *Ecologie 78 a suscité l'opposition* du Réseau des amis de la Terre. Plusieurs groupes du RAT, en particulier celui de Paris, ont, en effet, estimé que sans soutenir la gauche, il convient de ne pas lui nuire. A l'origine de cette contestation, exprimée notamment par M. Laurent Samuel, secrétaire des Amis de la Terre de la capitale, se trouvent, d'une part, la volonté d'unir au courant écologiste d'autres mouvements sociaux (*régionaliste, féministe*) avec lesquels « *une convergence est possible* », d'autre part, la conviction que la revendication écologique « *ne supprime pas du jour au lendemain les clivages traditionnels* ». Constatant qu'une telle analyse rejoint celle des promoteurs du Front autogestionnaire, certains membres du RAT *ont donc engagé des négociations* avec les représentants du P.S.U. et du MAN. Ces derniers souhaitent, soit l'attribution d'une investiture, P.S.U., MAN et Amis de la Terre aux mêmes candidats ; soit la conclusion d'un *modus vivendi* excluant toute concurrence entre les candidats de chacun des mouvements. De leur côté, les représentants du RAT avaient vainement exprimé, lors de l'assemblée générale d'Ecologie 78, leur souhait que *soient acceptés* des candidatures communes, par accord local, avec le Front autogestionnaire, « *à condition que le candidat lui-même ne donne pas de consignes de vote au second tour, chaque organisation reprenant alors sa liberté* ».

Les conditions paraissent donc réunies pour la conclusion de plusieurs accords locaux, à l'image du regroupement qui s'est opéré dans l'Yonne.

A Paris, les négociations paraissent être sur la bonne voie.

Quoi qu'il en soit de ces rapprochements esquissés et de ces contacts, il reste que l'attitude des mouvements écologiques peut *être appelée à de fréquentes modifications.* Car la sensibilité écologique s'accommode mal des consignes partisanes et des structures centralisatrices qui caractérisent les organisations empruntant les circuits politiques traditionnels.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

LES FICHES D'IDENTITÉ DES DIVERS GROUPES

● **ECOLOGIE 78**

Ce cartel électoral a été constitué en juillet 1977 par les représentants de plusieurs associations dont l'objectif est d'affirmer l'originalité du courant écologiste et son indépendance à l'égard des partis politiques. Parmi les groupes les plus influents figurent le Mouvement écologique, le réseau des Amis de la Terre et les Comités régionaux pour l'information nucléaire. Ses membres se réunissent, à *intervalles rapprochés, en assemblée générale.* Le territoire est divisé en douze régions, dotées chacune d'un porte-parole, élu à chaque *assemblée.* Les porte-parole constituent le secrétariat national. Mais l'absence de modes d'organisation stables au sein des groupes qui composent Ecologie 78 empêche l'établissement d'une véritable coordination, et rend difficile toute négociation avec un autre mouvement.

Ecologie 78 doit se dissoudre *au soir du second tour du scrutin* législatif.

★ Secrétariat national. MERA. *Ecologie 78. B.P. 231, 69213 Lyon Cedex 1.*

● **S.O.S. - ENVIRONNEMENT**

Créé en mai 1977 par les animateurs d'associations de défense de la nature, d'usagers des transports, de piétons, de cyclistes, de handicapés ou de pêcheurs. Plusieurs de ses fondateurs ont été des « candidats verts » aux élections cantonales de mars 1976, puis aux municipales de mars 1977. Ils ont en commun, d'une part, leur volonté d'affirmer l'indépendance des écologistes à l'égard des partis politiques, d'autre part, un « programme d'écologie politique » qui préconise « une autre croissance » et « une nouvelle démocratie ». S.O.S. - *Environnement* souhaite présenter de soixante à quatre-vingts candidats en mars 1978 (dont 60 % dans la région parisienne), *refuse tout désistement* et préconise le maintien des candidats qui auront obtenu plus de 12,5 % des suffrages. Parmi *ces candidats figurent notamment* MM. Jean-Claude Delarue, président du mouvement ; Henri Guillemain, président du comité Sauver Paris ; Henri Roubaud, président de Nice-Ecologie. S.O.S.-Environnement est souvent présenté comme l' « aile droite » du mouvement écologiste.

★ 31, rue d'Enghien, 75010 Paris.

● **MOUVEMENT ECOLOGIQUE**

Fondé pour soutenir la candidature de M. René Dumont aux élections présidentielles en 1974, il regroupe plusieurs organisations de défense de l'environnement, notamment dans l'est et le sud-est du pays, dont les deux plus importantes sont le MERA (*Mouvement écologique Rhône-Alpes*) et Ecologie et survie. Le MERA est présidé par M. Philippe Lebreton, biologiste dont *les analyses rejoignent celles* de S.O.S.-Environnement. Ecologie et survie, animé par Mme Solange Fernex, est considéré comme un mouvement régionaliste alsacien de tendance conservatrice. Présent aux élections municipales de mars 1977, le Mouvement écologique, qui n'a plus de lien particulier avec M. Dumont, participe à Ecologie 78. Il plaide contre tout désistement au second tour et pour une stratégie qui consiste à « *occuper le maximum de terrain* ». Le fruit de ses travaux sera consigné dans un « *petit livre vert* », intitulé *Vers une société écologique*, dont la parution est prévue pour janvier 1978.

★ 65, boulevard Arago, 75013 Paris.

● **RESEAU DES AMIS DE LA TERRE**

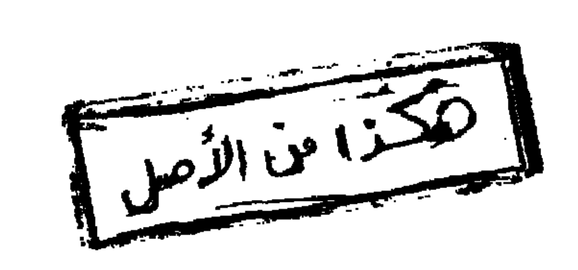
Les groupes des Amis de la Terre sont bien implantés à Paris, Lyon, Lille, Grenoble et Rouen. Ils ont été les premiers à poser le problème écologique en termes politiques. Ils disposent, avec M. Brice Lalonde, d'un *animateur* connu sur le plan national. Malgré l'existence d'un *réseau*, les *groupes locaux et* régionaux ne sont pas véritablement coordonnés. Ils sont actuellement partagés entre leur parti*cipation à Ecologie 78* et des tentations « *autogestionnaires* ».

★ Amis de la Terre, 117, avenue de Choisy, 75014 Paris. *Groupe de Paris* : 3, rue de la Bûcherie, 75005 Paris.

● **PARIS-ECOLOGIE**

Il s'agit de la coordination de groupes de quartiers et d'arrondissements de la capitale constituée en vue des élections municipales de mars 1977. La perspective du scrutin *législatif* a relancé leur activité. Ils vont être dotés de cinq porte-parole, mandatés pour négocier d'éventuelles alliances locales avec le Front autogestionnaire ; mais ils n'envisagent pas de se *retirer* d'Ecologie 78.

★ 35, rue Bergère, 75009 Paris.



هكذا من الأصل

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les salariés candidats à un mandat législatif disposeront de vingt jours pour leur campagne

Lundi 12 décembre, sous la présidence de M. Andrieux (P.C.), l'Assemblée nationale examine, après déclaration d'urgence, le projet de loi portant dispositions particulières applicables aux salariés candidats ou élus à l'Assemblée ou au Sénat.

Après avoir rappelé le faible)urcentage des salariés du sec- ur privé ou public occupant tuellement des fonctions parle- entaires, M. BRIANE (réf.) rap-rteur de la commission des 'aires culturelles, présente les ıx dispositions essentielles du te initial :

ı) *Il prévoit*, dans la limite de : jours, des autorisations d'ab- ıce pour permettre aux salariés candidats de participer à la campagne électorale ; ces dix jours sont imputables sur la durée des congés payés. Les absences ne sont pas rémunérées si cette imputation n'est pas possible ;

2) Le texte apporte un certain nombre de garanties au salarié devenu parlementaire : son contrat de travail est suspendu sur sa demande et, à l'expiration de son mandat, il retrouve, s'il le désire, son ancien emploi ou un emploi analogue. Toutefois ces *dispositions ne jouent plus en cas* de renouvellement du mandat, le droit de réintégration étant alors transformé en une priorité d'embauche pendant une année.

M. BEULLAC, ministre du travail, reconnaît que les salariés n'ont pas les responsabilités politiques correspondant à leur importance numérique dans la nation : alors qu'ils représentent 70 % de la population active et plus de 44 % du corps électoral, précise l'exposé des motifs, quarante-huit sénateurs et cent onze députés seulement font partie de ces catégories, soit 16,3 % au Sénat et 22 % à l'Assemblée.

Au nom de la commission des lois, M. FANTON (R.P.R.), souligne la brièveté de la durée accordée pour mener campagne et insiste sur les difficultés que soulèvera la réintégration professionnelle prévue. Le député souhaite que le projet bénéficie également aux suppléants.

M. DUCOLONE (P.C.) observe que les vingt-sept ouvriers siégeant à l'Assemblée nationale sont des députés communiste.

Un amendement communiste propose de porter de dix à vingt jours ouvrables la durée des autorisations d'absence. Soutenu par MM. FANTON (R.P.R.), DAILLET et CLAUDIUS-PETIT (réf.), mais combattu par le gouvernement et par le rapporteur, il est néanmoins adopté par l'Assemblée. Il en va de même d'un amendement socialiste qui ouvre aux salariés la possibilité de prendre des congés sans solde. A l'initiative du rapporteur, l'Assemblée précise que les absences compteront comme temps de présence effectif chez l'employeur pour l'appréciation des droits liés à l'ancienneté.

Le groupe communiste propose que l'élu puisse bénéficier de tous les avantages acquis par les salariés de sa catégorie durant l'exercice de son mandat. Contre l'avis du gouvernement et du rapporteur, l'Assemblée accepte ainsi qu'un autre amendement communiste qui prévoit que la garantie de réemploi sera également applicable en cas de réélection. M. Beullac s'y était opposé, insistant notamment sur les difficultés qui en découleraient pour les petites entreprises. Pous cette raison, il demande à l'issue de la discussion une seconde délibération sur ce point.

L'Assemblée inverse son vote précédent puis adopte à l'unanimité le projet de loi ainsi modifié.

P. Fr.

La répartition des candidats en 1973

Aux élections législatives de mars 1973, les 3 023 candidats se répartissaient ainsi :

— *Professions agricoles* : 115, dont 110 cultivateurs, 3 salariés et 2 experts ;

— *Professions industrielles et commerciales* : 331, dont 160 industriels, 79 commerçants, 31 artisans, 1 patron pêcheur, 12 entrepreneurs et 48 directeurs commerciaux ;

— *Salariés du secteur privé* : 756, dont 77 ingénieurs du secteur privé, 164 cadres et contremaîtres, 180 employés, 197 ouvriers, 103 techniciens, 32 V.R.P. et 3 permanents syndicaux ;

— *Professions médicales* : 256, dont 163 médecins, 10 chirurgiens, 29 pharmaciens, 16 dentistes, 14 vétérinaires et 24 membres d'autres professions médicales ou paramédicales ;

— *Autres professions libérales* : 351, dont 142 avocats, 22 officiers ministériels, 13 experts comptables, 8 architectes, 104 journalistes, 4 ministres du culte, 19 ingénieurs conseils, 29 agents d'assurance, 5 agents immobiliers et 5 artistes ;

— *Professions de l'enseignement* : 564, dont 113 professeurs de l'enseignement supérieur, 243 du secondaire et 26 du technique, 150 instituteurs, 26 étudiants et 6 administrateurs universitaires ;

— *Autres fonctionnaires* : 308, dont 5 magistrats, 92 fonctionnaires des grands corps de l'Etat et 211 autres ;

— *Militaires* : 13, dont 4 officiers généraux et 9 officiers ;

— *Personnels des entreprises du secteur public* : 168, dont 59 cadres, 71 employés et 38 retraités ;

— *Divers* : 161, dont 25 retraités du secteur privé, 3 pensionnés, 51 permanents politiques et 82 sans profession déclarée.

VOSGES : pour M. Poncelet (R.P.R.), M. Stoleru est responsable du malaise de la majorité.

(De notre correspondant.)

Epinal. — Dans la deuxième circonscription des Vosges (Saint-Dié), le conflit entre les partis de la majorité, notamment entre le P.R. et le R.P.R., provoqué par l'annonce de la candidature de M. Lionel Stoléru, ne semble pas en voie d'apaisement.

Mis en cause par M. Stoléru dans une lettre ouverte *(le Monde* du 9 décembre), M. Poncelet, sénateur R.P.R., a répondu point par point aux accusations du secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail. Après avoir repoussé la proposition d'une réunion publique avec M. Stoléru, M. Poncelet écrit :

« *Ce malaise que vous signalez chez les Vosgiens a été bien évidemment causé par la façon dont vous êtes entré en scène dans notre département.* » S'interrogeant sur la véritable motivation « *de l'intérêt subit pour la région de Saint-Dié* » porté par M. Stoleru, il répond : « *Celui-ci ne peut-être que politique. Vous ferez, en effet, difficilement comprendre aux Déodatiens que vos préoccupations économiques et sociales pour notre département se sont révélées à quelques semaines des élections.* »

C'est sur un conseil que M. Poncelet termine sa lettre. Un conseil que d'aucuns a..milent à une invitation faite à M. Stoléru à renoncer à sa candidature : « *Je vous demande également d'avoir la sagesse, regardant la façon dont les hommes politiques de gauche règlent leurs différends dans le département, de voir et de comprendre, avant toute chose, où se trouvent l'intérêt des Vosgiens et celui de la majorité.* »

YVAN COLIN.

● *Mme Florence d'Harcourt*, député R.P.R. des Hauts-de-Seine, a publié le communiqué suivant : « *A la suite du parachutage de M. Robert Hersant dans la 6e circonscription des Hauts-de-Seine, Mme Florence d'Harcourt, député R.P.R. sortant, a demandé audience au chef de l'Etat.* »

PARIS (16e arrondissement) : rivalités au sein du parti républicain

A la suite de la public..on dans *le Monde* du 9 décembre d'une lettre de M. Gil-ert C..ntier, député P.R. du seizième arrondissement (vingt et unième circonscription), protestant contre la candidature de M. Griotteray, délégué national du parti républicain, dans cette circonscription, ce dernier nous a écrit :

« *C'est le parti républicain qui m'a demandé d'être son candidat dans une circonscription où j'habite depuis plus de dix ans, pour éviter un affrontement au sein de la majorité dans un secteur qui a toujours été le théâtre de conflits difficiles entre gaullistes, indépendants et centristes. Le passé politique de M. Gantier, en rupture avec les centristes, devenu républicain récemment, ne faisant qu'aggraver inutilement les tensions.*

» *Mes liens si anciens avec le général de Gaulle, que j'ai servi dès novembre 1940 dans la Résistance puis dans la première armée, mon attachement personnel, depuis 1962, à l'actuel président de la République, font de moi un homme sur lequel pouvaient se mettre d'accord les responsables des principales formations de la majorité présidentielle.*

» *C'est dans ce souci d'union que Jean-Pierre Soisson a annoncé ma candidature. C'est cette même volonté d'union de toute la majorité qui animera mon action dans la prochaine campagne des législatives...* »

M. Chirac à « Radioscopie »

Une seule idée bien ancrée

« *J'ai une seule idée actuellement, parfaitement ancrée dans mon esprit : gagner les prochaines élections, participer à la victoire de la majorité.* » Cette déclaration de M. Jacques Chirac au cours de la « Radioscopie » de Jacques Chancel, lundi après-midi 12 décembre sur France-Inter, a donné à cette émission son caractère particulier. Il s'est bien davantage agi du portrait de l'homme public qu'est le président du R.P.R. que de l'auto-portrait intime de Jacques Chirac.

Mais au fil des confidences suscitées par Jacques Chancel, et malgré la circonspection et la vigilance de son patient, quelques traits du caractère de M. Jacques Chirac se sont un peu précisés. Serein de nature, possédant une certaine force de caractère, habité par l'ambition de servir, tolérant, sans crainte mais timide, tels sont quelques-uns des aveux faits par le maire de Paris. Toutefois, pour parler de l'amitié, il a retrouvé les accents de l'homme d'Etat qui ne doit pas sacrifier l'intérêt général aux intérêts particuliers citant Jules César, qui disait : « *Je vous étonnerai par mon ingratitude.* »

Retrouvant un ton plus personnel, et déplorant que l'humour fasse défaut aux hommes politiques français, il a montré qu'il n'en était pas dépourvu en estimant qu'il faisait des progrès à la télévision depuis qu'il avait changé de lunettes, et en répondant à une question de son hôte, qu'effectivement, « *comme tout le monde* », il avait « *un physique* » ! Mais il s'est dérobé avec pudeur aux questions trop indiscrètes montrant qu'un homme public peut malgré tout conserver son « *jardin secret* » et garder pour lui ses « *états d'âme* ». — A. P.

La protection et l'information des consommateurs

Lundi 12 décembre, l'Assemblée nationale achève l'examen des articles du projet de loi adopté par le Sénat sur la protection et l'information des consommateurs.

Au chapitre relatif à la quali- cation des produits industriels. Assemblée entérine la création un laboratoire national d'essai. us forme d'établissement public caractère industriel et commer- al. Mme SCRIVENER, secré- ire d'Etat à la consommation nne l'assurance qu'aucun licen- ment n'interviendra. Puis ssemblée décide d'étendre le gime des labels agricoles à nsemble des produits alimen- res.

Au chapitre instaurant une pro- lure de répression des clauses usives dans les contrats d'op- sition en matière de consom- tion, le secrétaire d'Etat pré- te une nouvelle rédaction de ticle prévoyant un contrôle iciaire de l'abus. La commis- ı des lois, qui avait trouvé le e initial « *inacceptable* » s'y ie. M. MOREAU (P.C.) y voit contraire un « *recul* ». Opi- ı contestée par MM. FOYER P.R.), DAILLET (réf.) et par ecrétaire d'Etat. Les décrets nt portés à la connaissance consommateurs, précise e SCRIVENER.

inalement, l'article 28 est pté dans la rédaction sui- te : « *Dans les contrats ılus entre professionnels et professionnels, peuvent être rdites, limitées ou réglemen- par des décrets en Conseil ɜt, distinguant éventuellement ı la nature des biens et ices concernés et prises après de la commission créée par rojet de loi, les clauses et ılations contractuelles rela- ı au versement du prix à la ge des risques à l'application responsabilités et garanties utres conditions de résilia- résolutions ou reconductions contrats, lorsqu'elles sont im- es aux non-professionnels par ıbus de la puissance écono- e de l'autre partie et confè- à celle-ci un avantage exor- ıt compte tenu de l'économie rale des contrats. Les clauses nes stipulées en contradic- avec les dispositions qui pre- ıt sont réputées non écrites.* »

cette formulation, la notion auses abusives est remplacée celle de clauses léonines, et natières dans lesquelles le oir réglementaire est autorisé ervenir sont bien précisées. ès avoir donné à la commis- les clauses léonines, un ca- e consultatif et ajouté à sa composition trois jurisconsultes qualifiés en matière de droit et de technique des contrats, l'Assemblée définit la mission et les modes de saisine de cette commission.

Au chapitre relatif à la publicité fausse ou de nature à induire en erreur, l'Assemblée approuve le texte voté par le Sénat qui prévoit notamment que l'amende infligée en cas de publicité mensongère (limitée actuellement à 250 000 F) pourra être portée à 50 % des dépenses de la publicité constituant le délit.

L'Assemblée examine ensuite les amendements dont la discussion avait entraîné vendredi le report de la discussion (*le Monde* daté 11-12 décembre). Elle adopte le texte de transaction présenté par le gouvernement, texte qui confère aux propriétaires de marques de commerce, de fabriques et de services le droit de s'opposer à ce que des textes publicitaires concernant leur marque soient diffusés sans leur autorisation lorsque l'utilisation de cette marque vise à tromper le consommateur ou qu'elle est faite de mauvaise foi.

L'Assemblée décide enfin de rédiger ainsi le titre du texte : « *Projet sur la protection et l'information des consommateurs de produits et de services* ». Répondant à M. FANTON (R.P.R.), Mme SCRIVENER précise que ce texte s'appliquera dans tous les domaines, y compris celui des assurances.

Au cours d'une seconde délibération demandée par le gouvernement, l'Assemblée décide notamment de réintroduire l'article 4 préalablement supprimé, qui précise que les dispositions déjà en vigueur continueront de s'appliquer dans leurs domaines respectifs.

Après que MM. MASSON (P.R.) et DAILLET (réf.) eurent a-porté au gouvernement l'appui de leurs groupes, le projet ainsi modifié est adopté par l'Assemblée, l'opposition s'abstenant. — P. Fr.

Textes divers

Au cours de sa séance du lundi 12 décembre, l'Assemblée nationale a adopté les trois projets de loi suivants :

● LA CONCERTATION DANS LES ENTREPRISES AVEC LE PERSONNEL D'ENCADREMENT (*le Monde* du 28 octobre). Dans les entreprises de plus de cinq cents salariés, le chef d'entreprise devra rechercher les moyens d'améliorer l'information et de développer la consultation du personnel d'encadrement dans les domaines intéressant la politique générale de l'entreprise, afin de permettre à ce personnel de mieux exercer les responsabilités qui lui incombent.

● LE STATUT DES SOCIETES COOPERATIVES OUVRIERES DE PRODUCTION (SCOP). Ce projet tend à adapter ces sociétés aux exigences économiques et sociales actuelles, à favoriser la participation des travailleurs à la gestion, à renforcer leurs possibilités financières et à favoriser l'actionnariat. Il prévoit notamment l'ouverture des SCOP à toutes les catégories professionnelles, la constitution de SCOP sous forme de S.A.R.L. ou de société anonyme, l'accès plus facile des travailleurs non associés au sociétariat. Il favorise également la transformation des P.M.E. en SCOP.

Dans la discussion des articles, l'assemblée a notamment adopté, contre l'avis du gouvernement, un amendement socialiste précisant que les SCOP peuvent également être constituées sous la forme de sociétés civiles lorsque leur objet n'est pas commercial.

● LES PROCEDURES D'INTERVENTION DE LA CAISSE NATIONALE DES MARCHES DE L'ETAT dans le paiement de certaines créances de P.M.E. Ce texte permet aux P.M.E. titulaires de marchés de l'Etat d'obtenir le règlement de leurs créances dans un délai maximum de quarante-cinq jours à compter de l'envoi de leurs mémoires. Un amendement de M. Gantier (P.R.), retiré par son auteur mais repris par le groupe communiste, a étendu les dispositions du texte aux marchés des collectivités locales, des établissements publics ou des organismes d'H.L.M.

● *L'assemblée générale de la Grande Loge nationale française* vient de se réunir en présence des grands maîtres ou de leurs représentants des obédiences maçonniques d'Angleterre, d'Ecosse, d'Italie, de Belgique, du Luxembourg, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Suède, de Turquie et du Gabon. Le grand maître sortant, M. Auguste-Louis Derosière, a été réélu grand maître pour une durée de trois ans par les quatre cent vingt délégués sur proposition du souverain grand comité.

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

Quatre députés sortants figurent parmi les candidats du mouvement Démocratie chrétienne

Le mouvement Démocratie chrétienne, qu'animent MM. Alfred Coste-Floret, ancien député M.R.P., et Pierre Guillain de Bénouville, député apparenté R.P.R. de Paris, a rendu publique une première liste de soixante candidats.

Sur cette liste figurent, outre M. de Bénouville, trois députés sortants : MM. Jean-Marie Caro dans la cinquième circonscription du Bas-Rhin, Jean Faget qui en sa qualité de suppléant représente la deuxième circonscription du Gers à l'Assemblée nationale depuis le décès de Pierre de Montesquiou, et Jacques Soustelle, ancien ministre, dans la troisième circonscription du Rhône. MM. Caro et Soustelle sont inscrits au groupe parlementaire des réformateurs centristes et démocrates sociaux, M. Faget est apparenté à ce même groupe.

Ain : MM. Jean-Pierre Dayet (1re) ; Louis Fusari (2e).

Aisne : MM. Alfred Bodard (3e) ; Bernard Dussaussois (4e).

Alpes-de-Haute-Provence : M. Alain Granat (1re). — Alpes-Maritimes : M. Olivier Brillault (6e). — Aveyron : M. Armand Ferlaud (3e).

Bouches-du-Rhône : MM. Guy Bonifaci (2e) ; Robert Vincent (3e) ; Jean-Pierre Fouque (5e) ; Gabriel Piquerez (7e) ; Alain Morelli (8e).

Charente : M. Marcel Boizard (3e). — Côtes-du-Nord : M. Antoine Gauthier (2e). — Creuse : M. Joël Froment (1re). — Dordogne : M. Jean Pradines (4e). — Drôme : MM. Jacques Estour (1re) ; Henri Durand (2e).

Gard : M. Paul Largier (1re). — Gers : M. Jean Faget, dép. (2e). — Gironde : MM. Michel Laurent (1re) ; Philippe Briol (8e).

Loire-Atlantique : MM. Michel Dugast (2e) ; Emmanuel Pontoizeau (3e) ; Pierre-Daniel du Tertre (4e).

Loiret : M. Jean-Jacques Dumontpallier (3e). — Lot-et-Garonne : M. Gaston de Sensac (1re). — Maine-et-Loire : M. Jean-Pierre du Tertre (6e).

Meurthe-et-Moselle : M. Jacques Leclerc (6e). — Morbihan : M. Etienne de La Villarmois-Gouvello (3e).

Nord : MM. Pascal Dewynter (4e) ; Alain Grelet (6e) ; Marcel Bisiaux (23e).

Pas-de-Calais : MM. Patrick Gilles (7e) ; Richard Gay (8e) ; Jean-Pierre Foucault (9e).

Pyrénées-Atlantiques : M. Roger-Claude Lavaur (1re). — Bas-Rhin : MM. Joseph Klein (4e) ; Jean-Marie Caro, dép. (5e). — Rhône : M. Jacques Soustelle, dép. (3e).

Savoie : MM. Pierre Dubiez (1re) ; Jean Pascal-Mousselard (2e) ; Lucien Demette (3e). — Seine-Maritime : MM. Charles Roch (3e) ; François Pinchon (9e).

Somme : M. Jean-François Lherbier (2e). — Haute-Vienne : M. Henri Pouret (3e).

Région parisienne

Essonne : MM. Pierre Lavergne (2e) ; William Gauci (4e).

Hauts-de-Seine : MM. Martial Gloumeau (3e) ; Guy Legrosdidier (5e) ; Jean Luigi (11e).

Paris : MM. Charles Venturini (10e) ; Pierre de Bénouville, dép. (12e) ; Jean-Luc Mahiette (13e) ; Mme Gisèle Bardet-Piedelièvre (14e) ; MM. Alix Gobry (28e) ; René Lopez (31e).

Seine-et-Marne : Mme Chantal-France Borredon-Feron (2e).

Yvelines : M. Jean Miesch (8e).

BAS-RHIN : M. Burckel (R.P.R.) ne se représente pas.

M. Jean-Claude Burckel, dont le R.P.R. avait annoncé la candidature (*le Monde* du 22 octobre), a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de député de la troisième circonscription du Bas-Rhin (Schiltighem) pour se consacrer, a-t-il expliqué, à des tâches régionales et locales.

Le comité R.P.R. de la circonscription a désigné comme candidat M. André Durr, vice-président du conseil général et maire d'Illkirch-Graffenstaden, qui est l'actuel suppléant de M. Burckel.

[Né le 26 juin 1935 à Strasbourg, M. Jean-Claude Burckel, docteur en droit, a été chargé de mission au cabinet de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur (1966-1967). Secrétaire général adjoint, puis secrétaire général de la communauté urbaine de Strasbourg, il a occupé, de septembre 1972 à janvier 1973, les fonctions de conseiller technique au cabinet de M. Bord, alors secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Candidat en mars 1973, il avait succédé à M. Georges Ritter (U.D.R.) qui ne se représentait pas. M. Burckel avait obtenu au second tour 34 987 voix contre 18 778 à M. Ernest Stoeckle, P.S., et 15 047 à M. Paul Schwebel, Centre démocratie et progrès. Ce dernier, maire de Schiltigheim, avait laissé à M. Burckel, également conseiller général, le soin de conduire la liste de la majorité présentée aux élections de mars 1977, dans sa commune. Au second tour, la liste de l'union de la gauche l'avait emporté.]

DÉFENSE

A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT

Le Secrétariat général de la défense révise les procédures de protection intérieure à appliquer en cas de crise

Selon des informations de source parlementaire et administrative, le Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) renforce, à la demande des autorités gouvernementales, ses moyens d'investigation et d'appréciation des menaces qui peuvent affecter la sécurité générale du territoire. En coordination avec d'autres organismes qui relèvent, notamment, du ministère de l'intérieur et de celui de la défense, il est associé à un nouveau travail de réflexion sur la nature des dispositions juridiques et militaires qui doivent assurer le maintien, en cas de crise, des activités essentielles à la vie de la nation.

Cette double tâche de mise à jour des textes et des procédures existants fait partie, dit-on, de la mission de synthèse du S.G.D.N. depuis sa création, et elle n'aurait aucun lien avec les échéances électorales de l'année prochaine. Elle aurait, en revanche, davantage de rapport avec la « déstabilisation » politique observée un peu partout dans le monde, l'apparition de nouvelles formes du terrorisme international et avec les effets conjugués que cette conjoncture extérieure est supposée avoir en France même.

« Situations chaudes »

Le S.G.D.N., qui dépend du premier ministre, est chargé principalement d'animer la recherche du renseignement de défense et d'en assurer l'exploitation. Sa composition fait de cette administration, officiellement interministérielle, un organisme au sein duquel l'influence des militaires — et donc du ministère de la défense et des états-majors — l'emporte fréquemment sur celle de ses agents civils.

Placés, depuis peu, sous l'autorité du général d'armée aérienne Roger Rhenter, assisté de M. Paul Granet, ancien secrétaire d'Etat et président de l'association Démocratie française, les cinq cent trente fonctionnaires ou contractuels, civils et militaires, du S.G.D.N. assurent le secrétariat de plusieurs organismes interministériels importants, comme les conseils de défense et les conseils de planification nucléaire présidés par le chef de l'Etat, les comités interministériels du renseignement, la commission chargée des exportations d'armes, le centre de transmissions de la défense et le centre du chiffrement. Le S.G.D.N. est associé à la plupart des grandes négociations internationales auxquelles la France participe, et il est responsable, d'une manière générale, de la continuité de l'action gouvernementale de défense.

Il y a peu, l'instabilité mondiale, tant politique qu'économique, et l'évolution des tensions d'origines diverses ont conduit le S.G.D.N. à créer un « *groupe permanent d'évaluation des situations* ». Celui-ci est chargé de communiquer, en tous temps, et dans les plus brefs délais, au gouvernement les premiers éléments d'une appréciation sur des crises qui mettraient en cause les intérêts français. Cette structure souple, baptisée familièrement groupe d'étude des « *situations chaudes* », répond, semble-t-il, à un souci personnel du président de la République. Après avoir noté la fragilité des équilibres dans certaines parties du monde, le chef de l'Etat avait souhaité, l'an dernier, que la France se prémunisse contre les risques « *d'une société et d'un univers déstabilisés et pouvant réagir de façon désordonnée ou anarchique* ».

« Les points sensibles »

A l'occasion de ses études, le S.G.D.N. pourrait entrer en compétition avec d'autres services de renseignements qui se livrent à ce même travail de synthèse et, en particulier, avec l'état-major des *armées dont l'une des missions* est bien d'évaluer les menaces pour le compte du gouvernement.

Dans le même temps, le S.G.D.N. entreprend une refonte de l'instruction interministérielle (dénommée T.T.A. 180 par les spécialistes) sur les « *points sensibles* » du territoire. A partir de cette instruction sont définis les plans généraux de protection dans chaque département, les conditions d'un emploi des forces du maintien de l'ordre et les plans de sauvegarde dit minimum dans l'hypothèse de troubles graves, généralisés et quasi insurrectionnels en France, à l'exclusion de toute menace extérieure visant le territoire national. Les discussions portent, apparemment, sur la nature et le nombre de ces « *points sensibles* », qui peuvent être notamment des installations industrielles, ferroviaires, énergétiques, etc., et les services publics indispensables à la survie du pays, soit plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'établissements. De même, des divergences apparaissent sur le rôle de l'armée de terre ou de la réserve dans ces plans de crise et dans la garde des « *points sensibles* ».

« L'ennemi intérieur »

Le S.G.D.N., enfin, continue dans la plus grande discrétion la révision du mémento général — propre à cet organisme — et celle des mémentos particuliers à chaque administration civile, qui rassemblent les mesures juridiques adaptées à une situation de crise. Une refonte de la législation d'exception est à l'étude. Un projet de loi est prêt, qui distinguerait l'« état exceptionnel » de l'« état exceptionnel renforcé », pour éviter le hiatus existant aujourd'hui entre l'état d'urgence et l'état de siège. Mais des considérations d'opportunité retardent la présentation du texte au Parlement et expliquent le silence du gouvernement sur ce sujet précis.

Certains milieux ne cachent pas leurs inquiétudes devant de tels préparatifs, qui ont lieu simultanément avec la réforme, en cours, de l'armée de terre.

De source officielle, il est indiqué que es nouvelles divisions seront mieux réparties en France que par le passé, pour « *une couverture accrue et plus efficace de l'ensemble du territoire national* ». Ces propos, diversement appréciés, ont été relevés par plusieurs parlementaires, qui n'ont pas obtenu du gouvernement les explications qu'ils réclamaient. Seul M. Raymond Barre a tenté de réfuter les interprétations en expliquant, le 18 juin dernier à Mailly-le-Camp, que « *ces régiments polyvalents étaient aptes au combat et, j'insiste sur ce point, au combat contre un ennemi militaire. Il ne s'agit pas, en effet, de préparer une lutte contre un ennemi intérieur.* »

Traditionnellement, l'armée française a, quoi qu'elle dise, sa conception de la « *sûreté intérieure* ». Il sera intéressant d'observer si le S.G.D.N., dans son classement des « *points sensibles* », continue de considérer — sur le modèle des directives précédentes relatives à l'intégrité des structures nationales — que « *l'armée de terre doit pouvoir faire face à une menace de subversion intérieure généralisée, avec ou sans intervention d'ennemi extérieur, visant l'ensemble des points sensibles du territoire dont la destruction ou la saisie par un adversaire compromettrait la sécurité de la nation* ».

Selon que les experts retiendront un nombre réduit de « *points sensibles* » ou qu'ils arrêteront une large nomenclature d'installations diverses jugées irremplaçables en cas de crise et protégées par des gardes statiques renforcées d'unités mobiles, c'est indirectement toute une conception gouvernementale de la sécurité générale du territoire et de la société politique à défendre qui sera, en réalité, en cause.

JACQUES ISNARD.

Une stratégie pour le désarmement

(Suite de la première page.)

On admettra, dès lors, que si le désarmement a longtemps signifié une aspiration généreuse, il devient aujourd'hui une obligation vitale. Continuer la course au surarmement entraînera le monde dans un drame dont nous serons les premières victimes. Car la troisième guerre mondiale, si elle a lieu, dévastera l'Europe, donc la France.

C'est pourquoi, pour les socialistes, le désarmement ne peut se réduire à un discours rituel, et se trouve au cœur de notre réflexion.

J'entends l'objection : comment parler de désarmement quand les négociateurs des trois partis de la gauche ont admis, en juillet, le « maintien en état » de la force de frappe et que le bureau exécutif du parti socialiste, unanime, propose cette formule à la convention ? L'argument porte. Il faut y répondre.

Le fait nucléaire représente aujourd'hui l'essentiel de notre puissance militaire. Y renoncer *a priori*, comme le recommande le programme commun de la gauche, présuppose une autre définition de notre politique internationale. Nous ne pouvons ni l'ignorer ni le nier. On connaît les arguments des partisans de la bombe atomique. La France possède une force nucléaire qui, sans être comparable à celle des super-puissances, compte. Nos explosifs nucléaires, portés par les Mirage, les missiles et les sous-marins, peuvent infliger à tout agresseur éventuel un dommage certain. Assez, en tout cas, pour le dissuader de s'en prendre à nous.

Et il est vrai que la tentation est grande de composer avec le nucléaire pour des raisons internes et internationales. Il ne faut pas irriter une armée soucieuse de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Il ne faut pas inquiéter des alliés anxieux de voir la France maintenir sa place dans la défense de l'Occident. Comme il serait commode de calmer ces appréhensions et de poursuivre, moyennant quelques inflexions, la politique militaire de ces dernières années ! Beaucoup de raisons plaident en ce sens. Intervenant au niveau de la décision au lendemain des élections de 1978, soit après vingt ans de politique nucléaire, nous devons en tenir compte. D'où « le maintien en état ».

Pourtant, ce n'est pas notre conception. Le parti socialiste reste attaché à l'objectif du programme commun de 1972, qui est renonciation à la force de frappe. Il a fait inscrire cette priorité dans le texte actualisé de 1977. Il entend, le jour venu, déclencher immédiatement le processus de désarmement et, pour cela, donner l'exemple.

C'est dans cet esprit que la motion soumise par la direction du parti socialiste à sa convention nationale propose à ses partenaires du programme commun une forme de désarmement unilatéral par l'abandon des avions Mirage-4 A porteurs de bombes nucléaires. Elle envisage, dans un second temps, de renoncer aux fusées du plateau d'Albion, la décision en ce domaine restant soumise à l'avancée effective des négociations. Cette initiative, qui accompagnera le retour de la France aux négociations internationales, éclairera sa volonté de ne pas s'en tenir à la seule limitation de la course aux armements et de s'engager sur la voie d'un véritable désarmement.

En même temps, la France soumettra sa politique de vente d'armes à des contraintes rigides et sans réciprocité pour signifier sa place nouvelle dans le monde. Elle acceptera de mettre en balance son avance technologique sur certaines filières nucléaires pour combattre le danger de prolifération. Elle cessera ses essais nucléaires.

Isolées, ces mesures ne changeront pas le fond des choses et n'altéreront pas notre capacité défensive. Nos dix-huit missiles intercontinentaux pèsent peu face aux milliers de missiles accumulés par les deux super-puissances. Nos 20 milliards de commandes d'armes pour l'année nous ont hissés à la position de troisième marchand de mort dans le monde, mais nous suivons loin derrière les Etats-Unis et l'*Union soviétique*. A l'aube de la politique de puissance, nous ne partons pas gagnants. Encore faut-il insérer nos démarches dans une stratégie du désarmement qui leur donne sens et portée.

Désarmement ? La France a perdu l'habitude d'y penser. Le général de Gaulle, en 1962, avait décidé de mettre notre pays hors jeu. Trois raisons, de valeur inégale, le conduisaient à cette décision. D'abord, le souci de refuser la logique du condominium américano-soviétique et le partage de Yalta. Les propositions de désarmement alors avancées prolongeaient la coupure du monde en deux et la soumission de la France à l'hégémonie américaine. Interdisant toute autonomie à ses alliés, l'Amérique préservait sa prééminence dans l'alliance. Le refus de participer aux conférences du désarmement procédait de la même conceptoin qui conduisait le général de Gaulle à claquer la porte de l'OTAN quelques années plus tard.

Le général de Gaulle, à vrai dire, obéissait du même coup à une conception machiavélienne de la politique étrangère, où les sentiments n'avaient que faire. La phraséologie du désarmement se situait aux antipodes de son discours. Le mélange de morale et d'hypocrisie qui caractérise habituellement les négociations sur ce point ne pouvait trouver place dans une politique dont le ressort était la *Realpolitik*...

Enfin, le général de Gaulle rêvait à la France seule. Réaliste, il n'allait pas jusqu'au bout de sa logique et maintenait avec l'alliance les *contacts* utiles. Mais le concept de stratégie tous azimuts, lancé par le général Ailleret, rejoignait par sa logique les sources maurrassiennes.

La dynamique du dispositif mis en place s'est perpétuée depuis lors. Ni Georges Pompidou ni Valéry Giscard d'Estaing n'ont osé remettre en cause l'interdit gaulliste sur le désarmement. La désignation récente d'un « M. Désarmement » venant après « M. Energie nouvelle » et « M. Prostitution » ne change rien à l'affaire. Les velléités présidentielles s'évanouissent devant la statue du Commandeur.

C'est grand dommage, car la France peut jouer un rôle décisif dans les négociations sur le désarmement. Puissance nucléaire, elle a voix au chapitre dans toutes les négociations, et son autonomie à l'intérieur de l'alliance atlantique lui donne le moyen d'un langage distinct. Enfin, notre pays n'est pas suspect de nourrir une ambition hégémonique ou d'agir par procuration pour le compte d'une super-puissance.

La France, trait d'union entre les puissances nucléaires industrialisées, les autres Etats européens, les Etats du tiers-monde et la communauté mondiale qui aspire à la paix, la France au carrefour des négociations, oui cela est possible si elle dispose d'une diplomatie présente, active. Or, elle est absente.

Deux politiques inacceptables

Le désarmement, priorité pour la gauche. Ce principe énoncé, comment le mettre en œuvre ? Et pour quelle stratégie ? En marge des négociations internationales, les responsables français de l'heure ne suivent plus les dossiers qu'avec l'inquiétude de voir limiter nos programmes d'armement ou nos plans stratégiques. Ils n'ont, semble-t-il, rien à dire sur le sujet. Une fois le dossier évoqué parce qu'à la mode, rien ne suit.

Cette désaffection touche la gauche elle-même. Mise à l'écart de l'élaboration de la politique étrangère et longtemps privée des sources d'information capables d'alimenter ses débats intérieurs, elle s'est repliée sur ses propres concepts. Refermée sur la philosophie — j'allais dire l'utopie — du désarmement général et complet, elle ignore trop souvent les développements récents des négociations sur le contrôle des armements. Sa réflexion s'oriente davantage vers le souhaitable que vers le possible.

La théorie du désarmement général et complet aboutit à deux politiques, également inacceptables. La première, s'arrêtant à une position maximaliste, refuse tout désarmement qui ne serait pas intégral et bloque la négociation d'entrée. Les diplomates connaissent bien ces plans ambitieux qui ont pour fonction de rendre l'accord impossible et de pérenniser en attendant le *statu quo*. S'y rattachent aussi bien les schémas généraux que les *plans* de désarmement linéaires et progressifs, qui présupposent un accord unanime sur la première étape et sur le processus. La seconde conduit au désarmement unilatéral et systématique de la France. Faute d'émules, nous avancerions seuls, nous défaisant en chemin de nos divers systèmes d'armes. Le projet d'un désarmement nucléaire unilatéral au-delà des propositions limitées qui sont nôtres relève de cette tentation à la *Gandhi*. Mais la France des années 70 n'est pas l'Inde des années 40. Il faut savoir et dire que notre désarmement nucléaire ne serait compatible avec nos alliances qu'à condition de réintégrer l'OTAN. Sinon la déstabilisation stratégique serait telle qu'elle ne manquerait pas de provoquer de toutes parts une dangereuse irritation. Mesurons-en le risque et les conséquences.

Est-ce à dire, pour autant, que la France doive sagement reprendre sa place dans les négociations, après vingt ans d'absence, comme si de rien n'était ? Signer tous les traités que nous avons boudés ? Aller à Vienne et à Genève à seule fin de retrouver les autres délégations ? En vingt ans, le paysage du désarmement s'est singulièrement modifié.

D'une part, le condominium des deux super-puissances pèse plus lourd. Les États-Unis et l'Union soviétique négocient en tête à tête, sans s'embarrasser de partenaires secondaires, parfois associés à la signature du texte rédigé. Les accords bilatéraux ainsi conclus contiennent des stipulations contre autrui, *tel* l'article 4 du *traité* sur la prévention de la guerre nucléaire, qui donnent aux Super-Grands un droit d'intervention dans la politique de tous les Etats du monde.

D'autre part, le condominium n'est plus en mesure d'assurer la paix. A l'intérieur de chacun des blocs, l'aspiration à l'indépendance et à la liberté fait craquer le corset de la discipline. La dissémination nucléaire rend illusoire à bref délai la police des grands. La donne du désarmement a changé.

Dans ces conditions, aligner la France sur ses partenaires reviendrait à négliger la spécificité de sa contribution. Qu'elle soit présente, mais pour dire autre chose !

L'autonomie de décision

L'idée-force qui à mon sens devrait animer la convention du parti socialiste est celle d'autonomie de décision. En matière de défense comme en matière de désarmement, nous ne croyons pas à la France seule. Mais l'interdépendance n'exclut pas, loin de là, l'autonomie de décision que nous entendons développer dans tous les domaines. Il ne s'agit pas de faire cavalier seul. Mais, usant de notre position particulière, nous devons avancer des propositions originales qui permettront de débloquer une situation figée.

Pour ce faire notre stratégie du désarmement sera globale et simultanée. Globale d'abord. La situation présente se caractérise par une série de paradoxes. D'un côté, les problèmes du désarmement sont liés. Géographiquement, on ne peut plus isoler telle ou telle région du monde. Le Proche-Orient, par exemple, nous affecte tous. Techniquement, la miniaturisation des engins, le développement de zones grises, rendent les négociations plus ardues en confondant les armes tactiques et stratégiques et leurs variétés technologiques. Le nucléaire civil lui-même pose le problème de la prolifération des armes atomiques, sinon les contrats pakistanais ou brésiliens ne soulèveraient pas tant de craintes. De l'autre côté, les débats sur le désarmement demeurent fractionnés. Les SALT recoupent les M.B.F.R., tandis qu'on traite à Belgrade des manœuvres militaires et des mesures de confiance. Quant aux ventes d'armes que nul en France ne se préoccupe de policer, les négociations se tronçonnent comme à dessein et rien ne naît de rien.

Notre tâche immédiate sera de rassembler ces éléments épars. Etablir la liaison des problèmes et des négociations pour éviter un fractionnement qui sert au premier chef les intérêts des Deux Grands relève de l'urgence.

Stratégie globale et simultanée : l'offensive se déroulera sur tous les terrains à la fois. La France doit être présente partout. L'efficacité commande de multiplier les initiatives indépendantes mais coordonnées servant un dessein d'ensemble, le plan de désarmement. Le gouvernement français n'en a pas.

Des propositions concrètes

Je me contenterai, aujourd'hui, prenant appui sur le programme commun et les travaux d'actualisation de l'été dernier, d'indiquer quelques pistes. Car les échéances se précipitent et le temps presse.

La première mesure — j'allais écrire le préalable — suppose l'adhésion aux traités existants et qui nous sont ouverts en matière de contrôle des armements. L'adhésion à ces traités ne met pas en danger notre pays, au contraire. Ainsi la signature du protocole I du traité de Tatlelolco, qui nous interdisait de stocker des armes nucléaires sur le continent américain et donc en Guyane et dans les Antilles françaises, ne gênerait guère un gouvernement de la gauche dont on peut penser qu'il ne chercherait pas à développer notre présence nucléaire en Amérique latine !

Certains de ces accords demandent des aménagements. Nous ne saurions, par exemple, adhérer purement et simplement au traité américano-soviétique du 22 juin 1973 sur la prévention de la guerre nucléaire, à supposer qu'on veuille de nous : ce traité sert les intérêts des deux super-puissances qui s'arrogent à travers lui un droit de police mondiale.

Dans le même esprit, notre participation au comité de Genève sur le désarmement serait l'occasion d'en démocratiser le fonctionnement et d'en obtenir la réforme en profondeur par la suppression de la coprésidence des Deux Grands.

Mais la grande affaire de l'année 1978 sera la session spéciale des Nations unies sur le désarmement. Une France résolue à y jouer un rôle majeur et donnant des gages d'une politique nouvelle y exercera une indiscutable influence. Notre gouvernement devrait saisir cette occasion et suggérer la transformation de la conférence en une véritable CNUCED du désarmement. On pourrait articuler cette « conférence des Nations unis sur le désarmement » en une structure à trois étages : une conférence mondiale, un organisme restreint dont la composition serait proche du comité de Genève, des conférences spécialisées qui porteraient sur le désarmement nucléaire, les transferts d'armes dans le monde et les problèmes de sécurité régionale, etc. Les Nations unies, de par leur vocation universelle et les pouvoirs qu'elles confèrent aux membres permanents du Conseil de sécurité en la matière, constituent le cadre adéquat de cette conférence mondiale que le programme commun appelle de ses vœux.

La responsabilité particulière de la France ne découle pas seulement du fait de son armement nucléaire, mais aussi de son industrie nucléaire civile. Rien de plus important que d'organiser la lutte contre la prolifération nucléaire. Des solutions existent, qui permettront de préserver notre acquis technologique et industriel et de répondre aux besoins légitimes, notamment des pays du tiers-monde, en matière d'énergie nucléaire pacifique. La mise en commun des installations d'enrichissement et de retraitement sous contrôle international bloquera la prolifération dans la phase délicate du cycle du combustible. Surtout, nous renforcerons les contraintes sur les ventes de matériel nucléaire et les livraisons de produits sensibles.

Pour assurer le succès de ces propositions concrètes, pour maintenir la cohérence globale des négociations sectorielles, pour faire prévaloir sur les groupes d'intérêts la volonté publique, un gouvernement de gauche devra se doter de l'instrument institutionnel nécessaire, qui pourrait être un conseil pour le désarmement et la sécurité. Cet organisme interministériel regrouperait les responsables gouvernementaux dans les divers secteurs qui touchent à la sécurité et au désarmement. Son secrétariat général suivrait les dossiers, acquerrait une vision globale des choses, coordonnerait les actions des divers départements ministériels et préparerait les arbitrages. Parallèlement, le Parlement serait associé à la politique de sécurité, contrôlant l'action gouvernementale et informant par ses débats une opinion publique enfin tenue au courant des problèmes qui concernent sa survie. Car la décision finale ne peut qu'appartenir aux Français.

J'ai laissé de côté deux dossiers importants : celui des négociations relatives au théâtre européen et celui des ventes d'armes. L'importance de ces sujets appelle un développement particulier que je traiterai dans un prochain article.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Prochain article :

DEUX FAÇONS D'AVANCER

société

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE NOUVEAU SAISIE DU PROJET DE LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Le mystère et le réel

Pour tenter de régler les difficiles rapports de l'informatique et des libertés, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont successivement voté des textes qui ne sont pas compatibles. Rien là de choquant. C'est le jeu normal d'une démocratie dite bicaRériste, où les projets de loi sont l'objet d'un double examen par deux assemblées élues et délibérantes.

Or il se trouve que, dût-on passer pour présomptueux, c'est la Chambre à qui la Constitution française donne le dernier mot, l'Assemblée nationale, qui a voté à la demande du gouvernement le plus mauvais texte. Mauvais est d'ailleurs un terme impropre : le texte de l'Assemblée nationale ne l'est pas. Il est tellement incomplet qu'il en devient inutile.

Ce n'est pas que les problèmes abordés le soient mal. Ils ne le sont pas. Cette succession d'abstentions porte notamment sur les fichiers manuels, les fichiers de police et ceux touchant à la sûreté de l'Etat, sans oublier la composition de la commission nationale de contrôle.

L'Assemblée nationale s'est refusée à envisager un contrôle des fichiers manuels, encouragée en cela, c'est le moins qu'on puisse dire, par M. Peyrefitte qui, le 6 décembre, disait encore : « Il y a déjà cent dix mille traitements informatiques, et vous voudriez, de surcroît, que l'on prétende contrôler les fichiers manuels. »

L'argument n'a que la valeur que l'on prête aux chiffres et l'exemple du fichier de Rosny-sous-Bois, décrit ci-dessous, montrera que pour être manuel, donc, en principe, rudimentaire, un fichier peut être largement aussi « sensible » qu'un traitement informatique. Il importe, on le voit aujourd'hui, de ne pas confondre le danger supposé, né de l'apparence mystérieuse d'une *technique*, du danger réel né de la finalité d'un esprit de fichage. C'est ce qu'a compris le Sénat. C'est ce que veulent jusqu'à présent ignorer l'Assemblée nationale et le gouvernement.

On rougit de croire que le gouvernement n'y ait pas pensé : si les fichiers manuels sont à l'abri du contrôle de la loi, c'est vers eux que l'on se tournera pour y rassembler les données « sensibles » et, le cas échéant, proscrites d'ores et déjà : informations touchant à la race, à l'opinion, à la religion, etc.

Ce qui touche aux fichiers de police n'est pas négligeable pour autant et l'on peut envisager que l'innovation (recours au juge des référés) introduite au Sénat grâce au rapporteur, M. Thyraud (ind., Loir-et-Cher), permette d'ouvrir une brèche dans ce secret policier, frère ou cousin germain du secret d'Etat.

PHILIPPE BOUCHER.

Les fichiers de Rosny-sous-Bois

Quel est l'auteur de tel crime ? Quel est l'homme qui a commis tel attentat ?... Ou encore, qui est cet individu aux allures suspectes ? Quatre types de fichiers doivent permettre à la gendarmerie de répondre rapidement, en principe, à ces questions.

● Le plus moderne de ces fichiers se trouve à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Il s'agit du centre de rapprochement des renseignements judiciaires numéro un de la gendarmerie nationale. Véritable mémoire géante, ce centre fonctionne grâce à un procédé de lecture optique. Des microfiches de 60 sur 35 millimètres reçoivent côte à côte les photographies *réduites de documents et d'informations* et leur transposition en une grille codée.

A partir de là, l'exploitation de cette documentation « *s'effectue sur un sélecteur photo-électronique qui « lit » à la vitesse de six cents fiches minute et opère le tri des informations* ». Le sélecteur, « *commandé par un bloc comportant une unité logique, permet toutes les opérations de combinaison et de rejet des informations et offre la possibilité de visionner directement les microfiches sélectionnées* ». Le fichier de Rosny, qui a une vocation nationale, a pour objectif l'identification et la recherche d'auteurs d'infractions pénales. Cinq autres centres (à Lille, à Metz, à Lyon, à Marseille et à Bordeaux) font le même travail à l'échelle des anciennes régions militaires.

Créé en 1967, le fichier de Rosny a fait ses preuves. Il a déjà mis en mémoire 1 237 500 informations d'ordre criminel. Il a engrangé 137 383 faits sous la rubrique « crimes et délits » en 1976. La même année, il a enregistré et classé 53 929 patronymes d'individus appréhendés. Ainsi, par une méthode de recoupements, il peut « sortir » très rapidement un ou plusieurs auteurs éventuels de crimes ou de délits.

Les six centres de rapprochements des renseignements judiciaires reçoivent et traitent les données qui leur sont fournies par les 3 800 brigades de gendarmerie en France et la police judiciaire. En retour, les six mémoires géantes déversent sur les brigades les documents, indications et recoupements demandés. Le fichier de Rosny-sous-Bois diffuse de la sorte, quotidiennement, une moyenne de 1 500 documents. En 1976, *14 171 informations ont permis la résolution d'affaires criminelles.*

Il fut un temps, après les événements de mai 1968, où ce fichier eut, entre autres, une vocation politique. Les fiches « M.R. » *(mouvements révolutionnaires) ont fait leur temps*, assure-t-on aujourd'hui avec force à la gendarmerie nationale. Il reste que les centres de rapprochement peuvent être organisés et utilisés différemment selon les « besoins ».

L'efficacité de ces fichiers est réelle. Le Maroc et le Luxembourg ont acheté à la France, ces dernières années, des centres identiques.

● Le deuxième type de fichiers de la gendarmerie nationale existant en France est le « *fichier des étrangers* ». Ce dernier — manuel — compte environ 6 000 000 de fiches. Un tel chiffre s'explique, en fait, par la double vocation d'un outil de travail — situé également à Rosny — qui enregistre et les personnes ne possédant pas la nationalité française et les Français nés hors du territoire national. Les fiches, « modèle 25 », ont pour fonction de « *situer et de suivre* », sans plus de précisions, les étrangers. On précise, toutefois, à la gendarmerie nationale que, en dehors des renseignements d'identité et de domicile, « *aucun renseignement politique* » ne figure sur ces fiches.

● Les fichiers départementaux — « *fichiers des personnes recherchées* » — sont au nombre de 90. Manuels eux aussi, ils rassemblent les identités de personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt, d'un mandat de comparution d'une contrainte par corps, d'un signalement numéro un (déserteur), d'une recherche dans l'intérêt des familles, etc. Ces *fichiers sont communs à la gendarmerie et à la police*. Concrètement, la plupart des fiches sont rédigées par la police. Les demandes de renseignements des policiers et gendarmes travaillant sur les routes aboutissent à ces centres départementaux dont l'organisation repose sur un classement phonétique des noms.

● Le quatrième et dernier système de fichiers — manuel encore — est celui des « répertoires ». Chaque brigade, au nombre de 3 800, en possède un. Son usage, selon la gendarmerie, est uniquement interne : « *Les renseignements sont des documents de travail qui ne sont communiqués à personne* », dit-on. Ces répertoires groupent l'état civil et l'adresse de tous les habitants d'un canton. Plus exactement, les « répertoires » recensent les personnes qui, pour une raison ou une autre, ont eu affaire avec les gendarmes, sans que le motif en soit toujours lié à la délinquance.

LAURENT GREILSAMER.

Des écoutes téléphoniques à la mairie de Nice ?

Nice. — Tables d'écoute sur les lignes téléphoniques de la mairie, menaces de mort contre M. Jacques Médecin et d'enlèvement contre sa plus jeune fille, croix gammée sur son courrier personnel : à en croire le numéro d'octobre 1977 de « l'Action Nice-Côte d'Azur », mensuel d'information régionale de M. Médecin (1), Nice et son maire ont été l'objet ces derniers mois d'actes d' « espionnage » et d'intimidation sans précédent.

De notre correspondant régional

Dans un article non signé et intitulé « Les pousse-au-crime », on pouvait lire notamment : « *Deux employés des télécommunications qui veulent garder l'anonymat (...) sont venus exposer au maire de Nice leur écœurement devant une situation qui se développe au sein même de l'administration technique des P. et T. (...) Ils ont en substance prouvé, que, sur l'ensemble des lignes téléphoniques dont dispose la mairie, bon nombre sont en permanence bloquées et débranchées au central des télécommunications sous les prétextes les plus divers, tels que pannes, travaux, entretien, grosses réparations, etc. Des tables d'écoute, dites « bretelles », sont branchées en permanence sur les lignes demeurant utilisables.* »

« *D'ici peu de temps, à l'approche de la campagne électorale pour les législatives,* prédisait, d'autre part, *l'Action Nice-Côte d'Azur, le procureur des Alpes-Maritimes* (sic) *et sans doute encore quelques administrations, voire quelques particuliers, vont « bénéficier » du même traitement (...).* » L'article désignait enfin « *comme de dangereux pousse-au-crime* » les dirigeants du parti communiste et de la C.G.T. locale.

Des accusations sans fondement

A la suite de ces accusations, le syndicat départemental C.G.T. des postes et télécommunications a protesté auprès des deux directions régionales des P. et T. en leur demandant de défendre l'honneur et la probité du personnel, conformément à l'article 12 du statut de la fonction publique (2). Satisfaction lui a été donnée.

Ainsi que les responsables de la C.G.T. l'ont en effet indiqué au cours d'une conférence de presse réunie le lundi 12 décembre, à Nice, la direction des télécommunications a fait procéder à une enquête dont les conclusions ont été négatives. Dans une lettre adressée le 3 novembre à *l'Action Nice-Côte-d'Azur*, le chef de la direction opérationnelle des télécommunication (DOT), M. Ristori, écrit notamment : « *S'il s'agissait, comme cela paraît actuellement le plus probable, d'une interprétation tendancieuse ou erronée d'incidents techniques accidentels, je regretterais très vivement que vous vous soyez fait l'écho d'une telle affaire, risquant ainsi de créer un climat de suspicion préjudiciable à mes agents et à mon administration.* » Le chef de la DOT a également confirmé au personnel, dans une note de service en date du 25 novembre, « *l'absence de fondement des accusations* », en précisant que les perturbations constatées sur les lignes incriminées provenaient probablement de travaux importants exécutés durant le mois de septembre.

Quant à la direction des postes, elle a également ordonné une enquête d'où il ressort, selon le syndicat C.G.T., que le courrier adressé au domicile particulier de M. Médecin pouvait être prélevé puis remis dans la boîte aux lettres à l'insu du préposé comme du maire de Nice.

La Fédération nationale des postest et télécommunications C.G.T. est intervenue de son côté auprès de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux P. et T., pour obtenir une mise au point officielle du gouvernement.

GUY PORTE.

(1) Le secrétaire d'Etat au tourisme n'ent est officiellement que l'éditorialiste.

(2) Cet article prévoit notamment que « *l'Etat, ou la collectivité publique intéressée, est tenu de protéger les fonctionnaires contre les menaces, attaques de quelque nature que ce soit, dont ils peuvent être l'objet, et de réparer le cas échéant le préjudice qui peut en résulter* ».

« BÉBERT » EST MORT

A Noisy-le-Sec, au lycée d'enseignement professionnel de jeunes gens (ex-C.E.T.) du 187 rue de Brément, Bébert est mort. Robert Héret, surnommé « Bébert », était un agent de service, pas très costaud, à la dégaine nonchalante, bien connu du personnel enseignant comme des élèves.

Mercredi 7 décembre, un camion arrive chargé de machines pour les ateliers de mécanique générale. Ces machines-outils pèsent 1 tonne à 1,5 tonne. Il faut les décharger pour les installer dans les ateliers. Alors qu'il existe des sociétés de levage habilitées dans ce genre de lourds travaux, on fait appel à deux ou trois agents de service, dont Bébert. Bien que cela ne relève pas de leur compétence, la direction passe outre. Economie ou inconscience ? Une rectifieuse, sur un chariot bancal, bascule, coinçant Bébert contre la ridelle du camion. Vingt minutes plus tard, les pompiers le dégage, après un rapport de police en bonne et due forme et le SAMU l'emmène à l'hôpital franco-musulman de Bobigny. Après quatre interventions chirurgicales quasi désespérées (rate éclatée et intestin perforé à plusieurs endroits), les médecins n'ont pu le sauver. Robert Héret a succombé vendredi dans la nuit.

Qui est responsable ? Faut-il de tels accidents, de tels drames, pour que, enfin, la politique du système D ne soit plus la panacée ?

PIERRE ZIMMER.

UN TOUR DE FRANCE DE Mlle GUEMANN

Mlle Monique Guemann, premier substitut du procureur de la République de Draguignan, a décidé d'entreprendre un « tour de France » d'explication, après son interdiction provisoire décidée le 28 novembre dernier (*le Monde* du 29 novembre).

Appuyée par la C.F.D.T., la Fédération de l'éducation nationale, le Syndicat des avocats de France, la Ligue des droits de l'homme et la C.G.T., Mlle Guemann, vice-présidente du Syndicat de la magistrature, prendra la parole à Marseille, le 15 décembre prochain à l'université Saint-Charles, dans le cadre d'un grand meeting de défense des libertés syndicales. Mlle Guemann avait été suspendue provisoirement pour les commentaires qu'elle avait faits sur l'affaire Klaus Croissant, lors d'une audience au tribunal de police de Draguignan, le 18 novembre (*le Monde* daté des 20-21 novembre).

Un président de société devant la cour d'assises de Loire-Atlantique

Instigateur ou victime ?

Le procès de M. Jean Graton, président-directeur général de la carrière des Maraîchers à Bouguenais, près de Nantes, s'est ouvert, lundi 12 décembre, devant la cour d'assises de Loire-Atlantique, que préside M. Gour. M. Graton est accusé d'avoir tenté de faire abattre par des tueurs à gages M. Serge Brethomé, son associé. L'organisateur de l'agression, M. Christian Verhoeven, de nationalité belge, est absent, détenu en Belgique pour une autre affaire.

Un troisième accusé, M. Jean-Paul Jaccachoury, le tireur présumé, comparaît aux côtés de M. Graton. Agé de vingt-trois ans au moment des faits, « immature et influençable », cet ouvrier « peintre, sculpteur et musicien amateur », en liberté sous contrôle judiciaire, est présenté comme « étant en bonne voie de réinsertion sociale ». Il n'a été qu'un instrument, et c'est bien l' « affaire Graton » que l'on va juger devant une foule dont les réactions laissent l'étrange impression qu'elle est venue voir la justice « régler son compte », disait une jeune femme, à un notable détesté.

De notre envoyée spéciale

Une personne « bien sous tous rapports », qui a été victime d'une odieuse machination : c'est l'image que veut donner de lui-même M. Jean Graton. Cet homme de cinquante et un ans, de grande taille, aux vêtements cossus sans élégance et au visage sec et fermé, répond avec précision à toutes les questions sans jamais perdre son calme, même devant la violence, presque la hargne, des interventions de M. Guilloud, qui occupe le siège du ministère public.

Le matin du 26 janvier 1974, lorsque M. Brethomé est blessé par balles, victime d'une tentative d'assassinat dans son jardin, il ne se connaît qu'un ennemi, M. Jean Graton, son associé, un homme qui a la réputation d'être violent, orgueilleux, impitoyable et avec lequel il a de grands différends commerciaux. Mais la silhouette de l'agresseur n'est pas celle de M. Graton.

A la fin du mois de mai 1974, les enquêteurs apprennent par la police belge que les auteurs de l'attentat seraient MM. Christian Verhoeven, patron de bar à Bruxelles et Jean-Paul Jaccachoury, son barman. M. Verhoeven, d'après une photo, reconnaît en M. Graton le « *monsieur Jean* » qui était venu le trouver à Bruxelles pour demander « *un service qui serait bien payé* » et dont le nom, prononcé par inadvertance par la téléphoniste d'un restaurant nantais, commençait par « *gar* » ou « *gra* ».

M. Graton est arrêté le 14 octobre 1974. Il est détenu depuis lors. Il nie toute participation à l'attentat. Son agenda et tous ses justificatifs de frais de l'année 1973 et du début de 1974 ayant disparu, on ne peut contrôler ses déplacements. Au cours de l'instruction, il avoue cependant s'être rendu en Belgique « *pour affaire* » et avoir téléphoné à Bruxelles du bureau de M. Brethomé, en demandant un certain Christian.

M. Graton a composé un faux numéro qui est, à un chiffre près, celui du bar de M. Verhoeven. « *J'appelais Maria, ma maîtresse ; elle travaillait chez Verhoeven* », affirme M. Graton. Les enquêteurs n'ont trouvé aucune trace de Maria, dont le signalement reste très imprécis. « *C'est la silhouette de l'Arlésienne* », ironise Mᵉ Badinter, qui, pour la partie civile, défend les intérêts de M. Brethomé. Même si Maria existe, il reste à expliquer la présence, que nul ne conteste, de MM. Verhoeven et Jaccachoury à Nantes en janvier 1974.

« *Ces deux hommes me faisaient chanter*, explique M. Graton. *Ils menaçaient de me « mouiller » dans une affaire. Ils l'ont fait.* »

Le dossier de l'accusé s'est alourdi pendant son incarcération. Il écrivait à d'autres détenus appelés à être entendus dans l'affaire, les conseillant sur les déclarations à faire au magistrat instructeur. Il encourageait des témoignages en promettant de l'argent. « *Mais j'étais en pleine dépression*, se défend-il. *Ces lettres m'ont été dictées.* » Pourtant, de sa cellule, M. Graton a continué de diriger son entreprise, fait remarquer le ministère public.

Derrière le personnage de victime persécutée, manipulée, qu'il construit avec obstination et auquel peut-être il a fini par croire, M. Graton est fidèle à l'image qu'avaient de lui ses concitoyens, ses subordonnés et ses proches : un homme seul, courageux, acharné au travail ; un époux et un père sévère — l'un de ses quatre enfants s'était plaint au juge des enfants. — un patron sans pitié avec ses ouvriers et qui ne dément pas avoir fréquenté quelques « *personnages douteux* », ne voyant en eux « *que les bonnes affaires qu'ils faisaient faire* ». Dans la lutte qu'il mène en ce moment, il garde le principe qui justifie sa vie : tout sacrifier dans un seul but, réussir.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Faits et jugements

Trois militants d'extrême droite condamnés.

La dixième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a condamné, lundi 12 décembre, trois militants d'extrême-droite à des peines d'emprisonnement ferme pour des violences pratiquées à l'encontre d'autres étudiants, le 29 avril et le 3 mai 1976. M. Michel Pinchart-Deny a été condamné, par défaut, à huit mois d'emprisonnement et 2 000 F d'amende, M. Jean Santa-Croce, à dix mois d'emprisonnement, dont huit avec sursis, et 3 000 F d'amende, pour les faits du 3 mai 1976, ainsi qu'à un mois d'emprisonnement avec sursis et 1 000 F d'amende pour la contravention de violences légères commises le 29 avril, et M. Jean-Pierre Eymie, à sept mois d'emprisonnement, dont cinq avec sursis et 2 000 F d'amende.

Les trois prévenus sont condamnés solidairement à verser, pour les faits du 3 mai, 8 000 F de dommages et intérêts à Mlle Anne-Marie Mitchen, et 3 000 F de provision à Mlle Véronique Simon, en attendant la fixation du montant de son préjudice par expertise médicale. M. Santa-Croce est en outre condamné à verser 8 000 F de dommages et intérêts à M. Bertrand Lavril, pour les violences du 29 avril. L'affaire avait été examinée le 28 novembre (*le Monde* du 30 novembre).

Arrêté d'expulsion contre un étudiant marocain.

Le ministère de l'intérieur, recourant à la procédure d'urgence, a pris un arrêté d'expulsion contre M. Mustapha Kharmoudi, un étudiant marocain en sciences économiques de Besançon (Doubs), qui réside en France depuis 1971. Ancien secrétaire de la section dijonnaise de l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM), M. Mustapha Kharmoudi avait pris position en faveur du Front Polisario, mais l'on ignore si son expulsion a été décidée pour cette raison. Son avocat, Mᵉ Christian Dufay, a décidé d'attaquer devant les juridictions administratives la légitimité de la procédure suivie par le ministère de l'intérieur et de demander un sursis à exécution.

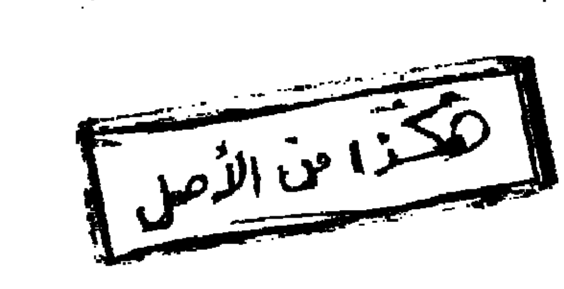
Selon son défenseur, on ne peut reprocher à M. Kharmoudi, qui a jusqu'à présent échappé à la police, qu'un délit d'opinion ne justifiant pas la mesure d'urgence prise contre lui. Une manifestation est prévue ce mardi 13 novembre, à Besançon, en faveur de l'étudiant marocain. — *(Corresp.)*

Le colonel Argoud, expert.

Le colonel Antoine Argoud, ancien chef de l'Organisation armée secrète (O.A.S.) à la fin de la guerre d'Algérie, vient d'être nommé expert en graphologie près la cour d'appel de Nancy. Il a prêté serment, lundi 12 décembre, devant la première chambre civile, présidée par M. Henri Bilger.

Agé de soixante-trois ans, M. Argoud fit une brillante carrière militaire (il fut, en 1958, le plus jeune colonel de l'armée française) avant de s'engager du côté des partisans de l'Algérie française. Au moment du putsch des généraux, en avril 1961 à Alger, il avait tenté d'obtenir le ralliement à sa cause de plusieurs unités. Réfugié dans la clandestinité après l'échec de cette opération, il succéda au général Raoul Salan à la tête du « Conseil national de la résistance », que le général Salan avait lui-même créé.

Enlevé en février 1963 à Munich dans des circonstances rocambolesques, il était amené à Paris, où la police l'arrêtait. La Cour de sûreté de l'Etat le condamnait à la détention criminelle à perpétuité, mais il devait être gracié en juin 1968. Il a écrit des Mémoires parus sous le titre *la Décadence, l'Imposture et la Tragédie* (Editions Fayard).



هكذا من الأصل

TÉMOIGNAGE

L'insolence de Monsieur K...

La cour d'assises de l'Oise condamnait, le 20 mai dernier, un ouvrier algérien, Youssef Kismoune, à vingt ans de réclusion criminelle comme assassin d'une septuagénaire, tuée le 26 mai 1975 à son domicile de Creil (« le Monde » daté 22-23 mai). Youssef Kismoune avait été arrêté près de cinq mois après le meurtre. Aucune preuve n'a jamais pu être avancée contre l'accusé. Dans le témoignage qu'on lira ci-dessous, Mme Françoise Sagan prend la défense de l'ouvrier algérien, dont la situation doit être examinée le 15 décembre par la Cour de cassation.

par FRANÇOISE SAGAN

L'innocence est irracontable, c'est ce qui ressort de plus frappant dans cette « Affaire Kismoune », affaire qui, d'ailleurs, *n'en est pas une*. Une affaire suppose un point de départ embrouillé, des bonnes fois trompées, des polémiques possibles. Rien *de tel ici*. « L'Affaire Kismoune » ne *pourrait en devenir une que dans la* mesure où son jugement, ce 15 décembre 1977, ne serait pas cassé. *Mais alors cela s'appellerait le* scandale « Kismoune.

C'est une histoire *très claire*, tellement claire qu'elle en est déconcertante. Voici un homme, que j'appellerai *M. K...*, accusé d'avoir assassiné une *femme*, nommée Becart ; et le voilà condamné *pour* cela à vingt ans de prison par un jugement qui passe en cassation, donc, dans deux jours. Or on peut lire et relire ces dossiers, il n'y a pas de preuve matérielle ; mais *alors* rien : il n'y a pas d'empreintes sur la victime, pas de voisine insomniaque à la fenêtre, pas de butin retrouvé sous le lit. Il n'y *a pas non plus le moindre motif*. Ce n'est pas la nécessité *: M. K... n'avait* pas de dettes ; ce n'est pas la cupidité : l'argent de la victime a *été retrouvé* là ; ce n'est pas la haine *:* la victime et M. K... ne se connaissaient pas. Ce n'est pas non plus le hasard, celui qui oblige à tuer *le* cambrioleur dérangé dans ses habitudes : *M. K..* travaillait et était apprécié pour son travail ; *et* l'on ne peut pas non plus se rabattre sur l'accident caractériel : M. K... était, aussi, apprécié pour son calme. En fait — à part aujourd'hui, où il est aux abois et où il désespère de tout, y compris de nous et de notre justice, — M. K... était ce que l'on appelle un homme tranquille.

A priori, il était difficile de croire que cet homme de vingt-cinq ans — depuis toujours donc honnête travailleur, *paisible et responsable* — se soit décidé un beau soir à s'introduire dans une maison habitée, y *ait ligoté et étouffé* jusqu'à *la mort une vieille femme inconnue, et, l'aban*donnant morte devant son portefeuille, soit rentré tranquillement chez lui. Il *eût été difficile de croire à ce récit*, dans la bouche de n'importe qui, *aussi impartial fût-il vis-à-vis de* M. K... Or de qui vient ce récit ? Sur les paroles de qui s'appuie-t-on — et uniquement — *pour admettre cette* demi-invraisemblance ? Sur la parole des trois autres coupables possibles ! *Cela paraît* fou, mais c'est *vrai* : M. K... est accusé *par* un *homme*, nommé Bekaï — qui après le crime disparaît deux ans — et par M. et Mme Bruhel — couple d'indicateurs, *plusieurs fois condamnés pour vol* et organisation de vols. On pourrait leur adjoindre un troisième accusateur, le *brigadier* Rouach — ami *très intime* de Mme Brunel, — et *même* un quatrième, Fabienne, la fille des Brunel — qui, la première, accusa M. K..., — *si elle ne s'était* depuis effondrée, rétractée et n'avait formellement accusé ce même Rouach de l'avoir contrainte à sa déposition.

On pourrait croire que j'exagère, que j'oublie ou que j'arrange. Mais non : *il* est vrai, tristement vrai, que *la* vie d'un homme honnête — c'est-à-dire d'un homme qui s'est toujours conduit *honnêtement* — a failli être brisée, et risque encore de l'être. Et cela sur la simple parole de trois personnes aujourd'hui convaincues de *vols antérieurs au crime*. Et sur la parole, aussi, d'un policier à présent convaincu de mensonge.

M. K..., dans une lettre à son avocat, *s'excuse de n'avoir pas été plus confiant, plus ouvert, ni plus prolixe* à l'audience ; mais dit-il à peu près : *« Cela vaut mieux, j'aurais peut-être paru insolent »* M. K..., je vous l'assure, vous aviez toutes les raisons d'être insolent. Et, quant à être confiant, je veux croire que, là aussi, vous ne vous serez pas trompé.

Le hold-up de la caisse d'épargne de Lyon.

Cinq personnes ont été arrêtées dans le cours de l'enquête sur le hold-up de la caisse d'épargne de Lyon, où, le 3 décembre 1976, deux hommes à moto, MM. Emile Catteau et Daniel Martin, appréhendés le 16 mars à Marseille (*le Monde* daté 5-6 décembre 1976 et du 19 mars), avaient dérobé 8 119 000 F. Il s'agit de M. Jean-Paul Guérin, âgé de trente-deux ans, directeur de la caisse d'épargne de Champagne-au-Mont-d'Or (Rhône), de son père, Albert Guérin, repris de justice marseillais, âgé de cinquante-trois ans, de l'ancienne épouse de ce dernier, Mme Suzanne Giraud, âgée de trente-six ans, de M. André Austin, âgé de cinquante et un ans, ingénieur-conseil, et de Mme Martine Tournebize, âgée de trente ans, enseignante.

ÉDUCATION

DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

La Fédération Cornec a obtenu plus de la moitié des voix aux comités de parents

Le ministère de l'éducation a rendu publics, lundi 12 décembre, les résultats définitifs des premières élections aux comités de parents des écoles maternelles et primaires. La Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E., présidée par M. Cornec) arrive en tête avec 51 % des voix et 45 % des sièges, suivie de près par les listes d'union et les indépendants : 43 % des sièges. La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP, présidée par M. Lagarde) obtient 7,6 % des sièges, et les autres fédérations 0,55 %.

Cette consultation avait lieu pour la première fois en application de la réforme Haby. Plus de quatre millions et demi de parents devaient élire dans chacune des soixante-trois mille écoles maternelles ou primaires de deux à cinq représentants, selon la taille de l'école. Par comparaison avec les élections aux conseils d'établissements qui existent dans les collèges et les lycées depuis 1969, la participation des parents a été plus élevée : 51 % (contre 39,2 % dans le second degré en 1976-1977). 190 552 sièges ont été pourvus. Dans certaines petites écoles, aucun candidat ne s'était présenté : 3 134 sièges (1,6 %) ont ainsi été attribués par tirage au sort dans les communes.

Des disparités selon le ministère

D'après le ministère, la Fédération Cornec, avec 51 % des voix, emporte 45 % des sièges ; la Fédération Lagarde, avec 10,50 % des voix, 7,60 % des sièges, et les autres fédérations (Giraudeau et autonome), 0,70 % des voix et 0,55 % des sièges. Les listes d'union et les indépendants recueillent 37,80 % des voix mais obtiennent 43 % des sièges.

Le ministère de l'éducation estime dans un communiqué que *« le quasi-monopole de la Fédération Cornec dans les écoles maternelles et primaires est battu en brèche, alors que la Fédération Lagarde, qui n'était pratiquement pas implantée, obtient une représentation appréciable. Mais le résultat le plus significatif est celui obtenu par les listes indépendantes. Il montre que les parents ont souvent apporté leurs suffrages à des candidats qui avaient manifesté leur intérêt pour l'école de leurs enfants, indépendamment de toute appartenance à une fédération »*. Le ministère observe d'autre part des disparités importantes d'une académie à l'autre.

[Les chiffres publiés par le ministère corrigent ceux donnés par M. Haby au conseil des ministres, le 16 novembre, selon lesquels les indépendants l'emportaient avec 50 % des sièges, devant la Fédération Cornec (40 %) et la Fédération Lagarde (10 %). M. Cornec nous a déclaré que le mode de scrutin a profité aux candidats indépendants puisqu'eux seuls obtiennent globalement un pourcentage de sièges supérieur à celui de leurs voix. Il considère que sa fédération a recueilli deux fois plus de suffrages qu'elle n'a d'adhérents dans le premier degré et qu'un grand nombre d'indépendants sont proches d'elle notamment dans les petits villages où n'est implantée aucun fédération. M. Lagarde, de son côté nous a déclaré attendre les résultats aux élections dans le second degré pour un commentaire d'ensemble. Avec la nature et le comportement des indépendants, l'inconnue demeure maintenant sur la mise en place des conseils d'école composés de la réunion du comité des parents et du conseil des maîtres. La Fédération Cornec et le Syndicat national des instituteurs ont décidé de surseoir à leur installation (« le Monde » du 8 décembre. — C.V.]

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS ANNULE DES EXAMENS DE DROIT DE 1976

(De notre correspondant.)

Amiens. — Le tribunal administratif d'Amiens vient d'annuler les arrêtés pris en mai et juin 1976 par le recteur d'académie et Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, pendant la grève contre la réforme du deuxième cycle.

Le recteur et le secrétariat d'Etat avaient alors permis à des enseignants de droit d'organiser des cours et de faire passer des examens à l'extérieur de l'université. Le tribunal administratif a étudié les recours déposés par des enseignants de l'université contre ces arrêtés, jugés non conformes à la loi d'orientation de 1968. Dans son jugement, le tribunal administratif a suivi les conclusions du commissaire du gouvernement, estimant qu'au moment de la rédaction des arrêtés il n'y avait pas lieu d'organiser des enseignements dans des locaux extérieurs — le calme étant revenu sur le campus — et qu'il était illégal de prévoir *la tenue d'une session d'examens* hors du contrôle de l'université.

Le tribunal administratif ne s'est cependant pas prononcé sur le sort qui sera réservé aux étudiants ayant passé et réussi ces examens déclarés « illégaux ».

M. C.

[L'hostilité d'une partie des enseignants de droit d'Amiens au mouvement des étudiants avait abouti à la création, à la rentrée de 1976, d'un institut des sciences juridiques à statut dérogatoire pour concurrencer, avec l'appui du secrétariat d'Etat, l'U.E.R. de droit. Cet institut, qui n'accueille que quelques dizaines d'étudiants, a été transféré cette année à Compiègne.]



SPORTS

Automobilisme

LES VINGT-QUATRE HEURES DU MANS PRINCIPAL OBJECTIF POUR RENAULT

« Un de nos objectifs principaux en 1978 sera la victoire aux Vingt-Quatre Heures du Mans », a annoncé M. Gérard Larrousse, directeur du département compétition de Renault. Pour cette épreuve, qui aura lieu les 10 et 11 juin, la firme française engagera quatre Alpine V-6 turbo avec les pilotes suivants : Tambay, Depailler, Jarier, Jaussaud, Bell, Pironi, Ragnotti et Fréquelin.

Prendront également le départ, deux Mirage américaines à moteur Renault. Cette priorité donnée aux Vingt-Quatre Heures du Mans et à la victoire sur Porsche — vainqueur l'an dernier et principal concurrent — obligera sans doute Renault à restreindre son effort sur la formule 1. Du moins, la Régie ne lui accordera toute son attention qu'après *l'épreuve d'endurance et ne participera-t-elle* pas aux grands prix d'Amérique latine (Argentine et Brésil). Au demeurant, une seule voiture, pilotée par Jean-Pierre Jabouille, disputera, en 1978, les quelques grands prix dans lesquels Renault s'alignera.

Football

LA PRÉPARATION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

M. Michel Hidalgo, directeur des *équipes de France de football*, a communiqué, le 12 décembre, aux entraîneurs de première division son programme de préparation à la Coupe du monde, organisée du 1er au 25 juin 1978 en Argentine. Compte tenu d'un programme extrêmement chargé pour les joueurs avec le championnat qui prendra fin le 2 mai et la Coupe de France (13 mai), Michel Hidalgo a décidé de ne pas surcharger le calendrier international de l'équipe de France, qui prévoit déjà trois rencontres : à Naples contre l'Italie (8 février), à Paris contre le Portugal (8 mars) et le Brésil (1er avril).

Ces matches seront précédés du traditionnel stage de trois jours. Le directeur des équipes de France a *prévu d'autre part* deux autres stages d'entretien et de récupération au Touquet, du 13 au 15 mars (ou du 14 au 16 mars), et du 10 au 12 avril, pour maintenir le contact et la « pression Coupe du monde » entre les joueurs.

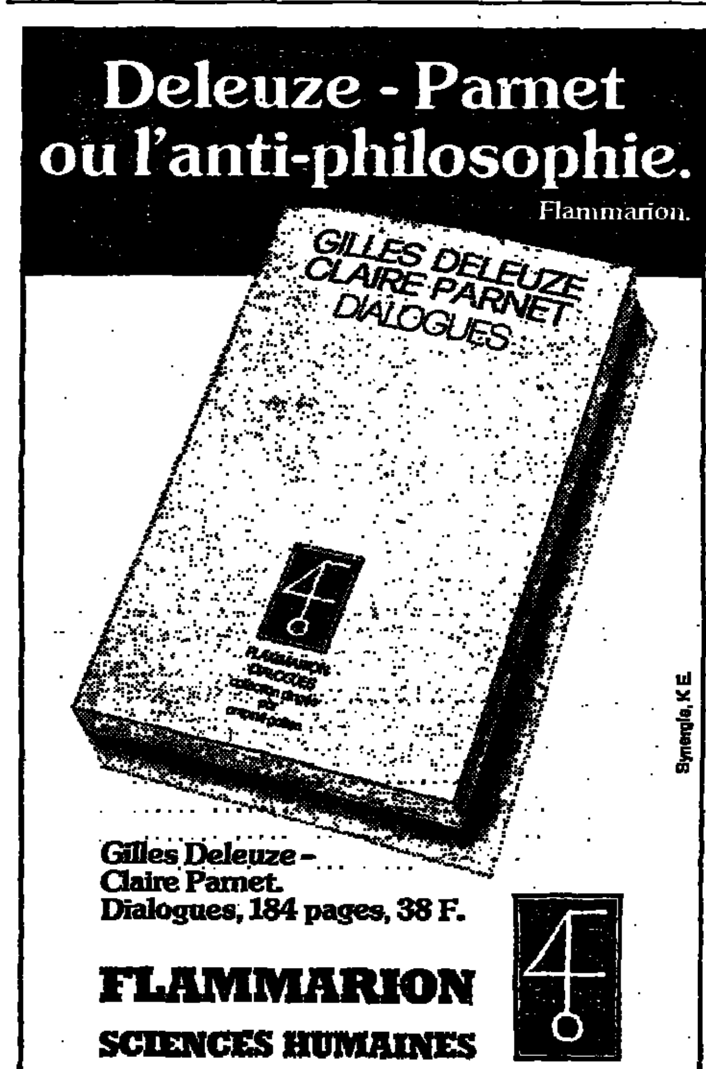
Avant de partir pour l'Argentine le 25 mai, l'équipe de France sera réunie au Touquet du 4 au 9 mai (joueurs non qualifiés en Coupe de France) puis du 14 au 21 mai. Ce dernier stage devrait prendre fin sur une rencontre « facile » contre un club ou une autre sélection *nationale. L'équipe de France* ne disputera pas de matches de préparation en Argentine. Une première liste de quarante joueurs présélectionnés sera publiée le 15 avril. Les vingt-deux joueurs qui iront en Argentine seront connus le 15 mai.

Ski

ANNE-MARIE MOSER DISQUALIFIÉE

La Fédération internationale de ski (F.I.S.) a confirmé, le 12 décembre, la disqualification de l'Autrichienne Anne-Marie Moser, deuxième du slalom géant de Val-d'Isère. Sa combinaison de ski ne correspondait pas aux normes de la F.I.S. La fédération autrichienne a toutefois la possibilité de faire appel.

OMNISPORTS. — *M. Claude Collard, président du CNOSF (Comité national olympique et sportif français), devait être reçu ce mardi 13 décembre par M. Daniel Doustin, directeur du cabinet de M. Raymond Barre. M. Collard avait demandé une entrevue avec le premier ministre afin de l'entretenir sur la situation du mouvement sportif notamment sur ses besoins financiers.*

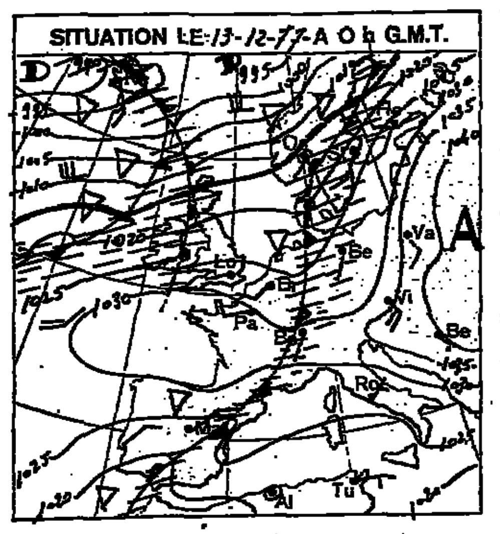


ÉCHECS

● RECTIFICATIF. — Deux lignes manquantes ont rendu incompréhensible la septième partie du match Kortchnoï-Spassky (*le Monde* du 13 décembre). Il s'agissait des coups : 24. c7—Td7 et 25. Tc1—d4.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 14-XII-77 DÉBUT DE MATINÉE

Pa — St — Br — Li — Bo — To — Ma — Aj

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mardi 13 décembre à 0 heure et le mercredi 14 décembre à 24 heures :

Des hautes pressions persisteront du sud des Açores à la France et aux Balkans. De nouvelles perturbations venant de l'océan Atlantique contournent ces hautes pressions par le nord. Leur partie active n'affectera pas la France, mais leur bordure maritime touchera faiblement nos régions du Nord et du Nord-Est.

Mercredi 14 décembre, en bordure de ces perturbations, le temps sera nuageux ou passagèrement très nuageux près des côtes de la Manche, ainsi que du nord du Bassin parisien et de la Flandre aux Vosges et au Jura. Quelques faibles pluies éparses tomberont au nord de la Seine et près des frontières. Les températures seront stationnaires.

Sur le reste de la France, le temps sera un peu peu frais le matin, et quelques faibles gelées sont probables au lever du jour dans l'intérieur à la faveur d'éclaircies. Cependant, on notera des brouillards assez nombreux ou des nuages bas dans les vallées au cours de la matinée. *L'après-midi, des éclaircies se développeront.* Sur les régions méditerranéennes, des nuages instables seront observés ; ils pourront donner de rares averses sur l'est de la Corse.

Mardi 13 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 031,7 millibars, soit 773,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 15 et 9 degrés ; Biarritz, 12 et 9 ; Bordeaux, 11 et 5 ; Brest, 12 et 5 ; Caen, 12 et 7 ; Cherbourg, 11 et 7 ; Clermont-Ferrand, 10 et 3 ; Grenoble, 8 et 6 ; Lille, 10 et 7 ; Lyon, 13 et 7 ; Marseille, 15 et 9 ; Nancy, 9 et 7 ; Nantes, 13 et 1 ; Nice, 13 et 10 ; Paris-Le Bourget, 12 et 8 ; Pau, 10 et 8 ; Perpignan, 14 et 12 ; Rennes, 13 et 1 ; Strasbourg, 7 et 4 ; Tours, 12 et 2 ; Toulouse, 13 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 23.

Températures relevées à l'étranger : *Alger, 23 et 9 degrés ; Amsterdam, 10* et 6 ; Athènes, 8 et 6 ; Berlin, 3 et 1 ; Bonn, 8 et 7 ; Bruxelles, 11 et 9 ; îles Canaries, 20 et 14 ; Copenhague, 3 et 3 ; Genève, 7 et 5 ; Lisbonne, 15 et 12 ; Londres, 12 et 6 ; *Madrid, 13 et 10* ; Moscou, —10 et —16 ; Nairobi, 25 (max.) ; New-York, 2 et —9 ; Palma-de-Majorque, 18 et 10 ; Rome, 14 et 7 ; Stockholm, 3 et 1 ; Téhéran, 11 et 4.

Journal officiel

Sont parus au *Journal officiel daté 12-13 décembre 1977* :

DES DECRETS

● Portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er décembre 1977 ;

● Portant revalorisation de la majoration pour enfant du capital décès prévu par l'article 8 du décret n° 47-2045 du 20 octobre 1947 relatif au régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

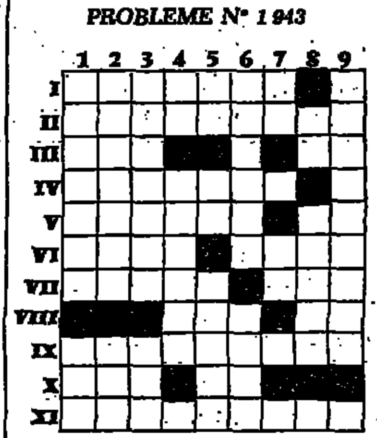
Handicapés

LE IIIe SALON DE LA RÉADAPTATION

Le IIIe Salon « Réadapt » — Salon international des matériels, des techniques modernes et *de l'environnement social pour* l'aide à la réadaptation des handicapés — a lieu au Grand Palais, aux Champs-Elysées, Paris (8e), du 14 au 18 décembre, tous les jours, de 10 heures à 19 heures (nocturne le vendredi 16 jusqu'à 22 heures). Environ cent cinquante firmes participantes exposent leurs réalisations sur une surface de 9 000 mètres carrés. Outre les matériels médicaux et paramédicaux, elles présentent notamment des équipements spéciaux dans de nombreux domaines nouveaux tels que l'automobile, les postes et télécommunications, le tourisme et les arts ménagers. Le prix d'entrée est fixé à 5 F (gratuité aux handicapés et aux personnes titulaires de la carte vermeille.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 943



HORIZONTALEMENT

I. A eu forcément le dessous. — II. Perdent contenance en fuyant. — III. Sut faire preuve de discrétion ; Abréviation. — IV. Sage compagnon d'un fougueux paladin. — V. Faire des tas de feuilles ; Symbole. — VI. Ne pas rechigner au travail ; Ordre de service. — VII. Anneaux ; Pas ordonné. — VIII. Tache l'azur ; Demi-tour. — IX. A l'origine de maintes chutes. — X. Jamais franc et massif quand il est mou ; *Désinence verbale.* — XI. Peut être à la fois pesante et légère.

VERTICALEMENT

1. Oblige à changer de train ; *N'a aucune valeur.* — 2. *Café, thé ou chocolat* ; Interjection. — 3. Es en train de briller ; Contesta. — 4. Ne désigne pas n'importe qui ; Changent de cap. — 5. Travaille dans l'ombre ; Fin de participe ; Transpirait. — 6. Réchauffent autre chose que le cœur des hommes ; Il vit. — 7. Partie d'échecs ; Article espagnol. — 8. Bout de papier ; Etait mélancolique. — 9. Permet de donner à la terre ce que la nature lui refuse sèchement.

Solution du problème n° 1 942

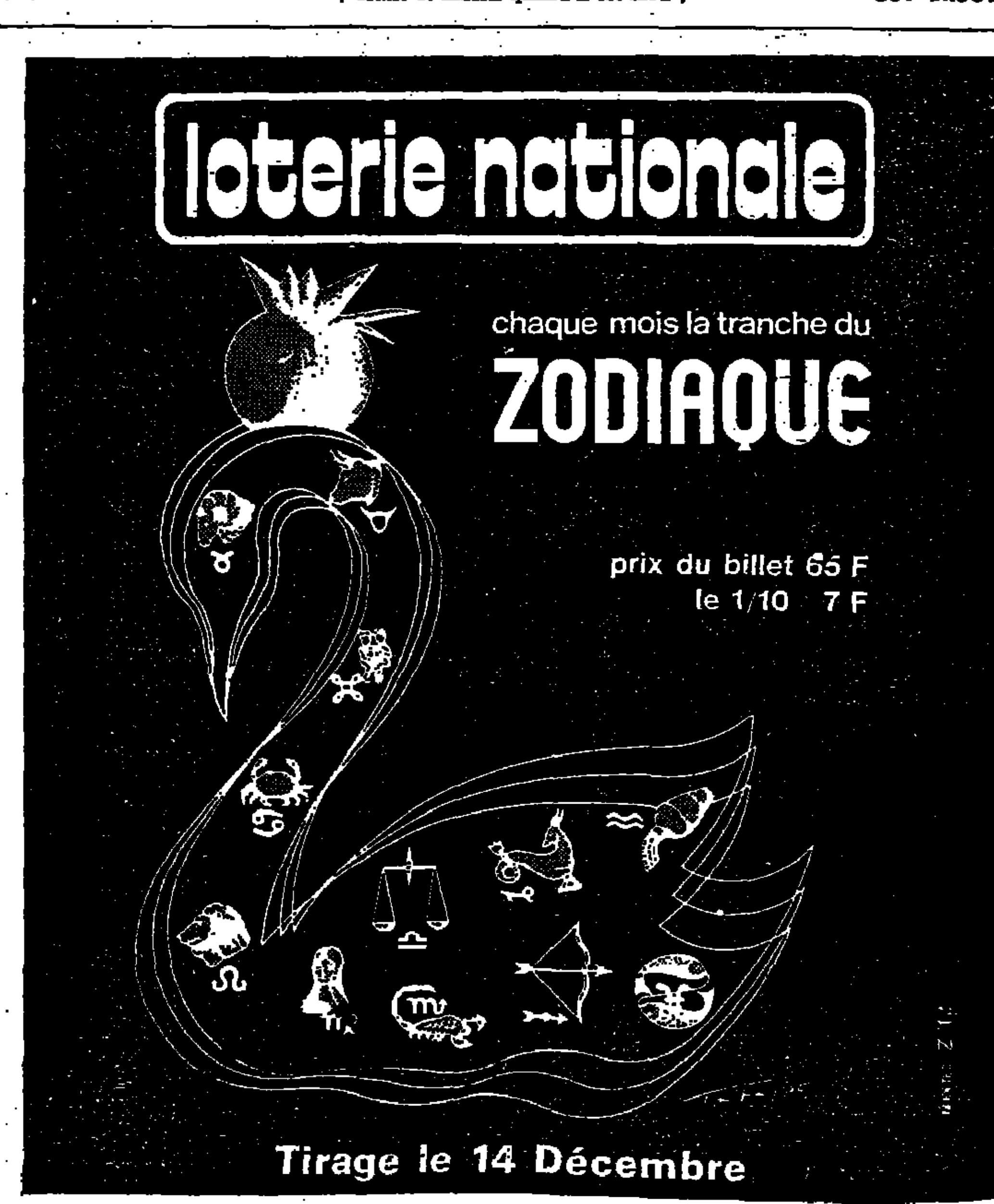
Horizontalement

I. Tort ; Uve. — II. Raisins. — III. Es ; Aure. — IV. Mistigri. — V. PS ; Eire. — VI. Ae ; Réas. — VII. Nez. — VIII. *Stores* ; *Ra*. — IX. Arête ; Ec. — X. Il ; Névé. — XI. Caudorette.

Verticalement

1. Trempons ! ; IC. — 2. Oasis ; Etala. — 3. Ri ; Azor. — 4. Tsé-tsé ; Rend. — 5. Téter. — 6. Nager ; Sève. — 7. Usurier ; Et. — 8. Rira ; Rê. — 9. Eté ; Espacée.

GUY BROUTY.





هكذا من الأصل

(PUBLICITÉ)

Après l'attribution du Prix Acoustique et Progrès

Des solutions à un problème qui concerne 4 millions de Français...

LE SOMMEIL DU TRAVAILLEUR DE NUIT

Répondre par la technologie aux situations que le progrès technologique a engendrées, c'est sans aucun doute une des seules issues logiques de la société industrielle.

Il y a quelques mois, le rapport Wisner attirait l'attention sur les difficultés de vie que connaissent certains travailleurs à horaires variables : ceux qui travaillent la nuit et dorment le jour. Aujourd'hui une série de solutions concrètes est proposée, dans le cadre du Prix Acoustique et Progrès, pour tenter d'améliorer par l'isolation phonique un des aspects fondamentaux de l'existence du travailleur de nuit : son sommeil.

RAPPELONS les données du problème : le travail posté est celui qui s'effectue par tranches horaires (postes) variables, selon un système de roulement qui conduit les équipes concernées à occuper alternativement les différentes plages de temps. Ce sont des raisons d'ordre technique qui ont à l'origine provoqué l'apparition de ces horaires variables. Mais le développement ultérieur du travail posté a été entraîné par des facteurs essentiellement économiques, puis d'organisation et de société.

En fait, la cité moderne est une Gorgone qui ne dort jamais que d'un œil et dont le sommeil même exige qu'une part croissante de ses habitants travaille hors des cycles diurnes pour assurer le bien-être ou la sauvegarde de tous : qu'il s'agisse de surveiller la production d'un haut fourneau ; de faire fonctionner un ordinateur ; de cuire le pain ; de conduire un train ou de naviguer à bord d'un avion de nuit ; d'être employé au desk d'un quotidien ou d'une station de radio ; d'assurer la garde dans un hôpital, un commissariat, une caserne de pompiers ; de piloter un taxi, une ambulance ou un poids lourd ; de décharger une cargaison de primeurs à Rungis — et bien d'autres tâches dont dépend notre vie quotidienne.

Un Français sur treize concerné

Non seulement le travail posté s'étend désormais aux différents secteurs économiques (notamment de services), mais, au sein des entreprises qui le pratiquent, il se diffuse par voie de contagion logique à des cellules liées directement ou non à celles qui fournissent, *stricto sensu*, une production postée. Dans un journal, par exemple, ce ne sont pas seulement les journalistes et les ouvriers du livre qui vont pratiquer des horaires de nuit ; il faut aussi des huissiers pour porter la copie, un poste de garde pour veiller au danger d'incendie, des cantiniers pour le casse-croûte et le café du petit matin, des standardistes, des sténos de presse, un service de départ, des camionneurs... Enfin comment ne pas souligner que la progression du travail posté est directement corrélée avec la concentration et l'automatisation de l'appareil producteur, elles-mêmes générées par la croissance et la taille des entreprises ainsi que par l'intégration production - gestion ?

Si bien qu'il ne faut pas s'étonner que ce phénomène soit en constante augmentation : il est lié aux caractéristiques de la société industrielle — à la fois à ses modes de fonctionnement et aux pressions économiques que lui fait subir la concurrence. Dans les pays industrialisés, la proportion des travailleurs par équipes successives évolue entre 15 et 25 % de l'effectif total. La France se situe dans la bonne moyenne, avec 21 % en 1974 contre 12 % seulement en 1957. Il s'agit donc, pour ce qui concerne notre pays, d'une évolution rapide au sein de laquelle on enregistre une augmentation particulièrement forte du nombre de ceux qui travaillent en 3 × 8, 4 × 8 ou 5 × 8 : c'est-à-dire avec des tranches horaires de nuit. Ils sont actuellement plus de deux millions, soit, si l'on prend en compte leurs familles, plus de quatre millions de personnes.

Les insuffisances de sommeil

Empruntées au rapport Wisner, ces données mettent en évidence l'ampleur et la complexité d'un phénomène qui a pris les dimensions d'un choix de société et qui se pose notamment sous un aspect dont les auteurs de l'étude n'ont pas manqué de signaler l'importance : celui du repos du travailleur posté. Au premier rang des difficultés qu'entraîne pour l'individu la modification de ses rythmes biologiques par le travail de nuit figurent celles qui ont trait à son repos. Il est admis que le sommeil de jour, précisément parce qu'il n'est pas accordé à nos processus naturels, est de valeur moindre que le sommeil de nuit : à la fois plus superficiel et moins réparateur alors qu'il survient après des tâches exigeant, à rendement égal, une dépense supérieure du point de vue physiologique et surtout nerveux.

Aussi la répétition du travail de nuit entraîne-t-elle un déficit cumulatif qui, s'il n'est pas compensé par un repos suffisant en quantité et en qualité, risque de conduire à des troubles sérieux pour le travailleur et, par voie de conséquence, pour ses proches. Affections nerveuses ou digestives, dysfonctionnements secondaires dus à l'emploi alterné de tranquillisants pour dormir et de stimulants pour veiller ; effets psychologiques se répercutant sur les relations avec la femme et les enfants : il y a toute une pathologie du travail de nuit et des horaires irréguliers, et le rapport Wisner souligne que les insuffisances de sommeil sont à l'origine d'une grande partie de cette pathologie.

> **LE RAPPORT WISNER**
>
> **Un document qui fait date**
>
> **C'est à la demande de Michel Durafour, alors Ministre du Travail, qu'a été réalisée, de janvier à juin 1976, l'étude aboutissant au rapport Wisner, un document de soixante-cinq feuillets qualifié « d'explosif » par Le Nouvel Observateur. Il s'agit d'une étude conduite par Alain Wisner, Professeur de Physiologie du Travail et d'Ergonomie au Conservatoire National des Arts et Métiers.**
>
> **Consacré à l'aménagement du travail par équipes successives, le rapport Wisner a le mérite de poser sous tous ses aspects un problème dont l'enjeu est devenu considérable.**
>
> **Un des six chapitres du rapport est plus spécialement consacré aux « constatations relatives à la santé » du travailleur posté et aborde notamment, comme particulièrement significative, la difficile — et douloureuse — question du sommeil des travailleurs de nuit.**

Dans une civilisation du bruit

La raison essentielle en est que le travailleur posté, rentrant chez lui aux petites heures, ne se trouve pas toujours en situation de bénéficier du repos dont il a besoin plus que quiconque. Nous habitons une civilisation du bruit : en milieu urbain, le niveau sonore global double tous les dix ans. Ce n'est là qu'une façon limitée d'exprimer la gravité du phénomène : une enquête récemment effectuée par le CEREBE (1) a montré que le bruit ne se mesure pas seulement en décibels, mais passe à travers tout un système de significations codées qui est d'ordre social.

Il est clair que ce codage est particulièrement intense pour une personne qui dort, ou s'efforce de dormir, à contre-courant des autres ; quand le temps de repos coïncide avec les heures d'émission maximale des bruits de la rue, de l'immeuble, de l'appartement, on s'expose à être dérangé plus souvent et plus douloureusement. De tous les habitants de la cité moderne, le travailleur posté est sans doute celui qui a le plus à souffrir de la pollution par le bruit ; il y est à la fois plus exposé et particulièrement vulnérable ; il en subit des conséquences qui, dans son cas, prennent l'allure de séquelles de son travail nocturne puisqu'elles viennent amoindrir encore la qualité d'un sommeil rendu à la fois nécessaire et fragile par ses conditions de vie professionnelle. Aussi le rapport Wisner, au chapitre des solutions possibles, examine-t-il avec une attention particulière les moyens d'améliorer le sommeil du travailleur posté.

Réduire les bruits dans les zones habitées, à travers un plan d'urbanisation et de circulation, fournit une approche intéressante et sans doute nécessaire, mais limitée. Ce n'est pas en déclenchant des opérations parcellaires ni probablement des processus répressifs qu'on endiguera la pollution sonore. Il faut agir partout. Et sans doute faut-il agir moins à travers un renforcement des interdits que par le développement des techniques permissives. Nous sommes habitués à parler du bruit en termes négatifs. C'est une erreur. « Silence hôpital » ou « Chut ! papa dort » ne sont que des palliatifs. Les croisades du silence, si par hasard elles aboutissaient, ne réussiraient qu'à transformer les métropoles en nécropoles. Le bruit, c'est aussi la vie. *Au lieu d'empêcher les gens de se montrer bruyants, il s'agit bien plutôt de trouver les équipements qui permettront à chacun de faire son bruit sans gêner le voisin ni être gêné par lui.*

Le seul moyen : l'insonorisation

C'est donc à juste titre que le rapport Wisner insiste sur l'amélioration et l'adaptation de l'habitat. Il propose, dans cet ordre d'idées, qu'au niveau des programmes de construction à venir soient prévus des logements comportant au moins une pièce insonorisée, dans une proportion suffisante (25 %) pour tenir compte de l'importance de la population des travailleurs postés. Pour remédier à la situation actuelle, les rapporteurs mettent en avant « l'aménagement d'une pièce insonorisée dans les logements de travailleurs postés qui n'en sont pas pourvus ». Soulignant au passage que « l'insonorisation est le seul moyen de permettre le sommeil de jour du travailleur tout en donnant à sa famille la possibilité de continuer une vie normale pendant son sommeil ».

Le Prix Acoustique et Progrès, qui vient d'être décerné à l'initiative de Saint-Gobain Industries par un jury où figurait notamment le Professeur Wisner, apporte à cette demande une première réponse d'ordre technique. Il proposait expressément pour thème, aux techniciens et chercheurs qui y participaient, « le traitement acoustique de la pièce de repos dans le logement du travailleur posté ». Avec une caractéristique qui traduit clairement l'esprit de cette recherche : *les meilleurs projets ont été, au terme d'une première sélection, testés en situation sur de vrais chantiers.*

Il s'agit donc d'un authentique catalogue de procédures concrètes, applicables demain avec une efficacité et dans des conditions de faisabilité et de coût que le jury avait précisément pour tâche d'apprécier. C'est tout l'intérêt de cette compétition qui, mettant l'accent sur un problème dont l'urgence sociale ne peut faire de doute, le fait de la façon la plus positive qui soit : en apportant des solutions pratiques.

(1) *Centre de Recherche sur le Bien-Etre.*

Neuf projets d'isolation phonique efficaces et faciles à mettre en œuvre

LE règlement du Prix Acoustique et Progrès prévoyait que dix projets au maximum seraient sélectionnés pour être ensuite réalisés. Neuf l'ont été. C'est au vu des résultats effectivement constatés par un comité technique que le jury a récompensé les meilleurs projets en fonction de leurs performances (50 000 F au premier prix, 25 000 F au deuxième et au troisième prix, 15 000 F du quatrième au sixième, 10 000 F pour les trois autres).

La caractéristique commune de ces divers chantiers est d'être apparus réalisables dans des conditions satisfaisantes de temps et de facilité d'exécution. En outre, chacun de leurs auteurs a dépassé le niveau du label acoustique pour atteindre celui du confort véritable. En fait, les résultats obtenus sont si probants que tout se passe comme si les murs initiaux avaient été remplacés par des murs cinq à dix fois plus épais. La protection est bien assurée dans tous les cas, que ce soit vis-à-vis des bruits intérieurs (enfants, télévision, conversations, escaliers, etc.), extérieurs (voitures, avions, etc.) de l'immeuble ou de ceux que transmet la masse des murs et des planchers (pas, perceuses, marteaux, etc.).

1er PRIX : Robert FOUREL

Une solution originale en kit

Réalisé au deuxième étage d'une H.L.M. de la Cité Léon-Jouhaux, à Grenoble, le chantier a pour environnement une construction ancienne en béton léger, avec des fenêtres à verre mince, à côté d'une station de chauffage urbain particulièrement bruyante. Le travailleur posté habitant l'appartement est un camionneur, père de quatre enfants, très grand fumeur, qui ne parvenait pas à récupérer son sommeil. L'originalité du projet de Robert Fourel, un ingénieur des Arts et Métiers de cinquante-deux ans, diplômé d'acoustique et directeur d'un bureau d'études, consiste en ce que murs et plafond sont désolidarisés de la structure de l'immeuble et reposent sur un sol flottant.

Il s'agit d'un système en kit démontable, rapide, n'ayant pas d'incidence sur le gros œuvre, demandant comme seul outillage une égoïne, utilisant des matériaux tels qu'un seul homme peut monter par la cage de l'escalier. C'est un chantier qui évite l'intervention d'un spécialiste : d'ailleurs c'est le locataire lui-même qui a réalisé le chantier.

2e PRIX : Jean PUJOLLE

Pour un travailleur immigré

Un immeuble de cinq étages, vieux de vingt ans, sur le Plateau Saint-Jean, à Beauvais, en cours de rénovation. Des escaliers métalliques. Pas d'ascenseur. Il y a un vide-ordures à l'étage, mais dont la porte a disparu. Autant de sources de bruits pour l'occupant de l'appartement, un travailleur immigré, qui tourne en 3×8 dans une fabrique de moquettes. Murs et plafond doublés par un complexe préfabriqué en laine de verre et plâtre. Sol traité par un mariage de plusieurs matériaux de souplesse formant damiers.

L'auteur du projet est un ingénieur de cinquante-huit ans, ancien élève de Polytechnique et diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications.

3e PRIX : Jorgen PETERSEN

La technique danoise

M. Petersen est un ingénieur danois de cinquante et un ans, responsable d'un bureau d'études à Virum (Danemark). Il a réalisé son chantier dans le même immeuble du Plateau Saint-Jean, à Beauvais, que l'auteur du précédent projet ; le locataire de l'appartement est un travailleur posté. Doublage aux murs et au plafond grâce à un complexe préfabriqué en laine de verre et plâtre. Porte isolante d'importation allemande. L'étude a été conduite sur le modèle de construction danois, avec des planchers sur lambourdes impliquant une réadaptation au plancher béton. Sol sur chape flottante humide.

Lucien VAILLANT Jean-Claude LAMOTHE

Chape flottante sur voile de verre

L'occupant de l'appartement, situé également dans la H.L.M. du Plateau Saint-Jean, à Beauvais, est un travailleur posté en 3 × 8, père de quatre enfants.

Les auteurs du projet sont un Lillois de cinquante-deux ans, Lucien Vaillant, ingénieur chimiste, et un Parisien de trente et un ans, Jean-Claude Lamothe, conducteur de travaux, tous deux actuellement au chômage. Leur chantier est caractérisé par le doublage préfabriqué (en complexe laine de verre et plâtre) du plafond et des murs, monté à sec — c'est-à-dire sans utilisation de ciment ou de plâtre — et permettant une décoration. Le sol est fait d'une chape flottante sur voile de verre (l'expérience a prouvé qu'on pouvait la couler sans gêner les autres habitants) ; les dalles plastiques ont été remplacées par un tapis aiguilleté. Changement de porte. Installation de doubles fenêtres et mise en place d'un rideau lourd pour compléter l'isolation.

Alain LEGUILLETTE

Dans le vacarme des camions

L'auteur du projet, un ingénieur nancéien de trente et un ans, a eu le mérite de réaliser son chantier dans des délais très brefs, entre le départ d'un locataire et l'arrivée du suivant.

Il s'agit d'un logement situé au premier étage d'un immeuble ancien de Longwy et appartenant à Usinor. L'environnement est particulièrement bruyant : circulation intense de camions, trains de mine... Belle occasion de tester l'efficacité du système proposé : sol flottant à sec sur laine minérale ; murs doublés en plâtre et laine de verre ; plafond revêtu de dalles de plâtre avec laine de verre.

Philippe AUVRAY

Le bruit des avions

Comment fait-on pour dormir malgré le bruit des avions quand on habite au douzième étage d'une H.L.M. de la Z.A.C. de Boissy-Saint-Léger et qu'on a pour chambre une pièce d'angle ?

C'était le problème de l'occupant, veilleur de nuit. L'auteur du projet, ingénieur en acoustique industrielle, l'a résolu en utilisant pour le sol une dalle flottante de béton sur laine minérale ; pour les murs un doublage vissé, entièrement désolidarisé de la paroi et n'appelant aucun apprêt particulier de celle-ci ; pour le plafond un revêtement suspendu en laine minérale. Double fenêtre et double porte.

Tamer AHISKALI

Quand les enfants crient

Cet appartement, situé au premier étage d'un immeuble collectif de Clermont-Ferrand, propriété de la société Michelin, possède une caractéristique intéressante : il donne sur une aire de jeux réservée aux enfants. Tamer Ahiskali, trente-huit ans, ingénieur conseil en acoustique, français d'origine turque, a relevé victorieusement le défi entre deux occupations du logement.

Sa solution : plafond doublé sur ossature ; murs doublés en laine de verre, avec parement feuilleté ; problème de la porte résolu par l'intermédiaire d'un sas, créé grâce à un volume inutilisé précédemment ; plancher transformé par la mise des lambourdes sur pièces élastiques après leur raccourcissement (donc sans surépaisseur). Ventilation naturelle obtenue par des ouïes sur la fenêtre et la porte.

Jean-Claude CAZAGOU André LEDENTU

Les bruits de la Côte

Moteurs de hors-bord, sifflement du vent dans les voiles, chant des cigales, choc des boules de pétanque : ces bruits ensoleillés, qui pour les Parisiens évoquent le bonheur de vivre en vacances, n'en sont pas moins difficiles à supporter par le locataire, manutentionnaire à l'aéroport de Nice, qui habite dans cette H.L.M. (récente) du Châtaignier, à Antibes.

Les auteurs du projet, un architecte de trente et un ans et un acousticien de quarante-cinq ans, l'ont mis à l'abri de ce vacarme grâce à un doublage aux murs, un faux plafond suspendu par silent-bloc, un sol flottant sec sur fibres minérales et la réalisation d'un sas à l'aide d'une cloison extensible. En outre, le chantier se signale par une intégration très poussée de la climatisation permettant de vivre en circuit fermé.

Roger LAMORAL

Un plafond suspendu

Il s'agit cette fois d'un immeuble neuf à Liancourt (Oise), constitué de blocs hexagonaux d'un aspect original. Dans un appartement du troisième étage — en cours d'attribution à un travailleur posté — l'auteur du projet a mis en place un système assez flexible pour s'adapter à une architecture d'avant-garde.

Il a utilisé pour le plafond (suspendu sous 200 mm de laine de verre) des dalles de laine de roche habituellement réservées à l'agencement des bureaux et qui se sont révélées à la fois esthétiques et efficaces. Murs doublés en laine de verre et plâtre. Roger Lamoral est ingénieur et responsable d'un bureau d'études.

Comment a été décerné le Prix Acoustique et Progrès

Le jury du Prix Acoustique et Progrès, présidé par Roger Fauroux, président directeur général de Saint-Gobain Industries, était composé de 16 personnes appartenant à différents milieux concernés par le problème :

Gabriel AUFAURE
Vice-président directeur général de Saint-Gobain Industries.

Guy BOUTIER
Directeur général adjoint, chargé de la direction du personnel de Saint-Gobain Industries.

Louis-Pierre CHARBONNEL
Président du Syndicat National de l'Isolation.

Pierre CHEMILLIER
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Chef du Service Technique à la Direction de la Construction.

Jacques CHEVENARD
Directeur de la Division Isolation de Saint-Gobain Industries.

Pierre CUBAUD
Directeur du Centre National d'Etudes Techniques H.L.M.

Jean-Jacques FAUST
Directeur des Relations Extérieures de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson.

Paul FRANÇOIS
Président du Groupement des Acousticiens de langue française.

Augustin GOURDEL
Membre du personnel de production de l'usine Saint-Gobain de Rantigny.

René LEHMANN
Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (Université du Mans).

Roland LONGET
Membre du personnel de production de l'usine Saint-Gobain de Chalon-sur-Saône.

Jean-Louis RHEIN
Président de l'Association Française des Ingénieurs Acousticiens.

Charles ROBERT
Membre du personnel de production de l'usine Saint-Gobain d'Orange.

Robert WAGNER
Président du Comité Français de l'Isolation.

Roger WATTIER
Membre du personnel de production de l'usine Saint-Gobain de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Alain WISNER
Professeur de Physiologie du Travail et d'Ergonomie au C.N.A.M.

Quatre critères

La grille d'appréciation des projets retenus et réalisés aux frais de Saint-Gobain, dans des chantiers réels — ce qui constituait une des caractéristiques parmi les plus significatives de ce Prix — se fondait sur quatre critères d'importance inégale : l'atténuation sonore globale enregistrée, qui représentait 40 % de la notation finale ; la facilité de réalisation (20 %) ; le coût (20 %) ; l'utilisation des produits de la gamme Saint-Gobain - Pont - à - Mousson (20 %).

Il est permis de dire, au vu des résultats, que les auteurs des projets ayant tous répondu de manière satisfaisante au premier et au dernier de ces critères, ce sont les considérations de coût et de facilité de réalisation qui ont fait la différence pour l'attribution finale des prix.

Dans le cadre d'une vocation industrielle

On aura compris qu'à travers l'institution de ce Prix, Saint-Gobain Industries ne cherchait pas à faire de mécénat.

En attirant l'attention sur une urgence sociale et technique, il s'agissait pour l'entreprise à la fois d'affirmer sa volonté d'y remédier dans le cadre de sa vocation industrielle et de souligner l'esprit dans lequel les réponses devaient être cherchées : par une mobilisation collective de l'imagination et du talent.

Le Centre de Recherches de Saint-Gobain à Rantigny possède, en effet, la caractéristique d'être constitué de chercheurs qui trouvent ; ses licences sont exportées dans 27 pays ; ces chercheurs heureux, et donc sans complexe, accueillent volontiers les apports extérieurs. Le Prix Acoustique et Progrès est né de leur ouverture d'esprit.

L'avenir de l'initiative

A la question des prolongements du Prix Acoustique et Progrès, les responsables de Saint-Gobain apportent une double réponse. Tout d'abord, la qualité des projets soumis constitue, dans une perspective industrielle, un encouragement à rechercher des solutions permettant de réduire les coûts de réalisation en vue d'une généralisation des solutions proposées. Il est d'ailleurs significatif de constater que les membres du jury, qui sont essentiellement des chercheurs et des techniciens, ont exprimé un souhait semblable. C'est une tâche à laquelle les spécialistes vont se consacrer au cours des prochains mois. Ensuite, l'adhésion rencontrée au cours de cette première expérience a été telle qu'il est apparu indispensable de la poursuivre. Celle-ci ne doit pas rester un phénomène isolé. Même s'il est prématuré de fixer les modalités et la périodicité qui seront adoptées, il peut être indiqué, dès à présent, que la prochaine étape concernera la détermination d'un nouveau thème, le plus riche et le plus motivant possible.

Pour tout renseignement sur le Prix Acoustique et Progrès :

Daniel François,
Saint-Gobain Industries,
62, boulevard Victor-Hugo,
92209 NEUILLY-SUR-SEINE.
Tél. : 637-10-00



L'ÉVÉNEMENT

LES NOUVELLES TECHNIQUES DE COMPOSITION DES JOURNAUX

DEPUIS un siècle, le processus de fabrication des journaux n'avait que peu évolué. Depuis dix ans, la technologie a permis, dans ce secteur, des progrès étonnants.

La mise au point de la photocomposition et l'*introduction* de l'informatique représentent incontestablement une simplification du travail. Le rendement du matériel moderne entraînant, en outre, une très sensible diminution des effectifs, on conçoit que les nouvelles techniques *retiennent* l'attention des propriétaires de journaux. Certains se sont lancés dans l'aventure dès la fin des années 60, ce qui n'allait pas sans péril. Depuis cette époque, la technologie a progressé à pas de géant. Dès à présent, le matériel dit de « troisième génération » présente des garanties de fiabilité et n'appelle plus, semble-t-il, dans la décennie à venir, que des perfectionnements de détails. Précisons enfin que, si l'introduction de ces nouvelles techniques impose des investissements assez lourds, leur amortissement s'annonce assez rapide.

Les conséquences de cette évolution sont lourdes sur le plan humain. En effet, les ouvriers du Livre sont légitimement fiers de leur métier (dont la connaissance exige un long apprentissage) et de leur organisation syndicale, riche d'une longue tradition. La découverte de la bande perforée pour composer les articles, le recours à l'ordinateur pour régler la plupart des opérations qui constituaient la spécificité de la typographie traditionnelle menacent de « banaliser » la profession.

Ils menacent aussi de condamner au chômage la moitié des ouvriers, pour peu que leur introduction soit brutale. Dénonçant les nouveaux profits que certaines entreprises de presse attendent de ces matériels modernes, le syndicat du Livre C.G.T. affirme : « La modernisation *doit apporter le plein emploi et* non le chômage, elle doit étendre les droits sociaux et non les restreindre. Les progrès techniques et scientifiques se doivent de promouvoir le progrès social, et non pas une exploitation accrue des salariés en général. »

Concilier la productivité accrue née des transformations technologiques avec le maintien de l'emploi et de la qualification, c'est un vieux problème que la presse quotidienne doit résoudre à son tour.

CLAUDE DURIEUX.

Hier et encore aujourd'hui

C'EST en 1886 qu'un horloger de Cologne, Otmar Mergenthaler, immigré aux Etats-Unis, inventa la composeuse-fondeuse, plus connue sous le nom de « linotype » (de l'anglais *line of types* : ligne de caractères). Il est probable qu'en 1986, *année de son centenaire*, il n'en restera que quelques exemplaires exposés dans les musées.

Jusqu'à l'invention de Mergenthaler, la composition des textes se faisait selon la méthode qu'un certain Johannes *Glensfleisch*, dit Gutenberg, avait mis au point vers... 1438. Actuellement, on utilise encore souvent ce procédé « médiéval » — qui consiste à assembler les caractères un à un — pour mettre à jour les tableaux des cours de la Bourse.

La linotype a permis d'accomplir un grand progrès, se traduisant par un gain de temps appréciable et une plus grande maniabilité de la composition, qui se présente sous forme de lignes de plomb et non plus de caractères séparés. Ce procédé, qui nécessite l'utilisation d'un alliage de plomb en *fusion*, est également désigné sous le terme de « fonte chaude ». De façon très simplifiée, les opérations de composition sont les suivantes :

L'opérateur linotypiste dispose d'un clavier dont chaque touche commande la libération d'une matrice rangée dans un « magasin » situé au sommet de la machine. Les matrices des caractères *viennent* s'assembler dans un composteur. Entre chaque mot, l'opérateur fait tomber une « espace-bande » en forme de coin qui permet de faire varier la dimension des blancs selon les besoins. Il « justifie » chaque ligne, ce qui signifie qu'il lui donne la longueur désirée en tenant compte des règles grammaticales et typographiques qui n'autorisent la coupe des mots qu'à des endroits précis.

La ligne est alors envoyée dans la seconde partie de la machine, où le plomb en fusion est injecté dans le moule constitué par les *matrices* et les espaces. La composition s'effectue ainsi ligne par ligne. Les matrices sont « redistribuées » automatiquement à leur place respective dans le magasin.

Les textes et les titres, fabriqués sur des machines différentes, sont ensuite rassemblés par un « plombier » qui en tire un jeu d'épreuves.

Celles-ci sont relues par les correcteurs qui vérifient la qualité grammaticale et typographique du texte composé et sa conformité avec la « copie » du journaliste. Ils lui signalent éventuellement les erreurs qui auraient pu lui échapper.

L'épreuve est renvoyée à l'atelier de composition où chaque ligne « fautive » est recomposée puis disposée au bon endroit. Le rajout d'un mot dans une ligne entraîne souvent la recomposition de tout un passage, ce qui comporte le risque de nouvelles erreurs, possibles aussi au moment du remplacement des lignes.

Enfin, le plomb est disposé dans des « formes » d'acier à la dimension de la page par des typographes, *selon les indications* ou la maquette fournies par les journalistes-secrétaires de rédaction. Cette *opération*, la *mise* en pages, nécessite un assez grand nombre de manipulations. La « *justification* » *de la page* est faite par le typographe qui dispose de petites lames de métal, les « blancs », dans les titres ou les colonnes afin que la page soit exactement ajustée dans la forme.

Pour vérifier qu'aucune erreur n'a été commise pendant la mise en pages, une épreuve, la « morasse », est tirée. Après une rapide *vérification par les correcteurs* et, éventuellement, les corrections indispensables, le « bon à tirer » est donné.

Interviennent alors le clichage et le tirage.

J.-C. R.

Aujourd'hui déjà et demain

PLUSIEURS étapes difficiles à dater précisément ont été *nécessaires avant que les nouvelles* techniques de composition fassent leur apparition dans les ateliers de presse. Il y a d'abord eu l'invention de la photocompo*seuse, puis les améliorations successives* qui lui ont été apportées, enfin, l'application progressive de l'informatique *aux arts graphiques*.

C'est entre les deux guerres qu'a été déposé le premier brevet d'une machine à photocomposer qui, comme toutes celles qui suivront, ne produisait plus des lignes de plomb, mais *un* film *ou un* papier photographique — *le bromure* — sur lequel chaque caractère a été « flashé » et qui, comme la plus banale des photographies, est ensuite développé.

Mais ce n'est qu'à partir des années 50 et surtout 60 que la photocomposition commence à être utilisée dans la presse. Les quotidiens seront parmi les derniers à s'équiper. Car pendant longtemps, la photocomposition n'a pu soutenir la concurrence avec le procédé *classique* : sa *vitesse de composition* n'était pas plus élevée, la mise en pages *n'était pas facilitée et, handicap majeur, les corrections étaient bien plus difficiles à réaliser, notamment dans le cas d'une modification* de dernière minute.

Tout cela est en train de changer, la photocomposition étant devenue *tout à fait compétitive. Et les constructeurs* ont presque tous abandonné la fabrication du matériel classique ; il devient de plus en plus difficile de trouver les pièces de rechange ou les *matrices* de caractères. L'informatisation *permet* désormais des vitesses de composition beaucoup plus élevées et une excellente fiabilité. Les principales *difficultés* que présentaient les corrections ont été surmontées.

L'électronique n'a pas attendu l'introduction de la photocomposition pour apparaître dans les imprimeries. Les dernières composeuses-fondeuses rapides *mises* sur le marché comportaient un lecteur de bande perforée. Ce qui était un premier pas important.

Avec ce système, l'opérateur qui « tape » le texte peut se trouver à plusieurs *dizaines* de kilomètres de l'atelier où les lignes sont composées, dans une *rédaction* détachée d'un journal de province, par exemple. C'est à partir *du moment* où *l'on a désolidarisé clavier et com*poseuse qu'il a été *possible* d'augmenter *notablement* les vitesses de composition : il *suffit* d'alimenter la *machine* avec les bandes *provenant* de plusieurs claviers. Si ceux-ci sont reliés à un ordinateur de jus*tification, la rapidité est encore* accrue.

Désormais, la bande perforée est jugée trop lente : claviers de saisie et photocomposeuses sont reliés en *permanence à l'ordinateur*.

Trois générations

Passant en *moins* de deux décennies de la première à la troisième « génération », le matériel de photocomposition a subi une transforma*tion radicale* :

● *La première génération est une* transposition pure et simple de la linotype. Son équipement électromécanique lui donne des performances très proches de celles des *machines à « fonte chaude »*.

● *La deuxième génération* fait déjà appel à l'électronique. On y utilise beaucoup moins de pièces mécaniques en mouvement. La vitesse s'en trouve donc *nettement* améliorée. Le support des matrices est généralement un disque en rotation très rapide qui est « flashé » dès *que la lettre désirée* est en bonne position.

● *La troisième génération* est entièrement informatisée. Les caractères étant suscités électroniquement, *la vitesse de composition peut* varier, théoriquement, de un à plusieurs millions de caractères à l'heure. Pour donner un ordre de grandeur, un numéro du *Monde* comporte en *moyenne environ un million de* caractères.

Il semble qu'avec ce *nouveau* type de matériel on soit parvenu à un seuil qui ne sera pas dépassé avant *un certain temps. Il offre des* garanties de fiabilité, de souplesse et de rapidité qui *en* font désormais un instrument tout à fait adapté aux grands *quotidiens*.

Bien que *les* deux premières générations *aient* des *performances* insuffisantes pour la fabrication des quotidiens à forte pagination et à gros tirage, elles n'en ont pas moins permis la naissance de nombre de journaux tels que *le Quotidien de Paris, Libération, Rouge,* etc., dont l'existence aurait été, sans elles, impossible.

Avec les matériels de troisième génération, la méthode de composition peut être schématisée de la manière suivante :

L'opérateur « saisit » le texte « au kilomètre » — c'est-à-dire sans se préoccuper de la justification des lignes — sur un clavier relié à un écran de visualisation, en se contentant d'inclure les codes indispensables à la composition. Lorsque la saisie est terminée, le texte est « envoyé » à *l'ordinateur* qui le stocke sur une mémoire.

Pour les corrections, il *suffit* de « rappeler » le texte sur l'écran de visualisation ou sur une imprimante qui fournit l'équivalent des épreuves. *Après lecture par les correcteurs*, elles sont renvoyées à l'opérateur, qui fait les modifications indiquées.

C'est grâce aux écrans de visualisation que *la photocomposition* a pu intéresser *les quotidiens* qui produisent une grande quantité de lignes. Les *problèmes posés* par les corrections se trouvent *simplifiés* puisqu'elles sont faites *avant composition* sur un texte « immatériel » qui peut être *modifié* et amélioré.

Le texte corrigé est *renvoyé* à l'ordinateur qui le « justifie » en fonction du programme général et des indications particulières qui lui ont été *donnés*.

On peut également demander à l'ordinateur de fournir des statistiques sur la longueur des articles. Le secrétaire de rédaction peut ainsi établir une maquette très précise des pages. Le choix du type et de la grosseur des caractères convenant à chaque article est *grandement facilité*. Lorsque la décision *définitive* est prise, il *ne reste* plus qu'à transmettre les ordres à l'ordinateur qui commande la photocomposeuse. On *peut lui demander*, par exemple, que *tous les* textes d'une page soient composés en même temps selon la forme exacte sous laquelle ils apparaîtront dans la *page. Cela réduit notablement* les manipulations, donc le temps nécessaire à la mise en pages.

JEAN-CLAUDE ROUY.

TYPOGRAPHIE ET OFFSET

La composition en « fonte chaude » permet l'impression selon le procédé de la « typographie », où les parties imprimantes sont en relief. La forme imprimante demi-cylindrique — le « *stéréotype* » — que l'on fixe sur les rotatives est obtenue à partir *d'une* « empreinte » de la page prise à l'aide d'un « flan ». L'empreinte est utilisée comme paroi d'un moule demi-cylindrique dans lequel est injecté du plomb *en fusion*.

L'apparition de la photocomposition a amené de nombreux imprimeurs à s'équiper de rotatives « offset ». En effet, les plaques imprimantes dans ce procédé sont obtenues par une reproduction photographique, qui est la suite logique de la photocomposition.

Depuis quelques années, la *mise au point de nouvelles* plaques « photopolymères » permet d'obtenir par un procédé photographique, semblable à celui utilisé pour l'offset, des formes imprimantes en relief. Celles-ci peuvent être fixées sur les rotatives typographiques après quelques modifications des cylindres.

CINQ OPÉRATIONS

FABRIQUER un imprimé nécessite une succession d'opéra*tions complexes. On peut* constater, à la lecture du tableau ci-dessous, que l'ordre des deux premières est modifié, selon que l'on utilise la méthode classique de *composition ou la technique nou*velle, faisant largement appel à l'informatique.

Cinq opérations sont nécessaires :

● LA COMPOSITION. — Composer un texte *consiste à assembler* côte à côte des caractères et des espaces, de manière à former des lignes.

● LA CORRECTION. — Le correcteur relit l'épreuve, corrige les *« coquilles » typographiques, et vérifie* la conformité du texte avec la « copie » originale ». Il indique en marge de l'épreuve les modifications à apporter. Le rédacteur de l'article *a, lui aussi, la possibilité de retoucher* son texte sur l'épreuve. Les corrections sont réalisées par l'atelier de composition.

● LA MISE EN PAGES. — Mettre *en pages, c'est disposer, dans une* « forme », les lignes de titres et de textes et, éventuellement, les illustrations et les placards publicitaires.

● *LE CLICHAGE. — Lorsque la* page est terminée et que le secrétaire de rédaction a donné le « bon à tirer », on en prend une empreinte ou un cliché photographique néces*saire à la fabrication d'une forme* imprimante, qui sera fixée sur le cylindre des rotatives.

● LE TIRAGE. — Cette dernière opération est *l'impression proprement dite. Elle permet de reproduire*, à l'aide d'une presse, un texte en autant d'exemplaires qu'on le désire.

MÉTHODE TRADITIONNELLE	NOUVELLE MÉTHODE
1) COMPOSITION : ● Fabrication de lignes de plomb « justifiées ». ● Rassemblement des lignes d'un même article, composées sur différentes machines, selon qu'il s'agit de titres ou de textes. ● Tirage d'une épreuve.	**1) SAISIE ET CORRECTION :** ● Les textes (et les titres) sont saisis « au kilomètre » et stockés dans la mémoire de l'ordinateur. ● Les corrections sont effectuées alors que le texte n'existe encore que sous une « forme immatérielle ». ● Après avoir reçu les instructions nécessaires, *l'ordinateur « justifie » les lignes.*
2) CORRECTION : ● Relecture de l'épreuve par les correcteurs et les auteurs. ● Composition des lignes de correction. ● Remplacement des lignes « fautives » par les lignes corrigées.	**2) COMPOSITION :** ● L'ordinateur transmet les textes et les indications typographiques à une photocomposeuse qui impressionne un film sensible. ● Développement du film.
3) MISE EN PAGES : ● La mise en pages nécessite une manipulation délicate de nombreux blocs de plomb qu'il faut minutieusement ajuster dans la « forme ».	**3) MISE EN PAGES :** ● La mise en pages est simplifiée puisque chaque article se présente sous forme d'un seul « bromure » et non pas d'éléments séparés.

Des risques de confusion des fonctions

AVEC les nouvelles méthodes de composition et les simplifications qu'elles apportent à certaines opérations, il existe un risque de confusion des fonctions de certaines catégories de personnels, notamment au stade de la « saisie » des textes. Certaines entreprises de presse ont, en France ou à l'étranger, pris la décision de confier cette tâche non plus à des typographes, mais à de simples dactylos après leur avoir ou non donné quelques rudiments de typographie. La qualité du produit imprimé s'en est presque toujours gravement ressentie.

Pensant que la « saisie » des textes est devenue « une simple frappe sur un clavier standard de machine à écrire », *certains préconisent même que le journaliste enregistre lui-même ses articles.*

Mais l'argument résiste difficilement à l'analyse. Ainsi que l'écrit M. Louis Guéry, directeur du Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse (1) : « C'est oublier qu'il ne s'agit justement pas d'une simple frappe et que le claviste n'a pas seulement à enregistrer un texte, mais aussi toutes les indications de fonctions : changements de caractères, fins de paragraphes, habillages, renfoncements, alignements, etc.

« Ces opérations exigent du technicien une qualification et une attention particulières qui ne peuvent être le fait du journaliste, dont la préoccupation doit rester celle de la qualité de ses informations et de son écriture. Vouloir mélanger les genres et les responsabilités, c'est inévitablement conduire à une dégradation de la présentation graphique comme de la lisibilité, au détriment du lecteur. »

(1) Dans le numéro 21 des *Fiches du C.F.P.J.*, 33, rue du Louvre, 75002 Paris.

هكذا من الأصل

Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

DIX ANS DE MESURES DE LA DIMENSION DES PARTICULES

La connaissance scientifique progresse quelquefois par à-coups : on découvre une particule ou une planète imprévue, on découvre qu'un gène code deux enzymes. Des perspectives totalement nouvelles sont ainsi ouvertes. Mais il s'agit là d'exceptions ; l'essentiel des progrès résulte d'une accumulation de résultats, échelonnés souvent sur de longues années, et dont aucun n'est particulièrement marquant, ni n'appelle le commentaire. Les plus beaux châteaux ne sont que des tas de pierres patiemment accumulées.

Ainsi un ensemble de mesures, à la limite de la physique nucléaire et de la physique des particules, a fait peu à peu connaître le diamètre du méson « pi », une de ces particules instables qui n'ont qu'une existence fugace, mais jouent un rôle essentiel dans l'agencement des forces qui donnent sa cohésion à la matière.

Aucune théorie ne rend encore compte de la structure, et donc de la dimension, de cette particule et de ses nombreuses consœurs, qu'on qualifiait autrefois d'élémentaires, et qu'on juge aujourd'hui composites, sans que la nature des constituants, et celle des forces qui les lient soient encore bien claires.

A l'échelle du milliardième de micron

LES particules atomiques et subatomiques font partie de l'infiniment petit. Expression toute faite et qui demande à être traduite. Signifie-t-elle que ces particules sont trop petites pour que leurs dimensions soient mesurables ou signifie-t-elle qu'elles n'ont pas de dimensions ? Par un conservatisme bien naturel, il est admis qu'il faut choisir la première réponse : tous les objets que nous connaissons, que nous manipulons, ont des dimensions, une longueur, une largeur, une hauteur. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les constituants de l'atome ? Simultanément, il y a de bons arguments à opposer à cette réponse. D'abord, on ne savait et on ne sait encore bâtir de théorie que pour des particules ponctuelles. Ensuite, il est exclu de mesurer directement des longueurs à l'échelle subatomique : la règle graduée ou le pied à coulisse sont inconcevables à cette échelle. Enfin, de respectables théories, comme la relativité ou la mécanique quantique, sont incompatibles avec l'existence d'objets de forme et de dimensions parfaitement définies. Les particules ne sauraient être de petites boules bien lisses, mais seulement des nuages flous, aux « dimensions » vagues.

On a pu cependant « mesurer », depuis plusieurs années, des dimensions ; ce qu'on mesure est, en réalité, un facteur de forme : une fonction par laquelle il faut multiplier la prédiction de la théorie — qui considère la particule comme ponctuelle — pour retrouver le résultat de l'expérience. De ce facteur de forme on déduit un « diamètre » de la particule : celui qu'elle aurait si elle était parfaitement sphérique. Cela donne une idée de son extension dans l'espace.

Une méthode s'est imposée pour mesurer les diamètres des noyaux d'atomes : envoyer un jet d'électrons sur de la matière. Les électrons sont déviés par les noyaux. De l'observation de ces déviations et de la comparaison avec le résultat d'un calcul qui suppose le noyau ponctuel, on déduit un facteur de forme, puis la dimension. On trouve que le volume des noyaux est proportionnel à leur masse — la « matière nucléaire » a une densité constante — et que les diamètres des noyaux, en excluant les noyaux très légers, sont compris entre 6 et 17 fermis (le fermi est le milliardième de millionième de mètre ou encore le milliardième de micron).

Ce n'est que bien plus récemment qu'on s'est attaqué aux dimensions des particules dites « élémentaires » — et dont plus personne ne pense qu'elles le sont. A l'exception du proton, du neutron et de l'électron, ces particules ne sont pas présentes dans la matière. On sait les créer, mais elles disparaissent après un temps très court, et il est impossible d'en faire la cible d'un faisceau d'électrons.

Trois méthodes convergentes

La mesure directe étant impossible, les chercheurs ont inventé diverses méthodes pour tourner la difficulté. Trois expériences de principe différent ont ainsi permis de mesurer la dimension du méson pi. L'important est que ces méthodes ont donné des résultats convergents, qui montrent que cette dimension d'un objet flou — qu'on extrait de calculs très compliqués — n'est pas une pure spéculation intellectuelle, mais correspond à quelque chose de réel.

La plus ancienne méthode consiste à faire « comme si » il existait des cibles de mésons pi. Ce méson existe, en effet, de façon intermittente dans les noyaux. Des mésons pi sont constamment émis et absorbés par les neutrons et les protons qui composent le noyau. C'est d'ailleurs cet échange constant de mésons pi qui lie entre eux les constituants du noyau et les oblige à rester groupés. Pendant le bref instant où un méson pi est ainsi « en l'air » entre deux particules, il peut être percuté par un électron. Grâce à l'énergie fournie par celui-ci, il est éjecté du noyau, et bien qu'il se désintègre en moins d'un millionième de seconde, il est possible de le détecter avant sa désintégration dans des appareils appropriés. Si l'on détecte simultanément l'électron qui a rebondi sur le méson pi, la combinaison de ceux deux informations permet, en principe, de mesurer le facteur de forme du méson pi, et de là son diamètre.

Pour n'être pas gêné par la complexité de la structure des noyaux, on choisit dans ces expériences le noyau le plus simple, celui de l'hydrogène, composé d'un seul proton. Même ainsi, il y a de nombreuses difficultés théoriques — sans parler des problèmes expérimentaux, qui ne sont pas minces. En effet, d'autres réactions ont lieu simultanément et conduisent au même résultat. Ainsi, l'électron peut percuter le proton et lui transmettre de l'énergie, énergie qui se matérialise en un méson pi. Le résultat final est le même, mais il n'y a pas eu interaction directe entre l'électron et le méson pi et le processus ne dépend pas des dimensions du méson pi mais d'autres quantités assez mal connues. Pour analyser l'expérience, il faut retrancher au résultat brut la contribution de cette réaction parasite, et de quelques autres, ce qui ne peut se faire qu'avec une incertitude assez grande.

La première mesure de ce type fut faite en 1966 à l'université Cornell, dans l'Etat de New York, mais ne donna qu'un résultat très imprécis. Des mesures meilleures ont été faites, ces dernières années, en particulier à Cornell, de nouveau, et en France, à l'accélérateur linéaire de Saclay. Utilisant des électrons d'énergie très différente, ce qui, pour chaque expérience, a ses avantages et ses inconvénients, les mesures de ce premier type donnent pratiquement le même résultat : le méson pi peut être assimilé à une boule d'un diamètre de 1,9 fermi (1).

La boule et le cochonnet

Un second type d'expérience prend le problème à l'envers. On ne peut utiliser les mésons pi comme cibles pour des électrons. Mais on peut prendre une cible d'un quelconque matériau qui contient des électrons et envoyer sur ces derniers un faisceau de mésons pi. La difficulté vient de la très faible masse de l'électron, trois cents fois plus petite que celle du méson pi. De ce fait, ce dernier n'est pratiquement pas dévié par un choc avec un électron, et il est donc difficile d'observer le choc. On peut faire une comparaison en termes de pétanque. Si on envoie le cochonnet sur une boule, son mouvement sera fortement modifié, et après le choc il suivra une direction très différente de celle qu'il avait avant le choc. Si, au contraire, on envoie la boule sur le cochonnet, son mouvement n'en est guère affecté, elle continue pratiquement en ligne droite et avec la même vitesse, en n'ayant cédé au cochonnet qu'une faible part de son énergie cinétique.

C'est ce qui se passe quand on envoie des mésons pi sur des électrons. A peine déviés, à peine freinés, les mésons pi qui ont frappé un électron sont difficiles à distinguer des autres. En fait, l'expérience n'est possible que si les mésons pi ont au départ une énergie énorme que peuvent seules donner les grandes machines de Serpoukhov (U.R.S.S.), de Batavia (Etats-Unis), et en Europe occidentale, du CERN, à Genève.

Ces expériences du second type ont été faites à Serpoukhov et à Batavia, avec des résultats apparemment différents ; on trouve un diamètre de 2 fermis à Serpoukhov, de seulement 1,45 fermi à Batavia. Compte tenu des marges d'erreurs — que les physiciens américains ont souvent une nette tendance à sous-estimer, les Européens étant en général plus prudents, — l'écart entre les deux résultats n'a sans doute aucune signification.

Enfin, une mesure d'un type tout différent a été faite à Orsay, sur l'anneau de collision. Deux faisceaux s'y croisent, l'un constitué d'électrons, l'autre de positons — antiparticule de l'électron. De temps à autre, une collision se produit, les deux particules s'annihilent mutuellement, et leur énergie est re-matérialisée en une paire méson pi — anti-méson pi.

Il n'est pas simple d'expliquer en quoi cette réaction est analogue aux précédentes. Les antiparticules peuvent être interprétées comme des particules qui « remontent » le temps, qui se dirigent vers le passé et non vers l'avenir. On peut alors voir la transformation d'une paire électron-positon en une paire méson pi-anti-méson pi comme le choc d'un électron sur un méson pi qui remonte le temps (l'anti-méson pi), ce dernier repartant vers l'avenir, tandis que l'électron retourne vers le passé, apparaissant alors comme un positon. Cela admis — on ne peut vraiment le justifier qu'au terme de calculs assez complexes, — cette réaction dépend comme les précédentes des dimensions du méson pi. La mesure faite à Orsay a ainsi permis une troisième détermination des dimensions du méson pi, assimilable à une boule d'un diamètre de 1,75 fermi.

Trois méthodes différentes — il y en a d'autres — conduisent, ainsi, au même résultat, les différences étant explicables par les diverses erreurs expérimentales et les incertitudes théoriques dans l'analyse des résultats. Le diamètre du méson pi émerge d'un ensemble de mesures faites par plusieurs équipes de physiciens — on ne les a pas toutes citées. Dans ce concert international, deux groupes français, à Saclay et à Orsay, ont très honorablement joué leur partition.

Comme c'est la règle en recherche fondamentale, le résultat n'a aucun intérêt pratique. Il est cependant important, car c'est une contrainte que devront respecter de futures théories. Le méson pi, autrefois classé dans les particules élémentaires, est maintenant considéré comme un objet composite, formé de deux infra-particules, les quarks (plus précisément un quark et un anti-quark). Presque toutes les particules sont ainsi des agglomérats de quarks. Il doit donc y avoir un mécanisme qui lie les quarks entre eux, et qui les lie très fortement puisqu'on n'a jamais pu libérer un quark. Elucider ce mécanisme sera l'une des tâches primordiales des prochaines années. La future théorie devra rendre compte du « diamètre », et plus généralement de la structure du méson pi.

MAURICE ARVONNY.

(1) Comme cela a été dit plus haut, la représentation d'une particule comme boule ne peut être qu'approchée. On peut cependant définir un diamètre de la particule comme étant celui de la boule qui donne la meilleure approximation.

Bataille de mots et « révolution terminologique »

Maîtriser des vocabulaires techniques en expansion continue au point d'approcher le demi-million de « termes » pour le français : telle est la préoccupation nouvelle des chercheurs, des industriels, des traducteurs, et même des gouvernements.

***Dans le domaine français,* les rencontres internationales annuelles organisées de 1972 à 1975 par le Québec (Régie de la langue française), puis alternativement par la France (Association française de terminologie, Paris 1976) et le Québec (Manoir Richelieu, 2-7 octobre 1977), ont beaucoup contribué à dégager les conditions de cette maîtrise.**

Les Actes du colloque de Paris (La Défense, 15-18 juin 1976), qui viennent de paraître, constituent actuellement la plus importante et la meilleure documentation accessible en matière de terminologie et en français (« Terminologie 76 », 1 volume, 405 pages, 80 F, « La maison du dictionnaire » éditeur, 95 bis, rue Legendre, 75017 Paris).

***C'est à l'Association française de terminologie* (AFTERM, 32, rue Babylone, 75007 Paris, tél. 556-89-03) qu'il revient d'organiser, en 1978, le septième colloque *international*, qui sera plus spécialement consacré aux terminologies de langues romanes.**

DEFINIE, ou plutôt communément sentie comme la « science du terme exact », la terminologie elle-même est bien mal partagée à cet égard. Le mot désigne en effet, dans une première acception, un ensemble organisé de termes techniques explicités ou définis, ensemble propre à un domaine d'activité ou à un groupe de production. C'est ainsi qu'on parlera des terminologies du tissage, de la soudure à froid ou des maladies tropicales.

Dans une seconde acception, la terminologie est l'étude systématique de ces ensembles des conditions dans lesquelles ils se constituent, s'améliorent ou se dégradent. Mais elle désigne ici tantôt un « logos », un discours sur les termes, tantôt une « praxis », une manipulation utilitaire des terminologies au sens exposé ici en premier.

Cette seconde ambiguïté serait levée si, suivant la suggestion de A. Rey, on réservait *terminologie* à la théorie, au logos, pour nommer *terminographie* la pratique des terminologies-objets.

Cette différenciation reproduirait celle qui s'est faite entre la *lexicologie*, discipline universitaire du lexique général, et la *lexicographie*, technique de la rédaction du dictionnaire, et entre le lexicologue et le lexicographe, même si leurs travaux sont souvent très proches.

Quant aux terminologies-objets, il a été suggéré, à Québec, de les nommer *technolectes*. Le mot aurait l'avantage de répondre au *sociolecte* (le lexique propre à un groupe social : énarques, truands ou motards), et à l'*idiolecte* (ensemble des usages d'une langue propres à un individu).

Les difficultés ainsi résolues sont mineures. La plus grande reste de tracer la démarcation entre le *mot* et le *terme*, et par voie de conséquence les démarcations lexique/technolectes, lexicographe/terminographe, etc.

Globalement, le problème se pose pour toutes les langues. Toutes disposent à la fois d'un lexique général et de technolectes plus ou moins nombreux et riches. C'est ainsi que le vocabulaire religieux de l'arabe ou le vocabulaire politique des Etats socialistes peuvent être considérés comme des technolectes.

Cependant, les sociétés primitives n'ont guère que quelques technolectes réduits (agriculture, chasse, rituels) alors que les sociétés industrielles engendrent des technolectes toujours plus nombreux et abondants, au point qu'en anglais, en français, en russe, etc., l'ensemble des technolectes représente des centaines de milliers d'unités (les *lexies*), alors que le vocabulaire général reste stable en quantité : quelques dizaines de milliers de lexies.

Ce dernier terme tend, aujourd'hui, à désigner toute unité de surface du lexique total d'une langue : jour, temps, maison, monsieur, chose, sont des lexies. Mais aussi : alumiphane anaphonèse, allotissement, athéromatose, asbestose, alloprène, etc.

Ainsi mises un peu artificiellement en relief, les différences entre mot et terme paraissent évidentes. Le premier est commun à tous les locuteurs d'une langue (le français en l'espèce), le second particulier à un groupe engagé dans une activité technique. La fréquence d'utilisation et la vitesse de circulation du mot sont élevées ; celles du terme, faibles.

La différence morphologique est également sensible. Le mot nous paraît simple, le terme compliqué, ou plutôt complexe. Nous ne pouvons décomposer : temps, heure, jour maison, en éléments de forme ou de sens, alors que nous coupons instinctivement : alumi/phane, ana/phonèse, al/lotissement, etc.

De manière générale, le terme nous apparaît comme l'assemblage, autour d'un radical étranger au système héréditaire du lexique, de préfixes et/ou de suffixes eux-mêmes rares ou absents dans le lexique général : ana, méta, hypo, allo. Cette perception globale du terme, et donc des technolectes, s'explique et se justifie : râteau, gerbe, sillon, fourche, etc., qui sont d'abord des termes du technolecte agricole traditionnel, sont largement diffusés dans le lexique général, alors que nous avons dans l'esprit des technolectes industriels récents.

De l'alcali à l'oxygène

Le meilleur exemple d'un technolecte systématiquement fabriqué à partir d'éléments jusqu'alors inutilisés en français, reste celui de la chimie moderne. C'est Guyton de Morveau, d'autre part, avocat général et député de la Convention, membre du Comité de salut public (donc un révolutionnaire avéré !) qui eut le premier (1787) l'idée d'une refonte radicale de la nomenclature de la chimie, jusque-là marquée par la superposition confuse d'éléments d'origine arabe (alcali, ammoniac), latins (salpêtre) et français (esprit-de-sel esprit volatil).

Le technolecte ainsi élaboré avec la collaboration de Lavoisier et de Berthollet s'est montré fonctionnel, et productif, c'est-à-dire capable de dénommer de nouveaux concepts : oxygène/oxygéner hydro/gène/lyse/fuge/sulfure/lithe, etc.

De la même manière, le technolecte des poids et mesures établi autoritairement par la Révolution reste un modèle de clarté simple, encore productif (métrage, grammage, kilométrage, etc.). Il n'est pas excessif en ce sens, de dire que la plus internationale des langues est, aujourd'hui, le grec d'Aristote plus ou moins habillé de couleurs locales.

Plus rare, plus complexe, plus savant, le terme nous paraît généralement plus récent que le mot. Il est statistiquement exact qu'une bonne part des technolectes actuels est faite de *néologismes*. Mais d'une part, nous sous-estimons souvent l'ancienneté d'un terme qui nous était étranger : nous confondons « récent dans la langue » et « nouveau dans notre langue ». D'autre part, les précédents colloques de terminologie ont montré les limites du concept de néologie, lequel n'est guère opératoire.

En fait, l'utilisateur d'un terme est indifférent à sa date d'apparition et à sa nationalité d'origine. Il ne lui demande que d'être fonctionnel, d'assurer un service de « nommation ».

En revanche, l'opinion et les gouvernements, surtout en France, sont sensibles à l'accroissement rapide des technolectes. Les néologismes ont mauvaise presse : s'ils sont empruntés à l'anglais, on les accuse de « corrompre » la langue. S'ils sont créés à partir du grec ou du latin savant, on les accuse de l'encombrer inutilement. Les efforts des spécialistes pour doter leur discipline d'un technolecte homogène sont ressentis comme une volonté pédantesque de se rendre incompréhensible : *omne ignotum pro magnifico* (nous tenons pour admirable tout ce que nous ignorons, disaient les Latins).

La typologie « populaire » ainsi esquissée (fréquent/rare, simple/complexe, ancien/nouveau, etc.), reste sujette à caution et des facteurs plus proprement linguistiques doivent intervenir : ainsi la répartition des lexies en classes grammaticales. Les mots-outils sont absents des technolectes, les verbes très rares ; les substantifs et surtout les syntagmes substantifs (noms composés, noms complétés) en forment l'essentiel.

Mais c'est en définitive la finalité assignée qui distingue profondément les technolectes du lexique général, au point qu'on peut parler d'une relation d'exclusion des premiers au second : les créateurs-utilisateurs de termes s'efforceront toujours davantage de différencier leur technolecte du lexique général en chassant du premier tout ce qui a commencé à passer dans le second, tout « terme » qui tend à devenir un « mot ».

Le terme idéal est, en effet, *monosémique* (il ne doit avoir qu'un sens), *univoque* (il doit le conserver dans tous ses emplois), *non connoté* (il ne doit évoquer aucune image annexe), *normalisé* (un consensus explicité s'est fait sur lui), et *prescriptif* (son emploi est obligatoire).

Cette fermeture des vocabulaires techniques, de plus en plus marquée, s'oppose (dans le cas du français) à l'ouverture de plus en plus grande du lexique général, que des mouvements sociolinguistiques agitent et brassent intensément et constamment. Parallèlement, alors que la puissance publique, représentée par l'Académie française, est aujourd'hui impuissante à assurer la « clôture » du lexique général, elle vise à s'assurer par d'autres moyens (commissions ministérielles de terminologie, comités de normalisation, etc.) une prise sur les technolectes. Cet aspect du problème avait d'ailleurs été traité au colloque de Québec 1975.

Il paraît indispensable, en tout état de cause, que les chercheurs, les industriels et le public dans son ensemble prennent clairement conscience de la véritable « révolution terminologique » qui s'annonce.

JACQUES CELLARD.

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

La séance annuelle des prix de l'Académie des sciences a eu lieu, le 12 décembre, en présence de M. Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat à la recherche. Dans le discours qu'il a prononcé, le président de l'Académie, M. Jean Coulomb, a rendu hommage aux quatre membres, dont un associé étranger, et aux sept correspondants disparus en cours d'année (parmi les premiers, M. Roger Brard, président en 1972). Il a conclu en traitant de sa spécialité : la prévision météorologique, et notamment ses avatars, — dont « il est de bon ton de rire, mais *(qui)* permet des réflexions sur la prévision en général ». *M. Coulomb a ainsi déclaré que* « l'opinion publique reproche aux scientifiques leur défaut de prévision ; ils devraient deviner les effets de leurs découvertes, si possible avant de les faire, et déclarer que les effets seront bons ou seront mauvais ».

MM. Jean Coulomb et Roger Gautheret avaient été réélus respectivement président et vice-président pour 1978, lors de la séance du 28 novembre dernier.

GRANDS PRIX

PRIX CHARLES-LEOPOLD-MAYER (220 000 F) à M. Walter Gilbert (75 000 F) et M. Mark Ptashne (75 000 F), professeur à l'université Harvard, à Boston (Etats-Unis), pour leurs travaux sur les propriétés biologiques et moléculaires des répresseurs et des opérateurs, et à Mme Evelyn Witkin (75 000 F), professeur de sciences biologiques à l'université Rutgers, à New-Brunswick (Canada), pour ses travaux sur la réparation inductible des lésions du D.N.A. et son rôle dans la mutagenèse.

PRIX AMPERE (200 000 F) à M. Pierre-Gilles de Gennes, professeur au Collège de France, pour ses contributions théoriques dans les domaines du magnétisme des solides, de la supraconductivité et de la chimie physique de systèmes plus ou moins désordonnés.

PRIX DE LA FONDATION JAFFE (50 000 F) à M. Jean Cerf, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) pour son œuvre se rapportant à la topologie différentielle.

GRAND PRIX DES SCIENCES CHIMIQUES ET NATURELLES *(40 000 F) à Mme Hélène Charniaux-Cotton*, professeur à l'université de Paris-VI, pour ses travaux de biologie expérimentale.

PRIX ALEXANDRE JOANNIDES (40 000 F) à M. Jean-Pierre Changeux, professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur, pour ses travaux sur l'allostérie et sur le récepteur de l'acétylcholine.

∴

Les autres prix ont été attribués de la manière suivante :

MATHEMATIQUES

PRIX FRANCŒUR (4 000 F) à M. Jean-Claude Tougeron.
PRIX CARRIERE (4 500 F) à M. Roger Temam.
MEDAILLE EMILE-PICARD (médaille en vermeil) à M. Alexandre Grothendieck.
PRIX EN HOMMAGE AUX SAVANTS FRANÇAIS ASSASSINES PAR LES ALLEMANDS EN 1940-1945 (René Gosse, Armand Lambert, Jacques Solomon) (6 000 F) à M. Luc Illusie.

ASTRONOMIE ET PHYSIQUE DU GLOBE

PRIX DAMOISEAU (4 000 F) à M. François Link.

GEOGRAPHIE

PRIX GAY (4 000 F) à M. André Roubertou.
PRIX TCHIHATCHEF (4 000 F) à M. Lucien Leclaire.
PRIX BINOUX (4 000 F) à M. Henri Werlé.

NAVIGATION

PRIX PLUMEY (5 000 F) à M. Jean Deveaux.

PHYSIQUE

PRIX ROCHAT-JULIARD (4 500 F) à M. Jean Billard.
PRIX DE LA FONDATION SERVANT (10 000 F) à M. Marc Lefort.

CHIMIE

PRIX JECKER (6 500 F) à M. Jean Jacques.
PRIX L. LA CAZE (5 000 F) à M. Alain Veillard.
MEDAILLE BERTHELOT (médaille en vermeil) à M. Jean Jacques.
PRIX EMILE-JUNGFLEISCH (10 000 F) à M. Jean Tirouflet.
PRIX EN HOMMAGE AUX SAVANTS FRANÇAIS ASSASSINES PAR LES ALLEMANDS EN 1940-1945 (Raymond Beer, Gabriel Florence, André Wahl) (6 000 F) à M. Michel Pouchard.
PRIX DU DOCTEUR-ET-DE-Mme-HENRI-LABBE (7 000 F) à M. Edgar H. Relyveld.
PRIX CHARLES-DHERE *(7 000 F) à M. Eric Brown.*
PRIX PAUL-PASCAL (10 000 F) à M. Olivier Kahn.

MINERALOGIE ET GEOLOGIE

PRIX FONTANNES (4 000 F) à M. Michel Brunet.
PRIX VICTOR-RAULIN (4 000 F) à Mme Brigitte Lange-Badre.
PRIX DE LA FONDATION LUCIEN-CAYEUX (4 000 F) à *Mme Martine Lagache.*
PRIX DE LA FONDATION PAUL-FALLOT-JEREMINE (6 000 F) à M. Gérard Bazot.

BOTANIQUE

PRIX FOULON (5 000 F) à M. Gérald Perbal.
PRIX AUGUSTE-CHEVALIER (4 000 F) à M. Jean-Pierre Lebrun.
PRIX PAUL-BERTRAND (4 000 F) à Mme Annie Lejal-Nicol.

ZOOLOGIE

PRIX DA-GAMA-MACHADO (4 000 F) à M. Philippe Dreux.
PRIX ANDRE-C.-BONNET (5 000 F) à M. Bernard Vandermeersch.
PRIX POUCHARD (4 000 F) à Mme Danièle Guinot.

ECONOMIE RURALE

PRIX PAUL-MARGUERITE-*DE-LA-CHARLONIE (5 000 F)* à M. Robert Blanchet.
PRIX COSTANTINO-GORINI-LAC (4 000 F) à M. Jean Jacquet.
PRIX FOULON (5 000 F) à Mlle Huguette de Barjac.
PRIX RENE-DUJARRIC-DE-LA-RIVIERE (7 000 F) à M. Joseph Alouf.

MEDECINE ET CHIRURGIE

PRIX MONTYON (6 000 F) à M. Guy Deysson.
PRIX BARBIER (4 000 F) au Groupe d'utilisation et d'étude des prothèses articulaires (GUEPAR), composé de MM. Alain Deburge, François Mazas, Yann Masse, Aubriot et Comtet.
PRIX DU DOCTEUR-ET-DE-Mme-HENRI-LABBE (4 000 F) à M. Raymond Ferrando, et (4 000 F) à la Fondation John-Bost.

CANCER ET TUBERCULOSE

PRIX BARIOT-FAYNOT (4 000 F) à M. Georges Flandrin.

PRIX DE LA FONDATION ROY-VAUCOULOUX (5000 F) à M. François Zajdela.
PRIX EUGENE-ET-AMELIE-DUPUIS (4 000 F) à MM. Bernard Ekert et Robert Teoule.
PRIX ODETTE-LEMONON (4 000 F) à M. Alan Nurden.

PHYSIOLOGIE

PRIX DE LA FONDATION DU DOCTEUR-ET-DE-Mme-PEYRE (4 500 F) M. Alain Rambourg.

MEDAILLES

MEDAILLE WAKSMAN (médaille d'or) à M. Maxime Schwartz.

APPLICATIONS DE LA SCIENCE A L'INDUSTRIE

PRIX HENRY-GIFFARD (4 000 F) à M. Roger Destuynder.
PRIX ADRIEN-CONSTANTIN-DE-MAGNY (10 000 F) à M. Pierre Bezier.
PRIX AYME-POIRSON (20 000 F) à M. Henri Mermoz.

PRIX GENERAUX

PRIX HENRY-WILDE (4 000 F) à M. Henri Mondin.
PRIX PETIT-D'ORMOY (8 000 F) à M. Hervé Jacquet.
PRIX HOULLEVIGUE (4 000 F) à M. André Momzikoff.
PRIX ERNEST-DECHELLE (6 000 F) à M. Frantz Rapilly.
PRIX GENERAL-MUTEAU (4 000 F) à M. Guy Lengellé.
PRIX HIRN (4 000 F) à M. Georges Rasigni.
PRIX CHARLES-LOUIS DE SAULSES-DE-FREYCINET (10 000 F) à M. Jean Bricard.

FONDS PAUL DOISTEAU-EMILE-BLUTEL : un prix de 10 000 F à M. Boris Vodar ; un prix de 7 000 F à M. Serge Lissitzky ; deux prix de 6 000 F à M. Minh-Nguy Thang et à M. Philippe Daste et à son assistante Mlle Dominique Neuville ; un prix de 4 000 F à M. René Pérami ; sept prix de 3 000 F à MM Gérald Belle-Isle, Jean-François Duhamel, Robert Gay, Albert Germagn, Nicolas Hallé, Paul-Charles Lévêque, André Sentenac ; une subvention de 3 000 F à la revue *Histoire de la Nature.*
FONDS DES LABORATOIRES : deux prix de 3 000 F à MM. Edmond-Antoine Decamps et Jean-Louis Maubois.

PRIX DE L'INSTITUT DECERNES SUR PROPOSITION DE L'ACADEMIE DES SCIENCES

PRIX D'AUMALE (3 000 F) à M. Philippe Courrège.
PRIX DE Mme-CLAUDE-BERTHAULT (3 000 F) à Mme Danièle Marty.

PRIX DES GRANDES ECOLES ET UNIVERSITES

PRIX LAPLACE (médaille en vermeil) à M. Pierre Ricaud.
PRIX L.-E. RIVOT : 2 000 F à M. Pierre Ricaud ; 1 500 F à M. Michel Benezit ; 2 000 F à M. Dominique Bureau ; 1 500 F à M. Philippe Vidal.
PRIX DE L'ECOLE CENTRALE : 2 000 F à M. Michel Orlhac.

BOURSES D'ETUDES ET DE VOYAGES

FONDATION GIRBAL-BARAL (4 000 F) à M. Patrick Dhont.

En toute logique
LE TAQUIN

PROBLEME N° 109

Dans le jeu de Taquin, quinze carrés numérotés sont disposés dans un carré de 4 sur 4. Une case est vide. Chaque carré peut glisser horizontalement ou verticalement. Pour passer d'une position à une autre, le joueur déplace la case vide en la remplissant par un carré consécutif.

Si, au départ, tous les numéros se lisent dans l'ordre sauf 14 et 15, peut-on atteindre l'ordre parfait par une série de déplacements ?

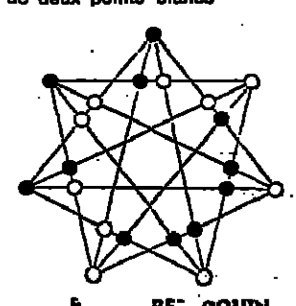
Publié outre-Atlantique en 1878, ce problème rendit immédiatement célèbre Sam Loyd, grand compositeur de récréations mathématiques. La traduction française de ses recueils, épuisée depuis plusieurs années, vient d'être rééditée chez Dunod *(les Casse-tête mathématiques*, de Sam Loyd, par Martin Gardner).

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	15	14	

SOLUTION
DU PROBLEME N° 108

Les nombres 21 et 14, qui sont des multiples de 7, conduisent à essayer un heptagone croisé et à construire la solution suivante d'alignements de vingt et un points en quatorze alignements de deux points noirs et de deux points blancs



P. BERLOQUIN.

Au deuxième colloque « Psychologie et cancer »

La souffrance reste en France souvent mal maîtrisée

« Nous savons bien que la mort est au bout du chemin, mais nous devons orner les bords de la route », *écrivait Elie Faure. Cette formule peut, à elle seule, résumer l'esprit du deuxième colloque réuni du 7 au 9 décembre à Marseille sur le thème* « Psychologie et cancer ». *Psychiatres, psychologues, médecins, cancérologues refusent aujourd'hui, dans leur majorité, l'identification simpliste du cancer à la mort et rejettent l'attitude étroitement technique qui a trop longtemps prévalu sur ce point. Aussi orientent-ils leurs réflexions sur deux axes : que se passe-t-il, réellement, dans l'esprit du cancéreux et de ses proches ? Peut-on tout réduire, dans ce domaine, à la problématique de l'angoisse et de la mort ? Comment aider le malade et son entourage à percevoir la réalité si elle doit être perçue ? A la masquer si elle s'avère insupportable ? A affronter la phase terminale ?*

Deuxième type d'interrogation : existe-t-il une origine psychique du cancer ? Ou du moins des facteurs psychologiques capables de favoriser l'évolution d'une tumeur ou d'une leucémie ? De quel capital de connaissances dispose-t-on aujourd'hui sur ce point ?

L'une des principales questions que se pose la famille d'un cancéreux peut être formulée ainsi : *« Sait-il ce qu'il a ? Mesure-t-il la gravité du mal ? »* S'ouvre alors un débat avec l'équipe soignante sur la nécessité de la « révélation ». Cette interrogation a une symétrique dans le comportement du malade qui, lui aussi, bien souvent, demande à « savoir ». Tel n'est pas le moindre des problèmes que devront affronter les proches du patient et l'équipe qui le soigne. Il apparaît pourtant, ont estimé les docteurs Hugues Zysman et Simon Schraub (Besançon), que *« la vérité demandée au cancérologue est une vérité qui doit être interprétée »*, que *« la hiérarchie des questions est déplacée, modifiée, condensée. Car il existe chez l'être humain, en dehors* de ces passions que sont *l'amour et la haine, une autre passion, tout aussi forte, et qui qui est l'ignorance ; autrement dit : « ne pas savoir... »* Car le malade est tout *« animé par cette force qu'est la dénégation ».*

Eviter la solitude

Pourtant, même dans une culture où la « révélation » n'est pas de mise, ce qui est le cas en France, se fait jour bien souvent, et plus ou moins obscurément, une prescience touchant à la nature du mal. Quand un acte chirurgical s'impose, il est, dans ces conditions, relativement bien supporté, souvent mieux que les *traitements qui suivront.* Car, a noté le professeur Combes (Toulouse), la chirurgie garde « *sa valeur symbolique de geste salvateur, curatif, de traumatisme par lequel on a payé le droit à la guérison absolue. C'est ce schéma que la nécessité d'un traitement supplémentaire vient bouleverser* ». Un certain nombre de patients, en ce sens, tolèrent mieux l'intervention chirurgicale que la mise en œuvre d'un traitement chimiothérapique long, pénible, et dont la nécessité n'est pas toujours perçue.

Pourtant, a noté le docteur A.-M. Comazzi (Milan), la chimiothérapie sera d'autant mieux supportée que le médecin manifestera sa capacité à maintenir avec le malade une relation satisfaisante « *jusqu'à la fin* ». « *En effet, ce que le patient craint vraiment, ce n'est ni le cancer ni la chimiothérapie, c'est surtout l'abandon...* »

Pourtant, les conduites d'abandon, à l'approche de la mort, sont moins rares qu'on ne pourrait l'imaginer. Le docteur Maurice Abiven (Paris), citant sur ce point une étude du docteur Michel de M'Uzan, a décrit l'avidité affective qui saisit le malade à ce moment, avidité qu'il évoque comme un « *embrasement du désir* ». Et devant cette avidité du mourant s'observe, parallèlement, une « *débandade des objets d'amour* », en l'occurrence les proches et le médecin — « *débandade liée à la crainte d'être entraîné, dévoré par le moribond* ». Ce comportement, bien peu de travaux l'ont jusqu'à présent analysé. En fait, chez ces patients qui approchent de la mort, a remarqué pour sa part le professeur Dongier (Montréal) « *l'observation la plus importante est une transformation de la personnalité dans le sens d'une plus grande authenticité affective, à la surprise des patients eux-mêmes et de leur entourage, souvent mal à l'aise en présence d'émotions intenses et de comportement inattendus* ». Aussi, a-t-il poursuivi, l'équipe soignante doit-elle se montrer prête à tout entendre : « *Le patient doit pouvoir sans difficulté se montrer différent de la façade de son personnage social habituel : une mère de famille doit pouvoir dire qu'elle n'aurait pas voulu d'enfants ; un boute-en-train doit pouvoir pleurer... Faire face à un mourant, c'est faire face dans une lumière crue à de telles réalités existentielles. On peut se demander si le comportement évasif, maintenant bien connu, chez le personnel médical et les familles, n'est pas autant une fuite de cette nécessité qu'une fuite de la mort et de l'échec thérapeutique.* »

En d'autres termes, le travail des psychiatres et des psychologues doit s'orienter, à ce moment, tout autant vers le mourant que vers sa famille. Car il s'agit, a dit le docteur A. Ennuyer (Paris), d'éviter au malade « *la pire des morts, qui est de mourir à l'hôpital, dans la solitude* ». Et d'éviter aux proches, dans toute la mesure du possible, l'intense dépression, l'accablante culpabilité que provoque une séparation définitive. « *Notre travail préventif et curatif de la dépression,* a encore noté le professeur Dongier, *est d'une importance majeure, si l'on considère le pourcentage très élevé de maladies et d'accidents qui frappent, par exemple, les personnes en veuvage.* »

S'il faut aider psychologiquement le mourant et sa famille, il faut aussi, ont estimé les congressistes de Marseille, aider les équipes soignantes, dont le travail quotidien est de faire face à la mort, donc à l'échec thérapeutique qu'elle symbolise. Tel est le rôle du psychiatre ou du psychanalyste, comme l'a rappelé le docteur Emile Raimbault (Villejuif). Il est évident que tout travail auprès des mourants suppose la faculté d'accepter la notion de sa propre mort, ce dont tous les soignants ne sont pas capables, a-t-on dit à Marseille. Et cette autocritique s'est poursuivie — moyennant quelques vives contestations — par une interrogation sur l'attitude du médecin à l'égard de la douleur. « *Dans l'ensemble*, a noté le docteur Maurice Abiven, *le traitement de la douleur chez le cancéreux en phase terminale ne semble pas être un problème bien résolu.* »

Il se dégage sur ce point des travaux du congrès — et de réflexions recueillies en marge des débats — que les médecins français sont réticents à employer, à l'approche de la mort, tout l'arsenal médicamenteux dont on dispose pour réduire la douleur. L'unanimité des spécialistes semble par exemple se faire sur deux associations : antalgiques majeurs (opiacés) et neuroleptiques ou antidépresseurs et neuroleptiques, dont l'efficacité a fait ses preuves, mais que de nombreux médecins praticiens ne connaissent pas. D'autre part, les doses employées en France à la phase terminale de la maladie sont, *semble-t-il, fréquemment* inférieures à celles qu'utilisent les médecins étrangers, anglo-saxons notamment.

Vérifier l'hypothèse psychosomatique

A l'appui de cette thèse, le docteur Abiven a cité une enquête effectuée par le docteur Anne Santagostini, à l'Hôpital international de l'université de Paris. Sur les quatre-vingt-quatorze patients décédés de maladies cancéreuses en un an dans cet établissement, « *pas une seule fois il n'a été appliqué une thérapeutique qui soit totalement efficace, tout en laissant au malade une conscience lucide. Ou bien, le plus souvent, la thérapeutique antalgique a été administrée sans protocole précis, « à la demande » et souvent sur décision des infirmières, c'est-à-dire laissant entre les prises de médications des intervalles douloureux, de durée et d'intensité variables* ». Ou bien encore, la douleur n'a été apaisée qu'au prix d'un coma thérapeutique.

Il est à coup sûr fondamental de s'interroger sur les raisons de cette résistance. De quelle crainte, consciente ou non, provient-elle ? De tuer le malade, en « *forçant la dose* » ? D'être celui qui fait la dernière piqûre ? D'un refus de la souffrance de l'autre ? Toujours est-il, a souligné le docteur Abiven, que si la tumeur se voit, se palpe, s'explore, la douleur, elle, « *ne peut qu'être entendue. Et nous médecins, savons le peu d'intérêt scientifique que nous portons aux symptômes purement subjectifs... Nous manifester la douleur, à nous soignants, c'est nous manifester notre inefficacité* »... Quand il s'agit, en outre, de la douleur d'un mourant, il s'agit aussi, pour le médecin, d'une inefficacité radicale « *puisque nous ne pouvons, par notre toute-puissance, empêcher le malade de mourir* ». On peut ajouter à cette analyse psychologique une analyse culturelle et rappeler, à cet égard, la valeur rédemptrice de la douleur dans les cultures latines.

Le congrès de Marseille s'était fixé un autre but : faire le point des acquis actuels sur une éventuelle psychogenèse du cancer. D'ores et déjà, en effet, bien des praticiens ont noté, empiriquement, la fréquence de l'apparition de certains cancers à la suite d'épreuves vitales mal supportées. Le docteur Michel Sapir (Paris) estime en ce sens que les médecins devraient marquer une *vigilance toute particulière* à la suite d'un deuil, d'une rupture, d'un divorce, compte tenu de la fréquence des cancers du sein observés dans ce type de circonstance. En d'autres termes, l'accusé, ici, est le stress, et de nombreux chercheurs s'efforcent aujourd'hui de vérifier expérimentalement l'hypothèse d'une participation psychique au processus de cancérisation. Ou à l'aggravation d'un cancer déjà constitué.

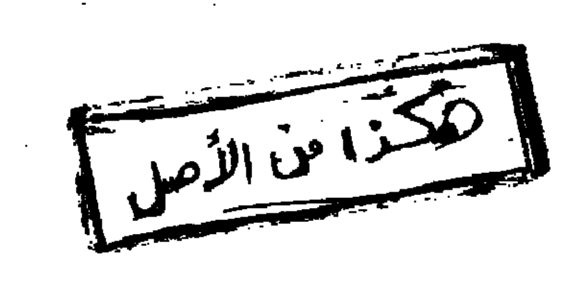
En ce sens, des recherches sont actuellement en cours, notamment à Marseille (Institut Paoli-Calmettes) et à Montpellier (centre Paul-Lamarque). Il semble que les souris sur lesquelles ont été greffées des tumeurs et que l'on a diversement « stressées » (par contrainte, par ultra-sons) développent ce cancer greffé, à une rapidité particulière. « *Par quels mécanismes*, s'est demandé le professeur Xavier Serafino (Marseille), organisateur des journées, *y a-t-il relais endocrinien ou immunitaire ? C'est probable. Cela reste toutefois à préciser* ». En tout état de cause, ajoute pour sa part le professeur J. Taché (Québec) « *le stress ne serait jamais que le facteur déclenchant : le cancer est une maladie pluricausale* ». Il reste qu'il serait d'une importance majeure que des méthodes cohérentes d'investigation soient mises au point sur ce sujet. « *Il n'est pas habituel*, a déploré le professeur Guelfi (Rennes), *de faire un interrogatoire psychologique du malade, notamment sur les drames éventuels de sa vie personnelle. Tant qu'on ne disposera pas, sur ce point, de dossiers en très grand nombre, on n'aura pas de preuves...* » Le professeur La Barba (université de Floride), évoquant l'hypothèse selon laquelle un changement brutal bouleverse les réponses immunitaires — et l'impossibilité de la vérifier en l'état actuel de nos connaissances, — a vivement déploré « *qu'il n'existe pas de théorie sur une psychogenèse du cancer* ». « *Si nous voulons*, a-t-il indiqué, *en apporter la preuve, il est indispensable d'élaborer quelques variables communes* ».

Terreur collective

Un point, enfin, aura recueilli l'unanimité des congressistes : il faut, pour reprendre l'expression du professeur Combes, « *déminer* » *le mot cancer. Et ne jamais le prononcer au singulier. Faire comprendre qu'il s'agit d'une quantité de maladies, dont certaines ne sont pas plus graves que la rougeole et d'autres aussi graves que la peste. Les mettre sous la même étiquette, c'est une escroquerie intellectuelle...* »

Il résulte de cette terreur collective que continue d'inspirer le mot l'exclusion sociale des cancéreux guéris. Le professeur Maurice Tubiana rappelle, à cet égard, que 40 % des cancers guérissent, mais que la moitié seulement de ces anciens cancéreux se réinsèrent socialement. Mme Nicole Alby (Paris) a souligné que dix ans, quinze ans parfois, après l'épisode pathologique, l'ancien malade continue à percevoir son corps comme un ennemi, et à vivre dans une angoisse dont le médecin, par ses prescriptions, peut se rendre, malgré lui, complice. C'est dire que, tout au long de ces trois jours, l'adhésion s'est manifestée à la formule de Platon citée dès l'ouverture du congrès : « *C'est une folie que de vouloir guérir le corps sans vouloir guérir l'esprit.* »

CLAIRE BRISSET.



L'ALCOOLISME ET LA ROUTE

Vers un dépistage « au hasard » des conducteurs

CINQ mille personnes sont tuées chaque année dans des accidents de la route causés par des conduc- eurs sous l'influence de l'alcool. Telle st la conclusion d'une enquête nationale nenée entre le 1er janvier et le 30 juin 977 par les chercheurs de l'hòpital de iarches, en collaboration avec la gendar- ierie nationale. Dans cette enquête, les ossiers de 3 463 accidents, ayant causé a mort de 3 964 personnes, ont été minu- eusement examinés afin de quantifier e manière précise le rôle de l'alcool ans les circonstances des accidents. Les ésultats de l'étude confirment ceux 'une première enquête menée à Gar- hes, dans la région ouest de Paris, qui ermettait d'établir la responsabilité de imprégnation alcoolique dans 38 % des ccidents mortels.

Ces résultats soulignent, en tout état e cause, l'urgence des mesures qui pourraient dissuader les conducteurs de prendre le volant avec un taux d'alcoolémie élevé. Une proposition de loi de M. Boudet (réformateur), adoptée en première lecture en juin dernier par l'Assemblée nationale et prévoyant un renforcement des sanctions pour les cas de conduite en état d'ivresse, doit être examinée cette semaine par le Sénat. Elle prévoit notamment une annulation du permis de conduire si son titulaire a provoqué sous l'influence de l'alcool un accident corporel, et l'interdiction de solliciter un nouveau permis en cas de récidive.

Le texte proposé actuellement ne prévoit, en matière de mesure préventive, que le dépistage par alcootest des conducteurs quittant des établissements où l'on consomme des boissons alcooliliques : on peut douter de l'efficacité de telles mesures, entraînant seulement l'immobilisation des véhicules sans sanction.

Il ne semble pas nécessaire en tout cas de baisser le taux d'alcoolémie légal, dans la mesure où l'enquête menée par le professeur Claude Got montre que la proportion d'accidents mortels dus à des taux d'imprégnation alcoolique modérée (entre 0,5 et 0,8 gramme pour un litre) est faible. En revanche, un amendement d'origine gouvernementale qui prévoit la possibilité de dépistage « au hasard » apparaît essentiel pour mener une réelle politique dans ce domaine : actuellement, en effet, les contrôles ne sont effectués qu'après accident. De tels contrôles, en tout état de cause, ne seraient opérés que sous la directive du parquet, évitant ainsi que les interventions de la gendarmerie et de la police ne se fassent de manière discrétionnaire. — N. B.

Alcoolémie et fréquence des accidents

par le professeur CLAUDE GOT (*)

NOTRE étude porte sur tous les accidents mortels survenus entre le 1er janvier et 30 juin 1977 sur le réseau rou- er surveillé par la gendarmerie. e résultat de tous les dosages inguins a été recherché afin obtenir un fichier associant les rconstances de l'accident (lieu, ge, sexe du responsable, type a véhicule en cause...) et les nseignements permettant de esurer l'imprégnation alcoolique. La loi du 9 juillet 1970, qui pré- oit une recherche de l'imprégna- on par l'alcootest et une prise e sang si ce dépistage est positif a impossible à réaliser, a été ppliquée correctement 1 923 fois 57,3 %). Dans les autres cas, alcoolémie n'est pas connue, abituellement parce que le mé- ecin requis pour faire la prise e sang a déclaré que celle-ci ait impossible sur le cadavre ou ontre-indiquée chez un blessé rave.

La proportion de responsables 'accidents mortels sous l'in- uence de l'alcool est très diffé- ente dans le groupe qui a pu ibir le dépistage par l'alcootest dans celui qui est exploré par seule prise de sang.

● 225 alcootests (19,5 %) sont sitifs. Certains d'entre eux (38) seront pas confirmés par la se de sang, car il existe des ultats faussement positifs, et tout le délai entre le dépistage la prise de sang permet parfois 'alcoolémie de redescendre au- ssous du taux légal.

● 390 alcoolémies (49,4 %) sont périeures à la limite légale dans groupe exploré par la seule se de sang. Cette proportion vée n'est pas surprenante, les constances de l'accident ne sont s identiques à celles du groupe écédent. Si le responsable d'un cident mortel peut souffler dans lcootest, le mort a été trans- orté ailleurs et il s'agit presque ujours d'un accident avec plu- ieurs usagers impliqués (ex. : oiture - voiture ou voiture - deux ues).

En appliquant ce taux de 49,4 % l'ensemble du groupe qui n'est s explorable par l'alcootest, et l'associant aux alcootests positifs confirmés par la prise de sang, nous obtenons un taux calculé de 37,7 %, qui est une représentation minimale de la proportion de responsables d'accidents mortels sous l'influence de l'alcool (1).

D'autres corrections d'erreurs devraient aussi être appliquées pour obtenir un résultat plus proche de la réalité, elles contribuent toutes à augmenter la valeur obtenue. Elles concernent :

● Les cas où l'alcoolémie redescend au-dessous du taux légal du fait de l'intervalle de temps séparant l'accident de la prise de sang ;

● Les alcootests faussement négatifs ;

● L'interprétation des résultats par certains laboratoires, qui se traduit par un déficit « statistique » dans la tranche d'alcoolémie allant de 0,80 g/l à 1 g/l (ces résultats se retrouvent dans la tranche 0,60 à 0,80 g/l).

Ces différentes corrections ne peuvent être chiffrées avec précision, elles sont susceptibles d'augmenter de 3 à 10 % la proportion de responsables sous l'influence de l'alcool.

La répartition des taux d'alcoolémie met en évidence la grande fréquence des valeurs très élevées. Parmi les alcoolémies supérieures au taux légal, 45 % dépassent 2 g/l. Ces alcoolémies sont rarement retrouvées chez les usagers qui ne sont pas victimes d'accident, ce qui traduit l'augmentation considérable du risque de provoquer un accident mortel quand de tels niveaux sont atteints.

Un phénomène surtout masculin

Etre sous l'influence de l'alcool quand on provoque un accident mortel est un phénomène presque exclusivement masculin ; parmi les deux cent deux femmes responsables d'un tel accident, dix-neuf seulement (9,4 %) avaient une alcoolémie dépassant la limite légale (le taux brut chez l'homme est de 31,7 %).

La relation entre le type d'usager responsable de l'accident et la proportion d'alcoolémies supérieures au taux légal (voir notre schéma) indique la grande fréquence de l'alcoolisation des cyclomotoristes et des piétons ainsi que la faiblesse relative du rôle de l'alcool dans les accidents de poids lourds (ce qui va à l'encontre des idées reçues).

Cinq conclusions peuvent être dégagées de l'ensemble de ces résultats :

● La loi du 9 juillet 1970 n'est respectée que dans 57 % des accidents mortels (46,8 % en Aquitaine, 66,8 % dans le Centre) ;

● Le taux moyen calculé de responsables de tels accidents en état d'imprégnation alcoolique est au minimum de 37,6 % ; nous estimons que le taux réel est entre 41 % et 45 %. Les variations régionales sont très importantes (15,5 % dans le Languedoc-Roussillon, 65 % dans le Nord-Pas-de-Calais) ;

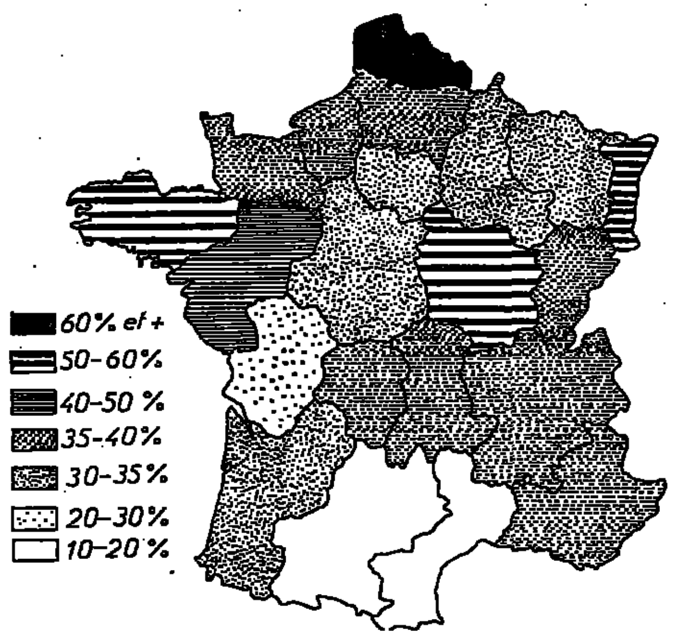
● Les femmes provoquent très rarement des accidents mortels en étant sous l'influence de l'alcool ;

● Les alcoolémies des responsables de ces accidents sont souvent très élevées : 45 % des taux dépassant la limite légale sont au-delà de 2 g/l ;

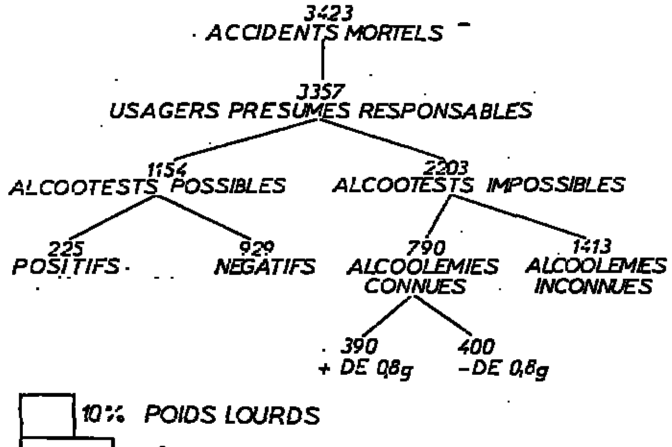
● Les cyclomotoristes, les piétons et les conducteurs de voitures particulières forment les catégories les plus fréquemment responsables d'accidents liés à l'alcool, en valeur relative et en valeur absolue ; à l'opposé, les conducteurs de deux-roues rapides et de poids lourds sont plus rarement en cause.

(*) Chef du service d'anatomie thologique, hôpital Raymond- incaré (Garches).

(1) Cette extension à l'ensemble du groupe du taux de 49,4 % est licite, car l'absence ou la présence du dosage sanguin dépend du bon vouloir du médecin requis et non des caractéristiques de l'accident. Ne pas procéder ainsi équivaudrait à estimer la consommation d'alcool par habitant en tenant compte de la totalité des femmes et des enfants et en ne retenant que le tiers de la population masculine qui a une consommation plus élevée. Il est indispensable de donner « son poids » au groupe qui n'a pas pu être exploré en totalité.



Proportion de responsables d'accidents mortels ayant une alcoolémie supérieure aux taux légal. Ces valeurs étant calculées à partir des cas où la loi de 1970 a été appliquée, elles ne sont pas influencées par les variations régionales observées dans l'application de cette loi.



10 % POIDS LOURDS
16,7 % MOTOS
16,9 % VEHICULES DE 1,5 à 3,5 T.
18,7 % VELOMOTEURS
21,7 % TRACTEURS AGRICOLES
25 % TRANSPORTS EN COMMUN
26,8 % BICYCLETTES
28,6 % CARAVANES, REMORQUES (-3,5 T.)
31,3 % VOITURES
34 % PIETONS
42,4 % CYCLOMOTEURS

Proportion de responsables d'accidents mortels ayant une alcoolémie supérieure à la limite légale en fonction du type d'usager (taux brut sans correction de la sous-représentation du groupe qui n'est pas explorable par l'alcootest.

Plusieurs organisations médicales critiquent le projet de réforme des études de pharmacie

Les critiques contre l'organisation des études de pharmacie formulées par l'ensemble de cette profession sont nombreuses. Elles ont largement inspiré une proposition de loi déposée par M. Delong (R.P.R.), et qui doit être examinée, mardi 13 décembre, par l'Assemblée nationale.

Ainsi, pour l'instant, aucune sélection n'est exercée dans les facultés de pharmacie à la fin de la première année, contrairement aux études de médecine : or les trois mille six cents pharmaciens formés chaque année paraissent avoir quelques difficultés à trouver du travail. D'autre part, les stages pour les étudiants n'ont lieu, actuellement, qu'en cinquième et dernière année, et encore pour les seuls biologistes, alors que les pharmaciens souhaitent que les stages hospitaliers aient lieu dès la troisième année.

Enfin, malgré l'absence de statut hospitalo-universitaire, il arrive à de nombreux pharmaciens d'exercer à la fois des tâches de soins et d'enseignement. Afin de ne pas être passibles de la législation de 1936 sur les cumuls d'emplois et de rémunérations, il leur faut, chaque année, recevoir des autorisations individuelles d'exercer leur double fonction.

La proposition de loi suscite cependant l'opposition de nombreuses organisations médicales (1), qui estiment que « *la médicalisation des étudiants en pharmacie se destinant à la biologie, but avoué de la réforme proposée, est en contradiction avec la création de services hospitaliers uniquement pharmaciens et, de ce fait, médicalisés* ». De plus, ces médecins soulignent que cette proposition de loi, qui met en cause la conception médicale de la biologie clinique, a été élaborée en l'absence de toute concertation avec les représentants des structures médicales et des syndicats hospitalo-universitaires. Ces organisations médicales demandent donc que la discussion de ce texte soit différée, afin de permettre un véritable débat entre les parties intéressées.

[La proposition de loi prévoit que les étudiants effectueront des stages « sous la direction des pharmaciens et biologistes des hôpitaux, chefs de service et leurs collaborateurs exerçant conjointement des fonctions dans une U.E.R. de pharmacie ». Cette clause, notamment, semble inquiéter les médecins qui craignent qu'elle ne suscite des nominations aux postes de biologistes des hôpitaux d'un nombre croissant de pharmaciens : ceux-ci pour l'instant n'occupent que 10 % des places.

En fait, rien dans la proposition de loi ne modifie la procédure actuelle de nomination des biologistes, qui est réservée exclusivement à des représentants des U.E.R. de médecine et des médecins des hôpitaux. Seul un droit de recours devant une commission nationale de conciliation est reconnu depuis 1971 aux pharmaciens. Les inquiétudes des médecins semblent liées surtout au nombre très important d'étudiants en pharmacie qui se tournent vers la biologie, les étudiants en médecine ne représentant que 10 % de l'ensemble des effectifs.]

(1) La Confédération des syndicats médicaux français, le Syndicat national des biologistes de C.H.U., le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics, le Syndicat autonome des enseignants en médecine, le Syndicat national des médecins biologistes et l'Association des médecins pour la défense de la biologie clinique.

RELIGION

Dans une « lettre à toutes les générations »

Le Frère Roger Schutz lance une « opération partage »

De notre envoyé spécial

Breda. — Un rassemblement international des jeunes, organisé par la communauté de Taizé, à Breda, aux Pays-Bas, du 9 au 11 décembre, a réuni de six à sept mille personnes dans les halles à légumes de la ville, transformées à cette occasion en lieu de prière, pour écouter, au cours de la veillée liturgique du samedi 10 décembre, la lecture d'une lettre adressée par le concile des jeunes à « toutes les générations ».

Cette lettre a été composée par Frère Roger Schutz, prieur de Taizé, et une équipe internationale de jeunes pendant leur séjour de plusieurs semaines à Hongkong (« le Monde » du 6 décembre).

Frêle silhouette sous sa robe blanche, l'œil bleu pénétrant, le geste pontifical et le sourire angélique, le « Frère Roger » a le sens du théâtre et le sens des symboles. Ce sexagénaire continue d'attirer les foules et d'inspirer les jeunes.

Le « concile » qu'il lança à Taizé en 1974 n'a pas fini de réveiller des échos à travers le monde : le Chili en 1975, l'Inde en 1976, Hongkong cette année, peut-être l'Afrique demain... Il y a un an, dans une lettre écrite à Calcutta dans les mêmes conditions que celle-ci, le Frère Roger avait lancé un appel au partage, en proposant aux Eglises et aux chrétiens de se fixer un plan de sept ans pour « *abandonner tout ce qui n'est pas essentiel* » (*le Monde* du 10 décembre 1976).

Poursuivant cette même idée en la précisant, la « lettre à toutes les générations » suggère la création de « *lieux de partage où lutte et contemplation soient étroitement liées dans la vie quotidienne* », sans fuir « *les contradictions d'une société où s'engendrent inégalités, recherche du profit, consommation démesurée, ségrégation de races, terrorisme* ».

Après avoir vécu quelques semaines sur la mer de Chine, le prieur de Taizé et quelques jeunes de l'équipe internationale ont visité un camp de réfugiés indochinois en Thaïlande. C'est là où est née l'idée de lancer une « opération partage ».

La dynamique du provisoire

« *Les réfugiés sont cent mille en Thaïlande*, a déclaré Frère Roger. *Alors que nous n'y pensions pas, la nécessité s'est imposée après cette visite de concrétiser un partage. Ce sera une « opération partage » qui rassemblera des dons pour des personnes déplacées, des exilés politiques, des habitants des zones de pauvreté. Pour ce qui est des réfugiés, nous en prendrons tout de suite à Taizé : j'ai déjà promis à des veuves indochinoises et à leurs enfants de les faire venir.* »

Mais il s'agit d'une initiative provisoire. Taizé, qui a toujours refusé les dons ou les legs, veut rester une petite communauté et ne pas devenir un ordre. Ainsi, l'opération partage sera réalisée surtout par les jeunes et non pas à Taizé qui n'a ni les moyens matériels ni la volonté de réaliser une telle initiative. Au contraire, pour vivre encore plus fidèlement dans la « dynamique du provisoire », le Frère Roger a décidé de demander aux membres de sa communauté : « *Le moment n'est-il pas venu, pour une partie de notre communauté, d'habiter à Taizé dans de simples baraques de bois ?* »

Voilà à la fois la force et la faiblesse de Taizé. La force, c'est la pauvreté des moyens qui incitent à la créativité, la grande place laissée à l'imagination et à la liberté des jeunes, l'absence de dogmatisme et de structures institutionnelles ; la faiblesse, c'est le flou d'un langage poétique qui permet toutes les interprétations, la générosité individuelle qui pourrait tenir lieu d'une analyse ou d'un engagement politique, c'est enfin le rôle prophétique joué par un seul homme.

ALAIN WOODROW.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

culture

LE JOUR DES ARTS

Au chevet des cariatides.

« Les cariatides se trouvent à la limite de leur conservation, leur surface et leur forme se décomposent si vite que, très bientôt, il restera très peu de choses de ce qu'a fait leur créateur. » *C'est sur ce constat, qui n'est pas nouveau, qu'a débuté le colloque international réunissant une centaine d'experts, à Athènes, les 8, 9 et 10 décembre, pour envisager les moyens de sauver les monuments de l'Erechthéion, sur l'Acropole. En conclusion de ses travaux, l'assemblée a suggéré le transfert des statues-colonnes au musée de l'Acropole, pour les protéger de l'usure et de la pollution, et leur emplacement sur les lieux par des copies, et, au cas où ce transfert aurait lieu au-delà de l'automne prochain, la mise des sculptures sous climatisation. Elle a proposé également le remplacement des barres de bronze qui supportent les monuments de l'Erechtéion par des barres de titanium inoxydable, de beaucoup plus résistantes à la corrosion. Diverses mesures antipollution dans une très large zone autour de l'Acropole, et notamment l'utilisation de l'énergie électrique et solaire — ainsi que le transfert des usines se trouvant à proximité de la colline, — ont également été envisagées. Enfin, des experts grecs ont jugé* « souhaitable » *la restitution par la Grande-Bretagne de la cariatide conservée au British Museum.*

Rendre à César...

L'Irak vient de publier une liste de soixante et une pièces de musées détenues par des pays étrangers, datant pour beaucoup des époques sumériennes, babyloniennes et akkadiennes. Dix-huit de ces pièces — dont les plus anciennes — sont au Louvre, et quatorze au British Museum... Le délégué irakien aux Nations Unies, M. Ismat Kittani, a demandé à tous les pays « détenant des œuvres d'art ne leur appartenant pas d'entamer des négociations avec leurs possesseurs légitimes, en vue de leur restitution ». *L'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté, le 11 novembre dernier, une motion indiquant que la restitution des œuvres d'art à leur pays d'origine représenterait un progrès.*

La banlieue fouille son passé.

Les récentes découvertes archéologiques dans une nécropole gauloise et gallo-romaine du Vexin français, à 8 km au nord-ouest de Pontoise, font l'objet d'une exposition à Viarmes (Val-d'Oise). Cette nécropole, qui fait partie d'un site important fouillé à plusieurs reprises depuis la découverte en 1951 d'un Eros en bronze, aujourd'hui au Louvre, a été méthodiquement explorée depuis deux ans par le groupe archéologique de la Maison des jeunes et de la culture d'Enghien-les-Bains. L'exposition présente un bilan de ces fouilles : plus de trois cents pièces, gobelets, assiettes, vaisselle, objets en verre, fibules, bijoux, armes, monnaies, notamment des plats d'étain. (6, rue de Montcel, jusqu'au 18 décembre).

Curiosités au musée de Pontoise.

Avec cent vues d'optique sorties de ses collections, le musée de Pontoise présente quelques curiosités en rapport avec ce thème : anamorphoses, boîtes d'optique, longues-vues, étuis à lunettes brodés du siècle dernier, boîtes à perspective, stroboscopes... empruntés à des collectionneurs. Les vues d'optiques sont des gravures sur cuivre, coloriées au pinceau, faites pour être vues à l'aide d'un petit appareil muni d'une lentille et d'un miroir oblique. Les sujets étaient choisis en fonction des effets de perspective à produire, l'image grossie donnant l'impression d'une vue en relief : sites, événements, scènes de théâtre... Des images dont la vogue dura environ un siècle, du milieu du dix-huitième siècle au milieu du dix-neuvième ; des montreurs de vues d'optique se déplaçaient de fêtes en foires avec leurs boîtes à images.

★ Jusqu'au 30 janvier.

Expositions

Estampes bouddhiques au musée Cernuschi

Imprimer, c'est prier

Cent trente « estampes japonaises bouddhiques » (du douzième au dix-septième siècle) suffisent, au musée Cernuschi, à restituer la frénésie d'imprimer des moines. Par petits flots austères, noires et régulièrement rangées sur des planches couvertes de « multiples » comme des timbres, des tulipes ou des soldats, les représentations de la foi innondent calmement les cimaises. Ce début mécanique, presque industriel, démontre le pouvoir de l'image-objet : la qualité d'objet d'art n'est pas l'essentiel, mais le Japon restera baigné dans l'estampe.

Zèle pieux, sens pratique et don publicitaire président à la longue première phase d'installation d'une puissante technique de reproduction qui, à partir du dix-septième siècle, servira le genre très profane de l'« Ukiyô-e », image du monde qui passe comme la fleur, la « beauté » ou l'acteur. Inlassablement répétées les images du monde stable des dieux ou des grands intercesseurs tirent leur vertu du principe « Imprimer, c'est prier ». Les mérites des grands, des moines qui reproduisaient une, plusieurs, des centaines, des milliers de fois un motif sacré lancinant rendaient l'image riche de vertus polyvalentes.

Imprimer était en soi une activité, génératrice de valeurs spirituelles mises en circulation. Le moine Sainen, par exemple, exécuta tous les jours, au début du douzième siècle, la même gravure Bishamon, « le dieu qui entend beaucoup », et le service des morts comprenait, du dix-septième jour jusqu'au treizième du mois après le décès, le tirage d'une image de Jizô, « celui qui prolonge la vie ».

L'estampe bouddhique a compris toute l'ampleur de l'image, tantôt simple circulaire destinée à recueillir des fonds, tantôt didactique avec des diagrammes de l'univers, le plus souvent organe de diffusion iconographique et toujours véhicule de communication à tous les niveaux.

C'est donc une exposition plus sérieuse que souriante qui éclaire une immense production peu connue du grand public, même au Japon. Des pièces précieuses, fragiles et très anciennes (douzième, treizième siècle, époque de Muromachi), dont bon nombre de « propriétés culturelles importantes », ont été prêtées par le Musée national de Nara, des temples de Kyoto et des collections célèbres.

Bien que présente seulement par surcroît, la beauté des œuvres n'est pas toujours hors du sujet. Jamais vulgaire dans la vulgarisation, les représentations, certes répétitives et conventionnelles, répondent à une mise au point graphique toujours nette, dense et laconique, qui en assure l'efficacité. Pas de chefs-d'œuvre, mais quelques belles réussites : le Bouddha Amida rehaussé de couleurs (treizième-quatorzième siècle) fortement cerclé, et bienveillant, une Kannon rêveuse et dorée, naviguant avec un rien de préciosité sur une feuille de lotus (Muromachi) ou, plus typiques, l'Amida de 1239 trouvé, comme c'est souvent le cas dans une statue

Dans la grande salle, on rencontrera, en formats imposants, les douze « rois célestes » (paravent de 1407) et les « rois illuminés », où les couleurs symboliques des éléments sont ajoutées au pinceau avec éclat, tandis que les « treize bouddhas » d'une belle et touchante xylographie-peinture descendent, avec une majesté tendre, consoler les mourants. Cette pièce, la seule « œuvre d'art » méticuleusement coloriée est une exception. Au fil des siècles, on assiste finalement à l'entrée en scène, discrète, du genre de l'« Ukiyô-e » : paradoxalement, la mort du Bouddha passe à la scène de genre avec Toyonobu (dix-huitième siècle). L'image l'a converti et il est devenu célèbre pour ses portraits de jolies femmes.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Estampes boudhiques japonaises. Musée Cernuschi, jusqu'au 15 janvier.

INSTITUT

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres

ÉLECTION DE M. ANDRÉ CAQUOT

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu vendredi M. André Caquot, professeur au Collège de France, en remplacement de M. Henri-Irénée Marrou, décédé.

[Né le 24 avril 1923, M. André Caquot est ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé de grammaire. Il a été successivement pensionnaire de l'Institut français archéologique de Beyrouth, membre de la mission archéologique française en Ethiopie, directeur d'études à la section sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études (religions sémitiques comparées), chargé d'enseignement de l'histoire des religions à la faculté de théologie protestante de l'université de Strasbourg, chargé d'enseignement d'hébreu et de l'histoire de la religion d'Israël à la Sorbonne. Depuis 1972, il est titulaire, au Collège de France, de la chaire d'hébreu et d'araméen.

M. André Caquot est l'auteur d'un très grand nombre d'études parues dans les publications savantes. Elles concernent : l'épigraphe sémitique, des études ougaristiques, des études sur les religions sémitiques, des études bibliques. Des études sur les documents de Qoumrân et les pseudo-épigraphes de l'Ancien Testament, enfin, des études éthiopiennes.

Statues de bois au Pavillon de Flore

Chaque fois qu'on remonte un peu dans le temps, on a des surprises. La Descente de Croix *de Rubens à Anvers est la plus haute célébration d'un thème, dont on voit d'ordinaire les origines dans le « pathétique », la fascination de la mort, le culte de la souffrance et de la déréliction à la fin du Moyen Age. Il faut reculer beaucoup plus loin. Gabriel Millet, le grand explorateur de l'iconographie byzantine au début de ce siècle, et Louis Bréhier après lui ont repéré des dépositions à la fois en Orient et en Occident dès le neuvième siècle ; c'est une composition distincte de la mise au tombeau (« épitaphios ») chère à l'art byzantin puis à nos sculpteurs, avec le groupement de figures dolentes formant tableau vivant. La déposition évoque très exactement le moment intermédiaire entre la crucifixion, où le drame se fige, et la sépulture, qui présage la résurrection.*

En présentant les quatre figures d'une Déposition *italienne du treizième siècle acquises il y a dix ans dans le commerce et patiemment restaurées depuis, le département des sculptures du Louvre a judicieusement saisi l'occasion d'élaborer un de ces « dossiers » qui intéressent toujours le public et où l'on entre avec profit dans les préoccupations des conservateurs, ici, les savantes analyses de Jean-René Gaborit.*

Ces grands personnages de bois peint ont une raideur émouvante : ils fixent des gestes rituels, symboliques. La comparaison avec les quelques groupes qui subsistent en Italie même permet une restitution vraisemblable, en réservant en bas, à droite du Christ, la cinquième statue absente, la Madone debout (« stabat »). Nicodème, parfois armé d'une grosse tenaille, et Joseph, faisant glisser la corde, détachent donc le cadavre de la croix ; chacun de ces mouvements invitait la participation des fidèles que soutenaient des chants funèbres. On peut discuter peut-être de la valeur précise du geste de saint Jean. Mais tous les éléments, toutes les inflexions de la scène sont riches d'un sens que la noblesse du style évite de disperser. Placé dans le sanctuaire sur une « poutre de gloire » ou au-dessus de la clôture du chœur, un ouvrage de ce genre indiquait au fidèle subjugué comment participer au mystère central de la foi. A joindre aux exemples célèbres d'art du « surnaturel » réunis par Malraux il y a vingt ans dans l'ouvrage que réédite Gallimard.

ANDRÉ CHASTEL.

★ Pavillon de Flore, jusqu'au 13 février.

Cinéma

Un festival bien élevé

(Suite de la première page.)

Le palmarès, disons-le bien franchement, n'est qu'un pis-aller : il suppose une rigueur impossible, le principe en est encore moins défendable qu'à Cannes ou Venise. Il était divisé également en trois catégories, documentaire, animation et fiction. Dans la catégorie documentaire on couronna ex aequo deux longs métrages de bonne qualité, déjà connus : le portugais « A terra : Torre Bela », de Thomas Harlan, le canadien « Raison d'être », d'Yves Dion. Le prix de la fiction récompensait inexplicablement l'académique « la Fenêtre » (Yougoslavie), cependant que le consciencieux « Bernice Bobs her Hair », de Joan Micklin Silver (« Hester Street »), d'après Scott Fitzgerald, obtenait une mention. « Fantabiblical » (Italie) remportait le prix de l'animation, avec une simple mention au très beau « The Street », de Caroline Leaf (Canada), massacré, il est vrai, par un doublage absurde en langue française dû à l'O.N.F.

Le rêve de l'histoire

A en juger par les seules œuvres présentées pendant le week-end de clôture — et malheureusement, vu la composition des programmes, il était impossible de vérifier si la sévérité du palmarès à l'égard de la production française était légitime, — nous aurions détaché les films suivants. Dans le documentaire, et en priorité, « Réveille », de Michel Brault, et « C'était un Québécois en Bretagne, madame », de Pierre Perrault (Canada-Québec), puis « The Epistemology of Jean Piaget », de Claude Goretta (U.S.A.), « la Soufrière : ein Bericht », de Werner Herzog (Allemagne fédérale). Dans l'animation, « Copyright », de Piotr Szulkin (Pologne), « Di Cavalcanti », de Glauber Rocha (Brésil). Dans ces six cas, et c'est excellent, les frontières entre long et court métrage, documentaire, animation et fiction, nous paraissent entièrement arbitraires et devraient être abolies.

Où situer exactement le travail d'un Pierre Perrault, qui monte pendant plus d'un an ce qui peut ne ressembler qu'à un simple reportage, tire du banal quotidien le rêve de l'histoire, exalte le Québec et en même temps dit la Bretagne, l'un et l'autre un peu contre la France et son égoïsme sacré ? Le tout dans le seul langage de la poésie, comme jamais depuis Jean Renoir. Michel Brault, nous emmenant avec l'aide de Michel Gladu en Louisiane, rappelle la déportation des Acadiens par le conquérant anglais, l'injustice subie qui ne s'effacera jamais du cœur de leurs enfants.

Autour d'un volcan en éruption, Werner Herzog fantasme dans une ville déserte avec bien plus de force que dans son « grand » film à sujet « Cœur de verre ». Claude Goretta, écoutant Jean Piaget décrire la naissance des structures mentales chez l'enfant, nous donne certainement son meilleur film à ce jour. Glauber Rocha, enfin de retour dans sa patrie, laisse galoper son imagination pour enterrer un peintre ami. Piotr Szulkin, en quatre minutes, autour de deux pommes, l'une écrasée, l'autre flétrie, renoue génialement avec la tradition cocasse polonaise.

Manquait à l'appel le cinéma expérimental, les héritiers de Hans Richter et de Fernand Léger, les rivaux de Michael Snow, de Stan Brakhage et d'Ernie Gehr : visiblement en France ces films-là n'appartiennent pas au cinéma, à la culture patentée et consommable. « Un coup de dés », de Danièle Huillet et Jean-Marie Straub, bien sûr, fut copieusement sifflé. Atahualpa Lichy croit que les choses peuvent un jour changer.

LOUIS MARCORELLES.

La situation de la Cinémathèque française

La négociation est bloquée

La conférence de presse donnée mardi 13 décembre à 11 h. 30 au palais de Chaillot par le conseil d'administration de la Cinémathèque française a permis de faire le point sur la situation financière de l'association et sur les mesures prises pour redresser et liquider cette situation (*le Monde* du 3 décembre). Depuis cette date, la société Auvidulis, créancière de 1 150 000 francs, a refusé le compromis financier qu'avait accepté, en revanche, la société de construction J.F.C.

Ce refus bloque toute la négociation en cours. L'application des accords était, en effet, subordonnée à la levée des saisies-arrêts sur les comptes de la Cinémathèque obtenues par les deux sociétés. Puisque Auvidulis maintient la sienne, tout est remis en question.

Auvidulis est représentée par M. Guy Verecchia président d'U.G.C., et successeur à ce poste de M. Jean-Charles Edeline. La crainte qu'éprouvaient certains de voir la Cinémathèque succomber sous la pression d'intérêts privés, risque, malheureusement, de se trouver justifiée. Si Auvidulis garde cette position intransigeante, la Cinémathèque risque bien de ne pouvoir payer son personnel fin décembre et de se trouver en faillite. C'est maintenant aux tribunaux de décider, après les plaidoiries de M[e] Georges Langlois (frère d'Henri Langlois) et de M[e] Georges Kiejman, défenseurs de l'association, si celle-ci pourra ou non survivre.

Le conseil d'administration, qui, en dépit des obstacles, avait fait des efforts considérables pour liquider le passif et entreprendre une réorganisation complète, laisse percer son amertume dans un communiqué, disant notamment : « *Il ne serait que trop simple d'accuser de quelque impéritie la Cinémathèque, alors qu'elle se trouve en présence de créanciers aveuglément impitoyables et contestables, qui paralysent ses activités et mettent en cause son existence même.* »

Ce communiqué fait état de la richesse des collections en voie de recensement, d'un inventaire en cours dans tous les départements, films documents, maquettes, objets, et de la création d'un Comité international bénéficiant déjà de l'accord de représentants des cinémathèques de la Suisse, de l'Iran, des États-Unis, du Brésil et de pays d'Amérique du Sud.

Deux questions se posent maintenant : *qui peut sauver la Cinémathèque française du danger* mortel que lui fait courir Auvidulis ? Que deviendront ses biens et les « trésors » amassés par Henri Langlois si elle doit disparaître ?

La cause de la Cinémathèque n'est plus liée à la personnalité d'un homme dont il n'est plus de saison *de recenser — de ressasser —* les défauts. Quand la maison brûle, on cherche, d'abord, à éteindre l'incendie.

La survie de la Cinémathèque est d'un intérêt national.

JACQUES SICLIER.

« ORCA » DE MICHAËL ANDERSON

L'orque (« orca gladiator »), que l'on appelle aussi épaulard, est au gentil dauphin ce que le tigre est au matou. Les dictionnaires définissent ce cétacé comme un carnivore féroce et les auteurs du film affirment que, doué d'une mémoire exceptionnelle, il est capable de tuer par esprit de vengeance.

Voici donc une orque mâle poursuivant de sa vindicte un imprudent pêcheur qui a capturé sa femelle et le bébé qu'elle portait dans ses flancs. Combat rendu fabuleux par l'obstination, la vaillance, la puissance de l'animal et dont le dernier épisode se déroule sur une banquise polaire. Pris au piège, réduit à ses seules forces, le pêcheur subit la loi de son ennemi et se voit condamné à une mort atroce.

« Orca » n'est pas « Moby Dick » ni même « les Dents de la mer ». Mais si l'on oublie les naïvetés du scénario, la présence incongrue de Charlotte Rampling et le jeu quelque peu mélodramatique de Richard Harris, on pourra prendre un certain plaisir à cette tragédie maritime. Rien de plus spectaculaires que les évolutions des orques, que leurs bonds prodigieux, que leurs attaques furieuses contre tout ce qui rappelle la présence de l'homme. Est-ce parce que ces monstres sont si beaux ? Dans cette histoire de crime de vendetta, c'est à eux que va notre sympathie.

JEAN DE BARONCELLI.

★ U.G.C. Ermitage, U.G.C. Danton (v.o.), George-V, Miramar, Mistral, Images, Omnia, Helder, U.G.C. Opéra, U.G.C. Gare de Lyon, 3 Secretan, Magic Convention, U.G.C. Gobelins, 3 Murat (v.f.).

■ Le Festival de la chanson de Rennes (ex-Festival des variétés) aura lieu du 10 au 16 janvier prochain dans quarante lieux différents environ pour plus de quatre-vingts manifestations (maisons de la culture, centres culturels, maisons de jeunes, restaurants d'entreprise). Au cours de ce Festival, l'accent sera mis sur la nouvelle chanson française. Participeront notamment au Festival : Dick Annegarn, « Ma[illegible] », Bea Tekielski, Jacques Bertin, Y[illegible] Dautin, Patrick Even, Albert [illegible] cœur.

هكذا من الأصل

Cinéma

Un festival bien élevé

ARTS ET SPECTACLES

Variétés

Vladimir Vissotski chante

Avant son retour à Moscou, l'acteur-chanteur-compositeur-parolier Vladimir Vissotski donne trois concerts à l'Elysée-Montmartre à 18 h. 30, les 15, 16 et 17 décembre.

Vladimir Vissotski est un des hommes plus populaires d'Union soviétique. eur de cinéma recherché, comédien théâtre réputé — on l'a vu tout emment en France dans le *Hamlet* la Taganka, — cet homme de quate ans est surtout le chanteur le plus nu, le plus aimé, le plus diffusé à vers tout le pays. Les chansons dont st le compositeur et l'interprète cirent sans doute à des millions de settes ; l'été, à Moscou, lorsque les êtres sont ouvertes, on peut entendre puissante voix enrouée tonner dans s les immeubles, s'échapper de tous étages de l'université Lemonossov, tant sur la colline Lénine...

Et pourtant, Vissotski n'a jamais né un seul récital dans une salle de iétés de Moscou. Il n'existe pas en U.S.S. un seul disque 30 cm de ses positions, seulement cinq petits tours réunissant vingt chansons agréées d'une orchestration sirupeuse ; aussi un merveilleux petit super tours (introuvable) sur *Alice au pays merveilles*, qui est sorti cette année ! Mais depuis douze ans, quinze ans il affirme ne plus s'en souvenir — il chante le soir, en buvant, pour ses s (et il a beaucoup d'amis), les magnétophones ont tellement tourné pour copier des bandes déjà maintes fois copiées que ses chansons sont aujourd'hui plus écoutées que n'importe quel tube » de la radio. Comme une supervedette de « pop »... S'il se produit si en public, ce n'est pas parce qu'on le demande pas, mais parce qu'il n'est « professionnel ». « *Si tu as des diplômes*, explique-t-il, dans son français qui rocaille, *tu es professionnel. Celui qui a terminé le Conservatoire a droit de chanter ; si tu as fini l'institut de littérature, tu as le droit d'écrire ; tu as fait un institut de théâtre, tu as droit de jouer. Et c'est tout...* »

Lui, il est acteur. « *C'est mon statut officiel. Quand j'ai commencé à écrire poèmes, les fonctionnaires m'ont dit je ne faisais que de la poésie de qualité inférieure, de seconde zone.* »

« La Vérité et le Mensonge »

On lui reprochait de n'être qu'un autodidacte, un voyou qui massacrait la langue, qui se moquait de l'idéal socialiste. « *On m'a tellement répété : vous un acteur. C'est bien. Vous écrivez chansons. Ça vous regarde. Mais vous n'êtes pas professionnel... Je me souviens, il y a vingt ans, on traitait Essénine de voyou ! Et aujourd'hui on me dit que j'offense la langue Pouchkine et d'Essénine !... Pourtant, je suis certain que ma poésie a autant droit à l'existence que l'autre.* »

Il a certainement composé plus de six cents chansons. Dont il a oublié le art. Mais les bandes demeurent, dont qualité technique s'améliore et rend plus en plus compréhensible les paroles. Et le magnétophone est devenu moyen de transmission *underground* tellement usité qu'on lui a même donné nom : le « magnetizdat » (ce qui édité sur bande magnétique).

« *C'est parce que j'ai écouté Boulat Okoudjava que j'ai commencé à écrire. Maintenant, on dit que Boulat est génial. On l'imite ; on lui commande des musiques de films. Avant, on disait que ses chansons des cours de Moscou, ses romances des faubourgs, étaient décadentes... Son premier disque est sorti à Moscou il y a un an ; il a maintenant cinquante-trois ans, et il n'a plus envie de chanter. Mais il est célèbre depuis vingt ans...* »

Dans l'excellent microsillon 30 cm de Vissotski qui vient de sortir chez Polydor (1), il y a une chanson « à la manière de Boulat » : *la Vérité et le mensonge*, qui raconte comment le mensonge vole les vêtements de la vérité et se fait passer pour elle.

Car, s'il n'y en a pas dans son pays, il existe tout de même trois grands disques de Vissotski en France, que tous les voyageurs soviétiques veulent rapporter chez eux. C'est ce qu'on appelle « tamizdat » (ce qui est édité « là-bas »). Il y a quatre ans, pourtant, la firme soviétique Melodia lui avait fait enregistrer deux 30 cm : l'un, seul, et l'autre avec sa femme, Marina Vlady : ils ne sont jamais parus... De même, la marque française Chant du monde avait préparé un double disque avec vingt-deux chansons... que les Soviétiques n'autorisèrent pas ; mais Chant du monde choisit neuf autres titres et parvint, le premier, à sortir le microsillon.

« *Il faut vivre dix ans chez nous pour comprendre mes chansons* », dit-il. Mais même l'auditeur français, pas très au fait de la « réalité soviétique », pourra se rendre compte, grâce aux traductions sur la jaquette, que même s'il fait rire le propos de Vissotski est sérieux. Il prend toujours des gens dans une situation de risque et hurle à sa façon, dans une langue très riche, un vocabulaire des camps, des prisons, des villes et des ivrognes, avec des mots qui s'enchaînent, se répètent, tapent indéfiniment la même syllabe. Il dit : « *J'en ai marre d'être engueulé dans la queue par une bonne femme qui a mis son écriteau : « Je reviens dans trois heures ».* » Il défend, au commissariat, Sérioja, son copain ivrogne : « *On dit partout que c'est la vie qui va punir les buveurs. Alors, laissez-nous sortir, c'est la vie qui nous punira* » ; avec l'ancien des camps, il se lamente : « *Que d'années de vacances j'ai passé au paradis, pour ma foi sans partage !* »

Vissotski parle des choses dont tout le monde parle, avec ses mots à lui, avec sa voix à lui, et son art pénètre partout. Il faut écouter son disque, l'envoyer pour la nouvelle année à tous vos amis russes et aller le voir en chair et en os, puisqu'il est encore pour quelques jours à Paris, répétant la chanson de *Celui qui marchait autrement :*

« *Je galope, mais mon galop est différent.*
Sur les pierres, dans les flaques, dans la rosée.
On dit que je ne suis pas comme tout le monde.
Je suis celui qui marche autrement. »

NICOLE ZAND.

(1) Polydor 2473 077, 33 tours, 30 centimètres, avec dix chansons. Deux autres disques ont été publiés en France l'an dernier : chez Chant du monde n° LDX 74 581 et chez RCA PL 37 029.

Rencontres du cirque à Monte-Carlo

Le quatrième Festival international du cirque s'est tenu à Monte-Carlo, du 8 au 12 décembre, sous le chapiteau du cirque Togni.

Lieu de rencontre privilégié des gens du cirque de l'Est et de l'Ouest, d'Europe et d'Amérique, le festival créé par le prince Rainier III de Monaco démontre chaque année que le cirque est immensément riche en artistes inventifs, pleins d'allure, sensibles. Les numéros présentés à Monte-Carlo provenaient de plus de vingt cirques, et les projecteurs étaient braqués plus spécialement sur deux de ceux-ci : le Ringling Bros and Barnum and Bailey, qui a pris la succession aux Etats-Unis du plus grand chapiteau du monde, et le cirque de Fredy Knie, installé près de Zurich, et qui va célébrer en 1978 son cent soixante-quinzième anniversaire. Mais le cirque est monobloc. La communauté des gens de piste n'est pas un leurre, et le vedettariat n'a pas pu agir en son sein, sans doute parce que, comme l'écrit Pierre Etaix (1), le cirque « *arrive et repart comme un rêve liant tout ce qui lui appartient à ce même destin* », à cette même aventure quotidienne où la connaissance que chacun a de l'autre est si profonde et si sensible qu'elle est presque instinctive, où il y a la fraternité des corps et des esprits, la fragile complicité entre l'homme et l'animal, où le risque est sans cesse présent, mais qu'on sublime dans des images de liberté, dans des espèces de folies, dans des rêves qui inventent leurs propres espaces.

Le cirque est synonyme de générosité. Il n'y a pas un seul numéro qui n'ait été offert en allant bien au-delà de ce qu'on était tenu d'entreprendre. Le voltigeur Marco Canestrelli ne se contente pas d'exécuter un quadruple saut périlleux rattrapé sur les épaules de son frère, il tente et réussit une sextuple pirouette, tandis que son plus jeune frère, âgé de cinq ans, accomplit déjà au tremplin un triple saut périlleux. Les Silagis, sauteurs bulgares à la bascule, réalisent une « rattrape » en cinquième hauteur. Et les trapézistes semblent vraiment se balancer aux « agrès du vent » comme disait Prévert.

Il y eut des ratages aussi, mais cela provoqua plutôt l'exaltation, contribua à pousser l'artiste à mieux maîtriser son geste, son mouvement.

Le plus célèbre clown américain

Mais ce quatrième festival a surtout vu défiler une série de numéros exceptionnels : celui des frères Antares, qui réalisent des tourbillons en suspension par la mâchoire ; celui des Waldemar, fidèles à la tradition de la voltige équestre ; celui de Fredy Knie Senior, qui présente un éblouissant travail de dressage à base d'intelligence et de douceur sur de magnifiques lipizans, et celui de Fredy Knie dans un dressage très sophistiqué de superbes tigres du Bengale, orienté vers la recherche de mouvements d'ensemble plastique, de moments de grâce, vers le développement de l'humour chez l'animal.

Il y avait aussi cette année à Monte-Carlo le plus célèbre clown américain, Lou Jacobs, soixante-quinze ans, pensionnaire du cirque Ringling Barnum depuis cinquante-cinq ans. Le maquillage de Jacobs (sourcils exagérément haussés et énorme bouche dessinée) s'est répandu à tel point qu'il est devenu l'archétype du visage du clown, le symbole reproduit sur les affiches des cirques du monde entier. Habitué aujourd'hui aux cirques « en dur », Lou Jacobs retrouvait à Monaco le chapiteau en toile. Emouvant, habile, drôle et souple, il ne nous a pas fait oublier cependant Charlie Rivel, vu dans ce même festival il y a deux ans, et qui reste à plus de quatre-vingts ans le maître des clowns depuis la mort de Grock, des Fratellini et de Rhum.

CLAUDE FLÉOUTER.

(*) Il y a actuellement à Paris quatre grands cirques en représentation : celui de la République populaire démocratique de Corée au Palais des sports ; celui de la République démocratique allemande, invité sous l'hippodrome Jean Ricard, porte de Pantin ; le cirque Amar, porte Champerret sous un chapiteau neuf de trois mille places, avec notamment deux attractions longtemps « pensionnaires » de Ringling Bros and Barnum : Wolfgang Holzmair et ses lions, et les équilibristes Youg Brothers ; le cirque Bouglione enfin dans le XVe arrondissement.

(1) *les Joies du cirque*. Album illustré, 240 pages. Editions Hachette Réalités.

Musique

DESZÖ RANKI

Les grèves de l'électricité et un programme trop difficile à monter dans le temps fixé avaient obligé à annuler le concert où pour la première fois devait paraître le chef polonais Jerzy Semkow(?) ...siniuk à la tête de l'Orchestre philarmonique de Radio-France. La déception du public amplement compensée par le récital que voulut bien improviser Deszö Ranki, l'un des pro... s hongrois révélé il y a quelques années par Jean Mercure au Théâtre de la Ville.

Ce grand jeune homme au visage fin sous une frondaison de cheveux blonds lève des paysages éblouissants sous ses doigts nerveux emportés par un démon intérieur. L'aimable Sonate *opus 31 numéro 1 de Beethoven ruisselle de lumière, tout enrubannée de trilles et de traits liquides. La transparence de la technique et du style, la limpidité du dessin transfigurant en jeux édéniques une musique où rien n'apparaît plus de l'opacité et de l'âpre labeur de la terre.*

La Suite *opus 14 de Bartok est dévorée avec le même appétit par cette virtuosité qui brûle au milieu de ces images villageoises et de ces danses infernales, avec une conclusion lente et poétique comme des nénuphars rêveurs.*

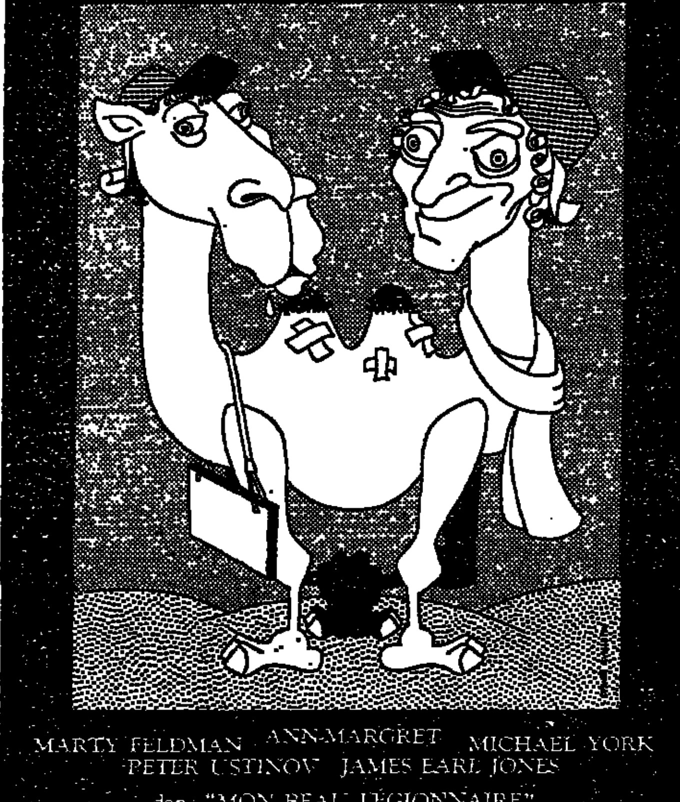
Dans le premier cahier des Images *de Claude Debussy, Ranki doit encore apprendre à écouter davantage, à déceler tous les plans sonores, les jardins suspendus d'un Gieseking, à distiller les notes d'une mélodie comme autant de pétales effeuillés ; une certaine rapidité d'attaque trouble la propagation de ces ondes sensibles dans* Reflets dans l'eau *et l'*Hommage à Rameau, *malgré la poésie des sonorités, alors que* Mouvement *s'accorde à merveille avec ce jeu parfait et impondérable.*

Et la sonate Après une lecture de Dante *de Liszt conclut dans les flamboiements et les fureurs d'une virtuosité visionnaire qui garde partout la légèreté des génies impondérables.*

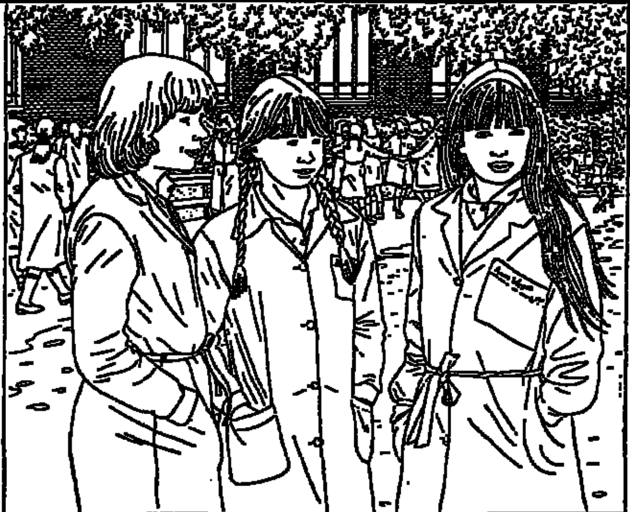
JACQUES LONCHAMPT.

Au terme du concours de ...ra (« le Monde » du 13 décembre), Jean-Yves Lormeau a été nommé « premier danseur ». Patrick ...ond et Olivier Patey chez les hommes, Elisabeth Platel et Viviane ...outures chez les femmes deviennent « sujets ».

Une délégation représentative des différents secteurs des arts plastiques se rendra, mercredi 14 décembre, à 10 heures, au ministère de la Culture, puis, à 11 h. 30, au ministère de l'intérieur. Elle appelle l'ensemble des artistes plasticiens à se joindre à elle « afin de protester contre la mesure arbitraire d'expulsion frappant Antonio Saura, et exiger son annulation immédiate ». (Voir « le Monde » des 6 et 10 décembre). Se sont associés à cette démarche : l'Association internationale des critiques d'art (AICA), le comité du Salon de mai, le comité du Salon Réalités nouvelles, le comité du Salon de la jeune peinture, le Syndicat national des artistes plasticiens (...P), le Syndicat national des ...teurs, la Section socialiste des artistes plasticiens, l'Union des artistes plasticiens (U.A.P.).







LE CALENDRIER DES CONCERTS

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Belle au bois dormant.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Le roi se meurt.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo. — Gémier, 20 h. 30 : Till Eulenspiegel.
Odéon, 20 h. 30 : Doit-on le dire ?
TEP, 20 h. 30 : la Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark.
Petit TEP, 20 h. 30 : la Force des faibles.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Compagnie Philippe Genty ; 20 h. 30 : la Mante polaire.

Les autres salles

Aire Libre, 22 h. : Pinok et Matho.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Athénée, 21 h. : Equus.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : Solness le constructeur.
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : Ubu.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Petit-Fils du cheik.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Les belles histoires n'ont plus d'issues (dernière). — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : David Copperfield.
Centre culturel 17, 20 h. 30 : Huis clos.
Cité internationale, la Resserre, 21 h. : l'Avare.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaïa.
Daunou, 21 h. : Pepsie.
Edouard-VII, 21 h. : Un ennemi du peuple.
Espace Cardin, 20 h. 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Elles... Steffy, Pomme, Jane et Vivi.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : les Ragionamenti.
Le Lucernaire, Théâtre Noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 22 h. 30 : R. Wagner. — Théâtre Rouge, 20 h. 30 : Boîte Mao boîte ; 22 h. 15 : Zoo Story.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Mathurins, 20 h. 45 : La ville dont le prince est un enfant.
Michel, 21 h. : les Vignes du Seigneur.
Michodière, 20 h. 30 : Pauvre assassin.
Montparnasse, 21 h. : Trois lits pour huit.
Mouffetard, 20 h. 30 : les Précieuses ridicules.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : la Magouille.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : la Vie offerte. — Petite salle, 20 h. 30 : Albert Nobbs.
Palais des arts, 20 h. 45 : Pauline Julien.
Palace, 18 h. 30 : D. Allam ; 20 h. 30 : Clifton Chenier.
Poche-Montparnasse, 21 h. : Sigismond.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Pas d'orchidées pour miss Blandish.
Récamier, 20 h. 30 : Hernani.
Saint-Georges, 21 h. : Topaze.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. : les Dames du jeudi.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Sylvie Joly.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : le Week-End des patriotes.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 21 h. : Elle, elle et elle.
Théâtre Oblique, 18 h. 30 : la Ligne de partage.
Théâtre de Paris, 21 h. : Vive Henri IV.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : le Psychopompe ; 22 h. : Duo and Brandy.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.
Tristan-Bernard, 21 h. : Ovni soit qui mal y pense.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 13 décembre

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : Hiroshima Paradise ; 22 h. : Youth ; 23 h. : Seule dans la boîte.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Bruno Garcin ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : les Autruches.
Le Bretonnerie, 20 h. 30 et 22 h. 15 : Certificat ; Dialogades.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Aubade à Lydie (dernière). — 21 h. 45 : Popeck ; 23 h. : Douby. — II, 22 h. 30 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. : Plantons sous la suie ; 22 h. 15 : Une pitoyable mascarade.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : Néo-Cid 77 ; 22 h. : les Frères ennemis.
Connétable, 20 h. 30 : le Petit Prince.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Imago ; 21 h. 45 : Fromage ou dessert ; 23 h. 15 : le Pyromane.
Fanal-aux-Halles, 20 h. 45 : le Président.
La Mama du Marais, 20 h. 30 : Madame Nana ; 21 h. 30 : Il était la Belgique... une fois.
La Mûrisserie de bananes, 18 h. 30 : Girasol ; 22 h. 15 : Deux hommes en colère.
Petit Bain-Novotel, 21 h. : Valérie Bellet ; 22 h. 30 : Denis Wetterwald.
Le Plateau, 22 h. : Rosine Favey ; 22 h. : Green et Lejeune.
Petit-Casino, 21 h. 15 : Du dac au dac ; 22 h. 30 : Monteils.
Aux Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Clovis ; 21 h. 30 : l'Amour en visite ; 22 h. 30 : l'Autobus.
Théâtre Campagne-Première, I, 21 h. : Sugar Plum. — II, 21 h. 15 : Parade ; 22 h. 45 : la Matriarche.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : les Vaches de Cujancas et Barracas 1975.
Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : Et la fête continue.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : les Burgraves.

Les concerts

Le Lucernaire-Forum, 19 h. : ... Claret-Cabestany (Brahms, Beethoven, Bach, Kodaly, Britten, Webern) ; 20 h. 30 : M.-C. ... (Scriabine, Rachmaninov).
Palais des congrès, 18 h. 30 : Concert du mardi (Beethoven, Brahms).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Orchestre de chambre G. Pernoo (Berlioz, Charpentier).
Centre culturel de la R.S.F. de Yougoslavie, 20 h. 30 : Récital S. Krstic, violon (Bach, Schubert, Tartini, Slavenski, Isaye, Debussy).
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Groupe des Sept (Poulenc, ... Nystroem...).
Eglise Saint-Médard, 21 h. : les Petits Chanteurs à la Croix ... de Paris.
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : Concert instrumental et vocal (Purcell, Corelli, Charpentier...).
Fondation des Etats-Unis, 21 h. : Récital T. Braverman, J. Gottlieb, violoncelle et piano (Locatelli, Crumb, Beethoven, Chostakovitch, Tchaïkovski).
Théâtre de l'Athénée, 21 h. : S. Richter, L. Kaggan et l'Ensemble du Conservatoire de Moscou, dir. Y. Nikolaievski (Berg, Haendel).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel (Berlioz).
Salle Cortot, 21 h. : E. Baro-Ribe... (Schumann, Brahms, Liszt, Albeniz, Rachmaninov).
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : M. Le Dizes-Richard, violon (Bach).

La danse

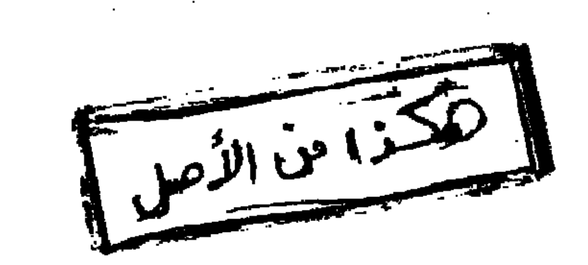
Palais des Glaces, 20 h. 30 : Musique et danses des indiens Yaquis.

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 14 au 21 décembre)

Cirque à l'ancienne au Nouveau Carré, square Emile-Chautemps (277-88-40), mer., sam., dim., 15 h. 30.
Cirque Jean-Richard, Hippodrome de la porte de Pantin (205-22-34), jeu., ven., mar., 20 h. 45, mer. 17 h.
Cirque Amar, porte Champerret (758-68-33), ven., sam., dim., 21 h., mat. sam. 14 h. et mar. 17 h.
Cirque de Corée, Palais des sports (250-79-80), 20 h. 30, sauf dim. lun. et jeu, mat. mer, sam. et dim. à 14 h. 15 et 17 h. 30.
Marionnettes du Luxembourg (326-46-47), mer. et dim., 14 h. 30 et 15 h. 30 ; sam., 15 h. : les Trois Petits Cochons.
Café d'Edgar (326-13-68), mer., 14 h. et 16 h. ; sam., 15 h. : Fantasques et fantoches.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil (374-24-08), lundi, mardi, ven., sam., 20 h. 30 ; mat. sam. et dim., 15 h. 30 : David Copperfield.
Les Quatre cents Coups, mer., mer., sam., 15 h. : Sur la mer pistache.
Les Quatre-Cents-Coups, mer., 14 h. 30 et 16 h. ; sam., 15 h. : Histoire du petit lapin Robespierre.
Sélénite (033-53-14), mer., 15 h. : la Petite Sirène 78.
Stadium (700-19-31), mer., 14 h. 30 : les Aventures d'un animal pas si bête.
Théâtre d'Animation, Vincennes (782-19-60), mer., sam., dim., 15 h. ; lundi, 14 h. 15 : les Lettres de mon moulin.
Théâtre des Bouffes-Parisiens (073-04-23), tous les jours, 14 h. ..., sauf sam. et dim. : le Malade imaginaire.
Théâtre Mogador (285-28-80) : mer., jeu., ven. et mar., 14 h. 30 : Tartuffe.
Théâtre Montparnasse (535-57-...), tous les jours, 14 h. 20, sauf ..., jeudi et sam., 15 h. : le Roman de Renart.
Théâtre Mouffetard (336-02-87), ... jeu, ven. et sam., 14 h. 30 : Aucassin et Nicolette.
Théâtre Paris-Sud (Massy) (...-57-04 et 920-18-90), jeu., ven., ... 10 h. ; mer. jeu., ven. et sam., ...; jeu., 21 h. : le Vaillant Petit Tailleur.
Théâtre de la Plaine (842-32-...), mer. 15 h. : Tonton Gégé, j'... plus.
Cinéma. — Le label Chouette a été attribué par le secrétariat d'État à la culture : (enfants) la Guerre des étoiles, L'espion qui m'aimait, Duellistes, Barry Lyndon, Mary Poppins, Donald et Dingo au Far-West, les Aventures de Bernard et Bianca (adolescents) ; le fond de l'air est rouge, Bobby Deerfield, le Crabe-Tambour, les Orphelins, la Vie devant soi, Chinois encore un effort pour être révolutionnaire, la Menace, Harlan County U.S.A., Padre Padrone, Une journée particulière, J.-A. Martin photographe, l'Amour en herbe, Transamerica Express, l'Argent de la vieille, Tchaïkovski, Ce vieux pays où Rimbaud est mort, New York, New-York, Mon beau légionnaire, Orca, Mon Oncle, Neuf mois, Monty Python sacré Graal.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE



SPECTACLES

(*) Films interdits aux moins de treize ans.

(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

cinémas

La cinémathèque

Chaillot : le cinéma et le théâtre. — 15 h. : Sumurum, de E. Lubitch ; 18 h. 30 : Falstaff, de O. Welles ; 20 h. 30 : Pygmalion, de G. Pascal ; 22 h. 30 : Salomé, de E. Schroeter.

Les exclusivités

L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) : Olympic, 14e (542-67-42).
L'ANIMAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) : Nations, 12e (343-04-67) Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12)
AUDREY ROSE (A., v.o.) (**) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17)
LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.o.) en soirée : Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) : Normandie, 8e, en matinée ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Magic-Convention, 15e (579-33-00) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
BIG GENERATION (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34)
BOBBY DEERFIELD (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
BRANCALEONE S'EN VA-T-AUX CROISADES (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Biarritz, 8e (723-69-23) : Ternes, 17e (380-10-41)
LES CHASSEURS (Grec, v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), horaire spécial
CHINOIS, ENCORE UN EFFORT POUR ETRE REVOLUTIONNAIRES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) : Impérial, 2e (742-72-52) : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
CRAZY-HORSE DE PARIS (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, 8e (325-47-19)
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : MacMahon, 17e (380-24-81)
DITES-LUI QUE JE L'AIME (Fr.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Colisée, 8e (359-29-46)
DUELLISTES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19)
L'ENFER DES MANDINGOS (A., v.f.) (**) : A.B.C., 2e (236-55-54) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Cambronne, 15e (734-42-96) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) : Publicis - Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE FOND DE L'AIR EST ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
FORTINI-CANI (Fr., v. Ita.) : Le Seine, 5e (325-95-99), h. spéc.
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), jusqu'à jeu. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) : Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Marignan, 8e (359-92-92) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13).

Les films nouveaux

L'ŒUF DU SERPENT, film suédois d'Ingmar Bergman (*) V.o. : Quintette, 5e (033-35-40), à partir de ven. Quartier Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Gaumont - Convention, 15e (828-42-27)
NEUF MOIS, film hongrois de Marta Meszaros V.o. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
LE VIEUX PAYS OU RIMBAUD EST MORT, film canadien de Jean-Pierre Lefebvre La Clef, 5e (337-90-90), Bonaparte, 6e (326-12-12)
LE THEATRE DES MATIERES, film français de Jean-Claude Biette. La Clef, 5e (337-90-90) Action-République, 11e (805-51-33)
L'AUTHENTIQUE PROCES DE CARL-EMMANUEL JUNG, film français de M. Hanoun. Le Seine, 5e (325-95-99), à 18 h. 30
MORT D'UN POURRI, film français de Georges Lautner Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), May fair, 16e (525-27-06), Wepler 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LA 7e COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE, film français de Robert Lamoureux. Richelieu, 2e (233-56-70), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), Marignan, 8e (359-92-82), Normandie, 8e (359-41-18), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) Cambronne, 15e (734-42-96) Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74)
ORCA, film américain de Michaël Anderson. V.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) — V.f. : Omnia, 2e (233-39-36), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), George-V 8e (225-41-46), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43) Miramar, 14e (326-41-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).
ARRETE TON CHAR... BIDASSE, film français de Michel Gérard Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33)
MEURTRES A ROME, film ital de G. Lorente (*) V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LE VOYAGE DE LA PEUR, film allemand de D. Mann (*) V.f. : Max - Linder, 9e (770-40-04) Paramount-Orléans, 14e (540-45-91)

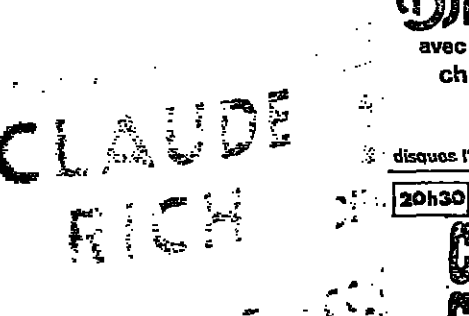
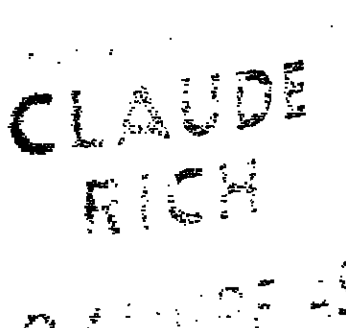
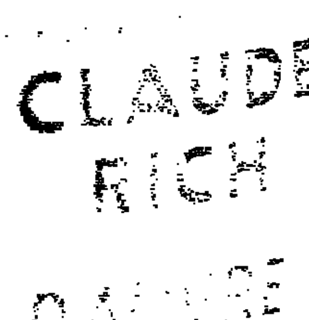
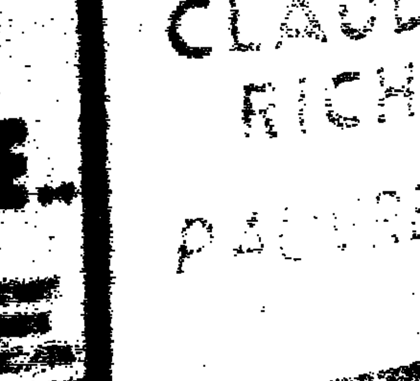
HARLAN COUNTY U.S.A. (A., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'ILE DES ADIEUX (A., v.o.) : Calypso, 17e (754-10-68)
LES INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
J.-A. MARTIN PHOTOGRAPHE (Can.) : Studio Logos, 5e (033-26-42)
JULES LE MAGNIFIQUE (Fr.) : Palais des arts, 3e (272-62-98), à 12 h. ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Lucernaire, 6e (544-57-34)
MARCHE PAS SUR MES LACETS (Fr.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
LA MENACE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) : Balzac, 8e (359-52-70)
LE MILLE-PATTES FAIT DES CLAQUETTES (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71)
MOI FLEUR BLEUE (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29)
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint - Germain - Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Lord-Byron, 8e (359-53-99) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NOUS SOMMES DES JUIFS ARABES EN ISRAEL (Suisse, v. arabe) : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Racine, 6e (633-43-71)
LA NUIT DES VERS GEANTS (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86); Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02)
LA NUIT TOUS LES CHATS SONT GRIS (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90)
LES ORPHELINS (Sov., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Panthéon, 5e (033-15-04), Studio Raspail, 14e (326-38-98) en soirée ; v.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
PARADIS D'ETE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
PARADISO (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Palais des Arts, 3e (272-62-98), La Clef, 5e (337-90-90), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE PIEGE INFERNAL (A., v.o.) (**) : Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Caméo, 9e (770-20-89).
LE POINT DE MIRE (Fr.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Grand Pavois, 15e (531-44-58).
POUR CLEMENCE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
QUITTER THIONVILLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 18 h. 30.
REPERAGES (Suis.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Hautefeuille, 6e (633-79-38) Montparnasse 83, 6e (544-14-27) Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nations, 12e (343-04-67), Olympic, 14e 542-67-42). Gaumont - Convention, (15e) (828-42-27).
SCHIZO (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
SI CE N'EST TOI, C'EST DONC TON FRERE (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43).
SWEET SOUL MUSIC (A., v.o.) : Déjazet, 3e (887-97-34), Bilboquet, 6e (222-87-23), Elysées Point Show, 8e (225-67-29), Jean-Renoir, 9e (874-40-75)
TCHAIKOVSKY (Sov., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : Saint-André - des - Arts, 6e (326-48-18) H. sp.
VALENTINO (Ang., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90), Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Paramount-Odéon, 5e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Publicis - Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-62).

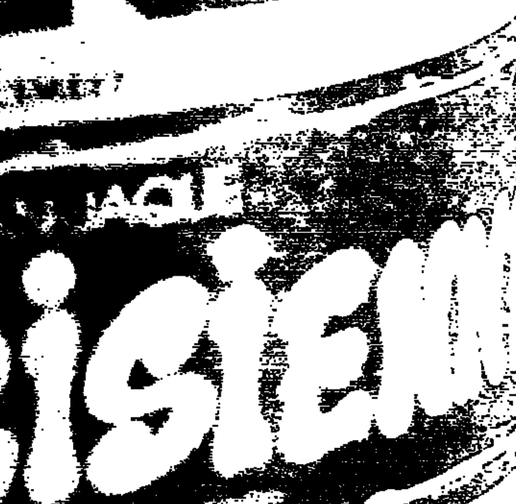
Les séances spéciales

ADOM OU LE SANG D'ABEL (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15), à 22 h.
ALICE CONSTANT (Fr.), Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h.
AMARCORD (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), à 12 h. et 0 h.
LES APPRENTIS SORCIERS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 20 h.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.f.) : Daumesnil, 12e (343-52-97), à 22 h., Dim. à 18 h. et 22 h.
CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 0 h.
DE L'INFLUENCE DES RAYONS GAMMA (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 0 h.
LES DEUX CAVALIERS (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), à 12 h.
LES DIMANCHES DE VILLE-D'AVRAY (Fr.), Les Tourelles, 10e (636-51-98), 21 h.
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e, à 12 h. et 0 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 0 h.
LES ENFANTS DU PLACARD (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h.
LE FRERE LE PLUS FUTE DE SHERLOCK HOLMES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 0 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 30.
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15.
LENNY (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 0 h.
LA MALEDICTION (A., v.f.) : Daumesnil, 12e, ven., sam. à 0 h.
MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 0 h.
L'OPIUM ET LE BATON (Alg., v.o.) : Le Seine, 5e, à 16 h.
PANORAMA DU FILM UNDERGROUND (A., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h.
PERSONA (Suéd., v.o.) : Olympic, 14e, à 15 h. et 18 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 0 h.
SERAIL (Fr.) : Olympic, 14e, à 18 h.
SEBASTIAN (Fr.) : Olympic, 14e, à 15 h.
THEATRE DE SANG (Ang., v.o.) (**) : Acacias, 17e (754-97-83), sam à 0 h.
UNE FEMME MARIEE (Fr.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 0 h.
VERA BAXTER (Fr.) : Olympic, 14e, à 15 h.

Les festivals

LES BONS FILMS D'AUTREFOIS (805-51-33) : Désirs humains.
J.-L. GODARD : Studio Galande, 5e (033-72-71) : Masculin - Féminin.
COMEDIES MUSICALES DE LA M.G.M. (v.o.), Action - La Fayette, 9e (878-80-50) : Tous en scène.
CINEMA ITALIEN (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 14 h : Profession reporter ; 16 h : Affreux, sales et méchants ; 18 h. : les Poings dans les poches ; 20 h : la Grande Bouffe ; 22 h : Portier de nuit.
MASTROIANNI (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : le Temps des amants.
HITCHCOCK (v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44), en alternance : la Mort aux trousses ; Life Boat ; les Trente-Neuf Marches ; Une femme disparaît.
CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14), (v.o.) : I : 14 h. 15 : le Crépuscule des dieux ; 20 h. : Ames perdues ; 22 h. 10 : Marathon Man ; 0 h. 20 : Cabaret (sam.) — II, 14 h. : Dersou Ouzala ; 16 h. 30 : l'Honneur perdu de Katharina Blum ; 18 h. 30 : Aguirre, la colère de Dieu ; 20 h. 10 : Trois Femmes ; 22 h. 30 : les Fraises sauvages.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) v.o. I : 13 h. : Five Easy Pieces ; 14 h 45 : Nos plus belles années ; 17 h. : Une étoile est née ; 19 h 30 : l'Important, c'est d'aimer ; 21 h. 30 Trois Femmes ; 23 h. 45 : Carrie (sam.) ; II, 13 h : Jeremiah Johnson ; 14 h. 45 : le Lauréat ; 16 h. 30 : un Tramway nommé désir ; 18 h. 30 : un Après-midi de chien ; 20 h 30 : Mort à Venise ; 22 h. 30 : Phantom of the Paradise ; 0 h. 15 : Délivrance (sam.).



RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 13 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien... raconte ! 20 h., Journal.

20 h. 30, Comédie-ballet : « la Création du monde », d'après J. Rueff, musique de M. Constant, chorégraphie V. Biagi, réal. P. Cavassilas.

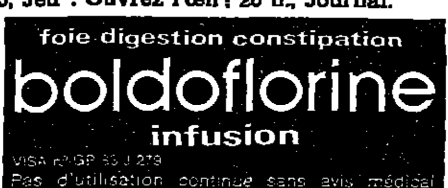
21 h. 45, Série documentaire : Lettres d'un bout du monde ; L'Espagne (quatrième partie : Peintures noires), par J.-E. Jeannesson.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de la deuxième chaîne ayant déposé un préavis de grève (lire nos informations), « Les dossiers de l'écran » pourraient être remplacés par un film de Stanley Donen, « Drôle de frimousse », avec Fred Astaire et Audrey Hepburn

18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.



20 h. 30, Les dossiers de l'écran : Téléfilm : « la Neige de Noël », de F. Kassak et Ph. Madral, réal. M. Wyn, avec J. Daurand, L. Abrami, B. Ariel ; 22 h., Débat : Le public de télévision peut-il tout voir ?

Avec MM. Christian Chavanon, qui a dirigé un groupe d'étude sur la violence et l'information, le professeur Pierre Deniker, psychiatre, Marcel Jullian, président-directeur général d'Antenne 2, Roland Faure, André Roussin et Robert-André Vivien, membres du conseil d'administration de la société.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Le parti radical socialiste ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (westerns, policiers, aventures) : LA CHARGE DE LA BRIGADE LEGERE, de M. Curtiz (1936), avec E. Flynn, O. de Havilland, P. Knowles, H. Stephenson, N. Bruce, D. Niven (N., rediff.).

Film d'aventures romanesques dont Errol Flynn est le héros sans peur et sans reproche. L'esprit colonialiste y souffle comme dans les Trois Lanciers du Bengale.

22 h. 10, Journal.

FRANCE - CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « La certaine France de mon grand-père » (le rail) ; 19 h. 25, Sciences : l'inné et l'acquis ;

20 h., Dialogues : « ... à l'usage de ceux qui voient et qui entendent », avec le professeur G. Tardieu et l'organiste G. Litaize ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec... Mme Golda Meir ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Viennoise : œuvres de Beethoven et de Mozart ;

20 h. 30, Echanges internationaux... Orchestre symphonique de la radio de Francfort, direction Eliahu Inbal : « Symphonie du Nouveau Monde » en mi mineur (Dvorak) ; « Three Places in New-England » (Charles Ives) ; « Amériques » (Varèse) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE

M. Valéry Giscard d'Estaing est interrogé par quatre journalistes sur la politique étrangère de la France, à 20 h. 30 sur TF 1 et Antenne 2, en direct de l'Elysée, ce qui a pour effet de retarder de quarante-cinq minutes les émissions de la soirée sur TF 1 et de supprimer sur Antenne 2 le magazine « Question de temps ».

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 55, Sur deux roues ; 18 h. 10, A la bonne heure ; 18 h. 30, Pour les petits ; 18 h. 35, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien... raconte !

21 h. 15, Téléfilm : « la Mer promise », de H. Grangé, réal. J. Ertaud.

Sauvetage sous-marin à suspense.

22 h. 45, Emission philosophique : Des idées et des hommes (Spinoza), de D. Huisman.

CHAINE II : A 2

13 h. 55, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Valérie (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; 15 h., Série : Le monde merveilleux de Disney ; 15 h. 55, Un sur cinq ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ;

21 h. 15, Série américaine : L'échange ; 22 h., La parole à dix-huit ans : Les études, pour quoi faire ?

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 45, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : L'Union des gaullistes de progrès ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM : CRIA CUERVOS, de C. Saura (1975), avec G. Chaplin, A. Torrent.

Dans une vieille maison madrilène, les fantasmes et les hallucinations d'une petite fille de huit ans, orpheline, qui découvre les secrets du monde des adultes. Admirable.

FRANCE - CULTURE

15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... ; 17 h. 32, Guillaume de Machaut (la messe Notre-Dame, L'Ars Nova) ; 18 h. 30, Feuilleton : « La certaine France de mon grand-père » (le rail) ; 19 h.25, La science en marche : la lumière.

20 h., La musique et les hommes : Guillaume de Machaut ; 22 h. 30, Entretiens avec... Mme Golda Meir ; 23 h. 50, De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, Récital du violoniste Igor Oistrakh. Avec I. Tchernicheff : « Sonate n° 29, en la mineur, K 305 » (Mozart) ; « Sonate, opus 134 » (Chostakovitch) ; « Sonate n° 2 en la majeur, opus 100 » (Brahms) ; « Grand duo concertant » (Liszt) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... paysages sonores ; 0 h. 5, L'Atelier de l'artiste.

TRIBUNES ET DEBATS

MARDI 13 DECEMBRE

— Un débat sur l'*énergie* est ouvert au cours du journal de R.M.C., à 19 heures.

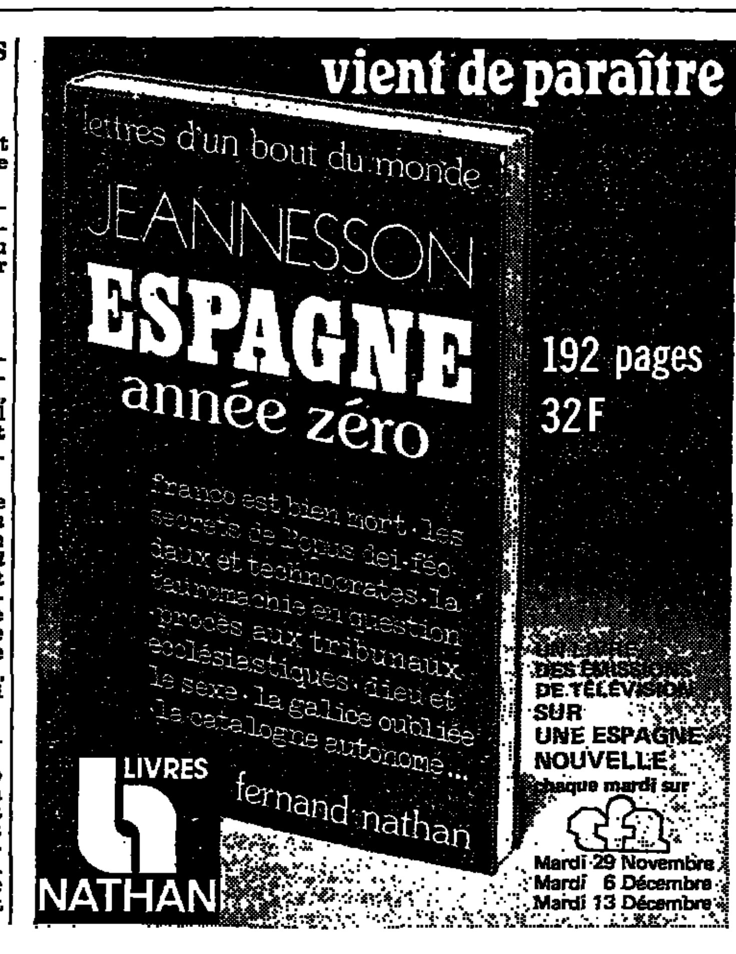
— *M. Norbert Ségard*, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, est l'invité du magazine « Un évènement », sur FR 3, à 22 h. 35.

MERCREDI 14 DECEMBRE

— *MM. Gilbert Trigano*, président-directeur général de l'entreprise Trigano, et *Michel Burton*, rédacteur en chef du mensuel *Partir*, débattent des voyages et des vacances en 1978 sur R.M.C. Choc, à 13 h. 20.

— *MM. Max Clos*, directeur de la rédaction du *Figaro* ; *Jean Daniel*, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur* ; *Roland Faure*, directeur de *l'Aurore*, et notre collaborateur *Maurice Delarue* interrogent le président de la République sur la politique étrangère au cours d'une « table ronde » dirigée par *Roger Gicquel*, de 20 h. 30 à 21 h. 15, sur TF 1 et Antenne 2.

● « Les dossiers de l'écran » relatifs aux problèmes de la drogue et à l'opportunité de « tout dire à la télévision » pourraient être annulés ce mardi sur Antenne 2 (voir nos programmes). La décision sera prise à l'issue de l'assemblée générale qui se tient ce mardi à 13 heures.



PRESSE

Thème d'un colloque de la C.F.D.T.

« LIBÉRER L'INFORMATION »

Sur le thème « Libérer l'information », la C.F.D.T. organisait, les 9 et 10 décembre à Paris, une large confrontation sur la situation actuelle de la presse écrite et de la radiotélévision, pour tenter de dégager les réformes qu'il conviendrait de mettre en œuvre, surtout dans l'hypothèse d'une victoire de la gauche en mars 1978.

La mise au jour des *« verrous qui bloquent l'information »*, selon l'expression employée par M. Edmond Maire, a fait facilement l'unanimité chez les quelque cent participants : représentants des syndicats de journalistes ou de la magistrature, Union de consommateurs, dirigeants de partis de l'opposition, responsables départementaux C.F.D.T., etc. Les phénomènes de concentration favorisés par des relais bancaires, le non-respect des ordonnances de 1944, la trop grande dépendance de l'information par rapport à la publicité, la mainmise de l'Etat sur la radiotélévision française, les difficultés d'accès aux sources d'information, la répression syndicale, la récupération des techniques modernes d'imprimerie ou de vidéocommunication au seul bénéfice du profit, etc., ont été dénoncés comme autant d'entraves au droit à l'information des citoyens. Comme l'a résumé d'une phrase M. Michel Rey, secrétaire général de la F.T.I.L.A.C.C.-C.F.D.T., *« la liberté de la presse, dans la plupart des cas, se réduit à la liberté, pour ceux qui ont de l'argent, d'éditer un journal »*.

Mais la C.F.D.T. a cherché surtout, au-delà d'un constat de carence trop facile à dresser, à proposer des solutions de rechange mises au point par divers responsables de la confédération syndicale. Elle les soumet, avec un caractère d'*« urgence »*, comme l'a souligné M. Edmond Maire dans son discours de clôture, à l'appréciation de toutes les forces d'opposition, constatant que *« la gauche n'a pas encore en commun un projet qui mérite ce nom concernant l'information »*.

Se situant dans la perspective autogestionnaire de la C.F.D.T. et d'une socialisation de l'information, le secrétaire général a tenu des propos sans complaisance sur la révolution qu'il convenait d'accomplir : *« En cas de succès de l'opposition en mars 1978, il ne suffira pas de changer un P.-D.G. capitaliste par un P.-D.G. de gauche. » (...) « On se satisfait jusqu'ici d'en appeler au pluralisme, certes nécessaire, mais conçu d'abord au prorata de sa représentation. » (...) « On a braqué le phare des revendications sur les grands médias électroniques, en sous-estimant les autres. » (...) « La gauche n'a pas mobilisé l'opinion à la mesure de l'enjeu que constitue l'information dans la société moderne. »* A la lumière des exemples étrangers et en cas de victoire de la gauche, l'*« information sera un levier essentiel pour constituer un rassemblement majoritaire et conscient, soudé par un projet cohérent, seul susceptible de surmonter les obstacles »*.

Les rapporteurs qui se sont succédé à la tribune ont bien cerné les multiples obstacles qui contrarient la réalisation d'une information de meilleure qualité. Ils ont fait preuve d'imagination pour la presse de l'avenir. En revanche, ils n'ont guère apporté de réponses aux *difficultés* dans lesquelles se débattent les représentants, présents au colloque, des nouveaux hebdomadaires qui se sont lancés ces derniers temps en province et qui sont autant d'expériences pour une information plus libre. Un syndicaliste normand a même déclaré que plusieurs de ces échecs étaient imputables au parti communiste et à la C.G.T...

Quoi qu'il en soit, la perspective et l'espoir de la victoire de la gauche en 1978 dominaient par trop la majorité des interventions et des rapports. Ce « tout ou rien » est peut-être la seule critique qu'on peut adresser à l'initiative syndicale cédétiste qui mérite de connaître des prolongements.

CLAUDE DURIEUX.

LES PROPOSITIONS

Les principales propositions faites par la C.F.D.T. — qu'elle verse au débat plus vaste sur l'information que la gauche pourrait engager — sont les suivantes :

● PRESSE (à court terme) :

Création d'un Conseil national de la presse, indépendant du pouvoir politique ;

Etablissement, par ce Conseil, d'un cahier des charges tendant notamment à garantir le pluralisme des idées dans chaque région ;

Application des ordonnances de 1944 ;

Refonte de l'aide publique à la presse reposant sur un critère de contenu, un critère financier, un critère de structure ;

Propositions à plus long terme :

Faire coexister trois types d'entreprises de presse : presse à but non lucratif, presse privée aidée, presse privée non aidée ;

Organiser un secteur socialisé d'imprimerie ;

Créer un fonds de développement par un prélèvement sur les recettes publicitaires ;

Accroissement des droits des travailleurs de l'entreprise (avec une responsabilité spécifique pour les journalistes).

● RADIO - TELEVISION (ex-O.R.T.F.) :

Restauration d'un véritable service public, indépendant du pouvoir et des puissances d'argent ;

Maintien du monopole, mais avec des garanties absolues pour l'expression des différents courants d'opinion ;

Création d'un Conseil national de l'audiovisuel chargé de veiller à l'indépendance du service public ;

Maintien de la redevance (mais diminution du taux de la T.V.A.) avec perspective de disparition de la publicité de marques ;

Réintégration de la Société française de production dans le nouvel établissement de radio-télévision ;

Promotion d'une véritable régionalisation ;

Autorisation des radios locales, gérées par les collectivités ;

Cahier des charges imposé aux postes de radio périphériques (R.T.L., Europe 1, R.M.C.).

CARNET

Naissances

— Michaële Filliond-Eck, Virginie et Alain Eck, ont la joie d'annoncer la naissance de

Anna

le 30 novembre 1977.
01140 Montmerle-sur-Saône (Ain).

— *M. Jean-Paul Grasset et Mme*, née Françoise Renon, et Anne-Brisce, ont la joie d'annoncer la naissance de

Guillaume-Arnaud

2, rue Ludovic-Bourdieu.
33560 Carbon-Blanc.

— *M. Maurice Karsenty et Mme*, née Christine Nerson, sont heureux de faire part de la naissance de

Raphaël

le 3 décembre 1977.
69000 Lyon, 62, rue Duquesne.

Mariages

— Mme B. Crolet, née Jacqueline Guignard,
M. Robert Monmarson et Mme, née Marie Verdeilhal des Molles,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants.

Sylvie et Denis

célébré dans l'intimité à Montpellier.
16, avenue Rapp, 75007 Paris.
« Mandresse », 87000 Panazol.

— *On nous prie d'annoncer le* mariage de

Mlle France Butruille,

fille de M. Max Butruille et Mme, née Elisabeth Hua,

avec

M. Dominique Séjourné,

fils de M. Bernard Séjourné et Mme, née Françoise Coville,
célébré en l'église Saint-Léon, à Paris, le 10 décembre 1977.

Décès

Philippe DIOLÉ

Nous apprenons la mort du journaliste, explorateur, écrivain,

Philippe DIOLÉ,

le 11 décembre, à Paris. Il était âgé de soixante-neuf ans.

[Né en 1908, à Saint-Maur, Philippe Diolé n'a jamais cessé de courir le monde en tous sens, au-dessus et au-dessous, puisque, non content d'y naviguer, il a plongé dans la plupart des océans du globe. Journaliste, il a publié de grands reportages dans « le Monde », « Paris-Presse », « France-Soir » ; il fut notamment le témoin de la révolte des Mau-Mau.

Explorateur et naturaliste, il a effectué diverses missions pour le Muséum d'histoire naturelle. Il a écrit de nombreux ouvrages, notamment « l'Aventure sous-marine », « Promenades d'archéologie sous-marine », « les Portes de la mer », « les Paysages de la mer », « Au bord de la terre », « l'Exploration sous-marine », « Le Plus Beau Désert du monde », « Dans le Fezzan inconnu », « la Vie et la mort des coraux » et « Nos amies les baleines », avec J.-Y. Cousteau, « les Oubliés du Pacifique », « Falco, chef plongeur de la « Calypso », avec Albert Falco.

On lui doit aussi des romans : « l'Eau profonde », « l'Okapi ». Il avait publié, cette année même, « l'Aventure de l'homme dans la mer » et « les Noces ». Philippe Diolé avait obtenu, en 1964, pour l'ensemble de son œuvre, le prix Jean-Walter, décerné par l'Académie française.]

— *Mme Lucien Allienne*, son épouse,
M. et Mme Durand-Gasselin et leurs enfants,
M. et Mme Marquet-Ellis et leurs enfants,
M. et Mme Frigola et leurs enfants,
Ses enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Montête, Decornoy, Robert, Vigneulle,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien ALLIENNE,
ingénieur A. M.,

survenu le 7 décembre 1977, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.
Les obsèques ont eu lieu en l'église de Ville-d'Avray.

— Mme F. Beraha,
Ses enfants, petits-enfants,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Isy BERAHA,
président du Consistoire israélite de Marseille.

L'inhumation a eu lieu à Marseille, le vendredi 9 décembre.
Ils présentent tous leurs remerciements pour les nombreux témoignages de sympathie.

— Mme Raymond Bernard,
Le professeur et Mme Etienne Bernard,
Mme Hélène Rochas et ses enfants,
M. et Mme Nicolas Bernard, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jérôme Gillet et leur fils,
M. et Mme Pierre Bollack, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Blum et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-septième année, de leur époux, frère, beau-frère et oncle,

Raymond BERNARD,
metteur en scène,
officier de la Légion d'honneur,
vice-président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Montmartre, le jeudi 15 décembre 1977, à 11 heures.
On se réunira à l'entrée du cimetière (avenue Rachel).
55, rue Pergolèse, 75016 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
[Le Monde *du 13 décembre.*]

— Mme Veuve Georges Botvinik, et ses enfants,
M. et Mme René Botvinik,
Le docteur et Mme Alain Botvinik et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean Botvinik et leurs enfants,
M. Herzl et Mme Béatrice Tabor et leurs enfants,
M. et Mme Daniel, Rachel, Elie et Isy Rotnemer et leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Georges BOTVINIK,
ancien interne
des hôpitaux psychiatriques,

survenu dans sa trente-neuvième année.
L'inhumation aura lieu au mont des Oliviers, à Jérusalem, le vendredi 16 décembre 1977, et la levée du corps le mercredi 14 décembre 1977 à 9 heures, 4, boulevard Diderot, à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie de faire part du décès de

Mme veuve Henri CHENEAU,
née Henriette Bochet,

survenu à Paris, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
De la part de
M. et Mme André Jacob, ses enfants,
Bernard et Elisabeth, ses petits-enfants,
M. et Mme Jacques Bochet, son frère et sa belle-sœur,
Et de tous ses neveux et nièces.
Les obsèques auront lieu en l'église Notre-Dame d'Auteuil (métro Eglise-d'Auteuil), le mercredi 14 décembre, à 13 h. 45.

— Marie-José Cocher, sa femme,
Emmanuel et Sophie Cocher, ses enfants,
M. et Mme Marcel Cocher, ses parents,
Edwige Cocher, sa sœur,
Yannik Cocher, son frère,
M. et Mme René Tardy, ses beaux-parents,
Et toute la famille.
Après la disparition en mer, le 12 novembre 1977, de

Guilhem COCHER,

vous convient à une prière commune, le samedi 17 décembre 1977, à 10 heures, en l'église Sainte-Madeleine, rue François-Mansart, le Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine).
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Rabastens (Tarn).
Mme Saves, née Pefourque, et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre FOURNIER,
directeur honoraire
de l'Enregistrement,
conservateur des hypothèques.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 13 décembre 1977, à 14 h. 30, en l'église Notre-Dame du Bourg-de-Rabastens.
Cet avis tient lieu de faire-part.
27, rue des Promenades,
81800 Rabastens.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Adrien Honorat,
Mlle Adrienne Honorat,
M. et Mme Charles Dias,
François, Frédéric,
M. et Mme Paul Mandinot,
font part du décès de

M. Adrien HONORAT,
chevalier de la Légion d'honneur,

pieusement survenu, dans sa quatre-vingt-douzième année.
Les obsèques ont eu lieu le samedi 10 décembre 1977 en l'église Saint-Pierre-d'Arène, à Nice.
42, rue des Potiers, 06000 Nice.
1, quai Aulagnier, 92000 Asnières.

— Mme Jean-François Jolivet,
Virginie et Nicolas,
Les familles Jolivet, Baudrillart et Aronstam,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-François JOLIVET.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 14 décembre, à 8 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris.
Une absoute sera donnée le jeudi 15 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Bruno, à Voiron (Isère).

— Mme Paul Pacreau,
M. et Mme Gérald Pacreau et leurs enfants,
Le docteur et Mme Bernard Pacreau et leurs enfants,
Le bâtonnier et Mme Yves Pacreau et leurs enfants,
Le commissaire-colonel et Mme Marc-Robert Thomas et leurs enfants,
font part du décès, survenu le 8 décembre 1977, de

M. Paul PACREAU,

leur époux, père et grand-père.
Les obsèques ont été célébrées le 10 décembre 1977, en l'église de Thouars (Deux-Sèvres).
27, avenue Victor-Hugo,
79100 Thouars.
2, boulevard Exelmans,
75016 Paris.
25, rue Pierre-Brossolette,
29200 Brest.
64, rue de la Bretonnerie,
45000 Orléans.
15, avenue du Fort-Louis,
17000 La Rochelle.

— M. et Mme Jean Piotrovitch d'Orlik et leur fils Youri,
ont la douleur de faire part du décès de

Oleg-Pierre,

leur fils et frère,
survenu accidentellement le 7 décembre 1977, à l'âge de seize ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.
La Grognarde, Bâtiment C/10,
avenue du Maréchal-Ney,
13011 Marseille.

— On nous prie d'annoncer le décès le 7 décembre 1977, à Dijon, du

comte Bernard du PORT de LORIOL.

De la part de
La comtesse Bernard du Port de Loriol, son épouse,
De Bertrand du Port de Loriol, son fils,
Et des familles Bastard de Boecklin, Maître, Devallon, Brossette, Deschamps, de Loriol, de Zurich, de Monléon, de Chollet, du Parc-Locmaria, et Mlle Tardy.
Les obsèques ont eu lieu le 10 décembre 1977, à Saint-Michel-de-Dijon.
Cet avis tient lieu de faire-part.
22, rue de Metz, 21000 Dijon.

— Le président,
Le conseil d'administration,
Et les membres du personnel de l'Union des annonceurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean SÉRÉ de LANAUZE,
président d'honneur,

survenu le 9 décembre 1977, dans sa soixante-dix-huitième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 14 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 158, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuville-sur-Seine, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.
53, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

[Né le 12 mai 1900 à Paris, M. Jean Séré de Lanauze était diplômé des facultés de lettres et de droit de Paris. Entré au sein du groupe Colgate-Palmolive en 1927, il y fit toute sa carrière, devenant, en 1940, P.-D.G. de *Palmolive-France*, puis, en 1952, P.-D.G. de Colgate-Palmolive, fonction qu'il exerça jusqu'en 1965. Depuis 1966, il était président d'honneur de Colgate-Palmolive. De 1968 à 1975, il fut également P.-D.G. du *Couvert français* et, de 1970 à 1975, P.-D.G. des Editions législatives et administratives. Enfin, il fut, de 1970 à 1974, président de l'Union des annonceurs, dont il était toujours président d'honneur, ainsi que président, en 1970 et 1971, de la Chambre économique de la publicité.]

Remerciements

— M. et Mme Jack Gazofalo,
Mlle Isabelle Gazofalo,
Les administrateurs, les membres et le personnel de la Chambre syndicale des mandataires en vente de fonds de commerce et industries de Paris et de la région parisienne,
remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

M. Marcel GHIGLIONE,

ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du retour à Dieu de

M. Ernest C. GUTZWILLER,

une messe de requiem sera dite à son intention le jeudi 15 décembre, à 18 heures, à l'église Saint-Nicolas, chapelle du Saint-Sacrement, 39, boulevard Saint-Germain.

— Pour le sixième anniversaire du décès de

Georges ARNAUD,
gouverneur de la F.O.M.,
chevalier de la Légion d'honneur,

une pensée est demandée à ses amis en union avec la messe qui sera célébrée à son intention le 15 décembre.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Mercredi 14 décembre à 9 heures, université René-Descartes, salle Liard, M. Abolfazl Pour-Hekmat : *« Le développement rural et ses indicateurs sociologiques en Iran »*.

— Vendredi 16 décembre, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Liard, M. Joseph Avril : *« Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers (1148-1240) »*.

Bienfaisance

— *L'Association Terre des Hommes de France* fait don d'une somme de 40 000 francs pour les sinistrés du cyclone en Inde et ouvre une souscription nationale.
Les dons doivent être faits à l'ordre du C.C.P. Paris 13 990 29 F avec la mention « Inde ».

Communications diverses

— En hommage à la mémoire des cent patriotes, dont cinquante-trois juifs, tombés sous les balles nazies le 15 décembre 1941, l'Amicale des juifs anciens résistants ranimera la flamme sous l'Arc de triomphe, dimanche 18 décembre 1977, à 18 h. 30.

Visites et conférences

MERCREDI 14 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., Grand Palais, Mme Chapuis : « Le siècle de Rubens » (entrées limitées).

15 h., 36, rue Saint-Bernard, Mme Garnier-Ahlberg : « L'église Sainte-Marguerite ».

15 h., métro Abbesses, Mme Pennec : « Paris 1900 ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch : « Hôtel de Sully ».

16 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Saint-Girons : « Le palais Soubise et l'hôtel de Rohan » (Caisse nationale des monuments historiques).

19 h. 30, Grand Palais : « Exposition Rubens » (Académie internationale des arts et des lettres).

15 h., métro Sully-Morland : « Les rénovations du Marais » (A travers Paris).

15 h. 15, Grand Palais, Mme Angot : « Le siècle de Rubens ».

15 h., 6, place des Vosges, Mme Ferrand : « Evocation de Victor Hugo en sa maison » (entrées limitées).

CONFERENCES. — 13 h., 16 h. et 20 h., 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation transcendentale » (entrée libre).

18 h. 15, 35, rue de Sèvres, professeur Abdel Magid Turki : « Mohammed et son message » (Fraternité d'Abraham).

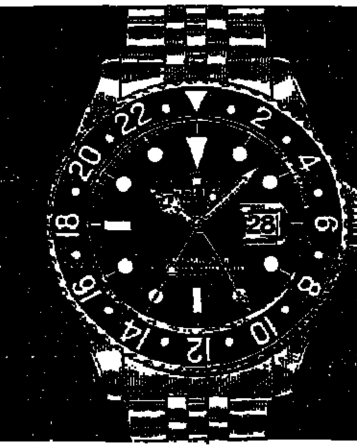
19 h., 25, rue Pradier : « La vie d'un lama au Tibet » ; 20 h. : « Pratique et Puja » (Institut d'études bouddhistes).

20 h. 30, Musée de l'Homme, Palais de Chaillot, M. Herbert Thomas : « Le problème de l'origine des hominidés dans le sous-continent indien ».

20 h. 30, Musée social, 5, rue Las-Cases, M. J. Phaure : « L'astrologie religieuse et le devenir de notre humanité » (Templia).

20 h. 30, grande salle de la Domus Médica, 60, boulevard de Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse ; Formation de votre esprit ; Dynamique conscient - inconscient » (Psycho-Santé).





هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88





*emplois internationaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
à vocation internationale recherche

— pour AFRIQUE DU NORD

chef bureau d'études *poste BS*
«BATIMENT et STRUCTURES»

aura la responsabilité d'une Division chargée des études, dossiers d'appels d'offres et contrôle des travaux de bâtiments administratifs, commerciaux, d'habitation et industriels.
Conviendrait à ingénieur ayant au moins 10 ans d'expérience en structures, lots techniques, bâtiment et direction d'études.

— pour AFRIQUE TROPICALE

ingénieur *poste ET*
«EQUIPEMENT de TERRAINS URBAINS»

Conseiller du D.G. d'une Société d'équipement de terrains urbains en création, il organisera les structures techniques de la Société, définira les programmes d'intervention, assurera le suivi des opérations.
Conviendrait à ingénieur ESTP, ESTP + urbanisme, 10 ans d'expérience dans l'aménagement des terrains urbains (parcellaire, VRD, assainissement).

Adresser lettre manuscrite en rappelant la référence du poste avec C.V., photo et prétentions

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

---

ur mission d'enseignement 2 à 3 mois Algérie portant groupe français recherche d'urgence

NGÉNIEURS DIPLOMÉS

se expérience pédagogique

echnologie - B.E. - Atelelr. lécanique. lectro-tech., électronique.

Nationalité française. Conditions intéressantes.

voyer C.V. + photo sous le T 001806 M, Régie-Presse, bis, rue Réaumur, Paris-2e.

FRES D'EMPLOI outre-mer anger, par répertoire hebdomadaire. Ecrire : Outre-Mer tations, B.P. 141 09 PARIS.

Banque suisse, un siècle de succès, mais aussi 100 années d'un prudent scepticisme, souhaiterait confier le démarchage de ses produits financiers et immobiliers à un conseiller de tr. haut niveau pouvant également apporter les preuves de sa réussite et de son marché.

Lettre avec C.V. et photo à : Dr. A. Tontchev, Case Postale CH-1961 LES COLLONS VALAIS-SUISSE.

Imple Sté de produits chimiques rech. pour sa filiale d'Abidjan 1 CADRE IVOIRIEN de format. comptable supérieure poss. un D.E.C.S. ou diplôme équivalent. Le cand. devra être libre rapidement et si possible posséder une expér. de quelques années. Il sera resp. de la comptabilité de la trésorerie et des finances. Les C.V. man. devront être adressés avec photo à : EUROSUD no 3 424, 2, rue Breteuil, 13001 MARSEILLE qui tr.

POUR AFRIQUE NOIRE

INGÉNIEUR MATÉRIEL
responsable de la gestion complète du matériel T.P. Achat, maintenance, etc. Formation A.M. ou équivalent. ANGLAIS COURANT

Envoyer C.V. détaillé à : AT, 29, av. Friedland, Paris-8e.

En Australie, Canada, Afrique du Sud, Afrique noire, Asie, Moyen-Orient, Amérique latine, Europe, des EMPLOIS vous attendent. Demandez le Mensuel spécialisé MONDEMPLOIS (M5) B.P. 246-09 PARIS.

Offres d'emplois cadres, Ingénieurs, Techniciens pour l'Amérique latine (Venezuela, Argentine, Brésil, Colombie, etc.) dans revue spécialisée. Doc. A.L.E. (E2) BP 422.09 PARIS

offres premier emploi

Aux jeunes ingénieurs...

Vous êtes à la recherche de votre premier emploi ?

Vous avez été capable de sortir d'un bon rang de l'X, des Mines, de Centrale ou des AM. Vous avez aussi «fait quelque chose de plus ...»

Pour préparer son avenir, notre groupe diversifié (7000 personnes, 350 cadres, 1 milliard 6 de CA) engage des débutants intéressés par l'industrie lourde, ou par la transformation.

Vous souhaitez commencer votre carrière par la technique puisque vous êtes ingénieur.

Vous admettez la mobilité professionnelle et géographique (logement assuré en province).

Vous souhaitez commander de façon moderne.

Vous écrivez rapidement au cabinet SIRCA sous référence 77458 M qui vous renseignera sur notre groupe, étudiera vos motivations, vos chances de réussite, et s'efforcera de bien orienter votre carrière.

Sirca
64, rue La Boétie 75008 Paris

POUR JEUNES
EN RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI

Bacheliers ou formation Technique, éventuellement diplômés de l'enseignement supérieur et parlant une ou plusieurs langues.

Agés de moins de 25 ans.

Proposons : stages de formation de 6 mois pour devenir : ATTACHES COMMERCIAUX spécialistes de l'export dans des P.M.E.

Ecrire avec curriculum vitae à FORMINTER, 91, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS.

INSEGE

pr 1er empl. (moins de 25 a., 3 à 5 a. d'étud. sup.) un entrain. rémunéré de 6 mois à la vie de l'entr. Form. théoriq. et personnelle (orientat., rech. d'empl.) Form. pratiq. en entrepr. Contacts assurés avec « anciens » et entr. Env. let. motivée et C.V d'urg. s/no 8.124, « le Monde », P. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

SI VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI
inscrit à l'ANPE

IFIP
INSTITUT DE FORMATION ET D'INFORMATION PERMANENTES

centre conventionné organise pour vous à Paris deux stages gratuits sur le plan national.

« LA FONCTION COMMERCIALE »
qui vous permettra de réussir une CARRIERE dans la vente ou dans l'administration de la vente en apprenant les TECHNIQUES qui feront de vous un professionnel de haut niveau particulièrement recherché et vous donneront les plus fortes chances de réinsertion et de réussite dans un domaine en pleine EXPANSION.
Le stage débutera le 29 décembre 1977 et durera 7 semaines.

« L'INFORMATIQUE POUR COMPTABLES »
ce que toute personne de fonction ou de formation comptable ne peut plus ignorer.
Le stage débutera le 29 décembre 1977 et durera 2 semaines.

Renseignements, programmes et inscriptions au : 37, rue de Châteaudun, 75009 PARIS TÉL. : 285-22-14 (lignes groupées).

---

offres premier emploi

Le Monde met chaque jour à la disposition de ses lecteurs cette rubrique dans les pages d'Annonces classées :

OFFRES PREMIER EMPLOI

afin de regrouper les propositions uniquement destinées aux jeunes à la recherche d'un premier emploi.

ANNONCES CLASSÉES TELEPHONEES

296-15-01

emplois régionaux

COMMONWEALTH OF AUSTRALIA
COMMONWEALTH SCIENTIFIC AND INDUSTRIAL RESEARCH ORGANIZATION
MONTPELLIER (FRANCE)

ENTOMOLOGISTE

domaine : CONTROLE BIOLOGIQUE DES PLANTES INDESIRABLES

Il est à pourvoir un poste d'écologiste/entomologiste pour la recherche sur les maladies des genres Emex, Echium et apparentés, ainsi que sur les insectes qui s'y rencontrent.

Ce chercheur participera à un programme de sélection et d'essai d'agents de contrôle biologique appropriés, sous la direction du Dr A.J. Wapshere, à la station CSIRO de Montpellier (France).

Les candidats devront être titulaire d'un diplôme scientifique avec spécialisation entomologique, complétée idéalement par des études d'écologie et de botanie, ou posséder une qualification analogue. Le chercheur désigné voyagera beaucoup en région méditerranéenne et au Moyen-Orient.

La pratique de la conversation anglaise et française est souhaitable; le permis de conduire valable est indispensable.

La rémunération, compte tenu des qualifications et de l'expérience se situera entre 4085 et 7321 francs mensuels. Les conditions générales de ce poste seront celles appliquées par l'Ambassade Australienne à Paris. Les candidatures, en anglais, comprenant curriculum vitae détaillé, qualification et expérience, emploi actuel, et les noms de deux personnes compétentes pour apprécier les capacités du candidat, devront parvenir au :

Dr A.J. Wapshere - CSIRO Biological Control Unit
335, avenue de l'Abbé Paul Parquel 34000 MONTPELLIER (France)
au plus tard le 31 janvier 1978.



secrétaire général

130 000 F +

P.M.E. - LIMOGES

Une P.M.E. très dynamique (C.A. 120 millions - environ 500 personnes) implantée dans le Limousin, recherche son Secrétaire Général à la suite d'un depart en retraite. Le poste est surtout orienté vers les problèmes juridiques, financiers et fiscaux, mais il comporte également la responsabilité des services administratifs et comptables.
L'évolution rapide de l'entreprise requiert la participation d'un homme de niveau supérieur ayant 35 ans minimum et une réelle expérience des questions juridiques et fiscales acquise soit en entreprise, soit au sein d'un organisme financier. Il faut être familier de l'outil informatique.

M. PERCHE, responsable de la branche industrie, vous remercie d'envoyer votre C.V., une photo récente et votre rémunération actuelle, en indiquant la réf. 71135/M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

sperar

LE HAVRE
Importante Société Constructions Mécaniques Filiale d'un Groupe International recherche

adjoint au responsable des méthodes

Ce poste conviendrait à un jeune ingénieur, diplômé Arts et Métiers ou équivalent, et ayant acquis une première expérience industrielle, soit comme assistant de Chef d'Atelier en mécanique générale, soit dans un Service des méthodes, en préparation mécanique.
Envoyer CV, photo et prétentions sous réf. 386 M au :

Cabinet Jean-Claude MAURICE
42, rue Legendre - 75017 PARIS



directeur commercial

Produits Alimentaires
130.000 F

Société moyenne bien implantée régionalement (Grande ville universitaire Ouest de la France) recherche son Directeur Commercial.

Le candidat retenu devra obligatoirement connaître le secteur de la distribution alimentaire (grandes surfaces et détail).

Il sera responsable de la définition et de l'application de la politique commerciale et de la promotion des ventes ; une expérience pratique du marketing mix sera vivement appréciée.

Pour postuler envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo en indiquant rémunération actuelle sous référence S 600159, au

Cabinet Alain H. PRENANT
50, avenue du Général de Gaulle
92130 Issy les Moulineaux
qui garantit le secret absolu des candidatures.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de

TOURS

recherche pour la création et l'animation d'un centre comptable et de gestion agréé un

DIRECTEUR COMPTABLE

de haut niveau (D.E.C.S., certificat supérieur, exp. de cabinet). Ecrire à la C.C.I., B.P. 69 37010 TOURS CEDEX.

Importante Société de services recherche

DIRECTEUR D'AGENCE

pour développer son activité connaissances informatique indispensables.

Fixe, intéressement, frais.

Lieu de résidence TOULOUSE

Ecrire à no 3 490, Publicités Réunies, 112 bd Voltaire, 75011 Paris qui transmettra.

Centre de recherches de Nancy recrute

PHARMACOLOGUE

pharmacien ou Dr en sciences. *Expérience en toxicologie souh.*

INGÉNIEUR Gde École

option aéraulique. Expérience en ventilation dépoussiérage ou en génie industriel, acquise en bureau d'études souhaitée.

TECHNICIENS SUPÉRIEURS

EN MESURE PHYSIQUE
formation de base BAC E F5 souhaitée au minim par DUT de mesures physiques. Nombrx déplacements de courte durée. Permis V.L. exigé.
EN PHYSIOLOGIE
maîtrise de physiologie humaine et connaissances en statistiques pour études d'ergonomie.

Adr. C.V. av. photo et prétent. s/réf. 1122 à SWEERTS BP 269 75424 PARIS CEDEX 09 qui tr.

Sté de construction à NANCY recherche
2 conducteurs de travaux confirmés ts corps d'état, 26 ans minimum. Etude de prix (projets) coordination et surveillance de chantier. Format. souhaitée : Ecole des conducteurs de travx de TOULOUSE. Adr. cand. et CV man. et prét. au no 8 185 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens 75427 PARIS-9e qui transmettra.

Recherche animateur 22 ans minim. pour établissement socio-éducatif, animation, gestion C.V., photo F.R.M.J.C., BP 133 61203 ARGENTAN (Cedex).

RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR PRINCIPAL
La Ville de CHAMBERY recrute
par voie de concours sur titres UN INGENIEUR PRINCIPAL (villes de 80 000 à 150 000 hab.). chargé ;
— de renforcer la direction générale des services techniq.,
— d'assurer la direction du service des études et de l'urban.
Candid. à adr. à M. le Maire : Service du personnel, hôtel de ville, 73011 Chambéry. Adr. av. le 15 janv. C.V faisant état en particulier des référ. et expér. dans les domaines suiv. :
— Circulation.
— Urbanisme Architecture.
— Génie civil - V.R.D.
Les cand. devront être titulaires d'un des diplômes prévus à l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 28 février 1963.
Echelle indiciaire : indices majorés de 324 à 635. Pr. de tech.

Recherche responsable gestionnaire plus animateur. Centre de séjour C.V. et photo C.R.A.D., B.P. 133, 61203 ARGENTAN.

emplois régionaux

POURSUIVANT SON PLAN DE RECRUTEMENT

TELIC STRASBOURG

recherche
POUR SES SERVICES DE STRASBOURG
pour son département logiciel
de la fonction étude et recherche

DES INGÉNIEURS INFORMATICIENS

niveau maîtrise en informatique ou école d'ingénieurs avec spécialité d'informatique.

Les candidats participeront à l'étude, au développement, à la maintenance de systèmes électroniques de pointe utilisant les microprocesseurs. Dans ce cadre, ils auront pour mission de faire l'analyse détaillée, la programmation, le support du logiciel de ces systèmes.

Deux types de postes sont à pourvoir :

- INGENIEURS DEBUTANTS souhaitant valoriser une bonne formation de base par une expérience industrielle sur les microprocesseurs.
- INGENIEURS EXPERIMENTES dans la conception et la programmation de systèmes temps réel sur mini ou micro-ordinateurs, et l'utilisation des langages évolués.

La connaissance de la langue anglaise est indispensable.

Envoyer C.V. avec photo et prétentions à :
TELIC 206, route de Colmar, 67023 STRASBOURG CEDEX.

Société PERONNIN

Semences de grandes cultures et produits de jardin

recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL

Homme de terrain, ayant l'expérience de la commercialisation de produits agricoles, il sera chargé de :

- participer à l'élaboration de la politique commerciale ;
- animer une équipe de 5 personnes (ventes et assistance technique).
- gérer et développer un CA de 30 millions de francs.

Lieu de travail : Montluçon.
Pour ce poste, écrire avec C.V. et photo à la :

Société G.L.G.
B.P. 51
63360 GERZAT

Nous sommes un Cabinet d'importance nationale d'AUDIT - d'EXPERTISE COMPTABLE et de CONSEIL.
(350 personnes en France - 250 personnes en Afrique).

Nous recrutons pour renforcer notre service administratif et financier, décentralisé à NANTES, un

CONTROLEUR DE GESTION

Ce collaborateur participera au suivi du contrôle budgétaire et de la trésorerie - système informatisé très élaboré -

De formation supérieure + D.E.C.S., le candidat devra avoir au moins 2 ans d'expérience.

Une lettre de candidature accompagnée d'un C.V. est à adresser à

Jean Adrian -
HELIOS FRANCE
7 rue de Chaillot 75116 PARIS

HAVAS CONTACT

GIXI

Filiale du groupe CISI, recherche
POUR LA ROCHELLE réf. LM01
POUR LYON réf. LM02

informaticiens confirmés

niveau
- ingénieurs
- analystes
- programmeurs

pour réaliser des applications de gestion sur systèmes I.BM. - C.I.I. - H.B. et mini-ordinateurs.

Déplacements à prévoir.

Adresser C.V. détaillé, prétentions et date de disponibilité en précisant la référence à :
GIXI Ingénierie Informatique
ZA de Courtabœuf - Avenue de la Baltique
B.P. 110 - 91403 ORSAY CEDEX

ingénierie informatique

Emplois et Carrières





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

MAÏS ANGEVIN

recherche
pour seconder le Directeur de la Production

INGÉNIEUR AGRONOME

Homme de terrain essentiellement, capable de suivre les problèmes techniques posés par la production de semences de maïs, il fera preuve de qualités de contact pour mener des actions de conseils et de prévisions auprès des agriculteurs.

Responsable d'une équipe de 6 à 8 techniciens, cet ingénieur aura obligatoirement une expérience professionnelle de 3 à 5 ans environ acquise sur le terrain.

Pour ce poste basé à Angers

Ecrire avec C.V. et photo à la :
Société G.L.G. - B.P. 51 - 63360 GERZAT

MICHELIN

offre des postes de

TECHNICO-COMMERCIAUX

Responsables, en France, d'un territoire équivalent à un département, dans lequel ils seront chargés de mettre en œuvre, une politique commerciale éprouvée, au service d'une clientèle de professionnels.

Vente - Etude des besoins - Conseils sur l'utilisation d'une vaste gamme de produits - Assistance technique sur les chantiers - l'ensemble étant étroitement lié.

Ces postes conviennent à des jeunes gens de formation secondaire (BAC) ou supérieure, pour lesquels le lieu d'affectation n'est pas un problème.

Formation (avec salaire + frais de déplacement) assurée durant plusieurs mois.

A l'issue du stage, nous offrons :
— une situation stable,
— un fixe important + prime sur objectif,
— une évolution possible en France ou à l'étranger.

Ecrire avec C.V. détaillé à MICHELIN SP33/9522
63040 - CLERMONT-FERRAND CEDEX

arts graphiques

ENTREPRISE LEADER
crée dans ville de province un poste

chef de fabrication

Il assure le bon fonctionnement des ateliers matières premières et coupe impression offset et hélio, façonnage (au total 300 personnes) dans les meilleures conditions de productivité et respect des budgets.

Ce poste est un tremplin devant amener à une fonction de Directeur d'Usine pour un ingénieur à fort potentiel.

Il s'adresse à un ingénieur de formation ayant impérativement l'expérience de productions grande série sur commandes et devis, et connaissant si possible l'offset.

La rémunération de départ n'est pas inférieure à 120.000 F. et sera liée à la qualité de l'expérience acquise.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle sous référ. 743 M à notre Conseil

centor DEPARTEMENT EMPLOI
13 bis, rue Henri Monnier 75009 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ALIMENTAIRE

Grande ville universitaire
300 km sud est Paris

LEADER SUR SES MARCHÉS
recherche pour son département marketing

CHEF DE PRODUITS

Sous la responsabilité du Chef de groupe Marketing, il se verra confier une importante gamme de produits existants.

Pour réussir, le candidat devra disposer d'une solide formation (ESSEC - ESC ou équivalent) et avoir 2 à 3 ans d'expérience dans une fonction analogue.

Adresser candidature manuscrite, C.V., photo en précisant fourchette de rémunération espérée, sous réf. 7644 à Pierre Lichau S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

Discrétion totale - Réponse rapide

Importante société région RHONE-ALPES
(600 personnes - 100 millions de C.A.)
fabriquant des petits équipements
pour l'automobile et l'industrie,
recherche son Chef de Service

ADMINISTRATION ET GESTION COMMERCIALE

Directement rattaché à la Direction Générale, il prendra en charge un service de 30 personnes et aura la responsabilité de l'organisation et la gestion de l'administration des ventes - la mise en place du tableau de bord commercial - l'élaboration des prévisions - le suivi des cadencements - la gestion des stocks.

Ce poste charnière assure les liaisons permanentes entre les services Vente - Appro - Fabrication - Facturation.

Le candidat de 30 ans minimum doit avoir une expérience confirmée dans un poste de responsabilité similaire acquise de préférence dans une société industrielle du secteur automobile.

Lieu de travail : ville moyenne région Rhône Alpes

Merci d'adresser votre candidature en indiquant rémunération actuelle, sous référence 346 GB à

algoe
Association Lyonnaise d'Ingénieurs Conseils
Route de Champagne, 69130 ECULLY.
chargé du recrutement.

analystes

Lyon - Nancy - Rennes Montauban - Niort

L'UNION DES CAISSES CENTRALES DE LA MUTUALITÉ AGRICOLE recherche 9 analystes. Les candidats devront être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (maîtrise d'informatique ou niveau équivalent) et avoir une expérience concrète de 2 à 3 ans minimum. Ils participeront avec les chefs de projet aux études et à la mise en place d'un système informatique évolué avec « TEMPS RÉEL ET BASE DE DONNÉES ». (Réf. 8961/M)

Adresser votre CV, avec une courte lettre manuscrite + photo et prétentions à Sema-Sélection :
52128 MONTROUGE - Centre Maine, 15-15, rue Barbès.

sema selection

Société de Promotion Immobilière Montpellier Littoral

recherche

chef de vente

Le candidat retenu sera chargé de la détermination de la politique commerciale et de l'animation des vendeurs pour les programmes réalisés *par la société sur son secteur d'activité.* Pour pouvoir occuper ce poste il faut être âgé de 30 ans au moins posséder un diplôme d'études supérieures, et avoir une expérience de 5 ans minimum dans la vente de produits immobiliers Rémunération motivante fonction des résultats. Possibilités de carrière au sein d'une société en expension.

Ecrire avec C.V. manuscrit, photo et prétentions à Havas n° 16402 Montpellier

DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT

recherche

INGÉNIEUR

- Diplômé ENSI. DESS ou équivalent.
- Débutant ou quelques années d'expérience pour :

CALCUL NUMERIQUE

Appliqué aux dépouillements de mesures et études paramétriques.

- Facilité de communication.

Ecrire avec curriculum vitae, photo et prétentions, à M. le Directeur de l'Etablissement technique de Bourges :

Carref. de O-Nord, route de Guerry, 18015 Bourges.

ORGANISME FINANCIER
recherche

CHARGÉ D'ÉTUDES

homme, 2 à 4 ans expér. financière ou études école commerciale, D.E.S., sciences éco ou équiv. Travail en province.

Ecrire n° T 001807 M avec CV REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

PS Conseil

Un important organisme de Lille qui jouit d'une très grande notoriété, recherche un :

CHARGÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES
60.000 F

Intégré à une équipe pluridisciplinaire, mais dans un esprit de large autonomie, il se verra confier la responsabilité des études macro-économiques sur l'évolution des emplois, des activités, des revenus, des investissements etc... à l'échelle de la métropole Nord. Les candidats seront titulaires d'un DES de sciences économiques ou du diplôme de l'IEP de Paris section économie ou service public, ou équivalent, et bénéficieront de préférence d'une expérience de 6 à 12 mois acquise sous forme de stages ou de premier emploi. Hommes d'analyse, mais aussi de synthèse, ils auront le goût de la recherche qui débouche vers l'action. La rémunération annuelle de départ sera de l'ordre de 60.000 francs. Les perspectives qu'offrent ce poste ainsi que le contexte dans lequel il se situe lui confèrent un réel intérêt. Ecrire à S. BOSSUT.

Adresser C.V. sous référence A/424M à :
PS CONSEIL
19, Résidence Flandre - 59170 Croix
Discrétion assurée

Société de services en informatique recherche pour RHONE-ALPES

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
Référence 201.

Ayant quelques années d'expérience dans la mise en œuvre et la programmation de mini-processeurs (6800, ...) et de mini-calculateurs (Solar, PDP, ...).

INGÉNIEUR COMMERCIAL
Référence 202.

Pour vendre des systèmes d'automatisation et de *régulation à base de mini-calculateurs industriels.*

Envoyer C.V. manuscrit, photo, en précisant la référence du poste n° 40.226, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.
DISCRETION TOTALE ASSUREE.

ITT OCEANIC recherche
pour son usine de CHARTRES

ingénieur industrialisation

- Il sera Responsable des études d'implantation, d'organisation du travail, d'équipements de production et de systèmes électro-mécaniques.
- Il négociera avec les fournisseurs concernant ces divers problèmes.
- Il aura une expérience d'au moins 3 à 5 ans en bureau d'études et fabrication grande série.
- Formation : Ecole d'Ingénieurs ou équivalent + maîtrise (si possible).
- Expérience requise : électromécanique, gestion + organisation du travail.
- Anglais technique lu et parlé.

ITT OCÉANIC

Ecrire avec C.V. et prétentions à Mme Le May ITT OCEANIC 97, avenue de Verdun 93230 ROMAINVILLE

GROUPE NATIONAL AGRO-ALIMENTAIRE

recherche
dans le cadre de son développement en Grandes Surfaces.

ASSISTANT CHEF DE PRODUIT

Futur responsable du merchandising et de la promotion d'une gamme de produits dans un marché en fort développement.

Age : 27 ans minimum.
Expérience commerciale d'au moins un an dans la Grande Distribution.

Niveau souhaité : E.S.C. ou I.U.T.
Gestion distribution.
Le poste nécessite des déplacements fréquents dans toute la France et est basé en province.

Ecrire avec C.V. et photo à n° 1.810, HAVAS 37018 TOURS CEDEX, qui transmettra.

Assistant contrôller
Le Havre F 75 000

L'état major européen d'un groupe international très solide et bien implanté en Europe recherche un assistant «Financial Reporting Manager». Travaillant en étroite collaboration avec lui, il sera chargé des opérations mensuelles de centralisation et de consolidation des états financiers, du reporting des diverses filiales européennes vers la maison-mère, de la préparation, du suivi *des plans et des budgets* et de *l'analyse mensuelle* des résultats. Selon les circonstances, il sera chargé d'un certain nombre d'études financières, relatives aux filiales.

Le candidat aura une bonne formation comptable et budgétaire complétée par une expérience de deux ans de comptabilité et de reporting anglo-saxon. La connaissance de l'anglais est indispensable. Ce poste offre de réelles chances de développement pour un candidat de valeur.

Adresser C.V. détaillé s/réf.8501 à : R.INBONA Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 - Discrétion absolue.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

---

offres d'emploi

DIRECTEUR GENERAL
250.000 F +

Le groupe, (1250 personnes dont 700 en France) est spécialisé dans la conception et la fabrication de matériel d'équipement d'une technique élaborée (conditionnement, imprimerie ...).
Avec une augmentation moyenne de son C.A. de 30% l'an depuis 1970, il a réalisé en 1976 un C.A. H.T. de 186 millions de francs dont 80% à l'exportation. Cette progression continue.
Désirant se consacrer de plus en plus aux problèmes de politique générale du groupe, le Président Directeur Général recherche son adjoint, Directeur Général qui prendra en charge progressivement la vie quotidienne du groupe et se préparera à en prendre à terme la présidence. Ce poste pourrait convenir à un homme de plus de 45 ans, *de formation supérieure* (niveau Grande Ecole) ayant déjà exercé des fonctions similaires lui ayant donné une vision globale des problèmes d'un groupe international notamment en matière commerciale et de gestion. Une formation technique serait appréciée. La pratique courante de l'anglais est nécessaire.
Ne pas envoyer de C.V.

France Cadres 26 rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Référence 748 M.



LE SECRETARIAT D'ETAT AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

recrute des informaticiens par concours

80 ANALYSTES
35 PROGRAMMEURS SYSTEME

Inscriptions jusqu'au 3 Janvier
Epreuves écrites les 1 - 2 - 3 Février 1978

70 PROGRAMMEURS
35 PUPITREURS

Inscriptions jusqu'au 4 Janvier
Epreuves écrites les 6 - 7 Février 1978

Formation rémunérée
Avantages indemnitaires
Accès aux emplois supérieurs

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

PARIS
DIRECTION DES POSTES DE PARIS
140, Boulevard du Montparnasse
75675 PARIS CEDEX 14

PROVINCE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES POSTES
au chef-lieu du département de résidence

JURISTE D'ENTREPRISE

BSN-Gervais Danone recherche un cadre juridique, Licencié en Droit, ayant acquis au moins 3 ans d'expérience en Droit des Sociétés et Droit Commercial, en entreprise ou en cabinet spécialisé.

Dans un Service Juridique, il sera chargé, pour des sociétés françaises et étrangères du Groupe, de la préparation et de la réalisation juridique des opérations relevant du Droit des Sociétés. Il *participera à la préparation*, à la rédaction et la négociation de contrats variés, notamment internationaux. Il réalisera différentes études en Droit Français, Européen, International.

Langues : Anglais + Allemand (lu).

Lieu du poste : Paris.

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, sous réf. J 17, à Jean Bürckel - BSN-Gervais Danone 7, rue de Téhéran - 75008 Paris.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

Chef Comptable F.90000.

La filiale française (250 personnes, F 70 millions de chiffre d'affaires) d'un important groupe américain recherche dans le cadre d'une expansion très rapide un responsable de son service comptable.

Basé à Paris et rattaché au Directeur Financier, ce cadre aura pour mission d'animer une équipe de 8 personnes, de repartir les tâches et de mettre en place une organisation capable de supporter la croissance des opérations comptables. Il supervisera tous les *travaux* de comptabilité générale, clients, fournisseurs et caisse. Il veillera directement à la préparation en temps voulu des informations destinées aux états financiers mensuels.

Le candidat aura 33 ans minimum, une formation comptable de niveau DECS et l'expérience de la direction d'un service. La connaissance de l'anglais écrit est souhaitable.

Adresser C.V. détaillé s/réf. M 8401 à : J.N. CRÊTÉ, Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris cedex 15 Discrétion absolue



SERTI

Nous comptons parmi les premières Sociétés de Conseil en Informatique de Gestion et nous appartenons à l'un des Groupes les plus importants dans ce domaine. Nous cherchons pour PARIS et la région parisienne plusieurs

analystes
et
analystes programmeurs
confirmés
programmeurs
débutants

de formation ENSI, MIAG ou IUT.

Ils participeront à la réalisation de projets pour nos clients. Leur activité se caractérisera par sa diversité : applications, méthodes de travail, langages, matériels, systèmes d'exploitation.

Écrivez nous sous réf. M6. Nous étudierons confidentiellement votre candidature.

SERTI-SÉLECTION,
49 avenue de l'Opéra,
75002 Paris

Nous sommes la filiale francaise de
DIGITAL EQUIPMENT CORPORATION
leader dans le domaine des mini-ordinateurs et constructeur de réputation mondiale de systèmes de grande puissance.

Ingénieurs logiciel

Venez vous joindre à notre département Logiciel, en pleine expansion.

Vous avez une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la Gestion (réf. ILG) ou dans le domaine industriel (réf. ILI), et vous maîtrisez la langue anglaise.

Votre rôle sera :
- d'aider nos ingénieurs commerciaux dans la définition des systèmes informatiques que nous proposons,
- de fournir à nos clients une assistance logicielle (système et application).

Dans le cadre de vos activités vous serez amené à suivre l'évolution des techniques informatiques de pointe.

Veuillez nous adresser votre candidature avec photo, en précisant la référence choisie, à la Direction du Personnel de

digital — DIGITAL EQUIPMENT FRANCE
18 rue Saarinen - Silic 225
94528 RUNGIS Cedex

Cadre Comptable et Financier

80.000 + **PARIS**

Une importante Société de Services à caractère public, crée dans le cadre de son développement et pour assister le Chef de ses Services Comptables un poste de Cadre Comptable & Financier pour prendre en charge et diriger le Service de la Comptabilité des Tiers et des Immobilisations et qui comptera un effectif de 15 personnes environ.

Ce poste conviendrait à un Diplômé d'Etudes Supérieures, Commerciales, Comptables ou équivalent, justifiant déjà si possible de quelques années d'expérience dans des fonctions similaires et d'une bonne pratique de l'informatique adaptée à ces problèmes ou désireux d'accéder à de telles responsabilités.

Cette fonction peut comporter quelques missions intéressantes d'Audit de courte durée tant en France qu'Outre-Mer.

La rémunération annuelle brute prévue dépendra essentiellement de la valeur et de l'expérience du candidat.

sélé CEGOS — Adresser lettre man. et CV détaillé précisant niveau actuel de rémunération, sous référence 6072/M à Fr. ROUSSEAU - Sélé-CEGOS 33, quai Galliéni 92152 SURESNES - Discrétion totale garantie.



ingénierie chimie-pétrole
Recherche pour son Service Travaux

Directeurs de chantier

Grande expérience :
- des contrats internationaux de langue anglaise type «cost + fee» et «turn key grass root»,
- des réalisations de complexes chimiques et pétrochimiques,
- des marchés de travaux tous corps de métiers et du «direct labor» dont le montant global est supérieur à 300 MF.

Envoyer C.V. détaillé précisant rémunération actuelle, photo, accompagnés d'une courte lettre manuscrite, sous référence 759 M au :

Service du Personnel
30-32 rue Guersant 75017 Paris.

Nous sommes un Cabinet d'importance nationale d'EXPERTISE COMPTABLE et de CONSEIL (350 personnes en France - 250 personnes en Afrique). Nous recherchons un consultant de haut niveau, responsable d'

ETUDES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Le candidat auquel nous confierons cette fonction devra avoir de 5 à 8 ans d'expérience professionnelle acquise en Cabinet et en Entreprise.
Il sera chargé de missions telles que :
- diagnostic et évaluation d'entreprises,
- prévisions financières,
- contrôle de gestion.

Son association à moyen terme est souhaitée.
Ce poste est à pourvoir à Paris et implique des déplacements en France et en Afrique.
Une lettre de candidature accompagnée d'un CV est à adresser à Jean Adrian - HELIOS FRANCE,
7, rue de Chaillot - 75116 Paris.

HAVAS CONTACT

---

la Générale
Informatique d'Exploitation

recherche

techniciens méthodes informatiques

- formation ingénieur, maîtrise,
- organisateurs.

Pour :
- ordonnancement, lancement de travaux,
- mise en place de nouveaux circuits liés à l'évolution de l'exploitation.

Envoyer CV, prétentions (sous réf. 344M)
Service du Personnel
Tour Franklin, Cédex 11
92081 PARIS La Défense.

GIE

FILIALE FRANÇAISE, GROUPE MULTINATIONAL
LEADER SUR SON MARCHÉ,
recherche pour son siège à Paris

DIRECTEUR TECHNIQUE

ayant expérience après vente
de matériels informatiques
excellentes connaissances techniques
expérience confirmée dans la gestion
de personnel et suivi de budget.
Anglais courant.

Envoyer lettre manuscrite et CV détaillé avec photo sous la référence 2300 à RC & A 1, rue Edouard Colonne 75001 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIE ALIMENTAIRE
leader dans sa branche
SIEGE SOCIAL BANLIEUE SUD
recherche

analyste de gestion

- Formation supérieure requise
- Le candidat devra en outre avoir acquis une bonne maîtrise de la comptabilité analytique et posséder une expérience de quelques années dans le domaine du contrôle de gestion

Adresser lettre manuscrite avec C.V. détaillé photo et prétentions à No 39964 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Une Société de Conseil
en Informatique de Gestion
cherche de

Jeunes Diplomés en Informatique
(DUT-MAITRISE-LICENCE)

Libérés du service militaire
Après formation, ils auront un rôle d'assistance en informatique auprès de nos clients.
Des déplacements en province sont à envisager
Ecrire en envoyant une lettre manuscrite et une photo sous référence 6341 à :

Utp 31, Bd BONNE NOUVELLE 75002 PARIS qui transmettra

Comptable, engagez vous, vous verrez du pays.

Vous êtes un jeune cadre comptable et administratif, DECS HEC, ou ESSEC. Vous avez une bonne expérience de la comptabilité en Cabinet ou dans les Travaux Publics, et vous parlez anglais. Engagez-vous.

Vous serez d'abord au siège, en banlieue Sud.
Mission : comptabilité et gestion de chantiers. Nous vous perfectionnerons (ce qui sous-entend le sens du contact et certains déplacements en Afrique ou en Iran.) Ensuite, un nouveau champ d'action : nous vous confierons la direction administrative d'une de nos agences ou d'un de nos chantiers, à l'étranger. (gestion, comptabilité, personnel,...). Vous verrez du pays.

Nous ? Un grand du terrassement et du génie civil. Présent tant en France qu'à l'étranger, où nous ouvrons régulièrement de gros chantiers. Et nous aimons garder nos cadres, en les faisant évoluer. Vous signez ?

Ecrivez sous réf 2460 M à :

RSC carrières 92, rue Bonaparte 75006 Paris, qui transmettra. Discrétion assurée.



SIEGE PARIS TROCADERO

Importante banque privée, équipée d'un centre de traitement informatique IBM 370/158 Bi-processor avec réseau national de télétraitement, nous engageons des
analystes organiques confirmées selon les critères suivants :
– Indispensable : 2 à 3 ans d'expérience dans la fonction.
– Nécessaire : connaissances OS-COBOL et Assembleur.
– Appréciée : pratique DL 1 et IMS.

Dynamiques, ayant le sens des responsabilités, les candidats retenus participeront à la réalisation de nouvelles applications et à la refonte ou maintenance des anciennes, toutes orientées vers l'utilisation du Télétraitement.

Env. CV, prétent. annuelles brutes, photo, à Havas Contact, 156, bd Haussmann - 75008 Paris, sous n° 37310 M.

HAVAS CONTACT

---

chef du service administratif et du personnel

Nous sommes un fabricant français de composants électroniques à l'implantation mondiale. Le chef du service, basé à Paris, dépend de notre directeur général et assure :
la fonction personnel : emploi, relations syndicales, gestion, en France et un rôle de conseil pour tout le groupe ;
le juridique : assistance et conseil pour les négociations de contrats et de licences, les assurances, les brevets, les litiges ;
l'organisation : l'élaboration et mise en place de procédures pour le groupe ;
les services généraux : entretien, sécurité, courrier pour le siège parisien.
Agé de 30 ans minimum, Sup. de Co. ou juriste, il a au moins cinq ans d'expérience en service du personnel ou dans un cabinet. Il parle et écrit couramment l'anglais. Ecrire à Y. CORCELLE, à Paris, réf. 3275 LM.

cadre chargé de recrutement

Le responsable du recrutement d'une société française de service, leader sur son marché, cherche pour l'assister un tel cadre.
A 28 ans minimum, de formation supérieure (psycho. industrielle par exemple), il participe à la définition et à la mise en place de procédures de recrutements d'ingénieurs commerciaux et de techniciens. Il a nécessairement une première expérience de recrutement en entreprise.
Le poste est à pourvoir au siège, actuellement dans la région lyonnaise, en 1979 transféré à Orléans. Ecrire à R. BEROUD, à Lyon, réf. 434 LM.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE – 75008 PARIS
10, RUE DE LA REPUBLIQUE – 69001 LYON

JEUNES ESC DEBUTANTS

Kronenbourg vous propose un premier emploi, une formation et d'intéressantes perspectives d'évolution.
La Force de Vente est un atout majeur de la réussite de Kronenbourg, leader sur le marché national des bières de luxe.
Pour préparer l'avenir, la Direction Générale a décidé de recruter de jeunes ESC débutants attirés par la vente.
Un important programme de formation a été élaboré : un cycle alterné de séminaires sur le marketing, les circuits commerciaux, les techniques de vente, la gestion des ventes, et de périodes de contacts sur le terrain.
Ensuite, dans une Direction Régionale de Ventes, des fonctions de Chef de Secteur leur seront confiées, avec la responsabilité :
- de la clientèle sur une zone géographique déterminée,
- des objectifs de vente et des budgets promotionnels,
- de l'animation et de la formation des forces de vente des distributeurs.

Leur évolution de carrière sera fonction de leurs résultats et de leurs ambitions.
Cette proposition intéresse de jeunes ESC débutants, mobiles géographiquement, ayant effectué, de préférence, des stages de vente.
Des réunions d'information suivies d'entretiens individuels seront organisées dès le début du mois de Janvier.

Adressez votre candidature, sous réf. J 24, avec c.v. détaillé, en précisant les raisons pour lesquelles notre offre vous intéresse, à Jean Bürckel - BSN-Gervais-Danone - 7, rue de Téhéran - 75008 Paris.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

Directeur Administratif et Comptable

100 - 130.000 F.

Un Laboratoire pharmaceutique français d'excellente notoriété et de taille moyenne, banlieue Ouest-RER, recherche son Directeur Administratif et Comptable.

Placé sous l'autorité et le contrôle du Directeur Général, il sera responsable de l'ensemble des problèmes comptables, budgétaires, administratifs ainsi que de la gestion du personnel ; il assurera les relations avec la sous-traitance informatique et dirigera une équipe de 6 personnes.

Ce poste à pourvoir très rapidement, sera confié à un diplômé d'Etudes Supérieures, de préférence titulaire du D.E.C.S., 35 ans minimum et justifiant déjà de plusieurs années d'une expérience équivalente acquise si possible dans une entreprise moyenne de production.

sélé CEGOS — Adresser lettre man. et CV détaillé sous Réf. 6073/M à Fr. ROUSSEAU - Sélé-CEGOS, 33, quai Galliéni 92152 SURESNES, qui s'engage à répondre et garantit une totale discrétion.

offres d'emploi

IMMOBILIARE - FRANCE

Filiale autonome d'un Groupe international, notre Société comporte l'ensemble des fonctions de la promotion immobilière y compris la commercialisation.

Notre activité en France a connu depuis 3 ans un développement régulier sur des projets du secteur libre et aidé, en Région Parisienne.

Le lancement de nouveaux programmes rend nécessaire l'intégration à l'équipe existante de

RESPONSABLES
de
PROJETS IMMOBILIERS

Rattachés au Directeur des Programmes ; ces responsables participent à la définition des projets dont ils prennent en charge le montage administratif, financier et technique, ainsi que la commercialisation, en relation avec la Direction Commerciale.

Les candidats, âgés de 30 ans environ, de formation supérieure (H.E.C. ou équivalent, I.E.P., Droit), auront 5 à 8 ans d'expérience de la promotion dans une entreprise moyenne ou importante, où ils auront été responsables de projets complets.

L'intérêt du poste, situé à Paris, la rémunération et les possibilités d'évolution devraient attirer des candidats de premier plan.

Les candidatures avec curric. vitae adressées à : INTERACTION, 53, rue de Lisbonne, 75008 Paris, seront traitées avec une absolue discrétion.

Multinationale Ordinateurs recherche

• ingénieurs cadres de maintenance

130.000 à 160.000 F

- 3 postes à pourvoir immédiatement - 7 postes à pourvoir à court terme,
- Ingénieurs confirmés ayant 3 ans d'expérience sur IBM 158 ou 168,
- accession rapide à la fonction chef du territoire pour un ordinateur compatible IBM dont le succès s'affirme sur le marché,
- les postes sont à pourvoir en Région Parisienne et en province à moyen terme.

Réf. 7744 FM

• supports software

140.000 à 165.000 F

(programming support représentative pour mêmes ordinateurs que ci-dessus).

- 1 poste à pourvoir immédiatement - 2 postes à pourvoir à court terme,
- lieu de travail Paris. Réf. 7745 FM

• techniciens de maintenance

POUR PÉRIPHÉRIQUES

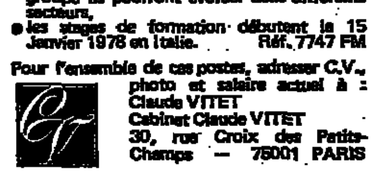
60.000 à 75.000 +

- pour périphériques comptables de grande diffusion (bandes, disques, mémoires),
- pour 1978, 17 postes à pourvoir toutes régions. Formation assurée. Réf. 7746 FM

• ingénieurs en analyse du travail

- ingénieurs confirmés diplômés grandes écoles telles que AM et IDN,
- après une formation de 7 à 8 mois, ils seront dans un premier temps chargés de problèmes touchant à l'analyse du travail,
- ces postes impliquent une grande disponibilité, la connaissance de l'anglais et si possible de l'italien,
- une expérience similaire serait appréciée,
- dans le cadre de l'expansion très rapide du groupe ils pourront évoluer dans différents secteurs,
- les stages de formation débutent le 15 Janvier 1978 en Italie. Réf. 7747 FM

Pour l'ensemble de ces postes, adresser C.V., photo et salaire actuel à :



Claude VITET
Cabinet Claude VITET
30, rue Croix des Petits-Champs — 75001 PARIS

Kässbohrer France

IMPORTATEUR D'AUTOCARS SETRA

recherche

CADRE COMPTABLE

Assistant du Chef comptable
DECS ou équivalent

expérience société 5 ans
jusqu'au bilan
déclarations sociales
et fiscales

Écrire avec C.V. et prét. à
KASSBOHRER FRANCE SARL
2-6, rue du Vignolle
95200 SARCELLES

ATTACHÉ DIRECTION

PARIS **85.000 F +**

Nous sommes une société d'importation et de distribution (130 personnes - 100 millions C.A.), spécialisée dans les produits industriels de haute technologie.

La progression constante de nos activités nous amène à rechercher notre futur Responsable Administratif. Le candidat, 28 ans minimum, de formation supérieure (ESSEC, Sciences Po, ou Sciences Eco ou équivalent) devra justifier d'une expérience réussie acquise si possible à un poste de gestionnaire.
Son dynamisme, allié à un sens de l'organisation, devrait lui permettre de prendre progressivement en charge les différents services généraux (informatique, logistique...) nécessaires au développement des départements commerciaux et à la fiabilité du contrôle de gestion.
De bonnes notions d'anglais seraient un atout supplémentaire.
Possibilités sérieuses d'évolution de carrière.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé à M. Kher, CIS, 44, avenue Président-Wilson, 75116 PARIS. Réponse et discrétion totale assurées.

---

etap

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS - 6.000 PERSONNES - RENFORCE SES ÉQUIPES DANS LE CADRE DE SON DÉVELOPPEMENT ET RECHERCHE

DIRECTEUR DE FILIALE

Diplômé grande école, ayant l'expérience des négociations (grands clients, collectivités locales...) et de la gestion industrielle.

Il sera chargé de monter et de diriger une nouvelle filiale.

Poste intéressant pour candidat ayant les qualités d'un chef d'entreprise.

Ordre de grandeur de rémunération

150.000 F

Résidence grande ville province.

Ecrire sous référence XM 266 AM.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE FRANÇAISE - 1.500 PERSONNES - RECHERCHE POUR UNE DE SES USINES (500 PERSONNES)

RESPONSABLE SERVICE DU PERSONNEL

Il sera responsable auprès de la direction centrale du personnel à Paris et du directeur d'usine de l'ensemble des relations humaines :

- recrutement et formation,
- promotion rémunération,
- gestion du personnel,
- relations avec les représentants du personnel.

Poste à pourvoir :

- soit dans usine CHATEAUDUN
- soit dans usine DIJON.

SITUATION INTÉRESSANTE IMPLIQUANT A TERME POSSIBILITÉS DE PROMOTION POUR CADRE FORMATION SUPÉRIEURE OU NIVEAU ÉQUIVALENT, AYANT ACQUIS DANS USINE SOLIDE EXPÉRIENCE.

Traitement

100.000 +

Ecrire sous référence ET 271 CM en précisant ville souhaitée.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ EUROPÉENNE RECHERCHE POUR SECONDER LE RESPONSABLE DES MATÉRIELS DE GÉNIE CHIMIQUE PARIS

INGÉNIEUR CHIMISTE

pour poste

TECHNICO-COMMERCIAL

ayant acquis, au cours d'une expérience de 3 ans environ en fabrication ou en technico-commercial, de bonnes connaissances matériels génie chimique.

CONNAISSANCE LANGUE ALLEMANDE INDISPENSABLE. COURTS STAGES A L'ÉTRANGER PRÉVUS.

Ecrire sous référence VK 265 AM.

IMPORTANTE FIRME U.S.A.

FABRIQUANT ET DIFFUSANT PRODUITS INDUSTRIELS CONCERNANT VASTE SECTEUR D'ACTIVITÉ

RECHERCHE POUR SA FILIALE DE VENTES FRANÇAISE PARIS

DIRECTEUR COMMERCIAL

DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE

H.E.C., E.S.S.E.C. ou ingénieur, 35 ans minimum, ayant acquis dans produits industriels

SOLIDE EXPÉRIENCE DIRECTION COMMERCIALE ET GESTION

en vue de son évolution vers fonctions de larges responsabilités dans firme en plein essor.
Langue anglaise indispensable. Stage U.S.A. prévu.

Traitement à partir de

160.000 F

Ecrire sous référence SH 262 AM.

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES RECHERCHE

POUR DIRIGER UNE UNITÉ DE PRODUCTION TRÈS MODERNE

RESPONSABLE DE LA FABRICATION

CAPABLE ASSURER DES RESPONSABILITÉS :

- d'animation du personnel,
- *de gestion : budgets et coûts, amélioration de productivité,*
- techniques : participation aux études d'installations nouvelles.

Ce poste conviendrait à un ingénieur ayant une solide expérience de production (la connaissance de l'agro-alimentaire n'est pas indispensable).
Des qualités de dynamisme et d'organisation peuvent permettre une réussite à ce poste et des possibilités d'évolution dans entreprise en fort développement.

Résidence : CLERMONT-FERRAND.

Ecrire sous référence CR 269 CM.

IMPORTANTE FIRME FRANÇAISE APPAREILLAGE ÉLECTROMÉCANIQUE DE GRANDE SÉRIE RECHERCHE POUR PARIS

INGÉNIEUR CHEF DES SERVICES

PROGRAMMATION ORDONNANCEMENT PAR SYSTÈMES INFORMATISÉS

POSTE IMPORTANT RATTACHÉ A DIRECTION GÉNÉRALE QUI PEUT CONVENIR A

Ingénieur ou formation équivalente, 35 ans minimum, disposant d'une solide expérience programmation (approvisionnement, fabrication, achats).
Situation intéressante et avenir dans firme dynamique et performante.

Ecrire sous référence AP 268 AM.

écrire en précisant la référence
4, rue Massenet 75016 PARIS
discrétion assurée

etap

PS Conseil

Un groupe chimique international d'origine britannique *recherche un ingénieur de*

VENTE PRODUITS CHIMIQUES

75.000 F

pour sa filiale française de distribution. Basé à Paris, sa mission consistera à développer les ventes de produits chimiques très élaborés auprès d'une vaste clientèle industrielle. Ce poste convient à un ingénieur chimiste âgé de 25 ans minimum, possédant au moins deux années d'expérience de vente d'intermédiaires et additifs chimiques de préférence destinés à la transformation des plastiques. Une bonne connaissance de l'anglais est nécessaire. Le salaire annuel sera de l'ordre de 75.000 francs. Voiture fournie. La qualité des produits et le renom de la société permettent d'espérer un développement de carrière intéressant.

Adresser C.V. sous référence 225BM à :

PS CONSEIL

8, rue Bellini - 75782 Paris Cedex 16

Discrétion assurée

Importante Société en expansion, mettant en œuvre des techniques de pointe, filiale d'un des premiers groupes français, recherche pour son département de coordination.

INGENIEURS DE PROJET DIPLOMES

Leur mission : suivre les réalisations des affaires dans les usines de la Société et assurer la coordination envers les clients.
Ces ingénieurs sont destinés aux postes d'Assistants du Chef du département Projet.
Ils doivent posséder une expérience industrielle de plusieurs années en mécanique de haute performance et métallurgie et de solides notions des coûts industriels.
Les qualités de dynamisme, d'esprit d'entreprise et de réalisation sont largement souhaitées.

Adresser candidature à n° 12096
EMPLOIS ET ENTREPRISES 18, rue Volney
75002 PARIS

Les nouveaux projets confiés à
Etudes et Productions SCHLUMBERGER
nous amènent à renforcer notre potentiel en informatique
Nous recrutons pour cela un

PROGRAMMEUR ÉTUDES CONFIRMÉ

De formation BTS, DUT (informatique) et justifiant d'une première expérience professionnelle, il se verra confier des responsabilités de programmation scientifique (FORTRAN) pour l'ensemble du Département (traitement scientifique de données enregistrées au cours d'essais sur les champs de recherche et d'exploitation pétrolières).
Ce poste est évolutif vers des fonctions de responsabilité au sein de l'entreprise et du groupe Schlumberger.
Écrire avec c.v. sous référence IPE à Études et Productions Schlumberger - 26, rue de la Cavée, 92142 CLAMART CEDEX.

Schlumberger

HAVAS CONTACT

SOCIETE DE SERVICES ET DE CONSEILS EN INFORMATIQUE

réalisant depuis près de 15 ans, essentiellement en région parisienne, des contrats importants à des niveaux élevés, ayant sû contrôler sa croissance (100 personnes), souhaite intégrer dans ses équipes de nouveaux collaborateurs de valeur.

Vous êtes un informaticien de gestion expérimenté, de formation supérieure.

Votre activité professionnelle vous a permis de pratiquer les techniques de base et, peut être, de bien connaître certaines techniques avancées (bases de données, télétraitement,...).

Vous êtes attiré par des missions variées où vous pourrez mettre en œuvre vos compétences et élargir votre champ d'expérience.

Quelques postes sont à pourvoir, aux niveaux suivants :

ingénieur (référence 40131A)
analyste (référence 40131B)
analyste-programmeur (référence 40131C)

Nous vous recevrons en toute discrétion après avoir pris connaissance de votre C.V., même bref s'il est précis, et de vos prétentions.

Faites nous parvenir votre candidature sous double enveloppe (en indiquant à l'intérieur la référence du poste ainsi que le nom des Sociétés que vous ne souhaitez pas contacter) par l'intermédiaire de Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01. Votre lettre ne nous sera pas transmise si vous nous excluez de votre recherche.

---

informatis

SOCIETE DE SERVICES ET DE CONSEILS EN INFORMATIQUE en pleine expansion

recherche

Pour projets importants de logiciel de base, de temps réel et bases de données

***6 INGÉNIEURS** (X, E.C.P., Sup. Aéro, Universitaires,...)*

***3 ANALYSTES** (titulaires maîtrise informatique, ...)*

***6 PROGRAMMEURS** (titulaires D.U.T. informatique, ...)*

maîtrisant l'un des systèmes suivants : Systèmes SIRIS 3, SIEMENS 4004, MITRA 15/125

Ces postes conviennent à des informaticiens compétents ayant 3 à 4 années d'expérience, le goût de la recherche et le sens des responsabilités.

Nous offrons la possibilité de participer à des projets variés utilisant des techniques de pointe.

Nous offrons de réelles possibilités de promotion pour des éléments de valeur.

Le niveau des rémunérations dépendra exclusivement de la compétence technique.

Ecr. 26, r. Daubenton, 75005 Paris, 337-99-72, p. 321.

Société de taille internationale, produits de grande diffusion, nous avons une part importante sur le marché. Notre expansion rapide nous conduit à renforcer nos structures en recrutant un

chef des ventes France

PARIS **120.000**

Vous avez prouvé votre dynamisme commercial par une expérience réussie, dans une société réputée pour ses techniques de ventes et son impact sur le marché dans le secteur produits de consommation. Vous maîtrisez l'encadrement et l'animation d'une force de vente importante et les négociations à l'échelon national dans les circuits de grande distribution. Vous avez l'ambition de mettre à l'épreuve vos compétences dans une société en pleine expansion et d'être un partenaire efficace intégré dans une équipe de Direction jeune et moderne.
Nous vous confions la responsabilité complète d'une équipe de vente de 60 personnes et la réalisation d'un chiffre d'affaires de 100 millions. Une formation commerciale supérieure est un atout mais la qualité de votre expérience est ce qui nous importe.
Réponse et discrétion assurées à lettre man., CV, photo, rém., adressée ss réf. C/5365 à Mme Sigolet.

sperar
bernard julhiet psycom
93, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
5.000 PERS. - 1 MILLIARD F./AN

recherche
pour sa Direction MARKETING
(BANLIEUE SUD PARIS)

RESPONSABLE ETUDES DE MARCHES

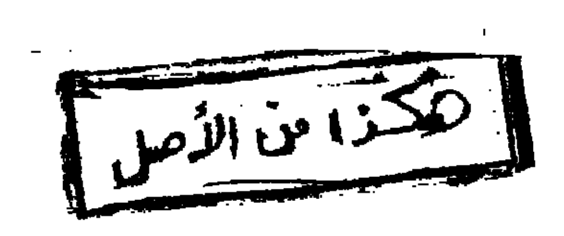
chargé (e), en liaison avec des organismes spécialisés, de TOUTES ETUDES DE MARCHES, produits et consommateurs (quantitatives, qualitatives, tests), du suivi des panels. Nombreux contacts extérieurs et intérieurs.

INDISPENSABLE

- Homme ou Femme, 30 ans minimum
- Formation Supérieure : E.S.C., Maîtrise ou Licence Sc. Eco... ou équiv.
- EXPERIENCE ETUDES DE MARCHES acquise par très nette préférence en Entreprise de Produits de G.C. (si poss. Alimentaires).

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manuscrite, CV détaillé, photo, prétentions ss réf. 3758 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS



مكرر من الأصل

offres d'emploi

directeur des ventes export

130.000 F +

Gaston Jaunet, un des numéros un français du sportswear féminin créé pour faire face à son développement un poste de DIRECTEUR DES VENTES EXPORTATION.

Ce nouveau collaborateur participe à l'élaboration de la politique commerciale et en assure la réalisation sur les marchés export. Il sélectionne, anime et contrôle les agents et les distributeurs, il procède aux études préalables à la mise en place des circuits distribution. Il supervise le service administration des ventes et négocie lui-même avec les principaux acheteurs étrangers.

Seul un candidat ayant une réelle expérience de vente et d'animation de réseau acquise à l'étranger, dans le secteur P.A.P. peut réussir à ce poste.

La pratique de l'anglais et de l'allemand est nécessaire.

Les perspectives de développement du C.A. à l'export doivent permettre une évolution importante du poste.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 71153/M (à mentionner sur l'enveloppe).

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

BANQUE PRIVEE

1.250 PERSONNES
rech. pour Siège à PARIS

UNE RESPONSABLE FORMATION

VISION LARGE DE LA FONCTION. Avec approche pratique : recueille les demandes et recherche les besoins, propose solutions, gère et suit tous les problèmes de FORMATION, conseille les Directions, Services et ... Participe épisodiquement au recrutement des Employés.

INDISPENSABLE

Formation Supérieure : Grde Ecole ou Université.
EXPERIENCE 2 à 5 ans
- de la fonction PERSONNEL et si possible de la FORMATION
- de la BANQUE en général ou d'une Sté de Services (Assurances, ...)

(Débutants ou branche industrielles s'abstenir)

DISCRETION ABSOLUE, Lettre manusc., C.V. détaillé, salaire et photo ss réf. 3755 à



THOMSON-CSF

Pour ses Laboratoires d'Etudes (électronique digitale, analogique, hyperfréquences...)

INGÉNIEURS-ÉLECTRONICIENS

GRANDES ÉCOLES

(Centrale-Mines-Télécom.-ESE-ENSAE, etc.)
Débutants ou quelques années d'expérience.

Adr. C.V. et prét. SERVICE DU PERSONNEL 8, av. Pierre-Brossolette 92240 — MALAKOFF.

Wild+Leitz France

recherche pour sa division M.S.I.
- INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE -

un ou une responsable du centre de gestion

La société passant prochainement sur ordinateur, il ou elle devra assurer la mise en place de terminaux au niveau de la division en harmonie avec les autres divisions de la société.

Il ou elle sera responsable :
- des approvisionnements
- de la gestion des stocks, des consignations et des livraisons.

Bonnes connaissances en allemand ou éventuellement en anglais souhaitées.

Env. lettre manuscrite, C.V. et prétentions à WILD + LEITZ-FRANCE - Service du Personnel
86, avenue du 18 Juin 1940
92506 RUEIL-MALMAISON

GROUPE CHIMIQUE FRANÇAIS

(quartier Etoile)
le service informatique est équipé d'un ordinateur IBM 370/158 sous OS/VS 1
offre à un

UNIVERSITAIRE DÉBUTANT

...ire de l'expertise ou maîtrise informatique de devenir jeune

PROGRAMMEUR SYSTÈMES

destiné à participer au développement de son réseau (60 terminaux) et de bases de données gérées par I.M.S.

Ecrire à n° 40.172, CONTESSE Publicité, avenue de l'Opéra, PARIS-1er qui transmettra.

offres d'emploi

etap

COOPÉRATIVE AGRICOLE

EN EXPANSION - VILLE CENTRE OUEST

OFFRE TRÈS INTÉRESSANTES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE A

CADRE DE DIRECTION

INTÉGRÉ DANS L'ÉQUIPE DE DIRECTION GÉNÉRALE,

il se formera en s'intéressant à tous les domaines de l'entreprise : commercial, financier, personnel, relations extérieures...

SA RÉUSSITE DOIT LUI PERMETTRE D'ACCÉDER A DES FONCTIONS DE DIRECTEUR.

Ce poste peut convenir à un candidat, formation supérieure, ayant environ huit à dix ans d'expérience professionnelle à dominante commerciale et gestion, capable de s'adapter rapidement au milieu agricole et témoignant de qualités de dynamisme et d'organisation.

Ecrire sous référence YN 267 AM.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS AYANT PLUSIEURS USINES ET NOMBREUSES FILIALES FRANCE ET ÉTRANGER

Siège PARIS, recherche

JEUNE CADRE FINANCIER

POUR SON SERVICE CONTROLE FINANCIER FILIALES

Ce poste peut convenir à diplômé E.S.S.E.C., E.S.C.P., E.S.C.A.E. option finances-comptabilité (D.E.C.S. apprécié) ayant acquis trois à quatre ans expérience contrôle financier ou audit interne dans grande firme industrielle.

Il s'agit d'un poste impliquant un très bon potentiel et permettant évolution de carrière intéressante au sein d'un groupe dynamique.

Ecrire sous référence UJ 264 AM.

SAINT-FRÈRES

RECHERCHE POUR UN DE SES DÉPARTEMENTS RÉGION AMIENS

CHEF DES VENTES EXPORT POUR L'EUROPE

Il s'agit de créer la fonction exportation pour une gamme de produits touchant une clientèle diversifiée (conditionnement, manutention).

Le titulaire du poste sera chargé de rechercher les marchés, de définir les méthodes de vente, d'assurer les négociations et le suivi de la clientèle.

Ce poste actif et autonome peut permettre une évolution de carrière intéressante à jeune « SUP. DE CO. » ayant trois à cinq ans d'expérience dans l'export et une bonne pratique de langues (anglais, allemand).

Ecrire sous référence RG 261 AM.

PUISSANT GROUPE MULTINATIONAL - POUR SA FILIALE FRANÇAISE EN EXPANSION - C.A. 74 MILLIONS DE FRANCS - PARIS - RECHERCHE

RESPONSABLE DU SERVICE DU PERSONNEL

EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE TITULAIRE DU POSTE :

- poursuivra et développera la mise en œuvre de processus participatifs efficaces de gestion et d'animation des hommes,
- assumera l'ensemble de la fonction de personnel (recrutement, gestion, formation, relations partenaires sociaux...) dans le cadre d'une large délégation de responsabilités,
- devra disposer d'une formation supérieure, d'une expérience de cinq à huit ans minimum, acquise dans société pratiquant une gestion moderne et dynamique de personnel,
- un sens marqué du contact humain et des réalisations ainsi qu'une connaissance de l'anglais est souhaitée.

RÉMUNÉRATION

130.000 +

Ecrire sous référence PE 260 AM.

GROUPE LAFARGE

RECHERCHE POUR SES LABORATOIRES

INGÉNIEUR PROCÉDÉS

Ce poste conviendrait à un candidat diplômé grande école, E.C.P., MINES, ou école de niveau équivalent, ayant minimum trois à cinq ans d'expérience de procédés acquise en industrie lourde. Poste impliquant des qualités d'homme d'études et de réalisation ainsi que de bons contacts.

Perspectives d'évolution de carrière au sein du groupe soit en laboratoire soit en usine.

Anglais au moins lu nécessaire.

Ecrire sous référence TI 263 AM.

IMPORTANTE FIRME FRANÇAISE ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNELLE DÉVELOPPANT MATÉRIELS ET SYSTÈMES DE POINTE RECHERCHE

UN INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN DÉBUTANT

(OPTION INFORMATIQUE SOUHAITÉE)

pour s'intégrer dans une équipe ayant la responsabilité de la gestion dynamique de projets industriels sur le plan des coûts et des délais (planification, contrôle budgétaire, tableaux de bord).

Ce poste implique l'utilisation de moyens informatiques et sera particulièrement intéressant pour un candidat attiré par les problèmes de gestion (formation complémentaire type I.A.E. appréciée).

Ecrire sous référence DS 270 CM.

écrire en précisant la référence
4, rue Massenet 75016 PARIS
discrétion assurée

etap

Services d'études de la Région Parisienne spécialisé dans l'ORGANISATION des TRANSPORTS URBAINS recherche

ingénieur

En relation avec les Municipalités et les Transporteurs, il sera chargé d'étudier les problèmes concernant les réseaux de transports collectifs en milieu urbain (gestion, organisation, structures, qualité de service, information du public, etc. . .).

Ce poste conviendrait à un Ingénieur âgé au minimum de 28 ans, de formation supérieure (Grande École) possédant une expérience de gestion ou d'organisation des Transports Publics acquise si possible chez un Transporteur ou dans un Bureau d'études spécialisé.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions en précisant bien la référence 397 M au :

*Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
42, rue Legendre - 75017 PARIS*

Société Multinationale recherche son

chef du service informatique interne

100.000+

- il a 30 ans minimum et a réussi dans un poste similaire,
- il a l'expérience d'analyste d'applications de gestion et a dirigé un centre d'exploitation,
- il est méthodique, concis, pratique,
- un niveau d'études supérieures et une très bonne connaissance de l'anglais sont indispensables.

Adresser C.V., photo et salaire actuel sous référence 7744 UZ à :



Joëlle DUJOUR
Cabinet Claude VITET
30, rue Croix des Petits-Champs - 75001 PARIS

FEUTRIER ILE-DE-FRANCE

Distributeur Officiel MOTOROLA
recherche

UN JEUNE INGÉNIEUR

ayant un an minimum d'expérience en microprocesseurs soft et hard.

Il sera le support technique d'une équipe commerciale opérant dans la région parisienne.

Il devra être libre rapidement.

La rémunération sera fonction du niveau du candidat.

Env. C.V. dét., prétentions, à J.-M. LOSSOUARN, 29, rue Ledru-Rollin, 92150 SURESNES.

IMPORTANT PERIODIQUE

recherche

PLUSIEURS CHEFS DE PUBLICITÉ

Expérience en agence, régie ou annonceur. Connaissance marketing. Goût de la vente affirmé. Poste à pourvoir immédiatement.

Envoyer C.V. à Mme LAFOUASSE, HAVAS-MAGAZINES/S.N.P.P., 11, boul. des Italiens, 75002 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ CHIMIQUE

recherche :

CADRE EXPORTATION

pour assurer la responsabilité de la section

OPÉRATIONS PRODUITS

- Devant assurer le contrôle des bases Outre-Mer, il devra y créer, alimenter et gérer des dépôts de produits chimiques destinés à la RECHERCHE PÉTROLIÈRE
- Il a l'expérience des opérations liées au COMMERCE INTERNATIONAL (transports, frets, transit, crédits documentaires)
- Connaissance de l'anglais indispensable et d'autres langues souhaitées.
- Lieu de travail banlieue SUD-OUEST DE PARIS.
- Nombreux et brefs déplacements à l'étranger.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. détaillé en précisant la rémunération souhaitée sous n° 40 414 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

offres d'emploi

Dans le cadre de son expansion

KARL KISTERS - R.F.A.

recherche pour sa filiale à Paris

FUTUR RESPONSABLE DES VENTES

- Habitué aux relations commerciales à tous niveaux ;
- Sens de l'initiative ;
- Bonnes connaissances techniques ou expérience dans la vente de biens d'équipement seront un atout majeur :
- Allemand souhaitable.

Salaire important + intéressement.
Voiture de fonction.

Adresser curriculum vitae détaillé, rémunération actuelle et prétentions à Société KARL KISTERS, 11, boulevard Ney, 75018 PARIS.

Le Directeur Administratif & Financier
D'UN LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
(C.A. 85 MF - 300 personnes, Siège Banlieue Sud)
recherche un

Adjoint

pour l'assister sur le plan de la comptabilité générale et analytique et des services généraux.

Ce poste s'adresse à un professionnel de la comptabilité, 30 ans minimum, diplômé d'Etudes Supérieures (E.S.C. ou équivalent).

Rémunération 80/100.000 selon formation et expérience.

Les dossiers de candidatures — sous Réf. M. 1418 à préciser sur l'enveloppe — seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10 rue de la Paix, 75002 Paris

UNION INTERPROFESSIONNELLE SECTEUR TERTIAIRE
regroupant plusieurs syndicats et associations recherche un

CADRE DE HAUT NIVEAU

Sous l'autorité directe du Président, il aura la direction de cet organisme et assurera les relations internes et extérieures à la profession.

Le candidat, de formation universitaire ou Grandes Ecoles, devra bien connaître les milieux et les techniques de marketing, de publicité et de communication.

Il devra, outre ses fonctions de gestion, être un homme d'action et de contact.

Ecrire avec lettre manuscrite, c.v. et prétentions, sous réf. 2023, à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 Paris.

Plain Champs

LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

recherche pour son service
TÉLÉBANQUE

Collaborateurs

Intégrés dans une petite équipe, ceux-ci devront assurer les tâches de Conseillers auprès d'une clientèle privée de haut standing.

Les candidats devront donc :
- soit posséder un diplôme d'études supérieures type I.E.P., Sc. Eco. ou équivalent avec 2 ans d'expérience bancaire minim. ;
- soit avoir acquis, au sein d'une Banque, une expérience professionnelle adaptée aux postes à pourvoir.

Env. C.V. lettre manusc. et photo (sous référ. T) à B.P.P.B., Direction du Personnel, Boîte postale 141 - 75060 PARIS, CEDEX 02.

Filiale d'un groupe pharmaceutique international de première dimension recherche pour son siège social à

PARIS

chef du personnel

30 ans Mini. Anglais parlé

de formation supérieure et ayant quelques années de pratique de fonction de gestion au sein d'une direction du personnel structurée. Il aura la charge du recrutement, de l'administration et de la gestion d'un effectif de 400 personnes en liaison avec le directeur des affaires sociales du groupe dont il dépendra directement. Il dirigera, en outre, les services généraux du siège.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du Lundi au Vendredi aux heures de bureau par INFORMATION-CARRIERE SVP 11-11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés. Réf. : 256.

Information Carrière
SVP

On peut aussi adresser son dossier à
SVP RESSOURCES HUMAINES 65 avenue de Wagram 75017 Paris.

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Pour faire face au développement de ses activités dans le domaine de la Formation des Commerciaux le

Centre Européen de Formation Permanente

C E F P

recherche

2 Formateurs-Animateurs

- Age minimum 32 ans
- Etudes Supérieures (préférence HEC, SUP de CO...)
- Expérience Commerciale

Envoyer CV détaillé + photo à Madame Jamet.

CGI 54, rue de Grenelle 75007 Paris

Importante Société Chimique

(Banlieue sud-ouest de Paris)

recherche pour son service

OPÉRATIONS PRODUITS CHIMIQUES

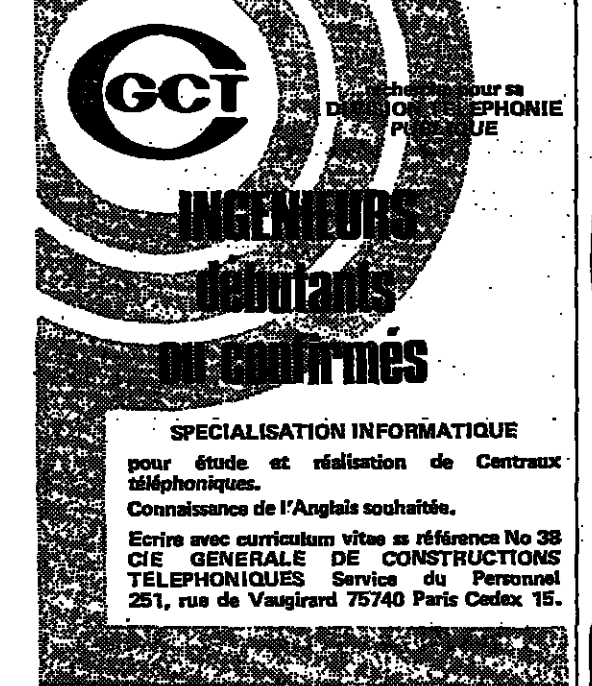
2 AGENTS DE MAITRISE ou CADRES

CHARGES :
- des Opérations administratives liées au commerce international (transit, transport international, courtage, crédits documentaires)
- de la constitution des stocks Outre-Mer et de leur gestion administrative (facturation, ordonnancement informatique).

TOUS DEUX DEVRONT :
- Parler et écrire correctement l'ANGLAIS et si possible une autre langue.
- Avoir une expérience de quelques années dans la profession.
- Accepter l'éventualité de courtes missions à l'étranger, et ultérieurement l'éventualité d'un poste dans une base en France ou à l'étranger.

5×8 — 13e mois — Avantages sociaux.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. détaillé en indiquant rémunération souhaitée sous n° 40 416 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris 1er, qui transmettra.



INGENIEURS débutants ou confirmés

SPECIALISATION INFORMATIQUE

pour étude et réalisation de Centraux téléphoniques.

Connaissance de l'Anglais souhaitée.

Ecrire avec curriculum vitae ss référence No 38 CIE GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES Service du Personnel 251, rue de Vaugirard 75740 Paris Cedex 15.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE

recherche

Pour son département Bâtiments et infrastructures

UN INGÉNIEUR COMMERCIAL

de formation supérieure et parlant parfaitement l'anglais, ayant une grande habitude des contacts à haut niveau, tant auprès des Sociétés privées que des Grandes Administrations.

Son rôle consisterait à :
— effectuer la prospection commerciale de ce *département.*
— négocier les contrats,
— assurer le suivi commercial général.

Lieu de travail : BANLIEUE SUD PARIS

Adresser C.V. détaillé et prétentions sous n° 40 007 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

VENTE D'ADDITIFS

UNE SOCIETE DE PRODUITS CHIMIQUES appartenant à un important groupe international

recherche

1 TECHNICO-COMMERCIAL

pour assurer le développement des ventes de stabilisants et plastifiants du P.V.C.

Il sera responsable de son secteur d'activité : Prévisions - Budget - Programmes d'action - essais d'application.

Ce poste basé à Paris, concerne un ingénieur ou un technicien supérieur chimiste.

Une première expérience dans le même domaine est souhaitée.

Adresser C.V. et prétentions à No 39841, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

DANS LE CADRE DE SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT, LA DIRECTION DU

DÉPARTEMENT DES RELATIONS HUMAINES

D'UN DES PREMIERS GROUPES PHARMACEUTIQUES FRANÇAIS

recherche

RESPONSABLE DE RELATIONS HUMAINES

— âgé de 35 ans minimum,
— de formation supérieure,
— *ayant acquis une solide expérience pratique dans la fonction* Personnel complète :
— capable de prendre en charge un poste de **RESPONSABLE DE RELATIONS HUMAINES** dans le Département ou dans une Division du Groupe.

- Aptitude à participer à la définition et à l'application de politiques sociales, à la négociation avec les partenaires sociaux, esprit d'ouverture et sens de la concertation sont indispensables à la réussite auprès de tous les niveaux de la hiérarchie, pour contribuer à l'équilibre des Hommes et de l'organisation.
- Le Poste est à pourvoir à PARIS.
- Langue anglaise parlée indispensable (perfectionnement assuré si nécessaire).

Adresser C.V. manuscrit avec photo récente sous la référence RH. 193 à DARDAINE, *B.P. 340 - 75624 PARIS CEDEX 13.*

UN CONSTRUCTEUR AMERICAIN DE MINIORDINATEURS de haut de gamme (de 500 KF à 2 MF) dont la croissance aux Etats-Unis et en Europe est supérieure à 100 % par an et la solidité financière exceptionnelle, recherche un

ingénieur support

dont les fonctions seront au départ :
- analyse des cahiers des charges
- choix des configurations
- *propositions techniques*
- présentation en clientèle
- benchmarks.

Le candidat recherché a une formation supérieure et une expérience informatique d'au moins cinq ans dans le domaine scientifique ou de la gestion.

Adresser C.V. détaillé, plus photo, plus rémunération actuelle, sous réf/GR 7D à

CARRIERES SERVICES Conseil en recrutement 19 Rue de la Paix 75002 Paris

---

Filiale d'un Groupe Pharmaceutique International

recherche

MEDECIN ou PHARMACIEN

Il est responsable :
- de la création publicitaire,
- des relations médicales.

Cette mission exige une solide expérience dans les domaines considérés et une très bonne *connaissance de l'anglais.*

Ecrire avec CV détaillé sous réf. 12.955 à HAVAS CONTACT, *156, bd Haussmann - 75008 PARIS.*

HAVAS CONTACT

CHEF COMPTABLE

BANLIEUE SUD — **F. 85.000**

Une société, *importatrice de produits agricoles* et distributrice de ces produits en France, recherche son Chef Comptable.

La fonction : il aura à assurer la bonne tenue de la comptabilité et de la paie de 15 personnes ainsi que de toutes les déclarations fiscales et sociales de la société. Il participera, avec le Directeur Financier, à la préparation des prévisions financières et il sera responsable de l'élaboration des rapports mensuels.

Il devra être âgé d'environ 27 ans, avoir le D.E.C.S. ou l'équivalent, avoir des connaissances fiscales et juridiques, parler couramment l'anglais et avoir acquis de préférence un minimum de 2 ou 3 ans d'expérience commerciale ou 3 ans de stage dans un Cabinet d'Expertise Comptable ou d'Audit.

La rémunération, autour de F 85.000, sera négociée en fonction des compétences du candidat.

Les personnes intéressées envoient lettre manuscrite, C.V., photo (retournée) et rémunération souhaitée *sous réf. 22.255-M à CLSP* 3, av. Percier, 75008 Paris.



L.M.T. *des techniques de pointe en commutation téléphonique*

recherche pour son département **EXPORTATION :**

— DES INGÉNIEURS D'AFFAIRES

possédant au moins 2 langues étrangères

— DES INGÉNIEURS SYSTÈME

experts en transmission ou en exploitation et maintenance.

Adresser les candidatures à la Direction du Personnel, 46, Quai Alphonse-Le-Gallo. - B.P. 402 92103 BOULOGNE, sous la référence PMD.

PHILIPS

DIVISION ÉLECTRO - ACOUSTIQUE

recherche pour la vente de ses matériels professionnels de télévision, sonorisation, intercommunications

INGÉNIEURS DE VENTE DÉBUTANTS

ou niveau équivalent

— Formation de base en électronique.
— Disponibilité totale pour déplacem. en France.
— Dynamisme et esprit d'entreprise.

Adresser C.V. manuscrit à PHILIPS Service du Personnel, 64, rue Carnot 92154 — SURESNES Cedex.

IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL D'EDITION

recherche pour sa filiale française en pleine expansion

Un Contrôleur de Gestion
Un Audit Interne

de formation ESC - DECS ou équivalent

NOUS OFFRONS :
- un travail intéressant au sein d'une équipe jeune,
- des méthodes de gestion parmi les plus avancées
- des possibilités d'évolution dans le groupe.

La connaissance de l'allemand est indispensable pour le poste d'Audit, souhaitée pour le poste de contrôleur.

Les candidats devront justifier de 2 à 3 ans d'expérience professionnelle.

Ecrire avec C.V. et prétentions à No 40607, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Société DELTA-NEU

Entreprise de ventilation, chauffage, dépoussiérage, transport pneumatique.

Recherche d'URGENCE

DÉLÉGUÉS TECHNICO-COMMERCIAUX

pour ses agences de *SENLIS, DIJON, TOULOUSE, PARIS.*

Les candidats, titulaires d'un D.U.T. ou B.T.S., ou ingénieurs diplômés débutants seront, après formation, chargés d'un secteur géographique de clientèle industrielle. Nécessité absolue de résider à proximité de l'une des villes ci-dessus.

Rémunération fixe plus intéressement, remboursement des frais de route, avantages sociaux.

Envoyer curr. vit. manuscrit et prétentions, en précisant ville choisie à : S.A. DELTA-NEU, B.P. 1, 59160 LOMME.

Grande librairie parisienne

recherche son

DIRECTEUR GENERAL

Il devra maîtriser l'organisation d'une importante surface de vente (400 m²) et diriger une équipe de vente nombreuse (25 personnes).

Envoyer C.V., photo et prétentions à Odile Thorel, 10 rue Barbette, 75003 Paris.

Organisme de formation recherche

ANIMATEUR

Economie et Gestion 32 ans minimum.

Formation type sciences-po (éco-fi), D.E.S. sciences éco.

Expérience confirmée, formation cadre ETAM employés - ouvriers (animation de stage, conception outils pédagogiques).

Expérience et autorité pour aborder les problèmes de l'entreprise en termes de formation.

Envoyer candidature à REGIE-PRESSE n° T 001822 M. 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

DIRECTEUR DES RELATIONS HUMAINES

PARIS — **F 150.000**

CILAG-CHIMIE, *Laboratoire Pharmaceutique,* filiale du Groupe **JOHNSON & JOHNSON,** crée le poste de Directeur des Relations Humaines pour son Siège à Paris. L'effectif actuel de la Société est de 70 personnes et il est appelé à doubler dans les 3 ans à venir.

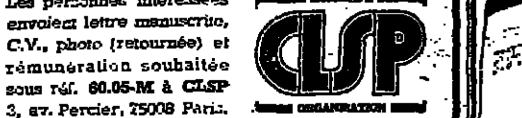
La fonction : en tant que membre du comité de Direction, il doit proposer et mettre en œuvre une politique sociale liée aux objectifs à 3 et 5 ans dans tous les domaines de la gestion du personnel : recrutement, *formation, relations et problèmes* sociaux, plan de salaires, etc. Il aura plus particulièrement à promouvoir un plan d'évaluation, de promotion et de carrière du personnel et il sera chargé de développer une ambiance de travail agréable dans un milieu stimulant.

Il aura une très grande *force* de proposition et de réalisation dans le temps défini, ainsi qu'une grande capacité d'organisation personnelle. Il doit être âgé de 35 ans environ, parler couramment l'anglais et avoir un minimum de 4 ans d'expérience d'un poste similaire acquise dans deux entreprises différentes. Il sera diplômé d'une grande école commerciale ou l'équivalent.

La rémunération, de l'ordre de F 150.000, sera négociée en fonction des compétences du candidat.

Les personnes intéressées envoient lettre manuscrite, C.V., photo (retournée) et rémunération souhaitée sous réf. **60.05-M à CLSP** 3, av. Percier, 75008 Paris.

CLSP



ingénieur technico-commercial

produits chimiques

HENKEL FRANCE filiale d'un Groupe Chimique Européen fabriquant et commercialisant des produits de consommation (lessives, cosmétiques) et des produits industriels (détergents, colles et adhésifs, produits organiques...) propose ce poste à un ingénieur chimiste qui commercialisera une gamme de détergents industriels en apportant une assistance technique à la clientèle.

Son secteur sera l'ouest de la france
implantation souhaitée :
région parisienne

Le candidat retenu aura une expérience de la vente de 3 à 5 ans et si possible des connaissances dans le domaine de l'industrie automobile.

Allemand souhaité mais non indispensable.

Ecrire avec curriculum vitae sous référence 951 M HENKEL FRANCE-DRH, B.P. 111, 94250 Gentilly



HAVAS CONTACT

Filiale d'un Groupe Pharmaceutique international recherche

gestionnaire de produits

- Il interprète l'ensemble des informations pouvant servir à recommander les stratégies sur les produits de son ressort.
- Sans être Chef de Produit, il *prépare et rédige* les plans Marketing.

Cette fonction exige une formation supérieure en *Economie et en Statistiques,* ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais.

Des études en pharmacie seraient en outre appréciées.

Ecrire avec CV détaillé sous réf. 12.954 à Havas Contact, 156, bd Haussmann - 75008 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE PARIS 12e, recherche :

INGÉNIEURS D'ÉTUDES

E.N.S.T., E.S.E., E.N.S.E.R.G.

DEBUTANTS, ou AYANT QUELQUES ANN[ÉES] *D'EXPERIENCE.*

Pour renforcer son potentiel d'Etude (Conception et développement) de matériel intégrant des microprocesseurs.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous réf. IN[...] A.O.I.P. - B.P. 301 - PARIS 13e.

---

documentation commerciale

GRANDE BANQUE PRIVEE

recherche pour ce Service un

CADRE (Mi-Temps)

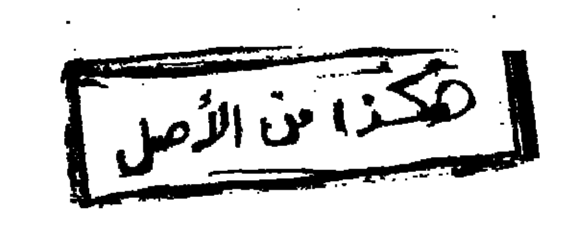
qui aura pour mission, sous l'autorité du Responsable Marketing, de contribuer à l'étude de secteurs économiques français, puis étrangers et à leur suivi.

Une formation supérieure, des notions d'analyses économiques et financières, une lecture aisée de l'anglais et (si possible de l'espagnol et de l'allemand) sont nécessaires à l'exercice du poste.

Pour information sur le poste envoyer lettre manuscrite C.V. et prétentions sous réf. 21.72-M à

CONSEIL EN RECRUTEMENT

CNPG 105, av. Victor Hugo - 75116 Paris



offres d'emploi

Johns-Manville

CONTROLEUR DE GESTION

Nous sommes une entreprise américaine de matériaux d'isolation. En tant que filiale, notre organisation couvre la France et un certain nombre de pays d'Europe et d'Afrique.

Nous recherchons un Contrôleur de Gestion parfaitement bilingue français-anglais, de nationalité américaine ou ayant vécu longtemps aux Etats-Unis de préférence, qui puisse prendre en charge les problèmes de coordination, analyse et consolidation des budgets annuels, prévisions mensuelles, analyse des résultats, contrôle budgétaire, suivi des indicateurs, tableau de bord, etc.

Les voyages sont parfois nécessaires. Nos relations avec notre siège de DENVER sont fréquentes. Enfin, il faut être très à l'aise avec les systèmes et procédures américaines.

Au reçu de votre lettre de candidature, nous serons heureux de nous entretenir avec vous de votre carrière et de vos aspirations futures.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 3.566, à :
INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS
IBD
à qui nous avons confié cette recherche.

Pour développement réseau bancaire du littoral
GROUPE FINANCIER PARIS
recherche

2 CADRES

FORMATION SUPERIEURE,
EXPERIENCE BANCAIRE CONFIRMEE,
minimum 30 ans, disponibles rapidement :

1) UN RESPONSABLE
CONTROLE ENGAGEMENTS

2) UN RESPONSABLE
ACTIVITE COMMERCIALE

Résidence Paris

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prét. A DIRECTION DU PERSONNEL
C.C.C.C., 18 bis, avenue Hoche, 75008 PARIS

LA CHAINE HOTELIERE
frantel

recherche pour son siège social, PARIS 15è,
JEUNE CADRE
chargé de la
gestion de la trésorerie

possédant 2 à 3 ans d'expérience, si possible dans entreprise à établissements multiples.

Adresser c.v. photo et prétentions au Service du Personnel, 78, rue Olivier-de-Serres 75015 Paris.

Ingénieur Commercial

Justifiant d'une solide expérience dans le domaine de la Documentation Technique pour compléter l'équipe de Direction.

Large autonomie et carrière intéressante si dynamique et efficace.

SEDOC Boîte Postale n° 6
78530 BUC. - Tél. 956-80-55.

IMPORTANTE SOCIETE BANLIEUE NORD
recherche

Responsable
DE PROJETS INFORMATIQUES

Fonction de direction exigeant :
- une expérience réelle de la conduite de projets importants d'informatique de gestion (études, élaboration de devis techniques et financiers, suivi des réalisations),
- des qualités certaines d'animateur d'équipes (chefs de projets, analystes),
- des compétences éprouvées de gestionnaire financier.

Poste à pourvoir rapidement.

Env. C.V. et prétentions à ORDIS ss réf. GA 7
15, rue Auber - 75009 PARIS
(réponse à toute candidature)

Très dynamique SOCIÉTÉ FRANÇAISE, LEADER dans les techniques et matériels d'exploitation des richesses sous-marines
recherche

INGENIEUR CALCULATEUR

spécialiste en calcul de structure et modélisation en éléments finis.
Expérience de plusieurs années exigée dans ce domaine.

Ecrire avec C.V. et prétent. s/no 2738 à:
P.LICHAU S.A. B.P. 220 - 75063 Paris
Cedex 02 qui transmettra

HERCULES
FRANCE

Rueil-Malmaison — Face RER
Filiale française
d'un important Groupe Multinational
recherche

comptable II

pour le contrôle de la trésorerie (2 personnes).

Fonction définie par :
- comptabilisation
- gestion de la trésorerie et du portefeuille
- situation journalière et hebdomadaire
- expérience dans une société multinationale.

Anglais apprécié.

Adresser C.V. détaillé avec prétentions ou se présenter M. JURY - Hercules France - Tour Albert 1er 92500 Rueil-Malmaison.

A.T.I. recrute - URGENT :
TRADUCTEURS-INTERPRÈTES
franç., angl., spéc. aéronautiq. Envoyer C.V., 33, rue L.-Castel, 92230 Gennevilliers.

Société Transports Internationaux réguliers de voyageurs recherche
HOMME
30 ans minimum, forte personnalité, connaissances approfondies de la gestion, de la comptabilité et de l'administration des Entreprises.
Adres. C.V. manuscrit et prétentions à :
INTERCARS PARIS
à l'attention de Messieurs ARCONDEGUI ou LECAPLAIN
Plateau Ferdinand-de-Behagle, Avenue Porte-Charenton, 75012 PARIS.

PRESTEC INTERIM recherche pour mission longue durée
1) Pour région parisienne
INGÉNIEURS et ASSISTANTS D'INGÉNIEURS
— Maintenance de matériel informatique.
INGÉNIEURS MÉCANICIENS
— (A.M. ou équivalent).
2) Pour mission étranger :
INGÉNIEURS
— Spécialistes fours pétrole.
INGÉNIEURS
— Spécialistes polyéthylène.
Se prés. 62, bd Sébastopol-3e. Tél. : 233-44-40.

JOURNALISTE
connaissant gestion pour rédaction revues professionnelles commerce et distribution. Tél. : 766-04-60.

Sté d'Expertise comptable FIDUCIAIRE DE FRANCE recherche pour PARIS et REGION PARISIENNE
COLLABORATEUR
ayant de 5 à 10 ans d'expérience en Cabinet :
Niveau certificat supérieur de révision ou mémorialiste.
Rémunération importante pour qualification correspondante.
Adr. C.V. man. et photo à FIDEX-PARIS, 2 bis, rue de Villiers, 92309 LEVALLOIS.

Service Gérance Immobilière Compagnie d'Assurances recherche
COLLABORATEUR
CONNAISSANCES TRAVAUX BATIMENT SOUHAITEES
Ecrire sous n° 3.843
L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

ABG SEMCA
Equipement pour l'aéronautique recherche pour son établissement de Paris-15e (près place Balard), comprenant cinq cents salariés

MÉDECIN DU TRAVAIL

Titulaire du certificat d'études spéciales de médecine du travail.
Ce médecin salarié, rémunéré par un traitement forfaitaire, exercera ses activités à raison d'environ 30 heures par mois, réparties en vacation hebdomadaire à déterminer de gré à gré.

Adresser C.V., prétentions et date de disponibilité a : Direction du Personnel, 3, villa Thoreton, 75015 Paris. Téléphone 828-68-40.

APSIDE
40, rue de Ponthieu, 75008 PARIS
recherche disponibles rapidement D.U.T. + 2 ANS

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

— PL1 DOS/OS, DL1 appréciés,
— COBOL DOS/OS, CICS appr.,
— ASM + COBOL OS,
— ASSEMBL. mini-temps réel.

Tél. : 225-12-46 - 359-27-00, ou envoyer C.V.

Pour son usine de POISE P.M.I. en expansion secteur biens équipements industriels recherche :
INGÉNIEUR
Centrale, Arts et Mét. ou équiv.
— Ayt 2 ou 3 a. expér. industr.
— Possibilités promotion pour un ingénieur dynamique souhaitant accéder à poste de direction.
Ecr. n° T 01.519 M Régie Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Société de Comptabilité proche banlieue Nord-Ouest recherche :
JEUNE COMPTABLE
libre de suite
formation probatoire ou BTS, expérience cabinet appréciée. Ecrire avec C.V. et prétentions, n° T 01-777 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Ste Transports Internationaux Paris - recherche :
AGENT COMMERCIAL
qualif transp., transit, douane, bilingue allem., voit. fournie, bne rémun. si capable. Adress. C.V., n° 19.032 B, à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Acheteur compos. électroniques circuit intégré mémoire (Vélizy). Ingénieur autodidacte ou A.M. pour service essais analogique et logique médicale, conn. ordinat. MITRA 15 et 125. 5 à 6 a. exp. Pl. stable (Montrouge). AT2 B, DUT physico-chimiste (Limeil). Tél. pr R.V. : 293-34-01 ou 35-87.

Responsable d'agence de vente pour la distribution de produits filtrants cellulosiques dans la filtration des liquides. Secteur France et étranger. Anglais et allemand souhaités. Formation scientifique nécessaire. Préférence accordée à expérience dans cette activité.
Ecrire HAVAS, 132, avenue Ch.-de-Gaulle, 92522 NEUILLY, N° 3 185.

RESTAURANT NATION cherche
- SERVEUSE RESTAURANT Bne présent. pr service carte
- JEUNE COMMIS de salle sans qualification.

Demander Mme JEAN au 343-50-91 pour rendez-vous. (Fermé le jeudi.)

STÉ PÉTROLIÈRE
C.A. 60 millions de francs recherche pour PARIS 9e

UN CHEF COMPTABLE

possédant au moins le D.E.C.S. et ayant de bonnes connaissances en anglais.

Son expérience portera sur 5 a. d'activité au sein d'une société industrielle ou d'un cabinet d'expertise.
Il devra superviser les comptabilités de 3 filiales étrangères.

Ecrire avec C.V. explicite sous référence F.C.C. à
CETAGEP
30, avenue Amiral-Lemonnier, 78160 MARLY-LE-ROI

AGENCE MATRIMONIALE recherche
DIRECTRICE
pour agence à Paris minimum expérience 5 ans.

Envoyer C.V. et prétentions : BREMO, 81, rue Escudier, 92100 Boulogne, qui transmettra.

Société d'expertise comptable FIDUCIAIRE de FRANCE recherche pour PARIS et REGION PARISIENNE
COLLABORATEUR
préparant expertise comptable, niveau D.E.C.S., pour poste permanent. Adresser C.V. manuscrit et photo à FIDEX PARIS, 2 bis, rue de Villiers, 92309 LEVALLOIS.

Pour renforcer notre service technique nous recherchons

TECHNICIEN-DÉMONSTRATEUR EN SOUDURE

ayt parfaite connaissance théorique et expérience pratique de tous procédés de soudage et en particulier : soudage à l'arc, procédés TIG et MIG/MAG.

Nous offrons :
- Une situation intéressante et stable ;
- Une rémunération évolutive ;
- Avantages sociaux ;
- Voiture de service.

Activité principale :
- Déplacements sur toute la France ;
- Visites, démonstrations et assistance technique clientèle et réseau vendeurs ;
- Démonstrations avec poste, redresseur, semi-automatique,

Diplôme de technicien en soudure ou équivalent. Connaissance de la langue allemande souhaitée.

Adresser C.V. détaillé avec certificats, photo et prétentions ss n° 41.638, HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Paris 8e. Poste stable. Un RESPONSABLE gestion personnelle, expér. bancaire. Adress. C.V., photo, prétent. PRODEST, 35, r. La Boétie, 8e.

Magasin mobilier décoration de luxe recherche pour Paris
DIRECTRICE
à partir de 28 ans, chargée d'un centre de profit comprenant :
— Achat des produits ;
— Animation du point de vente, en plus de l'aspect ccial, des capacités de décoration sont indispensables.

Appointements ann. : 75 000 F. Adresser sous réf. n° 0 612, C.V. manuscrit et photo, à Média-Gestion, 127, bd Saint-Michel, 75005 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE Fournisseur de l'Automobile (métal en feuilles et plastique extrudé-injecté) recherche pour son Centre technique région Ouest de Paris :

INGÉNIEUR CHEF des MÉTHODES
SPECIALISTE FAÇONNAGE METAUX EN FEUILLES
en liaison directe avec le directeur technique et les directions opérationnelles.

Anglais souhaité.

Adresser C.V. et prétentions à : n° 39.762, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, qui transmettra.

Recherchons FEMME 33 a. min. Sens des respons. pour gestion administrative, comptabilité et promotion commerciale. Pr CENTRE de RECHERCHE et d'EDITION. Env. C.V., photo, à : FUTURIBLES, 10, rue Cernuschi, 75017 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE PARIS recherche pour département TECHNICO-CCIAL

INGÉNIEUR
Position II

Diplômé de l'Ecole des mines ou centrale ou A. et M. ayant quelques années de pratique dans sté de mécanique lourde ou ingénierie réalisant des usines complètes dans les domaines sidérurgie, traitement de minerais, cimenterie ou pétrochimie.

Bonne connaissance de l'anglais indispensable. Autres langues étrangères souhaitées.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions à n° 40 616, Contesse Publicité, 20, avenue Opéra, 75040 Paris, CEDEX 01, qui transmettra.

T. I. T. N.
recherche d'urgence
INSPECTEURS DE MAINTENANCE
ayant expér. mini calculateurs, temps réel et périphériques. Pour région parisienne et Sud-Est. Envoyez C.V. T.I.T.N., rue Louis-Armand, Z.I., 13290 AIX-LES-MILLES.

secrétaires

de direction

OCEANIC
recherche
pour son agence de
CHARTRES

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
STÉNODACTYLO
BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS

La personne sera chargée ou tenir le secrétariat du directeur de la production et du directeur de notre usine de Chartres.

Pour bien tenir son rôle, elle doit être à un très bon niveau de pratique en sténodactylo, savoir rédiger du courrier et notes diverses.

Il est de sa fonction d'accueillir les visiteurs extérieurs : sa présentation est toujours impeccable. Elle distribue le travail à une équipe de 3 dactylos.

Ecrire pour candidature avec C.V. et prét. : Mme LE MAY Service du Recrutement, 97, avenue de Verdun, 93230 ROMAINVILLE.

Secrétaires

DIAM PROSIM SOCIETE DE PRODUITS CHIMIQUES RECH. POUR SON SIEGE SOCIAL A VITRY :

SECRÉTAIRE
BILINGUE ANGLAIS STENODACTYLO CONFIRMEE
pour assister le directeur financier. Ecrire sous référ. 77/21.

SECRÉTAIRE
BILINGUE ANGLAIS STENODACTYLO CONFIRMEE
pour assister le directeur des ventes. Ecrire sous référ. 77/22.

— Régime prévoyance, 13e mois, Participation, possibilité obtenir 27 jours de congés payés après un an de présence. Horaires personnalisés, restaurant entreprise, accès aisés par train, bus.

Envoyer C.V. manuscrit, photo, prétentions à DIA PROSIM B.P. 8 94400 VITRY-S-SEINE.

Société Négoce international métro PONT-DE-NEUILLY recherche :
SECRÉTAIRE-DOCUMENTALISTE
connaissance langue anglaise et dactylographie exigée.
Adresser C.V. sous n° 40 051 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cédex 01 qui transmettra.

BANQUE PRIVEE quartier Champs-Elysées recherche
SECRÉTAIRE
confirmée
Notions d'anglais pour service gestion de portefeuille, titres.
Ecr. n° T 01840 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

capitaux ou proposit. com.

PLACEMENT
Terrain / Plantation / Chasse bordure forêt de Saint-Gobain (Aisne), 31 hectares. Peupleraies, résineux, taillis. Ecrire à Agence Havas 9, rue Carnot, 51100 REIMS Référence 7312

CHIRURGIEN, 45 ans chef d'entreprise disposant capitaux importants, rech. direction ou achat affaire distribution, agence générale, fabrication secteur médical, paramédical ou pharmaceutique. Etudierait toute proposition. Discrétion assurée. Ecr. n° 294 Media-Régie, 29, rue Violet, 75015 PARIS

VENDRAI 50 % de participation dans usine plastique en pleine expansion. Extrusion, soufflage région méditerranéenne. Prix demandé murs compris 2.500.000 F ECR. HAVAS TOULON 54186

propositions diverses

ENTRAIDE DE CADRES
aide demandeurs emploi.
Adr. C.V. + envel. à ECIT, 132, rue Gare, 95-ERMONT.

demandes d'emploi

INGÉNIEUR CONFIRMÉ
ELECTRICIEN MECANICIEN, 33 ANS
Expérience chantiers étrangers (Afrique, Moyen et Extrême-Orient)

TECHNIQUE : exécution, mise en service, contrôle maintenance.
GESTION : Etudes coûts, délais, sous-traitance, démarrage, suivi, coordination.

cherche
POSTE DIRECTION TECHNIQUE
(Conseil - Entreprise)
ETRANGER

Ecrire n° 78.802 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Biens de grande consommation
DIRECTEUR GÉNÉRAL PME
CHOMEUR 53 ANS
20 ans d'expérience internationale, recherche pour fonctions similaires ou conseil
EMPLOYEUR SANS PRÉJUGÉS
Ecrire n° 2.089 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

UNIVERSITAIRE - AMERICAIN
DOCTORAT
— Bilingue parfait français-anglais.
— Connaissances supérieures allemand-italien.
— Excellentes connaissances néerlandais-espagnol.

recherche
— Collaboration ht niveau av. importante société ;
— relations publiques, contacts internationaux, traductions haute technicité ;
— assistance conférences, études dossiers, analyses, synthèses, établissement rapports, rédactions ;
— assurer méthodologie générale pour recyclages, formation permanente.

Ecrire n° T 001.831 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

AUTODIDACTE
de la vente

La vente est une Action à multi-volets où chacun est utilisé dans un but d'efficacité MM. les Employeurs, je puis mener cette action pour cela, vous avez deviné, je me situe au-delà du créneau des « 3 ans d'expérience »...

Ecr. n° 2 049 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens 75427 PARIS-9e

---

INGÉNIEUR E.P. ZURICH
(Option Génie Civil)
A.M.P. STANFORD/INSEAD
Anglais (courant) - Allemand

Très solide expér. construct., équipem., matériaux. Disponible immédiatement pour toutes missions permanentes ou durée limitée France ou étranger.

Ecrire à n° 40.169 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

Homme, 50 ans, célibataire (Limousin), maître d'hôtel, bonne présentation, recherche place concierge ou gardiennage. Ecr. n° 78.957 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Fme CADRE, rech. collaboration littéraire ou juridique, haut niveau, préférence secrétariat particulier. Pour 1er entretien écrire n° 40.618, Contesse Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

CADRE COMMERCIAL
20 a. d'expér. gds magasins, gest. stocks, achats, ventes et rentabil., rech. situat. similaire, Paris ou proche banlieue. Ecr. n° 8.197 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 25 a., sér. réf., ch. empl. stable s/Paris. Lib. ste. Gestion Planning. M. Bourdon P., 24, r. Ed.-Bonté, 91120 Ris-Orangis.

CADRE ADMINISTRATIF
49 a., B.P. comptable ancien régime, 20 a. expér. Banque, étab. financier, direction serv. administratif, informatique et comptable, cherche Situation avec responsabilité. Ecr. n° 2.052 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. 17 ans cherche place pour apprendre métier photographe. TURET Thierry, tél. 357-60-64.

FEMME RESPONS. SECRETARIAT, sténodactylo, posit. cadre, fte expér. ts probl. administr., bonne pratique ccíale, d'excell. contact humain, grande faculté d'adaptation, réf. 1er ordre, lib. suite absorption, rech. activité en rapport avec ses capacités Paris, province. Ecr. ORBIS-LA, 28, av. Fr.-Roosevelt, 75008 Paris.

Physicien allemand 34 ans ch. emploi en France dans l'industrie ou recherche. Expérience : 5 ans physique du laser, 5 ans développement de lampes à décharge. Anglais, français. — Dr M. Gassmann, Steinheilstr. 4, D-8000 MUNCHEN.

CHEF COMPTABLE 42 ans, niveau D.E.C.S. + 15 ans expérience profession. dans cabinets expertise comptable et sociétés ind. et cciales, connaissant contrôle gestion. Libre sous 3 mois. Ecr. n° 2.052, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 24 ans, dipl. I.E.P. Paris, admissible E.N.A., D.E.A. droit pub., angl. courant, ch. emploi mi-temps ou temps partiel. Ecr. J. CAPIAUX, 64, rue Voltaire, 92300 LEVALLOIS.

J.H. 32 a., maîtr. de math., aiv. D.E.A. résistance des matér., D.E.A. statistiques, calcul par éléments finis, Fortran, anglais. Ecr. n° 2.060, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ING. déb. GENIE PHYSIQUE, C. U. S. T. CLERMONT-FERRD, étudie toutes propositions France et étranger. Ecr. HAVAS, 63000 CLERMONT-FERRD, n° 98.298.

INGÉNIEUR INSA
28 ans, 3 ans expér. techn. hygiène publique, en B.E.T. trait. effluents urbains et industriels, trait. O.M., rech. poste technico-commercial chez constructeurs. REGION RHONE-ALPES DE PREFERENCE. Ecr. n° 2.070, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H. 29 a., lic. géo., dipl. ét. sup.
TOURISME
Angl. courant, expér. enseign. et publicité, ch. poste rég. Paris ds TOURISME, LOISIRS, HOTELL. Ecr. L. de Sainte-Marie, 9, rue P.-V.-Couturier, 95100 Argenteuil.

Jeune femme 30 ans, célibataire
RÉDACTRICE
10 ans expér. publicité, presse, cherche poste avenir édition, presse, information sociale. Anglais, espagnol courants. Tél. 924-53-69, de 15 h. à 19 h.

ALGER
J. F. 33 a., excel. prés., expér. standard, telex, accueil, secrét., comptabilité, ch. poste à Alger. Ecr. n° 2.055, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JOURNALISTE
SECRETAIRE DE REDACTION DANS UN GRAND QUOTIDIEN
cherche
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION ET MISE EN PAGES
à mi-temps
dans un périodique, Journal d'entreprise, etc. Ecr. n° 6.624, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 30 ans, BILINGUE AMÉRICAIN-FRANÇAIS cherche place
Archiviste - Documentaliste
dans Presse, Publicité, spectacle, etc.
Ec. n° 40.630, Contesse Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

SPÉCIALISTE
de la conception et du suivi de tout projet technologique. FRANCE et ETRANGER
10 ans d'expérience
cherche
SOCIETE INTERESSEE PAR SON PROFIL
Ec. n° T 001677 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

formation professionnelle

JEUNES
POUR FACILITER VOS ACCÈS A LA VIE INDUSTRIELLE
ceficem
Vous propose des stages de
SPÉCIALISTE DU TRAITEMENT DES SOLS A L'EXPLOSIF

Travail en carrières ou sur chantiers en France ou à l'Étranger. Pendant la durée des stages, les candidats sélectionnés recevront une formation professionnelle gratuite et une rémunération s'élevant à 90 % du S.M.I.C.

Stage cadre (960 h) — Bac + 2
Stage maîtrise (1.020 h).
Fin du 1er cycle secondaire.

INSCRIPTIONS :
134, avenue de Villiers. 75017 PARIS
763.12.05

Prenons
EN STAGE PRATIQUE ASSORTI DE COURS DE PERFECTIONNEMENT
INGÉNIEURS D'ÉTUDES
INGÉNIEURS DE RECHERCHE
EN GENIE CIVIL
Diplômés de Grande Ecole et âgés de moins de 25 ans.
C.E.B.T.P. - 12, rue Brancion, Paris-15e. 539-22-33.

occasions

EN SOLDE moquette et revêtement muraux, 1er et 2e choix 100.000 m2 sur stock. Tél. 355-66-50

cours et leçons

Prof. Enseign. général suit élève 1er et 2e cycle. Longue expér. Tél. 886-54-17

Franç. orthogr. Allemand par enseignante spécialiste de rattrapage. - 250-77-71.

Allemand ts nivx par profes. lib. exp., indiv., grpes. ds sociétés Heidenreich, 58, bd St-Germain

travail à domicile

Demande

SECRETAIRE accepte ts travx DACTYLO
TÉL. : 340-13-70 (12 h. à 14 h.)

information divers

POUR
TROUVER UN EMPLOI

CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact. exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour information, écrire CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

représent. demande

J. Fme, ex-paris. excell. présent. excell. milieu, expérience milieu couture, public relations, prod. beauté, parf. usage langue angl. et améric., résid. actuellement Hong-Kong. Ch. représentation articles de luxe. Ecr. n° 2065 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

enseignem.

APPRENDRE
L'AMÉRICAIN
à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail (14e), 633-67-28. Cours de conversation le soir. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT : le 16 JANVIER. Cours privés. Sessions intensiv. « Full-Time ou Part-Time ».

automobiles

MERCEDES-BENZ
NEUF ET OCCASION
EURO GARAGE Concessionnaire
73/77 Avenue A. Briand Montrouge
Tél : 735.52.20

vente

5 à 7 C.V.

PEUGEOT 104 coupé ZS, 6 CV, 1977, rouge, gl. teint., 19 000 F. Mme Revel, tél. 820-61-90 (h. bur.)

12 à 16 C.V.

Vend COUPE 504 V6 modèle 76, 23 000 km. Tél. : (22) 41-22-36, après 20 h.

+ de 16 C.V.

MERCEDES 280 SE BA 75 toute option, excellent état. Crédit possible. T. 222-91-16.

divers

BMW OCCASIONS
316 - 320 - 525 - 528 - 728 modèles 77, peu roulé garanties. Auto-Paris XV. Tél. 533-69-95 63, r. des Desnouettes, Paris-15e.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSÉES

	Le m/m col.	T.C.
ANNONCES ENCADRÉES	24,00	27,45
OFFRES D'EMPLOIS	5,00	5,72
DEMANDES D'EMPLOIS	20,00	[illegible]
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive gauche

7e - CHAMP-DE-MARS
Beau Rez-de-Chaussée, 110 m2, PROFESSION LIBÉRALE. Jean FEUILLADE : 566-00-75.

MONTPARNASSE
Agréable 3 Pièces, confort, balcon, 7e étage, ascenseur. Prix : 360.000 F. Téléphone : 322-22-47.

MÉTRO SAINT-JACQUES
Coquet 2 Pces, confort, excell. état, 175.000 F. Tél. : 322-22-47.

PRÈS FACULTÉ
PROPR. VEND dans imm. en rénovation SUPERBE LIV. + chbre, S. de B., cuis. équipée, wc séparés, poutres apparentes, téléphone, refait état neuf. SUR PETITS JARDINETS. SUR PLACE, MARDI, MERCREDI, JEUDI, DE 14 à 17 HEURES, 7, RUE ROYER-COLLARD, OU SUR RENDEZ-VS AU 723-38-48.

15e - SPACIEUX 4 PCES
Dans immeuble bourgeois, confort, soleil. Téléphone 253-61-61.

N.-DAME-DES-CHAMPS
Vends 6 Pièces (120 m2 environ), tout confort, chbre service, poss. Ccial. Prix intéressant. - MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

BOSQUET. Tr. bel imm. p. de t. **4 P.** 100 m2. Tout conft. Sud. 400.000 F. — 222-69-58.

ST-JACQUES - SUR VERDURE **4.190 F** le m2. 3 p. 56 m2. Bon plan. 222-69-58.

AV. DU MAINE Propriétaire vend STUDIOS LIV.+1 CH. DUPLEX av. jard. Refl nf. Tt cft. Dans très belle rénovation. Sur place tous les jours sauf dimanche : 10 à 13 h., 15 à 19 h., 8, passage Tenaille (14e). Rens. 256-26-01.

SEGUR - Beau 6 pièces, 155 m², séjour double, 4 chambres, 2 bs, P. de T., clair 820.000 F. Téléphone : 306-30-06.

14e - PRES ALESIA
Magn. 3 p., tt cft, cuis., bs, wc, hall d'ent., pender., débar., v.-o. imm. réc., asc., ch. cent., balc., S/rue ensol. 435.000. 607-17-89.

ODEON. Imm. P. de T., 4e étg. s/entresol, gd 4 p., 2 s. bains, cuisine équipée. Tél. 033-73-01.

Très beaux TRIPLEX-STUDIOS sur jardin. A PARTIR DE : 195.000 F - 331-36-05.

Rue de la GLACIERE (Arago), imm. stdg, 75 m², livg+2 chbres 375.000 F. Parking. URGENT. CAUSE DEPART - 535-86-37.

MOTTE-PICQUET. Calme, 2 p., entr., cuis., bains, ch. central, 135.000 F. Téléph. : 331-41-08.

ALMA - Exceptionnel
8.900 F LE M2
2 appts en duplex neufs, 155 et 163 m², qualité rare. 705-22-60.

VAL-DE-GRACE (près)
Ravissant duplex 80 m², living double, 2 chambres, balcon, soleil. EICHER, 359-99-69.

LUXEMBOURG - ASSAS
65 m², 3 pièces, charme, soleil. ODE. 42-70.

2 P., FELIX-FAURE, 50 m², 10e étg., imm. neuf, gd balcon. 350.000. PROMOTIC, 322-10-74.

Près PARC MONTSOURIS
14e ETAGE, PLEIN CIEL
Ensoleillé maximum Est et Ouest. Dans immeuble moderne excell. stdg, VRAI 3 PIECES 76 m², gd balc., tél., parking, bon état, 470.000 F. 227-93-30.

CORVISART GOBELINS 2' Métro
Sur grande pelouse et jardin 6 P., cuis., 2 s. d'eau, wc, asc., balcon, box, cave, très calme. Soleil. 695.000 F. - 331-89-46.

ODEON ATELIER. 90 m2 630.000 F Tél. : 033-32-44

MONTPARNASSE Vends ensemble ou sépar. 2 ATELIERS ARTISTE, cft, loggia. - MEL : 325-60-80.

ST-PLACIDE Dernier étage Living double, 3 chambres, 3 bains - 757-15-57.

LUXEMBOURG S/cour-jardin imm. XIXe
Appt de charme 100 m2, soleil, dble séjour + 2 chbres tt conft. SERGE-KAYSER - 329-60-60

67 APPARTEMENTS DANS LE 15e
1.077 à Paris
L'ordinateur de la

MAISON DE L'IMMOBILIER
sélectionne gratuitement l'affaire que vous recherchez. Consultation sur place ou par tél., questionnaire sur envoi de votre carte de visite. Chambre Syndicale des Agents Immobiliers F.N.A.I.M. 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. : 757-62-02.

RASPAIL 705-39-10
6 P., bon standing, étage élevé, imm. tt cft, possib. profession libérale. Prix très intéressant.

MONTPARNASSE Sur jardin, chambre dans immeuble récent 10 m2, 1er étage, confort, soleil. PLACEMENT - 331-81-11.

AU CŒUR
DU MONTPARNASSE
LA GANDARA, belle réalisation
DU STUDIO AU 5 PCES DUPLEX
JARDINS - TERRASSES
RENSEIG. et APPT MODELE s/pl. 3-8 bis, r. Antoine-Bourdel. 75015 Paris. Tél. 544-72-95, ts les jours de 15 à 19 h., sauf dim. ou GESLAT. Tél. : 584-65-49.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
Rue Princesse, dans rénovation de gde qualité 3/4 p. env 90 m2 terrasse, cheminée, poutres, asc., décoration et cloisonnement compris au choix de l'Acheteur. Px : 850.000 F S.P.G. 265-05-49

Paris Rive droite

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS DE 100 M2 A 285 M2. Sur place tous les jours, sauf dimanche, de 14 à 18 heures, ou Tél. : 227-91-45 et 753-90-67.

ÉTOILE
EXCEPTIONNEL
DUPLEX 7 PIÈCES
5e et 6e étages av. gd balcon, grande réception 90 m2 + salle à manger, 4 chambres, bureau. JOHN ARTHUR & TIFFEN 174, bd Haussmann **766-04-66**

12e NATION
beau STUDIO tt conft., refait neuf, vue, soleil. 253-61-61.

ÉGLISE D'AUTEUIL
Immeuble P. de T., gd 4 P., tt cft, chbre de service. MARTIN, docteur en droit. Tél. 742-99-09.

N.-DAME-DE-LORETTE
Px intéress., gd 3 P., cft. MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

TERNES - 140 m2
5 Pièces, bains, toilette, bel imm. P. de T. 1930, 4e étage, chambre de service. — 567-22-88.

17e Propr. vd studio, tt conft. Tél. Calme. Agce s'abst. Tél. : 542-39-63.

AUTEUIL DANS BEL IMM. PIERRE DE T. 1910
Très bel appart. à rénover 6 P. 182 m2 + Balc. + ch. serv. Et. élevé. Asc. Soleil. Téléph. 950.000 F + trav. (env. 150.000 F). S/pl. merc., jeudi, 13/17 h. 5e dr. 56, rue Michel-Ange. - 285-48-24.

IENA Chambre individuelle Cabinet de toil., 1er ét. Imm. récent. 65.000 F. 533-12-15.

SPONTINI Grand standing 290 m2 - 5e ét. LUXUEUX 9 P. 2 serv. BOX. Calme. — EICHER : 359-99-69.

Près BOIS VINCENNES, 145 m² Paris (12e), Mo Michel-Bizot, vaste 6 p., cuis., hall-galerie, 2 wc, 2 s. bs, tt cft, chb. serv., terrasse, 695.000 - 344-71-97.

RUE LENTONNET (9e)
Très bel imm. pierre de taille, entièrem. rénové, tapis escalier, 4 p. (livg dble), balc., entrée, cuis., s. de bains, chauffage individuel gaz, cave, chbre de service, soleil, calme, 320.000 F. TEL. : 878-97-52.

NATION. 390.000 F. Beau 4 P., entrée, cuis., wc, s. de bains, ch. centr., imm. pierre de T. récent, balcon - 345-83-72.

IDEAL PLACEMENT
Dans bel imm. ancien restauré, studio tout confort entièrement nf, 78.000 F. Gros créd. possib. Location et gestion assurées. Gros rapport - 345-65-18, p. 25.

50 M. BUTTES-CHAUMONT
Liv/, 40 m², balc., plein sud, 2 chbres, 7e étg., récent, stdg. URGENT, 425.000 F. 742-67-56.

Mo MUETTE. Imm. P. de T., standg, étg. élevé, appt angle, très bon plan, 3 récept., 4 chb., s. de bains, cuisine, 3 chbres domestiques. Visites mardi et mercredi, 15 h. à 19 heures, 1, RUE MARIETTA-MARTIN ou 551-68-39, LE MATIN.

17e. Mo Malesherbes, rez-de-ch., rue et cour, séj. + s. à m. + 2 chbres, bains, cuisine, entrée. Tél. 320-32-71.

Près PLACE DAUMESNIL
Imm. récent, 2 pièces, cuisine, bains, wc, très bon standing, 230.000 F. - EUR. 05-55.

Près place V.-HUGO, 215 m², beau 6-7 p., excellent plan prof. Bel immeuble, 3 sanitaires. 1.180.000 F. Eicher, 359-99-69.

BUTTES-CHAUMONT
Près PARC, imm. 1972, standing 4 p., 85 m², 2 bains, 15 m. balc. BOX s/rue et jardin, soleil, 430.000. FONCIAL - 266-32-35.

PARIS-11e

AV. PHILIPPE-AUGUSTE
Dans petit immeuble, conviendrait pour placement 1 studio au 1er étg., tr. calme. S.O.G.E.I. - 331-65-61 +

Ternes. Récept. 35 m² av. chem. 3 chbr., 2 bs, gd cft. 11-19 h., 2, place de la Porte-des-Ternes.

Pl. VOSGES près. Pptaire cède 2 superbes duplex dans imm classé. Travx. 250-79-04, matin

IENA. Imm. ancien VRAIMENT EXCEPTIONN. 5e étg. Balcon. Appt 277 m² dt réception 70 m², clair, calme + 3 ch. serv. Bon état. Adapté usage professionn. 1.400.000 F - 227-22-62.

9e. Place Clichy, près, imm. P. de T., 3e, asc., APPT 100 m², Gd CFT, RECEPT. 40 m²+CH. Profession libérale. — 874-28-02.

INVESTISSEZ A PARIS
ds très bel imm. entièr. rénové
STUDIO - 2 PIÈCES
DUPLEX - 3 PIÈCES
AVEC TOUT CONFORT.
C.G.T.I. LOCATION ASSUREE Tél. : 261-50-34

VRAI MARAIS
5-7-9, rue des Tournelles
Rénovation de grande qualité
Du STUDIO au 2-3-4-6 P. en duplex. Visite tous les jours de 14 h à 17 h. même dimanche, ou tél. heures bureau **359-30-85**

Région parisienne

ROLAND-GARROS
Face au BOIS de BOULOGNE restauration d'un hôtel particulier, prestations de luxe, 3, 4, 5 Pièces, 2 bains, création d'un garage en sous-sol.
SUR PLACE
Mercr., vendr., sam., 14 à 17 h., 7, BD ANATOLE-FRANCE, à BOULOGNE ou : 359-69-36.

BOURG-LA-REINE - Immeuble stand. 1969 - Dans parc. Coquet 3 P. + liv. Balc. Cuis. agencée, salle de bains, w.-c. Box clos. **ORPI** 387-71-55

BOULOGNE Près bois
Petit imm. récent, pierre. Tout confort. 4e étage. Balcon. Soleil. LIVING DOUBLE + 2 CHBRES Ent., cuis., s. de bains, tél.
5.250 F LE m2 Parking
27, RUE FESSART
mercredi, jeudi, 14 à 17 hres.

AUTEUIL Particulier vd 5 pces Très ensoleillé
Ancien rénové. 2 bains. 4e. poss. asc. - T. 525-07-97 ap. 17 h.

SEVRES, récent, plein Sud, 4 PIECES, c., cft. 256.000 F. Avec facilités - 027-57-40.

MALAKOFF Près métro
2 PIECES, cuis., bains. Soleil. Chauff. individuel. — 253-61-61.

Prox. ST-GERMAIN-EN-LAYE
LUXUEUX APPT 125 m2. Séj. + 3 ch., 2 bains. Jardin priv. s/parc. A SAISIR. Agence de la MAIRIE - 976-52-52.

Mo GENTILLY - Exceptionnel Très beau 3 p., gde cuis. av. éléments, s. de bains. Tt cft. Tél. Garage. 250.000 F. Mercr. 16-19 h. : 67, r. Charles-FREROT (pr. PTT) ou 387-27-60.

BOULOGNE R. Silly
Vue panoramique. - Séjour + 2 chbr. Tt cft. Box. Impeccable. MARTIN Dr Droit - 742-99-09.

NEUILLY - Bd d'Argenson
Séjour triple, 2 chbres, jardin privatif. Serv. Box. **ORPI** 850.000 F - 747-77-50.

BOULOGNE résidentiel - Bois Luxueux studio, 43 m2 environ. Gde cuis., bains, park. **ORPI** Tél. : 624-80-15

MONTROUGE Près métro
Dans immeuble standing 3 P., loggia, ét. élevé, garage. STUDIO 30 m2, cuisine, s. bains. Droits réduits - 253-61-61

LE PECQ. Part. vd appt, séj. + 3 ch., cuis., bs, logg., séch. park. Cave, calme, prox. écol., RER, St-Germain, 250.000 F. 958-41-50.

NEUILLY (près Seine), étage élevé, beau séj., balcon, soleil, s. à mang., 2 chb., cuisine, bs. 550.000. D. Bourgeois, 522-62-14.

Courbevoie, stdg, 2 chb., livg, cuis. équip., bs, tél., parkg, 355.000. D. Bourgeois, 522-62-14

Clamart. Centre, immeub. 1958. 3 p., tt cft, calme, soleil, verd., 220.000 F - Tél. : 644-22-16.

Partic. vend appt à Chatou, 1er étage exposition Sud-Ouest, 4 p. 85 m2 + parkg extérieur + téléphone.
Urgent cause départ de la région. Tél. 913-32-96 ou 775-77-42 M. SUEL, heures de bureau.

NEUILLY - BAGATELLE
SPLENDIDE 3-4 P. + saisir cause départ, 700.000 F PROMOTIC, 322-15-89.

BECON. Immeuble pierre de T. 1er étg. SPLENDIDE 2-3 pces, 80 m², gde cuis., s. bs, refait neuf. 315.000 F - 788-49-00.

BECON, 2e ETG, ASCENSEUR, SEJOUR, 2 CHAMBRES, cuis., bs, 98 m² + chbre service + box. Px 450.000 F. - 788-49-00.

CACHAN. Maison particulière, surface habitable 75 m² + box, dépend., jardinet. 145.000 F. Travaux à prévoir - 535-56-92.

NEUILLY 208 m2 environ 34, AV. DU ROULE
7 P., distribution parfaite, poss. prof. libérale. Travx à prévoir. Claude ACHARD - 637-32-98

Province

SAINT-TROPEZ
Appt 55 m2 + balcon, terrasse, duplex, 80 m2, dans résid. grand standing, piscine et jardin. Ecr. Havas, 63000 Clermont-Ferrand, sous le no 99.720.

appartem. achat

CONSEIL IMMOBILIER recherche
POUR CLIENTELE PRECISE :
APPTS 4 à 5 PIÈCES
16e ou LIMITROPHE
Téléphone : 266-67-06.

URGT. Etude VALRI rech. et ach. cpt tous appts de 1 à 4 p., 10e, 11e, 12e, 19e, 20e, même en mauvais état - 379-11-11, 130, BOULEVARD VOLTAIRE.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e pour bons clients, appts toutes surfaces et immeuble. PAIEMENT COMPT

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète direct. URGENT, 2 à 3 pièces Paris, préfér. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. Téléphonez 873-23-55.

URGENT, RECHERCHE
4 à 7 pces, tout conft, 16e, 8e, rive gauche, Neuilly. MICHEL & REYL - 265-90-05.

appartements occupés

BD DELESSERT 4e étage (ss asc.), 5 p., cuis., bains, 85 m2 Occupé 1 H. 91 ans. 300.000 F + 700 F par mois. **FONCIAL** 266-32-35

Immobilier (information)

Vous cherchez un appartement?

vous pouvez compter sur nous

information Logement

525.25.25

Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'ach...

Centre Etoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris
525.25.25

Centre Nation
45, cours de Vincennes,
75020 Paris 371.11.74

Centre Maine
210, avenue du Maine,
75014 Paris 539.22.17

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. la Michodière, Mo Opéra
Frais abonn. 310 F. - 266-52-04

immeubles

Centre Lyon, très bel imm. de pierre, 6 niveaux, av. très gd local, rez-de-ch. libre. SIMON CHOFFEE, 17, r. Neuve Tél. (78) 28-94-38 Lyon

locations non meublées Offre

Paris

V.-HUGO BEAU 100 M2 STAND. PARK.
Spacieux, double living + chbre. 2.800 F par mois + ch. 526-01-50.

Mo LAMARCK - Beau 4 pièces 98 m², tél., asc., chauff. central, possibilité professionnel, 2.500 F + charges - 252-13-22.

16e. GRANDE-ARMEE. - Dans bel imm. ancien, 4e étg., 3 p., cft, parf. état. T. 100 m². Tél. le matin Ségéco, 522-69-92.

RUE DE LOURMEL. Recent. en duplex, livg, 2 chbres, tél., terrasse, 11e étage, 3.100 F. REGY - 577-29-29.

Ple DAUPHINE. Gd STANDG. Vue s/BOIS. Salon, s. à manger, 3 chbres, gde cuisine, 2 bains + serv. 8.000 F + ch. D. BOURGEOIS - 522-62-14

Région parisienne

15 km. PARIS
BORD
FORÊT MONTMORENCY
MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
GRAND STANDING
6 chbres princ., gde réception, nombr sanitaires, PARC 2 HA. 5.500 F/m. C.C. Tél. : 033-62-71.

BOULOGNE Charmant studio, kitchen., bains, tt cft, s/jardin, 680 F. - 266-92-15.

BECON (près gare), recent. séj. + 2 chb., tt cft, parking. 950 F + chg. Mercr. 13 h. 30 à 14 h. 30, rue Louis-Ulbach, no 42, COURBEVOIE.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Cherche Région **CHANTILLY**
propriété, grand jardin clos, réception + 3 chbres minimum + 2 salles de bains, confort. Téléphone H. B. : 227-63-48.

Etude cherche pour CADRES Villas, pavillons ttes banl. Loyer garanti 4.000 F maxi. 283-57-82.

locations meublées Offre

Paris

5e Monge et Champ-de-Mars 2 chambres pour étudiant. 350 F NET - 566-80-31.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE rech. STUDIO à 6 PIECES **556-17-49** pour DIPLOMATES et CADRES étrangers Banque.

hôtels-partic.

INVALIDES UNIQUE
délicieuse maison 1850, EN PLEIN SOLEIL TRES CALME. 280 m2 habit. sans vis-à-vis. AVEC BEAU JARDIN 600 M2 garages. Px élevé. Ecr. BURON Boîte postale 288-52. PARIS

Mo JOURDAIN, maison caract. 6 p., gd stand., 240 m2, 3 nivx. Jardinets. 1.250.000 - 280-38-06

bureaux

Mo PALAIS-ROYAL
SALLE DE RÉUNION
10 à 20 pers. Tél. Télex.
1/2 J. = 120 F 1 J. = 200 F H.T.
Ec. ou tél. Mme Bos, Organisation et Publicité, 2, r. Marengo, 75001 Paris. Tél. : 260-37-17.

DOMICILIATION. TEL. SECR.
TELEX Frais 100 F par mois
APEPAL - 228-56-50

VOUS CHERCHEZ UN BUREAU ?
Nous aussi !
Voulez-vous partager grand local et services communs (télex, réception, téléphone)
Nous : Conseil Commerce International.
Vous : confrère autre spécialité ou société de services.
Siège social poss. Paris-Ouest Tél. 637-57-85 ou écr. no 39.445 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er qui trans.

AUTEUIL, 6 Burx moderne + archive, télex, tél. remis à neuf. 3-6-9. - 503-04-04

1 à 20 BURX, tous quartiers. Locations sans pas de porte. AG. MAILLOT. - 293-45-55

usines

Vds Fabr. art. caoutchouc pour chirurgie et médecine en S.A., 109.000 F. Cortade, Francon. 31420 AURIGNA. T. (61) 87-00-24

fonds de commerce

Montparnasse vend en SARL agence immobilière transaction. Bonne situation, 3 bureaux + sous-sol aménagé, 2 téléph. Tél. 320-36-52

FLEURS, vends luxueux et important magasin sur gde artère, Paris (16e), gros C.A. Personnel en place, sans intermédiaire. - 469-10-56

RIVE GAUCHE
LIBR., PAPET., JRNX tr. bien placé. C.A. 700.000. Px 280.000 F créd. poss. OFL. 357-45-38

Plein centre BORDEAUX, café restaurant brasserie à développ Aff. except. Vds cse succession. Ecrire H 8.035 Havas Bordeaux.

URGENT. Vd boutique labo photo quartier 17e excell. affaire à saisir. Tél. 229-42-89, de 14 à 19 h., 579-63-59 après 20 h.

Sud de la France, dans centre ccial dynam., à vdre très bne affaire rideaux voilage, tissus ameubl. Rentabilité excell., très forte expansion, C.A. important, accession à propriété des murs en leasing. Pr ts renseignements et dossiers comptables détaillés écr. no T 01.660 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

RESTAURANT DE QUALITE
Cœur de Paris, 3 salles, 150 places. Belle affaire à céder : 522-45-52.

PORT COMMERCIAL de Honfleur
Calvados, à céder :
sur domaine portuaire, installations comprenant 12.000 m² dont 8.000 m² hangars, bureaux équ. avec téléph., télex, etc. Situation EXCEPTIONNELLE : bordure routes, 30 mètres bassin navire, voie ferrée. Renseignements par écrit : B. P. 26, 14600 HONFLEUR.

Boutiques

Mo LA MOTTE-PICQUET
BELLE BOUTIQUE avec ou sans appartement.
JEAN FEUILLADE - 566-00-75.

locaux commerciaux

120 F LE M² PARIS-XVIIIe
(près Métro). Imm. commercial 1.900 m2 LIBRE, à louer sans pas-de-porte, parking, achat possible. Ecr. I.P.F., no 71.777, 12, rue de l'Isly, Paris 8e.

Rue du Faubourg-Saint-Denis proximité Gare du Nord
7 étages sur cour
Surfaces de 80 à 130 m2
Baux neufs. 924-92-45

S.G.J.A. Mo Nationale, Paris-13e à louer à compter du 1-1-78 local professionnel fini de 50 m², pouvant convenir à profession libérale. - Tél. : 585-12-55.

Angle rue Sainte-Anne et rue Thérèse, R.-de-C. + 2 sous-sol, 315 m2, possible 2 lots. Prix : 1.000.000 F Téléphone 292-28-51.

500 m2 Vaugirard. ENTREPOT-PARK. Urgent. Crédit poss par vend. 605-10-08.

locaux indust.

Z.I., 30 KM. SUD PARIS
proximité autoroute A-6, vend 2.400 m² dont 1.000 m² couverts (bâtiment métallique), 2 lignes téléph. Wanesgne, 9, rue des Charmes. 94440 VILLECRESNE 925-70-93.

A VDRE, Z.I. Limoges (Haute-Vienne), terr. V.R.D. privatifs, terminés. 8.900 m2, embranch. S.N.C.F. (50 m voie), av. entrepôt 800 m2, équipé ponts roul., bascule, etc. Prix à débattre. Etud. évent. ttes propos. locat., entreposage et manutent., etc. Ecr., no 8.167, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

pavillons

Libre à la vente, 1 km Nemours Pav. F 4 90 m2, sur terr. 550 m2 rez-de-chaus. : garage, cellier, 1 chambre, dégagt, chaufferie. A l'étage : 2 chambres, séjour, salle de bains, w.-c., cuisine, 260.000 F. Tél. 432-11-87.

ASNIERES RESIDENTIEL
SEJOUR, 3 CHBRES, cuisine, bains, chauff. central, garage. A rénover. 320.000 F. - 788-49-00

terrains

COTE D'AZUR
Cap-d'Antibes
Terrain à bâtir 10.000 m²
ou partie - 270 F le m2
Tél. ou écrire V. Mathias, 4, av. de Provence, 06000 NICE.

ST-GRATIEN 1.300 m2 14 m façade - 330.000 F - 989-31-74

YVELINES-ESSONNE, 35' Paris 12.350 m2 avec permis constr. 1 seule constr., eau, élec. S/pl. 30.000 F. Tél. 484-32-73 ap. 19 h.

LOUVECIENNES - Rare : terrain boisé 5.800 m², construct. 1 villa. Vue s/Seine. Raynaud. 14, r. Lincoln, Paris - 359-97-50.

SITUATION EXCEPTIONNEL.
TERRAIN 5.371 m2 - Berné
TOUR-TOUR (VAR)
ALTITUDE 630 m
village classé, eau de ville, élect + canal d'irrig. longeant, perm. constr. pr surf. habit. de 168 m²
PRIX : 120.000 F
Ecr. à T 01.736 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, ou Tél 633-31-18, H.B., sf lundi.

viagers

MURS de 2 boutiques louées 18e arrdt, très bon emplacement 40.000 cpt + rente 2.000 F payée par loyers **FONCIAL** 266-32-35

PRE-ST-GERVAIS - Immeuble locatif, bon rapport. Monsieur 67 ans. Cpt 385.000 F, rente 3.000
LE VIAGER 130, rue de Rivoli 233-05-75

BEAU 2 P., cuis., dche, occupé, bon immeuble, NATION, 75.000 + 405 F mens. VOL. 58-70.

Vendez rapidement en viager Conseil, Expertise, Indexation gratuit. Discrét. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. - 700-00-99

14e, appt grand stand., 3 pces 80 m2, asc., calme, ensoleillé occupé 72 ans, 35.000 + 2.100 rente. LODEL - 700-00-99

propriétés

RECH. MOULIN AMENAGE
100 km max., N.-O. à S.-O., 1 ha min. MICHEL ET REYL, 6, r. Greffulhe-8e. 265-90-05.

Vds propté bord riv. « Gardon » 5 ha av. Mas à restaur., autor. camping, 15 km Alès, 8 km Anduze. Barbie François, 21, r. Alexis-Alquié, Montpellier. Tél. 92-11-23 aux repas.

VAR. A. V. en Provence un mas meublé et super-équipé av. piscine et env. 30 ha, traversé par rivière de environ 1 km. Vendu par propriétaire. Ecrire Rossel Régies Publicitaires, no 519.769, rue Royale, 112, 1000 Bruxelles.

PRES
ST-GERMAIN-EN-LAYE
R. E. R.
Part. vd prop. ds domaine privé SUR 1.000 m2 JARDIN
2 APPTS COMPLETS INDEP. 5 PIECES CHACUN
Garage 4 voitures. 1.200.000 F. TEL. : 958-91-51

VERSAILLES RIVE DROITE
Propriété ancienne avec jardin, réception triple + 6 chambres, dépendances, 2 garages.
JOHN ARTHUR & TIFFEN
174, bd Haussmann
766-04-66
Après 19 h : 926-21-45

LOT
Beau presbytère, Cadre XIIe 6 p. aménagées dépend. 2.500 m2 380.000 F. Cabinet JARGEAU, 47500 LIBOS. (58) 71-01-28

TARN. Plusieurs moulins à restaurer ou restaurés, avec prairies, bois, source. Prix de 200.000 à 450.000 F. AGIMO, 81430 BELLEGARDE.

Près Grasse. Très belle propté 1 ha. 1/2 MAS 1780, tr. b. état, pisc., mais. gard., tr. beau sous-bois, parc fleuri av. nombreux arbres ess. variées. Calme absolu, vue sup. Px 2.200.000 F. Ecr. Max Petit, 2, r. d'Aguesseau. 75008 Paris. Tél. 265-25-64 après 10 heures.

Vente aux enchères. Court préavis le 20 déc. Magnifique maison de style restauration avec terrain de 0,6 ha. dans le West-Yorkshire. Vue magnifique, à proximité autoroute. Prix de retrait 25.000 livres. Ecrire à Anthony J. Turner & Co., Chartered Auctioneers, 10, Rawson Street, Halifax (Angleterre). Téléphone Halifax 51.661.

250 km PARIS BORD DE MER
SUR TERRAIN CLOS 4.800 m2 Part. vd belle poté, tt cft, état neuf. R.-ch. : 4 p. 1er ét. : 3 ch. Bains, Ch. cent. Tél. S-sol. Gar. Px 400.000 F. — 589-06-46 (soir) et 580-79-23 (journée).

NOGENT-SUR-MARNE
BOIS DE VINCENNES
PROPRIETE Grande réception 8 ch. 1 s. de bains, 3 cab. toilette. Garage. Cave. Jdin 1.000 m2. Px 2 MILLIONS. Tél. : 873-06-61 ou 873-22-07

HTE-PROVENCE SISTERON REGION
Ferme bon état + 35 ha. 275.000. Tél. : (92) 65-03-88 hres bureau.

RÉGION COMPIÈGNE
Village près forêt, belle demeure de caractère, gd séjour + salon, cuisine, 4 chambres, bains, tout conft, Jdin boisé 5.500 m². Px 560.000 F. MORBOIS, 3 bis, rue Napoléon, Compiègne. (15-4) 440-09-75 ou Paris 526-05-56 mardi seulement.

12 km OUEST
SPLEND DEMEURE. Récept. 200 m², 12 chb., parc 3.700 m², dépend OFFRE EXC. 976-05-37

maisons individuelles

BELLE-ILE-EN-MER
EXCEPTIONNEL
LE HAMEAU DE PORT-PUCE
Maisons bretonnes bord de mer
Renseignements :
ORLEANS - SERVIMO, 21, rue des Murlins
Tél. : (38) 62-05-68

villas

ST-CLOUD - VAL-D'OR
50 m gare. VUE EXCEPTIONN. Belle mais. style hôtel partic., 3 niveaux, salon, s. à manger, 4 ch. + 2 petites, 3 bains, cuis. aménagée, rénovation complète de qualité. Jardin 300 M2. PX SOUS VALEUR 1.300.000 F. ME TELEPHONER : 727-27-09.

10 km EST
PROXIMIT. IMMED. Mo R.E.R. BRY-SUR-MARNE
Elég. VILLA MODERNE, const. 1955. Bureau, s. à mang., sél., récept., 3 ch., cuis., bns. Splend. Jard. 2.000 m². 780.000 F. AG. REGNIER. 254, av. Pierre-Brossolette, 94-Le Perreux. Tél. 324-17-63.

NOGENT-SUR-MARNE
Exceptionnel, résidentiel, 2' R.E.R. et bois Vincennes dans parc privé, 7 P. cuis., salles de bns., gar., jardin. 900.000 F. - 539-87-52.

VILLA PROVENÇALE 100 m2 habit. av. terr. 1.000 m2 site exc. livraison août 78. Tot. 386.000 F. Prêts 80 %. Doc. Pic Villas, 4 bd de l'Observatoire, 34 Montpellier

VAUCRESSON (Plateau) Maison récente 200 m2 habitables, sél. 50 m2, 4 chbres, sur 2 niv. + ss-sol total, très calme, prox. Gare, commerces, écoles. Terr. 1.100 m2. Prix 1.360.000 F à débattre. J.M.B. - 970-79-79

FOURQUEUX PROX. R.E.R. Magnifique villa, style Fermette rustique en L, décoration intérieure raffinée, 150 m2 habitab. Sél. av. cheminée 45 m2, 4-5 ch. 2 sal de bains, 2 w.-c., ss-sol tot. Gar. 2-3 voitures, salle de jeux, atelier, chaufferie, terrain 900 m2 très CALME. Px 1.000.000 F régime T.V.A. J.M.B. - 970-79-79.

maisons de campagne

Bord Quercy, vds grde grange pierre + 2 p., toit. refaite, prox. eau, électr., 25 km Agen. Tél. (61) 72-26-70

fermettes

COMBAS VILLAGE TYPIQUE
Prox. NIMES (30). - Part. GRANGE VOUTEE de CARACTÈRE + dépendanc. latérales voûtées 300 m2 env. Eau. Electr. Pour habitation ou profes. Toiture à rénover. 65.000 F. (91) 93-7...

domaines

HAUTE-PROVENCE SISTERON REGION
300 ha attenants + Ruine. 750.000 F T. (92) 65-03-88. H. B.

manoirs

25 KM. OUEST-MANOIR XVIIIe EPOQUE, GRAND CARACTÈRE INTERIEUR ET EXTERIEUR Luxe, 9 p., annex, 2 ha 1/2 parc splendide, rivière. Prix élevé mais justifié. MICHEL ET REYL. - 265...

maisons de repos

MAISON DE RETRAITE
« LA DOUCE VIE »
40, boul. Herbet-Fournet
14100 Lisieux. Téléph. ...
VALIDES - INVALIDES
Prix de la journée 70, ...

هكذا من الأصل

e Monde

régions

LÉCHET MORRETON ET LES AUTRES, ÇA SONNAIT HAUT"

Chazelles-sur-Lyon ancienne capitale de la chapellerie

De notre envoyé spécial

YON. — C'était sur papier bleu, mais plus proche, au fond, de la bonne nouvelle de la sommation. Même si pouvait trouver à en repren- le style, personne n'y son- it. Il s'agissait d'abord de stater qu'on n'était pas oublié : *ans le cadre du programme développement industriel du ton de Chazelles-sur-Lyon, hé de plein fouet par les dif- ltés économiques et, notam- nt, par la diminution considé- le du potentiel de fabrication pelière qui en fit le renom rnational, le comité d'expan- 1 de la Loire a étudié et com- ncé de mettre en place un tain nombre d'activités nou- es et diversifiées afin de pal- les dangers de la mono- ustrie.* » Suivait l'annonce de constitution « *d'une modeste reprise industrielle et com- rciale* » pour une « *relance* » la chapellerie.

Depuis la fin de novembre Cha- es a eu tout le temps de me- er la prudence extrême de ce nmuniqué et de se demander qui devait l'emporter de l'espé- ce ou du scepticisme. On nmence à savoir un peu de quoi a faite cette société dont l'ac- té doit débuter le 1er janvier 8. Mais de quelque façon que 1 s'y prenne la chapellerie ici sera jamais plus ce qu'elle y . Et les chapeliers — c'est-à- e ce qu'il en reste et pour sentiel au chômage — sont les miers à le proclamer. Affaire raison, évidemment. Le cœur, , ne peut être que nostalgique.

Chazelles-sur-Lyon, capitale la chapellerie... A la bonne épo- e il n'était pas nécessaire de ésenter davantage. Chazelles était peut-être pas l'empire de chapellerie mais sûrement un ef, une citadelle. Pour ne dater le de la fin de l'autre siècle ou 1 début de celui-ci les hauts urs des grandes fabriques gar- ent des puissances de remparts. 1 fronton des portiques, en ites lettres ou en initiales, de- urent comme des blasons, les ms des dynasties : Fléchet, rreton, Fournand-Beyron. Mais cheminées-donjons ne fument is. L'herbe pousse entre les vés des cours vides. Les ate- rs, les magasins n'ont à offrir e les enfilades du silence. Vrai- nt « *c'est bien à pleurer de r ça* ». Et non moins vrai « *on n'est pas verni à Cha- les* ».

A quoi bon ressasser ? Va-t-on éter à longueur de jour entre 1900 et 1939 il y eut ici qu'à trente-huit chapelleries ? qu'en 1966 — guère plus de ans — les quelques-unes qui meuraient, réunies dans une ciété d'industrie de la chapel- rie (SIC) occupaient encore x cent cinquante salariés ? On avait pas voulu croire que était, malgré tout, une entrée 1 agonie. En 1976, la SIC ne ardait plus que cent soixante-dix chapeliers, ce qui n'empê- chait pas un dépôt de bilan et une mise en liquidation judi- ciaire. Les cent soixante-dix ripostèrent par une occupation de l'entreprise allant et répétant qu'ils défendraient leur outil de travail. Ils n'en étaient pas moins licenciés, tous. Ils se battirent un an durant, du 3 novembre 1976 au 23 novembre 1977, jusqu'à l'annonce, précisé- ment, de cette « relance » de la chapellerie par le comité d'expansion.

Capituler « la tête haute »

Dans le désert de ses bureaux, Maurice Fléchet, pas patron pour un sou si l'on s'en tenait à la tenue, regarde vaguement la galerie des ancêtres cravatés et chapeautés. Ce n'était pas n'im- porte qui, les Fléchet. Il y a encore une vingtaine d'années, Max, l'oncle de Maurice, ne se contentait pas d'être maire de Chazelles. Il comptait aussi parmi les membres d'un gouver- nement Pinay. Le neveu n'a rien, lui, à raconter d'autre que la déconfiture de la chapellerie en général, de la SIC et de Fléchet (qui en faisait partie) en par- ticulier. Analyse simple : une désaffection du public pour le chapeau, en tout cas pour celui que voulait maintenir Chazelles, « produit noble » ; une matière première de plus en plus chère ; une concurrence poussée jus- qu'au « dumping » par l'étranger, Tchécoslovaquie en tête. Il glisse aussi : « *Et puis, compte tenu des textes sociaux, il devenait de plus en plus difficile d'obtenir des licenciements...* » Ainsi a-t-il capitulé mais, pense-t-il, « la tête haute ».

Et demain ? Bien sûr que Mau- rice Fléchet connaît le dessein du comité d'expansion. Et d'autant mieux qu'il y participe, apportant des capitaux à parts égales avec un industriel parisien. Et ce sont des bâtiments Fléchet qui abrite- ront la nouvelle entreprise. Et encore de l'outillage Fléchet qui sera utilisé. Mais, il faut le dire aussi, sous un contrôle de la DATAR qui a pris ses garanties. Le neveu reste prudent, comme détaché : « *Ce sera une petite cellule de chapellerie, trente per- sonnes, je crois. De toutes façons on sera à un échelon qui n'est plus le nôtre.* »

Chacun d'ailleurs insiste sur cette modestie de l'entreprise et aussi sur la nécessité d'en diver- sifier la production, d'y placer une main-d'œuvre polyvalente capable à la morte saison, source de chômage partiel, de se tourner vers le textile, la bonneterie.

Que n'y a-t-on songé plus tôt ! Chazelles aujourd'hui envie Mos- sant, un autre « grand » du cha- peau établi dans la Drôme à Péage-de-Roussillon. Mossant se porte bien, lui. Dès l'avant-guerre il avait préparé pour son arc des flèches nouvelles : l'imperméable, le vêtement de ski. A Chazelles, chapelier on était, chapelier on entendait rester.

Le reconnaître c'est déjà con- sentir un *mea culpa*. Premier adjoint au maire, M. Thulot a « fait » quarante-cinq ans chez Fléchet, justement. Il y fut même cégétiste. Il a connu l'époque où la chapellerie occupait deux mille sept cents salariés, le reste de la commune trouvant ses ressources dans les cent quarante exploita- tions agricoles qu'on y comptait. Il a éprouvé avec les autres l'or- gueil qu'il y avait d'être « cha- pelier » de père en fils, de mère en fille « *car, ici, toutes les fem- mes travaillent, c'est comme une vocation, les jeunes comme les anciennes* ». Cet orgueil ou cette fierté demeure malgré la décon- fiture. Ils sont encore nombreux à avoir des cartes de visite sur lesquelles on lit : « X..., chape- lier ». Mieux qu'un métier, cela reste un état avec des chansons pour le célébrer, des particularis- mes pour l'accomplir, avec aussi des visages, des langages de com- pagnons et, surtout, tellement insolites, dans un si petit bourg, ces chapeaux justement qu'ils portent tous comme ils porte- raient l'épée.

Une aristocratie ouvrière

Les économistes qui sont venus ausculter Chazelles s'attardent volontiers, dans leur discours comme dans leurs études, sur cette « *aristocratie ouvrière, frange limite de la classe ouvrière* » qui arrive si mal à oublier son « âge d'or », celui où l'on gagnait en commençant « *autant qu'un ins- tituteur* » et où il n'y avait pas à hésiter « *entre la banque et la chapellerie* ». Mais attention ! « *c'était un métier dur* ».

L'âge d'or ne reviendra plus. Il était même trop tard, sans doute, lorsque, dans les comités d'entre- prise et, pour en finir, à celui de la SIC, des voix ouvrières deman- dèrent la fameuse « diversifica- tion ». « *On aurait dû profiter de notre réputation. On exportait encore en Allemagne, aux Pays- Bas, en Amérique du Sud. Les clients ne connaissaient peut-être pas Chazelles, mais Fléchet, Mor- reton et les autres, ça sonnait haut, ça disait quelque chose. Il fallait en profiter.* »

Trop tard. Ce qu'il faut « relan- cer », ce n'est pas seulement la chapellerie, c'est toute une acti- vité. Et voilà Chazelles examiné sur toutes ses coutures, écouté, confessé, interrogé, sondé, étudié. Au total, deux cent cinquante pages, des statistiques, des ta- bleaux. Le comité d'expansion de la Loire est l'un des auteurs de ce bilan. Son président, M. Armand Bazin, étant le maire de Chazelles, les choses en ont été facilitées. Mais le commissariat à l'indus- trialisation du Massif Central, la DATAR, s'en sont mêlés tout autant. Et passionnément. Tous ces fouineurs qui devaient rester trois mois étaient encore là au bout de neuf. Ils disaient à qui voulait l'entendre : « *Vous, les Chazellois, quand on se met dans votre bain, on ne peut plus s'en aller.* »

Le résultat apparaît. Treize dos- siers viennent d'être agréés par la DATAR. Une première enveloppe financière est annoncée. On com- mencera par l'unité de chapel- lerie : quarante emplois pas plus et sans doute seulement en mai 1978. « *C'est vraiment juste* », disent les chapeliers.

Au 1er janvier encore, naîtra une fabrique de crosses de fusils. L'industriel de Saint-Etienne qui l'ouvrira a loué 1 800 mètres car- rés. A qui ? A Fléchet encore. Espérance ? Dix emplois et pour des jeunes, car il y a un appren- tissage assez long à faire. Il y a aussi, à Chazelles, beaucoup de jeunes. Quoi encore ? Une exten- sion de l'atelier de fabrication de jouets en peluche. On y employait neuf femmes. Il pourrait y en avoir vingt dès le début de 1978 et peut-être — peut-être — qua- rante un an plus tard. Autant de chiffres plus chuchotés que clai- ronnés. « *Et s'il n'y avait rien d'autre ? Vous vous rendez compte que Chazelles se meurt ?* » Ce n'est pas le ton de la colère mais celui, combien plus triste et glacé, de l'effroi.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

LA DATAR "DÉMARCHE" AUX ÉTATS-UNIS

Les industriels américains et l'aménagement du territoire

M. François Essig, délégué à l'aménagement du territoire, revient d'un voyage de dix jours aux Etats-Unis au cours duquel il a rencontré plusieurs dizaines de responsables de grandes entreprises américaines, des hommes d'affaires, et des banquiers. L'objectif de ce voyage — le délégué à l'aménagement du territoire en fait un par an — était d'expliquer aux responsables de ce pays les objectifs de la politique économique actuelle de M. Barre et de négocier l'installation d'usines américaines dans les régions françaises prioritaires pour l'aménagement du territoire. Nous l'avons interrogé sur les enseignements qu'il tire de son déplacement.

« Quel jugement les hommes d'affaires américains portent-ils sur la situation et les perspectives économiques en France ?

— J'ai eu deux genres d'en- tretiens avec les hommes d'af- faires américains. Il y a la catégorie des industriels avec lesquels nous entretenons des contacts réguliers puisqu'ils ont installé plusieurs usines en Eu- rope et en France. C'est le cas du secteur de l'automobile. Avec ces firmes, nous essayons de mettre en œuvre — comme avec les firmes françaises — une poli- tique contractuelle et d'informa- tion réciproque, et nous cherchons à orienter leurs programmes de construction d'usines à moyen terme vers les zones prioritaires.

» L'autre catégorie, ce sont les entreprises qui n'ont encore aucune usine en France, et ce sont les plus difficiles à con- vaincre

» L'image économique de la France est, aux Etats-Unis, posi- tive. Les Américains m'ont fait remarquer que depuis dix ans la France était le pays de la C.E.E. qui avait connu la crois- sance la plus rapide. Le niveau de vie étant ici relativement élevé (avec l'Allemagne fédérale), la France représente pour les Américains l'assurance d'un mar- ché actif. Ceux-ci maintiennent leur confiance dans une expansion française durable même si la croissance prévue tourne désor- mais autour de 4 à 4,5 % par an.

« Notre politique d'aména- gement du territoire n'est-elle pas à leurs yeux trop contrai- gnante et trop directive ?

— Je n'en ai pas eu l'impres- sion. Je n'ai enregistré aucun regret, aucune critique de la part de chefs d'entreprise américains qui ont installé une usine dans nos régions prioritaires. Ces fir- mes, en venant en France, cherchent d'abord un marché. Si elles cherchaient d'abord des bas salaires, elles iraient plutôt en Irlande ou en Italie. On peut dire qu'environ 80 % des inves- tissements productifs américains en France se localisent dans les régions qui sont pour nous prio- ritaires (Ouest, Sud-Ouest, Massif- Central, Languedoc). Notre poli- tique de localisation ne semble pas, par conséquent, contraire aux intérêts des firmes améri- caines en Europe.

» Autre avantage d'une locali- sation en France notamment pour les quartiers généraux européens : les Américains y trouvent des facilités et une plate-forme pour développer par la suite leurs *exportations vers les pays du* Proche-Orient et de l'Afrique.

— Constate-t-on une reprise des investissements américains en France ?

— C'est incontestable et c'est vrai d'ailleurs pour tous les inves- tissements étrangers. En 1976 (année médiocre), les investisse- ments étrangers se sont traduits par la création à terme de 4 670 emplois. Cette année, je vous le révèle, on atteindra le chiffre de 5 920, dont 3 000 d'origine amé- ricaine (1). Presque 30 % d'aug- mentation, c'est considérable. La firme Quaker Oats, de Chicago, va annoncer prochainement un pro- gramme de 18 millions de francs représentant 150 emplois à Quim- perlé (Finistère), dans la fabrica- tion d'aliments pour animaux.

— Allez-vous infléchir votre politique de prospection des investissements étrangers ?

— Pas sensiblement. Les bu- reaux de la DATAR à l'étranger fonctionnent correctement et les règles du jeu sont très claires, afin de ne pas empiéter sur les services des affaires étrangères, des finances ou du commerce extérieur. Plusieurs de ces bu- reaux — qui ont une stricte tâche de « chasse » et d'informa- tion — sont animés par des jeunes coopérants sortis d'une école d'ingénieurs, de l'ESSEC ou d'H.E.C. Cette formule, qui per- met à de jeunes Français de se familiariser avec les pratiques commerciales et financières étrangères, me paraît satisfai- sante. Ce sont des coopérants qui animent par exemple nos bu- reaux en Allemagne (ils sont deux), en Grande-Bretagne (un), aux Etats-Unis (trois) et en Espagne (deux). D'une façon générale, nous donnons la prio- rité aux investissements étran- gers qui introduisent en France des améliorations technologiques, qui créent des emplois ou qui favorisent notre commerce exté- rieur.

— Que reprochent les inves- tisseurs américains au système français ?

— Ce sont surtout les lenteurs et le caractère trop procédurier du système qui les irritent. En Belgique, il ne faut que quelques jours pour obtenir un permis de construire. Ici, toutes les répon- ses administratives indispensables à l'investisseur avant qu'il prenne sa décision demandent des délais très longs.

» Quant aux rapports entre par- tenaires sociaux en France, ils n'effraient pas particulièrement les Américains mais ils les intri- guent. Dans les firmes américai- nes, la politique des relations sociales est organisée au plus haut niveau et la politique d'informa- tion est largement développée. D'ailleurs, on constate que le cli- mat social est souvent meilleur dans les usines américaines ins- tallées en France que dans les usines françaises.

» Quant à la situation politique et aux échéances électorales pro- ches, les banquiers et les indus- triels américains m'en ont parlé constamment. Mais il ne semble pas que ces perspectives soient de nature à modifier fondamentale- ment leur jugement sur la situa- tion économique à moyen terme de la France en Europe.

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) On constate, en revanche, un certain tassements des investisse- ments allemands.

A PROPOS DE...

UNE ÉTUDE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Le bocage perdu et retrouvé ?

L'Institut national de la recherche agronomique vient de publier un monumental ouvrage de près de six cents pages grand format intitulé « le Bocage : histoire, écologie, économie » (1). Cette somme est le résultat d'une étude demandée par les ministères de l'agriculture et de l'environnement.

Menée depuis sept ans, elle a mobilisé une douzaine de laboratoires et tout particulièrement ceux de l'univer- sité de Rennes. Une centaine de chercheurs dont vingt quasiment à plein temps y ont participé. Coût : 10 000 000 de francs. Et le travail n'est pas achevé !

Le bocage disparaît, victime des opérations de remembre- ment. Les conducteurs d'engins n'ont que mépris pour ces talus encombrants et ces haies inu- tiles. Les scientifiques, eux, sont circonspects : le bocage est un milieu riche et compliqué ; sa transformation entraîne des effets contradictoires. Après arasement des haies, on constate que les variations de températures sont moindres ; que l'érosion s'accé- lère ; que les insectes mangeurs de récolte disparaissent, mais avec eux les oiseaux et le gibier. Que certes les machines évo- luent plus à l'aise, que les nou- velles cultures comme le maïs font tache d'huile, que les petites exploitations sont plus rentables, que les jeunes agriculteurs sont enclins à rester, mais qu'au total le rendement des récoltes n'est guère meilleur...

Ces constatations incitent les agronomes à prêcher la pru- dence. Il ne faut plus raser le bocage, soutiennent-ils, mais seu- lement l' « aérer ». L'idéal — c'est particulièrement vrai en Armorique — serait de conser- ver des champs d'environ 4 hec- tares bordés de haies et de talus.

Fallait-il dépenser 10 millions pour en arriver à cette modeste conclusion ? Ce n'est pas cher payer quand on sait qu'on dé- pense de 3 à 5 millions de francs par an pour le remembrement. Et qu'on a commis de considé- rables erreurs, dont la réparation va coûter très cher. En Ille-et- Vilaine, où on en est à édifier des talus anti-érosion, et dans l'ensemble de la Bretagne, on a déjà replanté des centaines de kilomètres de haies.

Il y a quelques semaines, l'Andafar, une association de développement rural, organisait dans la Sarthe une journée de recyclage à laquelle trois cents élus, fonctionnaires et représen- tants d'agriculteurs ont participé. Sujet du jour : « Comment re- planter une haie. » On est allé si loin dans l'oubli du passé, qu'il faut réapprendre à présent qu'une haie est le meilleur des brise-vent, qu'elle est un refuge pour le gibier, qu'elle peut four- nir à la fois bois de chauffage et bois d'œuvre. Bref, qu'elle constitue une sorte de caisse d'épargne vivante.

Alors pourquoi le massacre continue-t-il dans nos campa- gnes ? La législation adoptée, il y a deux ans prévoit qu'un éco- logiste doit participer aux tra- vaux de remembrement. Mais l'application de ce texte se heurte sur le terrain à l'inertie du « système », voire à la mau- vaise volonté des hommes. Pour- tant ce ne sont pas les spécia- listes qui manquent : de cinq cents à mille écologistes sont actuellement en chômage, disent les chercheurs de l'INRA.

Un indice encourageant toute- fois. Les services agricoles d'Ille- et-Vilaine ont fait faire une étude écologique préalable au remem- brement sur 30 000 hectares. Le coût de l'opération — 45 F l'hec- tare, soit 2 à 7 % du prix total — sera largement amorti puis- qu'en conservant les haies, on n'aura pas à les replanter. En outre, ces études — qui restent propriétés des communes — sont indispensables pour les futurs travaux de drainage, de fertili- sation et même pour l'établisse- ment des plans d'occupation des sols.

L'exploration scientifique du bocage, en amenant les ruraux à mieux connaître leur terroir, leur permet aussi de mieux le gérer. L'écologie est peut-être aussi aujourd'hui un bas de laine.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) *Le Bocage : histoire, éco- logie, économie*, 590 pages, 160 F. ENSA, 65, rue de Saint-Brieuc, 35042 Rennes.

RÉGIONS

AU CONSEIL DE PARIS

L'équilibre du budget dépendra de la bonne volonté de l'État

Le premier budget de l'équipe municipale élue à Paris en mars 1977 devait être adopté mardi 13 décembre par l'ensemble des élus de la majorité, même si ceux du P.R. ont, à diverses reprises, paru vouloir pratiquer le « oui, mais... » à l'égard du maire de la Capitale. Ce budget, que l'opposition devait rejeter, s'élève à 9 605 millions de francs (« le Monde » du 3 décembre).

De l'alignement du statut de la Ville sur le droit commun municipal, M. Jacques Chirac a tiré trois conséquences : elles concernent la procédure budgétaire, les priorités retenues et les rapports financiers entre l'Etat et la Ville. La simplification des modalités de la discussion budgétaire, que M. Chirac a justifiée en invoquant la pratique de « toutes les autres communes », a suscité les protestations solennelles des élus de l'opposition. Ces derniers, qui ont disposé d'un temps très court (quarante-huit heures) pour prendre connaissance des orientations générales du budget, ont reçu le renfort des giscardiens du groupe Paris-Renouveau : le président de ce groupe, M. Raymond Long (P.R.), a en effet souhaité que les conseillers n'aient pas « la sensation de ne pouvoir ni exercer leur contrôle ni faire face à leurs responsabilités ».

Pour ce qui concerne les priorités, M. Chirac a précisé que le budget s'ordonne autour de trois préoccupations : la solidarité en faveur des plus démunis, un meilleur équilibre sociologique et professionnel de la population, un plus grand rayonnement artistique et culturel de la capitale. Les orateurs de la gauche ont dénoncé le caractère « illusoire » des promesses du maire en arguant de la faiblesse des moyens consentis pour y faire face.

La plupart des intervenants étaient en tout cas d'accord sur un point : l'équilibre financier du budget dépendra, en fait, de la bonne volonté de l'Etat. En effet, le projet élaboré par la municipalité traduit la volonté d'amener l'Etat à participer davantage aux dépenses de police et de transports en commun, considérées comme autant de charges indûment supportées par la Ville (« le Monde » du 7 décembre). Sur ce point, M. Chirac s'est montré, selon sa propre expression, « intraitable », dans la forme comme sur le fond. Elargissant le débat à l'ensemble des collectivités locales, il s'est prononcé pour une redéfinition de la répartition des charges entre les villes et l'Etat, avant l'inviter le gouvernement à « ajuster ses actes à ses paroles ».

Fondant leurs inquiétudes sur le refus du préfet de la région Ile-de-France de donner immédiatement satisfaction au maire de Paris, les élus de l'opposition, rejoints par M. Long, ont eu beau jeu de mettre en relief les incertitudes qui pèsent sur l'équilibre budgétaire. Celui-ci pourrait être mis en péril par une inscription d'office au budget de la Ville des dépenses refusées par le maire. Pour toute réponse, les conseillers ont dû se contenter de ce mot de M. Christian de La Malène : « L'inscription d'office est une hypothèse d'école. Je ne veux pas m'intéresser aux hypothèses d'école ! » Seuls les élus communistes ont paru minimiser le contentieux entre la Ville et l'Etat. Ils ont estimé que ce conflit n'est qu'un simulacre qui participe de la stratégie électorale du « pluralisme organisé » de la majorité.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Présentant, à l'ouverture de la séance du lundi 12 décembre, le budget de la Ville de Paris pour 1978, M. Jacques Chirac a précisé les modalités de la nouvelle procédure budgétaire avant d'indiquer trois priorités : la solidarité en faveur des Parisiens les plus démunis, assurée, d'une part, au moyen d'une limitation à 10 % de l'augmentation de la pression fiscale et du maintien d'un régime d'abattement exceptionnel qui fait que « *un Parisien sur cinq ne paiera aucun impôt direct local* », d'autre part, grâce à une augmentation de l'aide au revenu destinée aux personnes âgées et aux catégories défavorisées.

La deuxième priorité vise à enrayer le dépeuplement et le vieillissement de la capitale, au moyen d'une politique de logement social et par la réalisation de zones industrielles. La troisième préoccupation est de développer « *le rayonnement culturel et artistique* » de Paris.

M. Chirac a ensuite déclaré : « *Le budget 1978 doit être l'occasion d'amorcer la suppression des charges indues qui ont été imposées à la Ville pendant son statut d'exception. Lors d'un entretien, le 24 octobre dernier, avec le premier ministre, j'ai évoqué le contentieux financier existant entre la Ville et l'Etat, et notamment la participation de Paris aux dépenses de police et à la couverture du déficit des transports parisiens de voyageurs.*

» Le premier ministre m'ayant proposé la création d'un groupe de travail Etat-Ville chargé d'étudier les problèmes financiers existant et de proposer des solutions, j'ai différé, dans un souci de conciliation, le retour au droit commun et j'ai inscrit au budget parisien de 1978 une somme de 150 milliards de francs pour la police, soit une charge par habitant vingt fois supérieure à celle supportée par les autres grandes villes de France, telles que Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc.

» Je suis vraiment allé à l'extrême limite du possible. Le traitement discriminatoire dont sont victimes les Parisiens doit être progressivement supprimé afin d'aboutir, dans un délai rapproché, à un alignement complet sur les autres communes de France. (...) Ces deux affaires, sur lesquelles, fort de notre bon droit, il convient d'être intraitable, m'inspirent deux réflexions :

» — Lors de la réforme du statut de Paris, le président de la République a clairement manifesté son intention de faire de Paris une ville de droit commun. Or je constate que, sur le plan financier, l'Etat n'a pas encore tiré les conséquences de cette normalisation puisqu'il continue à imposer aux Parisiens des charges indues et discriminatoires.

» — Le gouvernement a pris l'engagement, vis-à-vis des maires de France, de procéder à une réforme des collectivités locales pour leur donner plus d'autonomie et de responsabilités. Il faut qu'il ajuste ses paroles à ses actes, et donc qu'il renonce à imposer aux communes des charges arbitraires dont elles n'ont ni l'initiative, ni la maîtrise, ni le contrôle. »

Succédant au maire, M. Christian de La Malène (R.P.R.), premier adjoint chargé des finances, a évoqué les contraintes qui pèsent sur le budget, les incertitudes qui l'affectent, et les volontés qu'il traduit. Les contraintes recensées par M. de La Malène sont les suivantes :

« *Un budget de 10 milliards est trop important pour que la politique financière de la Ville puisse différer trop de celle de l'Etat.*

» Paris fait partie d'une immense région. Or, une partie des responsabilités de nos finances est transférée à la région, dont le budget est un budget de transfert.

» Le déclin de la situation démographique entraîne du point de vue économique un taux d'expansion trè réduit qui ne permet pas d'anticiper sur un développement futur.

» Les recettes de la Ville ne présentent aucune élasticité.

La discussion générale a ensuite été engagée par une intervention de M. Raymond Long (P.P.), au nom du groupe Paris-Renouveau.

Après avoir évoqué la simplification de la procédure budgétaire, l'orateur du parti républicain a demandé au maire, d'une part, que les élus « *sachent à l'avance, dans le cadre de l'enveloppe votée, sur quoi ils peuvent véritablement compter* » ; d'autre part, que les élus aient le temps matériel d'étudier les dossiers. M. Long a enfin évoqué les relations entre la Ville et l'Etat. Il a notamment déclaré à l'adresse du maire : « *Nous nous inquiétons de la façon dont l'équilibre budgétaire a été réalisé, car il implique un accord de l'Etat sur au moins deux des impasses que vous avez faites volontairement.*

» La municipalité se sera-t-elle vraiment donné le beau rôle en ne proposant qu'une majoration d'impôts de 10 % ? De combien sera, en réalité, cette majoration si les abattements que vous avez faits unilatéralement ne recueillent pas l'accord de la tutelle ? J'aurais préféré, quant à moi, qu'une concertation préalable ait abouti à un accord plutôt qu'une prise de position volontariste, porteuse, je le crains, d'affrontements futurs. »

Au nom du groupe communiste, M. HENRI FISZBIN a dénoncé un budget « giscardien », déclarant notamment :

« *Derrière les formules clinquantes on ne trouve que la triste réalité d'une politique froidement réactionnaire. (...) Votre budget est décevant de A à Z pour Paris et les Parisiens. Ces derniers, déjà pressurés, le seront encore plus en 1978. Toutes leurs charges augmenteront, et, contrairement à vos déclarations, cette hausse excédera largement les 10 %. Car vous n'augmentez pas seulement les taxes locales, celles qui figurent sur les fameuses feuilles jaunes, mais aussi de nombreux tarifs, ainsi que les taxes qui grèvent les quittances de loyer et qui vont augmenter de 14 %. Payant plus que l'an dernier, les Parisiens recevront moins. Ainsi, vous nous annoncez que les dépenses du budget de fonctionnement augmenteront de 9,5 %. Cette augmentation est sensiblement inférieure, nous venons de le voir, à celle des impôts et taxes locales, ainsi qu'au taux de l'inflation. (...)*

M. Fiszbin a ajouté : « *Les grands intérêts privés se taillent la meilleure part par le biais des marchés publics et par celui des sociétés d'économie mixte. Les marchés passés par la Ville représenteront en 1978 une masse de commandes de l'ordre d'un milliard et demi de francs. Parmi les fournisseurs de la Ville, on retrouve quelques-uns des plus grands groupes industriels et financiers : Rhône-Poulenc, la C.G.E.E., Pechiney-Ugine-Kuhlmann, I.T.T., Honeywell, etc., et que nous proposons de nationaliser afin qu'ils cessent de rançonner le pays.* »

L'orateur du P.C. a également indiqué que, selon lui, le maire de Paris « *fait semblant* » de s'en prendre à l'Etat pour « *gagner du temps* ». Il a conclu en reaffirmant que la réponse aux problèmes de la capitale passe par le changement au niveau national.

9 605 MILLIONS DE FRANCS EN 1978

Le budget de la Ville de Paris pour 1978 atteint 9 605 millions de francs. Budget de fonctionnement : 7 259 millions, budget d'investissement : 2 346 millions.

Les crédits destinés au logement social s'élèvent à 310 millions de francs alors que 150 millions sont affectés aux dépenses de police et 525 millions aux transports en commun. L'augmentation des impôts locaux est de 10 %. Pour compléter le financement de ses investissements, la Ville a fait appel à l'emprunt. Le chiffre de 775 millions prévu à ce titre au budget 1978 est supérieur de 50 % à celui de 1977.

M. SARRE : l'avenir est sacrifié

Après les interventions de deux autres orateurs communistes, Mme Christiane Schwartzbard et M. Claude Quin, et de M. Georges Mesmin (C.D.S.), M. Georges Sarre, président du groupe socialiste, a évoqué l'objectif de 10 % d'augmentation de la pression fiscale : « *Cet objectif de 10 %, vous espérez l'obtenir grâce à un réaménagement unilatéral des relations financières entre la Ville et l'Etat. Elles concernent essentiellement les dépenses de police et la couverture du déficit des transports parisiens, puisque vous aurez renoncé cette année à demander à l'Etat d'accroître sa participation aux dépenses d'aide sociale, ce qui représente — vous le reconnaissez vous-même — une perte de recettes de 230 millions. Or 230 millions équivalent à 8,2 % de hausse de pression fiscale qui aurait pu être évitée aux Parisiens (...).*

» Au total, la réduction des dépenses ainsi envisagée s'élève à 213 millions de francs. Or, les récentes déclarations publiques du préfet de la région parisienne et du ministre de l'intérieur montrent à l'évidence que l'Etat n'est pas disposé à accepter cette réduction opérée à son détriment. Vous avez réagi, Monsieur Chirac, sur le mode ironique. La véritable ironie, monsieur Chirac, est que ces charges indues supportées par la capitale contre lesquelles vous protestez aujourd'hui en tant que maire, il était en votre pouvoir d'y mettre un terme lorsque vous étiez premier ministre ; mais vous n'avez rien fait. (...) Ce budget sacrifie l'avenir sans pour autant améliorer le présent. A cet égard, je note que le budget de fonctionnement ne progressera globalement que de 9,5 % l'an prochain. Compte tenu du rythme actuel de dépréciation monétaire — 10 % par an — les dépenses de fonctionnement exprimées en termes réels enregistreront une stagnation. C'est donc, à l'instar du budget de l'Etat, la reconduction de l'austérité pour une année supplémentaire. Quant à l'avenir, qui dépend de votre politique d'investissement, il avance à reculons. Les autorisations de programme, du programme d'investissement proprement dit, régressent de 940 millions de francs en 1977 à 910 millions en 1978. Exprimé en termes réels, ce recul est naturellement encore plus accentué. »

M. Sarre a conclu : « *La ges-* modalités, trop onéreuses 'on lui, du recours à un emprunt de 300 millions de francs.

Enfin, M. Daniel Benassaya (P.S.) est intervenu pour dénoncer le « *recul* » du budget 1978 par rapport à celui de 1977.

M. de La Malène a ensuite répondu aux divers orateurs.

Il a affirmé que, « *sans écraser les Parisiens d'impôts* », la municipalité se propose de mettre en chantier en 1978 dix mille logements, avant de conclure : « *Et voilà que l'opposition nous fait l'affront de nous dire que tout cela n'est rien !* »

M. Roger Romani (R.P.R.), questeur, qui avait succédé au fauteuil de la présidence à M. Chirac, a clos la discussion générale. Les conseillers de la capitale ont ensuite apporté des modifications de détail au règlement du Conseil municipal avant de voter plusieurs rapports ayant une incidence budgétaire. Ils ont adopté, par 66 voix (majorité) contre 36 (gauche), le budget annexe relatif aux dépenses de police (1). Puis le Conseil de Paris a voté le budget annexe de l'Assistance publique.

Les débats devaient reprendre mardi et se conclure par le vote définitif de l'ensemble du budget de la Ville. — J.-M. C.

(1) Bien que le préfet de police, M. Pierre Somveille, ait demandé que soit inscrite une dépense de 292 millions, le Conseil a voté une dépense de 150 millions, selon le souhait de M. Chirac.

ENVIRONNEMENT

Les Neuf décident l'élimination obligatoire des « boues rouges »

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — Les neuf ministres européens de l'environnement, qui se sont réunis le lundi 12 décembre à Bruxelles, ont adopté une directive qui oblige chaque Etat à présenter d'ici au 1er juillet 1980 un plan quinquennal de réduction des rejets des résidus de bioxyde de titane, les « boues rouges ou mortes ».

Les dix-neuf usines d'Europe qui fabriquent ce produit entrant dans la composition des peintures devront, d'ici à 1987, cesser de polluer la mer, et, en attendant, obtenir de nouvelles autorisations de rejet et se soumettre à des contrôles écologiques permanents. Quant aux nouvelles entreprises, elles seront obligées d'adopter les procédés de fabrication les moins « nuisants ».

L'adoption de cette mesure était refusée, depuis deux ans, par les Britanniques, qui comptent pourtant parmi les plus gros producteurs de bioxyde de titane d'Europe. A titre de « consolation », les Neuf ont admis que certains Etats pourraient demander à Bruxelles une exception, à condition qu'ils apportent la preuve formelle que les résidus de bioxyde de titane sont inoffensifs.

Les ministres ont adopté une seconde directive concernant les déchets toxiques et dangereux. Désormais, les entreprises rejetant des substances comme l'arsenic, le mercure, le plomb, le cadmium et l'amiante devront les séparer des autres effluents, les étiqueter et les recenser avant stockage, le tout après autorisation préalable. Chaque pays présentera, dans les deux ans, un programme d'élimination de ces poisons. Ce sont les industriels qui supporteront le coût de l'élimination.

En préambule à cette réunion technique, M. Michel d'Ornano, ministre français de la culture et de l'environnement, a exposé à ses partenaires le plan d'action préconisé par M. Valéry Giscard d'Estaing, mercredi 6 décembre, aux Rencontres européennes du cadre de vie.

Ces propositions ont été accueillies très favorablement par les délégations allemande, italienne et danoise. Elles seront discutées en détail lors d'une prochaine réunion des neuf ministres, au cours du premier trimestre de l'an prochain.

MARC AMBROISE-RENDU.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES MERS

Les pouvoirs des préfets maritimes vont être renforcés

Le Conseil d'Etat va examiner, à partir des prochains jours, un projet de décret qui fixera les règles d'organisation de la lutte contre les pollutions et de surveillance de la zone des 200 milles nautiques au large de la métropole.

Ce texte, qui devrait être publié prochainement, renforce considérablement — lorsque des événements graves se produisent — le rôle des trois préfets maritimes installés à Cherbourg, Brest et Toulon, qui seront responsables directement devant le gouvernement. Il élargira leurs pouvoirs de coordination des autres administrations et mettra l'accent sur la notion de défense civile du territoire.

Des réserves nombreuses (chez le personnel des douanes, de la marine marchande, de la défense) ont dû être surmontées par le groupe interministériel de coordination de l'action en mer des administrations (GICAMA), qui a préparé ce projet de décret (*le Monde* du 27 avril). Mais l'autorité du GICAMA s'est vue renforcée par une lettre de mission adressée il y a un mois à M. Aymar Achille-Fould, président du GICAMA, par M. Raymond Barre.

Dans quelques semaines, le GICAMA remettra, en outre, au gouvernement un rapport proposant le renforcement des moyens aériens et navals des diverses administrations pour la surveillance et la prévention dans la zone des 200 milles

On pense naturellement d'abord aux moyens de la marine nationale, la seule administration capable d'intervenir vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Mais pourquoi ne pas songer à intéresser à cette affaire des groupes privés ? La construction de nouveaux bateaux spécialisés permettrait une relance, même limitée, de l'activité des chantiers navals et de l'emploi pour les marins.

En tout état de cause, une ligne budgétaire spéciale pourrait être créée dans le budget de 1979. Enfin, la création d'un corps spécial de sapeurs pompiers de la mer à vocation européenne est à l'étude (il comprendrait des armateurs pétroliers, des constructeurs navals, des biologistes, des assureurs, des plongeurs, etc.), ainsi qu'une délégation à la mer (Damer) directement rattachée au premier ministre.

L'augmentation de 13,70 % du prix de la journée d'hôpital

La Ville refusera d'assurer toutes les charges de l'Assistance publique

Le prix de la journée d'hôpital va être en 1978 majoré de 13,70 % et se situera entre 130 et 1 680 F, a annoncé M. Claude-Gérard Marcus (R.P.R.), adjoint au maire, en présentant le 12 décembre, le budget de l'Assistance publique au Conseil de Paris.

Cette augmentation devrait notamment permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement des hôpitaux qui s'élèveront l'année prochaine à 7 632 millions.

M. Jacques Chirac est comme maire de Paris président du conseil d'administration de l'Assistance publique, mais en est-il le « patron » ? M. Marcus pose la question.

Pour la nomination du directeur général de l'Assistance publique, décidée en conseil des ministres, le président du conseil d'administration est consulté seulement pour avis. Les directeurs d'hôpitaux sont nommés par le ministère de la santé et de la sécurité sociale. La gestion administrative de l'Assistance publique est du ressort du seul directeur général. Quant à l'établissement du budget, que vote le conseil d'administration, il est soumis à une tutelle très stricte des ministères de la santé et de la sécurité sociale, de l'intérieur et surtout de l'économie et des finances. « *Cette situation n'est pas satisfaisante puisqu'elle fait en principe reposer sur le président du conseil d'administration la responsabilité des décisions dont il n'a pas la maîtrise.* »

En 1978, la Ville accordera à l'Assistance publique un crédit global de 90 millions représentant 10 % de ses investissements. Pourra-t-elle renouveler une dépense aussi importante dans les prochaines années ? « *Le ministère de l'économie et des finances n'a pas encore compris*, a affirmé M. Marcus, *la nécessité pour lui de prendre la relève de l'Assistance publique pour certaines dépenses qui ne la concernent pas.* » « *Je pense notamment aux dettes des Etats étrangers, qui devraient être relayés par le Trésor* », a précisé le rapporteur, qui a ouvert un nouveau front de contestation entre Paris et l'Etat : « *Ville de plein exercice, la Ville de Paris se laissera certainement moins influencer que la Ville sous tutelle. Elle entend donc conserver la maîtrise de ses investissements en ne se laissant pas entraîner automatiquement dans des mécanismes qu'elle ne peut contrôler.* »

URBANISME

SIX MOIS DE PLUS AUX COMMUNES POUR ÉTABLIR LEUR PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ?

Le gouvernement semble prêt à accepter la proposition de loi déposée par MM. Michel Chauty, sénateur R.P.R. de Loire-Atlantique, et Robert Laucournet, sénateur socialiste de Haute-Vienne, qui devait être discutée, ce mardi 13 décembre, au Sénat, et qui suggère de proroger de six mois, jusqu'au 1er juillet 1978, la validité des anciens plans d'urbanisme. Cela afin d'éviter le « *vide juridique* » dans les communes dont les plans d'occupation des sols n'ont pas été rendus publics.

Sur 8 264 POS « prescrits » dans 9 786 communes, 3 225 seulement ont été rendus publics (2 331) ou approuvés (894), et sont donc applicables. Ils concernent 3 883 communes et 23,8 millions d'habitants. Environ 40 % des communes de plus de cinquante mille habitants sont « couvertes » par des POS applicables. Mais de grandes villes comme Marseille, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Amiens, Nîmes ou Besançon sont encore privées de ce document qui précise les droits de construire attachés à chaque parcelle de terrain, prévoit l'emplacement des équipements publics et de la voirie.

[Prévus par la loi d'orientation foncière de 1967, les plans d'occupation des sols devaient remplacer les anciens plans d'urbanisme directeurs, moins précis, avant le 1er janvier 1975. Cette date-limite a déjà été repoussée deux fois. En juin dernier, M. Jean-Pierre Fourcade, alors ministre de l'équipement, avait refusé, devant les députés, l'éventualité d'un nouveau report. M. Fernand Icart a pris récemment la même position.

En accédant maintenant à la demande des sénateurs de toutes tendances politiques, le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire entend donner un « ballon d'oxygène » à ses services et aux communes qui ont nettement accéléré le rythme d'élaboration des documents d'urbanisme. En accordant six mois de sursis seulement, et non un an, il espère convaincre qu'il ne s'agit pas d'un report à perpétuité.]

LA CAPITALE RECRUTE SES PROPRES ADMINISTRATEURS

La Ville de Paris organise un concours pour le recrutement d'administrateurs. Les inscriptions seront closes le 2 janvier 1978 et les épreuves se dérouleront le 6 février.

Le recrutement des administrateurs des services de la capitale était naguère assuré par l'Ecole nationale d'administration (*le Monde* du 19 octobre) mais, depuis plusieurs années, cette source s'est tarie. Le nouveau concours, créé par M. Chirac en accord avec les autorités de tutelle, est calqué sur celui de l'ENA quant à son organisation, aux conditions posées, aux diplômes exigés et à la nature des épreuves. Deux filières sont organisées : l'une pour les candidats étudiants auxquels huit postes sont offerts, l'autre pour les candidats fonctionnaires avec quatre postes. Après leur admission, les élèves suivront la scolarité de l'Ecole nationale d'administration.

Renseignements : mairie de Paris, Direction de l'administration générale, porte 486, Hôtel de Ville, 75004 Paris.

NORD-PAS-DE-CALAIS

● *Un nouvel* hoverport *à Boulogne-sur-Mer.* — Pour accueillir les nouveaux grands aéroglisseurs français et britanniques, la chambre de commerce de Boulogne a prévu une modernisation de ses installations. Un projet d'« hoverport » conçu par un architecte parisien, M. J. Duthilleul (dont la construction démarrera en avril prochain) comprendra une aérogare avec trois aires d'atterrissage. Le hall pourra accueillir mille trois cents voyageurs. — (*Corresp.*)

Le Monde

économie

Après la suspension de la grève du 14 décembre

Les possibilités de négociations à E.D.F. restent très limitées

« La porte est entrouverte à la négociation », a dit M. Pauwels, secrétaire général de la fédération C.G.T. des industries électrique et gazière, en quittant, avec M. Tiersen, son homologue de la C.F.D.T. le siège de l'E.D.F. où ils s'étaient entretenus pendant une heure et demie avec M. Boiteux, directeur général, lundi 12 décembre après-midi.

La bonne volonté manifeste de part et d'autre avait apporté un premier résultat : les coupures de courant d'une heure annoncées pour mercredi 14 décembre dans la matinée étaient annulées et, le même jour, à 18 h. 30, un nouveau rendez-vous était pris avec la direction pour examiner les revendications et propositions présentées par les syndicalistes : augmentation du pouvoir d'achat, acompte mensuel uniforme de 200 francs, refonte de la grille de classifications.

Toutefois, la situation n'est pas débloquée : les électriciens C.G.T. et C.F.D.T. maintiennent les consignes de débrayages avec délestages pour le vendredi 16, entre 9 et 11 heures. Elles pourraient même être renforcées par *« une manifestation nationale »*, a dit M. Pauwels, si la seconde rencontre avec la direction se soldait par un échec. De plus, une reprise de l'action après la trêve de Noël et du Jour de l'an reste envisagée.

De son côté, M. Boiteux a pris soin d'exprimer *« les plus extrêmes réserves sur les suggestions des organisations syndicales »*. Il semble *« impossible*, a-t-il ajouté, *de négocier sur les problèmes salariaux, mais en revanche, il est possible d'examiner les les autres suggestions qui ont été faites »*.

La partie de ping-pong entre le gouvernement et la direction avait dit M. Tiersen, doit cesser. La négociation « sérieuse » réclamée par les syndicats, ne peut cependant s'engager que sur un terrain très étroitement limité. Or l'objectif essentiel des cégétistes et des cédétistes est de faire éclater le carcan imposé par M. Barre pour bloquer presque totalement la progression du pouvoir d'achat. M. Boiteux, dans la soirée, disait à Europe 1, que *« les grévistes se sont engagés dans cette action à un moment où il n'y a pas beaucoup d'issues possibles. Si nous décidions à la suite de cette grève, de revenir sur les questions salariales, d'autres entreprises voudraient automatiquement qu'il en soit de même pour elles »*. En effet, il n'y aurait pas de raisons pour que les syndicats réformistes signataires des accords à la R.A.T.P., aux Charbonnages de France ou à la S.N.C.F. se contentent de la portion congrue concédée tardivement.

Si le caractère dramatique que le patronat et le gouvernement avaient voulu donner, la semaine passée, au conflit de l'E.G.F. s'atténue quelque peu, la guérilla psychologique ne s'en poursuit pas moins sur les ondes et dans la presse.

M. Monory, ministre de l'industrie, qui avait reçu M. Paul Delouvrier, président de l'E.D.F., revenu précipitamment d'une mission au Guatemala, a répété lundi après-midi que le gouvernement excluait les *« décisions extrêmes »*, sous-entendu la réquisition. Il a écarté aussi l'idée d'instaurer un service minimum. *« Je ne suis pas pour la méthode forte*, a-t-il dit, *mais n'employons pas non plus, en face l'arme absolue qui paralyse l'économie. Si les grèves ne s'arrêtent pas, on saura pourquoi elles sont faites. Leur caractère politique apparaîtra. »* Auparavant, M. Monory avait rappelé les « avantages » dont bénéficient les électriciens en matière de statut et de rémunérations, l'accord 1977 garantissait une progression du pouvoir d'achat de 0,5 %.

Enfin, le ministre a déclaré que s'il y avait, à terme, *la nécessité* d'améliorer les relations sociales à l'E.D.F., on ne saurait le faire à chaud.

De son côté, la fédération C.F.D.T. de l'E.G.F. a déclaré, mardi matin, que *« le geste d'apaisement des syndicats n'est ni une position de repli ni une capitulation »*. S'il s'avérait que la petite ouverture du directeur général n'était qu'un stratagème pour annuler la grève du 14, et si de véritables discussions ne s'ouvraient pas mercredi, les cédétistes proposeraient aux cégétistes les trois points que voici : reporter les consignes de grève du 14 sur le 15 ; donner à la grève du 16 une très grande ampleur (les coupures resteraient cependant localisées entre 9 et 11 h.) avec manifestations ; enfin, rendre publiques, dès le 16 au soir, les modalités d'action après le 1er janvier. — J. R.

Baisse du chômage en novembre

(Suite de la première page.)

Au 30 novembre 1977, 390 910 places avaient été dégagées pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans, dont 316 973 étaient effectivement occupées selon la repartition suivante : 138 343 embauches avec exonération des charges sociales patronales ; 64 101 entrées en apprentissage avec cette même exonération ; 14 595 contrats emploi-formation ; 110 871 stages pratiques en entreprises (1), dont 3 538 effectivement pourvus ; 3 000 stages de formation, dont 6 396 « occupés ».

« *Certes*, commente encore le ministre du travail, *le nombre de demandes d'emploi non satisfaites demeure à un niveau élevé. mais l'arrivée de 650 000 jeunes sur le marché du travail a pu être aménagée dans des conditions très favorables malgré une conjoncture économique difficile et un marché de l'emploi déjà très tendu au mois de juin.* » Malgré cette baisse, on note que, par rapport à novembre 1976, le nombre de demandes a augmenté, en données observées, de 138 100, et, en données corrigées, de 123 500, soit, dans les deux cas, de 13.3 %.

Pour ce qui concerne les offres d'emploi non satisfaites, on n'enregistre aucune amélioration par rapport au mois dernier à leurs données corrigées ; le « stock » reste stable, c'est-à-dire faible : 106 400 en novembre contre 106 800 en octobre. En données brutes, on observe même une nouvelle détérioration : 97 500 en novembre contre 109 000 en octobre (— 10,5 %). Il y a un an, le nombre d'offres atteignait 114 500 en données corrigées et 104 800 en données brutes.

(1) Le ministère du travail indique que les chefs d'entreprises peuvent déposer leurs demandes d'habilitation de stages pratiqués jusqu'au 31 décembre et que la date limite d'entrée en stage des jeunes est repoussée d'un mois, du 31 décembre 1977 au 31 janvier 1978.

● *Augmentation de 3,4 % des salaires aux Charbonnages.* — Les signataires de l'accord salarial pour 1977 (F.O., C.G.C., C.F.T.C. et direction) ont décidé de majorer, à compter du 1er novembre 1977, les salaires de 3,4 %, ce qui porte à 10 % l'augmentation, cette année, du traitement des 80 000 mineurs.

● *Les liaisons maritimes franco-britanniques* ont été pratiquement paralysées lundi 12 décembre par la grève des car-ferries français lancée par les officiers et marins C.G.T. et C.F.D.T., pour une durée de quarante-huit heures. Selon les syndicats, cette grève générale a connu une ampleur sans précédent.

Au Havre et à Calais, la police a fait évacuer les passerelles de débarquement des compagnies étrangères, bloquées par les grévistes.

DES PAYSANS-TRAVAILLEURS DEMANDENT UNE CONSULTATION DES ÉLEVEURS AU SUJET DE LA TAXE SUR LE LAIT

« La F.N.S.E.A. est le fer de lance de ceux qui veulent faire appliquer à tout prix la taxe de coresponsabilité sur le lait. La majorité des paysans sont contre. Nous demandons seulement une consultation générale des producteurs de lait », ont expliqué lundi 12 décembre les responsables du Syndicat des paysans-travailleurs, dont une centaine d'adhérents (« le Monde » du 13 décembre) avaient investi l'exploitation de M. Michel Debatisse, président de la F.N.S.E.A. (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles).

Dans un communiqué la F.N.S.E.A. proteste contre les méthodes « inacceptables » employées par les paysans-travailleurs et précise que cette taxe a été approuvée par « toutes les instances statutaires » de la formation qui groupe huit cents mille familles paysannes. « Un groupuscule s'attaque délibérément au fonctionnement démocratique du syndicalisme » conclut-elle.

● *Selon l'indice de la C.G.T.*, les prix ont augmenté de 1,1 % en novembre. Par rapport au mois de novembre 1976, la hausse de l'indice de la C.G.T. est de 11,1 % et depuis le 1er janvier de 10,4 %. Selon la C.G.T., les secteurs les plus touchés par la hausse sont l'habitation (+ 2,3 %), l'habillement (+ 1,3 %) et l'alimentation (+ 1 %).

L'indemnisation du chômage partiel

L'ALLOCATION MINIMALE EST PORTÉE A 9,45 F DE L'HEURE

L'allocation minimale, en cas de chômage partiel, est portée à 9,45 F de l'heure à partir du 1er janvier 1978 : c'est ce qui a été convenu au terme d'un accord signé, lundi 12 décembre, entre le C.N.P.F. et toutes les organisations syndicales. Cette indemnité était de 8,85 F de l'heure depuis le 1er septembre dernier. Le patronat et les syndicats se réuniront à nouveau le 23 février prochain pour examiner un éventuel relèvement à partir du 1er avril 1978.

Bien que signataires de cet accord, la C.G.T. et la C.F.D.T. estiment que cette réévaluation est « *insuffisante* » et maintiennent leur revendication initiale : chaque travailleur victime du chômage partiel doit bénéficier de ressources égales à son salaire antérieur. De son côté, F.O., qui réclamait un relèvement à 9,46 F de l'heure, a exprimé sa satisfaction.

Création d'un régime complémentaire facultatif de retraite pour les commerçants

A la quasi-unanimité (246 voix pour, 20 contre, 2 nuls), les représentants élus des un million quatre cent mille commerçants et industriels qui sont membres du régime de retraite de base (ORGANIC) (1) ont décidé, lors d'une assemblée plénière réunie à Paris, le 12 décembre, de créer un régime de retraite complémentaire. Cette décision, qui, auparavant, avait reçu l'aval du gouvernement doit être complétée par un décret pour devenir applicable au début de 1978.

Le nouveau régime de retraite complémentaire, qui vient enrichir la mosaïque des institutions sociales françaises, n'a selon l'ORGANIC, aucun équivalent en France. Il s'agit, en effet, d'un régime facultatif. Les adhésions sont volontaires, mais une formule discriminatoire est prévue pour le calcul des retraites : ceux qui resteront fidèles au régime bénéficieront d'avantages semblables à ceux qui sont accordés aux salariés dans leurs régimes de retraite complémentaire ; ceux qui décideront de s'en retirer recevront une retraite moins intéressante selon le modèle dit de capitalisation (revalorisation inférieure au coût de la vie).

Les adhérents pourront choisir leur cotisation, sept « classes » étant prévues, de 1 500 F à 6 000 F par an ; les sommes versées ne peuvent pas dépasser 10 % des revenus professionnels (2), mais, en contrepartie, elles ne sont pas imposables. Selon les calculs de l'ORGANIC, en classe maximale, le commerçant doit pouvoir se constituer une retraite complémentaire égale à celle qu'il recevra du régime de base. Un tel système, estime-t-on, sera équilibré si cent cinquante mille personnes acceptent d'y entrer, objectif qui pourrait être atteint en quelques années.

La création de ce régime de retraite complémentaire est une suite logique de la loi du 3 juillet 1972. Celle-ci avait aligné le régime de base des commerçants (ORGANIC) sur celui des salariés en instituant notamment un taux unique de cotisation alors que, auparavant, l'ORGANIC offrait aux adhérents la possibilité de choisir le montant de leur contribution, ce qui donnait lieu à de profondes inégalités. En ajoutant au régime de base un système complémentaire — ce qui était prévu par la loi, — les commerçants complètent la politique d'alignement des prestations sociales sur celles des salariés, mais ils le font de manière incomplète en évitant toute obligation, contrairement à ce qui existe chez les ouvriers et les cadres. Cette formule semble satisfaire le monde des non-salariés, foncièrement attaché au libre choix, puisque la quasi-unanimité des délégués l'ont approuvé. Encore faut-il préciser que les représentants du CID-UNATI n'ont pas participé à ce vote, ayant démissionné de l'ORGANIC il y a plus d'un an.

(1) Caisse de compensation de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce.

(2) Le total des cotisations déductibles du revenu imposable au titre des divers régimes sociaux atteint 21 %.

LES PROPRIÉTAIRES DE « CHALANDONNETTES » VONT DÉCIDER DE LA SUITE DE LEUR ACTION

Les propriétaires de « chalandonnettes » du Languedoc-Roussillon continuent d'occuper la cathédrale de Montpellier. Ces propriétaires de petites maisons bon marché victimes de malfaçons (« le Monde » daté 11-12 décembre) doivent décider le mardi 13 décembre dans la soirée de la suite qu'ils comptent donner à leur action.

Les parlementaires du conseil régional (qui s'est saisi de la question au cours de sa réunion du 12 décembre) ont demandé la mise en place de dispositions immédiates. Dans sa réponse, le préfet de région a reconnu que les graves malfaçons constatées posent un problème humain qui dépasse le simple conflit de droit privé. Il a également donné des précisions sur les aides publiques proposées pour résoudre la difficulté avant que la justice ait statué.

Dans un communiqué M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, qui confirme le dispositif de pré-financement des travaux, précise : « D'ores et déjà, pour tenir compte des résultats de la réunion de Montpellier, les ordres sont donnés pour mettre en place les financements et commencer la mise en œuvre des travaux relatifs aux lotissements de Maquens près de Carcassonne, et de Béziers. »

● RECTIFICATIF. — Les allocations minimales aux personnes âgées, dont le montant annuel est passé le 1er décembre de 10 000 F à 11 000 F, sont versées SOUS conditions de ressources et non pas SANS, comme *le Monde* du 6 décembre 1977 l'a indiqué par erreur à la suite d'une coquille. Le même numéro du *Monde* précisait que le plafond de ressources est fixé à 11 900 F pour une personne seule et à 22 000 F pour un ménage.

DÉMOGRAPHIE

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS SIX ANS

Le nombre des naissances a augmenté en France en 1977

Les premières estimations de l'INSEE pour 1977 confirment l'arrêt de la baisse de la natalité, dont les premiers signes étaient apparus dès la fin de 1975. La France devrait enregistrer cette année au moins 750 000 naissances, c'est-à-dire 30 000 de plus que l'an dernier et 10 000 de plus qu'il y a deux ans. Dans plusieurs pays de l'Europe occidentale, il semble aussi que la forte baisse de la fécondité constatée ces dernières années soit enrayée.

Néanmoins, le niveau de la natalité en France et chez nos voisins reste particulièrement bas : il correspond à moins de deux enfants en moyenne par couple et n'assure pas à terme le simple renouvellement de la population.

Pour la première fois depuis 1971 le nombre des naissances en France devrait être, cette année, supérieur à celui de l'année précédente. Longtemps voisin de 850 000, ce chiffre avait baissé de 110 000 entre 1973 et 1975 et était tombé à 720 000 en 1976, soit un taux de natalité de 13,6 pour mille. Dès la fin de 1975 et au début de 1976, les démographes avaient constaté un arrêt du mouvement de baisse et même une légère reprise de la natalité. Ce changement d'évolution s'est confirmé cette année, et les spécialistes de l'INSEE estiment à 750 000 au moins le nombre des naissances en 1977, soit un taux de natalité de 14,1 pour mille.

Comme l'indique le graphique ci-contre, qui retrace l'évolution annuelle du nombre des naissances pour cent femmes en âge de procréer, à partir des données de l'Institut national d'études démographiques (INED) et de l'INSEE, cette augmentation de la natalité traduit un léger relèvement du taux de fécondité, qui passerait de 183 à 186.

Le nombre des mariages diminue

S'agit-il d'un simple coup d'arrêt à un mouvement de baisse qui ne serait pas encore terminé ? L'augmentation du nombre des naissances au cours de ces dix huit mois serait alors l'effet d'un phénomène de récupération de naissances différées par les couples en 1974 et 1975, en raison de la crise économique. Cette hypothèse est d'autant plus difficile à vérifier qu'il semble que le « calendrier démographique » soit en train de changer : le rajeunissement continu de l'âge moyen du mariage observé au cours des dernières années (24,6 ans pour les femmes en 1938, 22,4 ans en 1973) paraît interrompu. L'âge moyen d'arrivée du premier enfant a, lui aussi, cessé de baisser.

Autre argument de ceux qui estiment que la baisse de la natalité est loin d'être définitivement enrayée : diverses enquêtes menées en France comme à l'étranger auprès des femmes enceintes montrent que plus d'un tiers d'entre elles n'avaient pas désiré avoir l'enfant qu'elles attendaient. Une meilleure diffusion des méthodes contraceptives pourrait donc conduire à une nouvelle diminution du nombre des naissances.

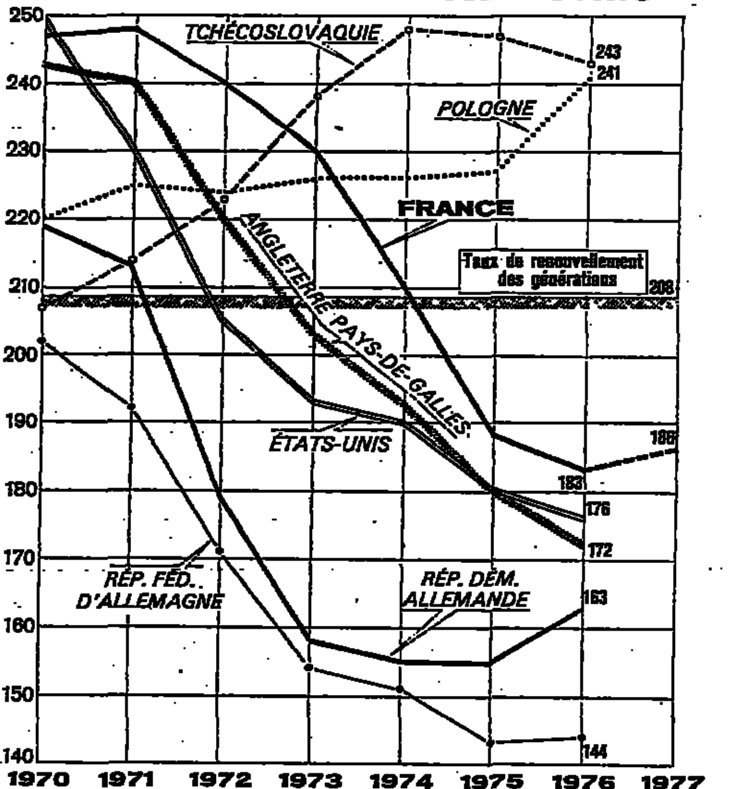
Enfin, selon l'INSEE le nombre des mariages continue à diminuer légèrement : il serait de 365 000 cette année contre 375 000 l'an dernier et un peu plus de 400 000 au début des années 70.

Un phénomène européen

Cependant plusieurs autres éléments plaident en faveur sinon d'un renversement de tendance, du moins d'une stabilité de la natalité. D'abord, le fait qu'on assiste à une évolution comparable à celle de la France dans plusieurs pays voisins. Les phénomènes démographiques débordent largement les frontières et apparaissent de plus en plus comme des faits de civilisation même si l'on arrive mal encore à en dégager les causes.

Dans tous les pays occidentaux développés on a assisté à une reprise de la fécondité à la fin des années 30, phénomène dont la guerre a plus ou moins sensiblement différé les effets. La chute de la fécondité est intervenue exactement à la même époque dans toute l'Europe industrielle de l'Ouest : en 1964-1965. Ce mouvement s'est accéléré presque partout au début des années 70. Si l'arrêt de la baisse de la fécondité ne se constatait aujourd'hui qu'en France, on pourrait penser qu'il ne s'agit que d'un accident. En fait, on constate que dans les deux Allemagnes, en Belgique, en Autriche, de même qu'au Canada et aux Etats-Unis, l'évolution des dernières années s'est arrêtée ; un mouvement de reprise de la natalité s'est même parfois amorcé (en R.D.A. notamment).

LE MOUVEMENT DE BAISSE DE LA FÉCONDITÉ SEMBLE ENRAYÉ DANS PLUSIEURS PAYS



Le meilleur indicateur de l'évolution démographique d'un pays est l'indice synthétique de fécondité, encore appelé « somme des naissances réduites ». Il résume le nombre d'enfants mis au monde au cours d'une année par cent femmes en âge de procréer, c'est-à-dire âgées de quinze à quarante-quatre ans. Mieux que le taux de natalité qui varie en fonction de la pyramide des âges d'une population, l'indice de fécondité traduit assez fidèlement la propension des couples, à un moment donné, à avoir des enfants.

Pour assurer le renouvellement d'une population, c'est-à-dire pour que cent femmes soient remplacées vingt-huit ans plus tard (âge moyen de la procréation) par cent autres femmes, il faut qu'elles donnent naissance en moyenne à deux cent huit enfants ; il naît, en effet, un peu plus de garçons que de filles et il faut tenir compte aussi de la mortalité entre la naissance et l'âge moyen de procréation.

Les chiffres les plus récents dont dispose l'INED montrent qu'après une chute particulièrement rapide, la fécondité a cessé de baisser en 1976 dans plusieurs pays occidentaux. En revanche, dans la plupart des pays socialistes de l'Europe centrale les taux de fécondité sont restés élevés. Les restrictions apportées ces dernières années à la liberté de l'avortement (qui tenait en fait lieu de moyen de limitation des naissances) ainsi que les mesures prises en faveur des familles et des femmes qui travaillent ont vraisemblablement contribué à redresser le niveau de fécondité qui avait eu aussi tendance à baisser. Des signes de baisse commencent cependant à réapparaître non seulement en Tchécoslovaquie, mais aussi en Hongrie et en Roumanie.

Certes, dans beaucoup de ces pays, la natalité était tombée à un niveau bien plus bas qu'en France, au point qu'en 1976 le nombre des décès l'avait emporté sur celui des naissances de 130 000 en Allemagne fédérale, de 8 000 en Autriche, de 4 000 en Grande-Bretagne et de quelques centaines au Luxembourg. Mais dans le passé déjà une concordance des phénomènes démographiques a été constatée entre des pays dont les taux de fécondité n'étaient pas identiques.

Autre signe qui plaide en faveur du caractère durable du redressement observé, la dernière enquête menée à la fin de 1976 par l'Institut national d'études démographiques a révélé, pour la première fois depuis une dizaine d'années, un changement d'attitude des couples. Le nombre d'enfants considéré dans une famille comme « idéal » est passé de 2,50 en 1975 à 2,69, alors que dans un passé récent il baissait régulièrement. Des enquêtes similaires faites aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ont mis en évidence la même évolution, le nombre idéal d'enfants par famille passant, en deux ans, dans le premier pays de 2,41 à 2,67 et dans le second de 2,36 à 2,52.

La mortalité en baisse

Un autre résultat ne manquera pas de surprendre : la baisse sensible de la mortalité. On ne devrait enregistrer en 1977 que 535 000 décès environ, au lieu de 555 000 à 560 000 au cours des quatre dernières années. Le taux de mortalité qui, depuis dix ans, oscillait entre 10,5 et 11 pour mille serait tombé à 10 pour mille. Mais il s'agit là, semble-t-il, d'un phénomène plus accidentel que durable : la France n'a connu en 1977 ni hiver rigoureux ni été chaud, et pour la première fois depuis plusieurs années n'a pas été touchée par des épidémies, de grippe notamment.

Une baisse durable de la mortalité paraît aux démographes peu probable, sauf découverte médicale majeure. La mortalité infantile est en effet tombée à un taux (12,6 pour mille naissances) qui ne paraît plus plus pouvoir diminuer sensiblement. La mortalité adulte, compte tenu du bon équipement sanitaire et hospitalier de la France, ne pourrait régresser que par la prévention de certaines causes dont l'origine est bien établie : les accidents de la circulation, la bronchite chronique, l'alcoolisme et la cirrhose du foie. Pour le moment, les variations durables de mortalité ne peuvent qu'être légères ; l'influence de phénomènes climatiques ou infectieux est donc d'autant plus sensible.

La conjonction d'une reprise de la natalité et d'une diminution de la mortalité conduit à une amélioration sensible de la situation démographique de la France en 1977. L'accroissement naturel de la population devrait être de 215 000 personnes, contre 165 000 en 1976 et 184 000 en 1975. Mais pour la deuxième année consécutive, le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties d'étrangers, positif depuis des décennies, devrait être à nouveau nul (le chiffre de moins 30 000 d'abord annoncé comme solde pour 1976 a été ramené à zéro).

En tout état de cause l'augmentation totale de la population devrait être plus forte que l'an dernier ; la France devrait compter près de 53,2 millions d'habitants le 1er janvier 1978.

JEAN-MARIE DUPONT.

هكذا من الأصل

Europa — Le Monde — LA STAMPA — THE TIMES — DIE WELT

SOCIAL

Le partage des revenus en Europe

…s *le Monde* du 23 novembre, …vons évalué la contribution des …s et de l'industrie manufactu… …*ux revenus des pays d'Europa.* …fois, nous étudions comment …e la répartition entre les ména… …es entreprises et l'Etat avant la …ibution sous forme d'impôts et …stations.

…lus gros du revenu national va …cteur des ménages — de 75 % …n en Allemagne à 90 % en … En Grande-Bretagne, les sala… …*bsorbent une plus grande part* …ans les trois autres pays. Cette …tion élevée est en partie due …ole chiffre britannique pour les …butions des employeurs à la …*ité sociale, mais, même en ajou…*elles-ci, les revenus provenant …mploi salarié représentent 66 %, … moins de 60 % ailleurs.

… convention, on compte les …butions des employeurs comme … partie du revenu salarial, mais …ne ne le fait quand on l'inter… …sur son propre salaire. On peut …nent traiter ces contributions …e un impôt indirect sur la main… …re. Sur cette base, les gouver… …ts français et italien prélèvent …u quart du revenu national sous … d'impôts indirects, contre un cinquième en Allemagne et un septième au Royaume-Uni. La proportion est inférieure à celle que suggère le *tableau, du fait que les compagnies* d'assurances et les fonds de retraite assument encore au Royaume-Uni une part substantielle des contributions des employeurs. Dans les trois autres pays, cette part est négligeable.

L'Italie et la France ont d'importants revenus agricoles, ce qui explique une partie de la contribution des *loyers et du travail non salarié au* revenu des ménages, mais non la totalité. Le reste traduit la plus forte proportion de travailleurs indépendants dans d'autres domaines, comme le commerce de détail.

En dehors de ces revenus, le secteur des ménages ne reçoit désormais qu'une rétribution négligeable pour *l'investissement qu'il a effectué dans l'Etat et dans l'industrie. Seul le* Royaume-Uni a encore quelques prétentions à être une économie... capitaliste. Et, même dans ce pays, l'intérêt net, les dividendes, etc., ne représentant qu'environ 4 % du total.

En dehors des revenus indiqués dans le tableau, les pensions et autres prestations sociales représentaient 21 % du revenu national en France, en Allemagne et en Italie, mais seulement 12 % au Royaume-Uni. Ces chiffres ne figurent pas *dans le tableau, car ces sommes* sont en grande partie versées par l'Etat à partir de recettes fiscales. Cependant, au Royaume-Uni, 1,5 % environ du revenu national est payé comme retraites par les compagnies d'assurances et les fonds de retraite en échange de contributions et pourrait dont être inclus comme un revenu du capital. Ce qui réduirait encore le chiffre des prestations assurées par l'Etat en Grande-Bretagne. La faiblesse de ce chiffre tient en partie au fait que les impôts indirects y sont moins importants qu'ailleurs, ce qui signifie que les retraités n'ont pas besoin d'une aussi forte proportion du revenu national. Ce pourcentage augmentera, car le gouvernement britannique a l'intention de faire appel davantage à la fiscalité indirecte. Rappelons que la plus grande proportion de services de *santé et autres services sociaux sont* au Royaume-Uni fournis en nature plutôt que contre remboursement.

En dehors du secteur des ménages, les entreprises reçoivent de 5 % à 15 % du revenu national comme recettes, qu'elles utilisent essentiellement pour le paiement des impôts et l'investissement.

La France est le pays où le gouvernement prélève le plus de revenus par la fiscalité indirecte, et l'Italie celui où il en prélève le moins. Mais les faibles impôts italiens sur la consommation sont compensés par une très lourde fiscalité sur la main-d'œuvre.

JAMES ROTHMAN.

Revenus avant impôts directs et prestations

(en % du total)

	Allemag. %	France %	G.-B. %	Italie %
Salaires et appointements bruts (1)	48	40	58	42
Versements des employeurs à la Sécurité sociale	18	13	8	17
Loyers et travail indépendant (2)	15	22	11	31
Intérêts nets, dividendes, etc. (3)	3	2	4	néant(4)
Transferts à des sources non gouvernementales ou en provenant	—1	néant	néant	néant
Total du secteur des ménages	74	78	82	89
Entreprises et établissements financiers	15	9	9	5
Impôts publics indirects, moins subventions	11	13	9	—7
Revenus de l'Etat	1	néant	néant	
Différence pour arrondir à 100	—1	néant	néant	néant

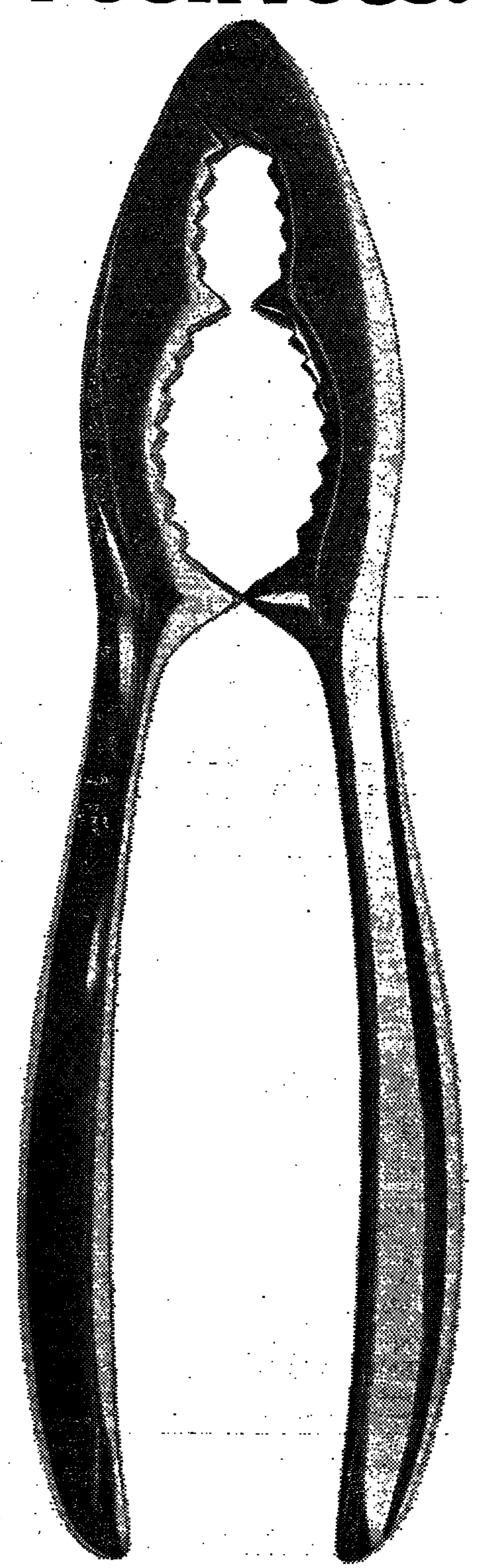
SOURCE : Tableaux séparés des comptes nationaux 1970-1975. Bureau statistique des Communautés européennes.

Les chiffres britanniques ont été mis à jour à partir de données fournies par le Central Statistical Office. Les chiffres allemands sont pour l'année 1974, le reste pour 1975.

(1) Y compris les contributions des salariés à la Sécurité sociale et le partage des bénéfices.
(2) Autres que les loyers fonciers qui sont inclus dans intérêts nets, etc.
(3) Intérêts nets, loyers, etc., avant impôts.
(4) Néant : moins de 0,51 %.







AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ÉTABLISSEMENTS ARBEL

AUGMENTATION DE CAPITAL

Messieurs les actionnaires sont informés que le conseil d'administration, usant de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 1977, a décidé, dans sa séance du 10 novembre 1977, de porter le capital social de 37 millions 871 200 F, son montant actuel, à 47 millions 339 000 F par la création et l'émission de quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-dix-huit actions nouvelles de 100 F nominal à souscrire en numéraire, créées jouissance du 1er janvier 1978, début du prochain exercice.

Droit de préférence : A titre irréductible à raison d'UNE action nouvelle pour QUATRE actions anciennes et à titre réductible.

Le droit de souscription est représenté par le coupon n° 72 des actions actuelles.

Prix d'émission : 110 F par action, payable en totalité lors de la souscription tant pour les actions souscrites à titre irréductible que réductible.

Durée de la souscription : Du 12 décembre 1977 au 13 janvier 1978 inclus.

Les souscriptions et versements sont reçus dans tous les guichets (agences et bureaux permanents en France) des établissements suivants : Société générale, Banque nationale de Paris, Banque de l'Indochine et de Suez, MM. Lazard Frères et Cie, Banque Scalbert Dupont B.S.D., Crédit Lyonnais, Crédit du Nord, Caisse centrale des banques populaires.

Une note d'information, qui a obtenu le visa n° 77-164 en date du 29 novembre 1977 de la Commission des Opérations de Bourse, est tenue à la disposition du public.

(*B.A.L.O.* du 5 décembre 1977.)

SITRACO

La presse a fait état récemment du dépôt de bilan de la société Schwartz-Haumont et de sa filiale Coupe-Hugo, qui ont été admises au bénéfice du règlement judiciaire en date du 30 novembre 1977, avec désignation d'un syndic.

La société Sitraco, du groupe Schwartz-Haumont, ainsi que Sitrapose, sa filiale, continuent leurs activités comme par le passé, dans le cadre de l'assistance de gestion confiée par le tribunal aux Constructions métalliques de Provence, qui disposent également d'une option d'achat de la majorité du capital toujours détenu par Schwartz-Haumont.

L'activité de Sitraco continue à être satisfaisante, la charge de son usine à Pinon, dans l'Aisne, est soutenue.

PHILIPS

La société déclare un dividende intérimaire de 6 % au titre de l'année 1977 (inchangé par rapport à l'année précédente).

ÉTRANGER

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE AU JAPON

De notre correspondant

Tokyo. — *L'objectif de croissance économique* (+ 6,7 %) que s'était fixé le gouvernement japonais pour l'année fiscale 1977 (qui s'achèvera en mars 1978) ne sera pas atteint, a annoncé lundi 12 décembre le conseil interministériel chargé des affaires économiques, présidé par M. Miyazawa, directeur de l'agence de planification. Le gouvernement estime maintenant que la croissance pour 1977 ne dépassera pas 5,3 %. Encore ce taux paraît-il sujet à révision dans la mesure où il ne tient pas compte, dit-on à l'agence de planification, de l'effet déflationniste de la hausse du yen.

Le budget supplémentaire que prépare actuellement le gouvernement (vraisemblablement d'une valeur de 6,3 milliards de dollars, pour les trois premiers mois de 1978) n'aura pas d'effet immédiat. Aussi M. Komoto, ministre du commerce et de l'industrie, a-t-il déclaré que le taux d'expansion ne dépasserait pas 4,9 % sur l'ensemble de l'année.

Le gouvernement n'a pas encore fixé le rythme de croissance pour l'année fiscale 1978, ce qui ne facilitera pas la tâche de M. Ushiba, ministre d'Etat chargé des relations économiques avec l'étranger, qui se trouve actuellement à Washington pour présenter aux Américains un « plan » en huit points destiné à remédier au déséquilibre du commerce japonais avec les Etats-Unis, plan déjà jugé insuffisant par beaucoup, à commencer par M. Ushiba lui-même qui ne l'a pas caché avant son départ pour Washington.

PHILIPPE PONS.

LE FIDA S'INSTALLE A ROME

Les représentants de quatre-vingt-onze Etats se sont réunis à Rome du 13 au 16 décembre, pour le premier conseil de gestion du Fonds international de développement agricole (FIDA). Ce fonds, dont la création a été décidée lors de la conférence mondiale de l'alimentation, en novembre 1974, est doté de 1 milliard de dollars, souscrits à égalité par les pays industrialisés et les pays exportateurs de pétrole.

Agence spécialisée des Nations unies, dont le siège provisoire est à Rome, il a pour rôle de financer les investissements destinés à développer la production alimentaire des paysans pauvres du tiers-monde. Il est dirigé par un ingénieur agronome membre de la famille royale saoudienne, M. Al Sudeari.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de M. Vanneph, publié dans « le Monde de l'économie » du 13 décembre, à propos du boom pétrolier mexicain, il fallait lire que le gazoduc de Chiapas aux Etats-Unis aurait 1 350 (et non pas 1 150) kilomètres de long. Quant au gonflement des réserves de 2 à 14 milliards de barils, il s'agit des réserves *prouvées*.

ALLEMAGNE FEDERALE

● *Le coût de la vie en Allemagne fédérale* a augmenté de 0,1 % en novembre par rapport à octobre. En un an, la hausse du coût de la vie est de 3,7 %. L'Office fédéral des statistiques indique que la baisse de l'indice des produits alimentaires (— 0,8 % en un mois et — 2,8 % en un an), explique la faible hausse globale de novembre.

CANADA

● *Le ministre des finances du Québec*, M. Jacques Parizeau, qui termine par Paris une visite en Europe occidentale (Zurich, Genève, Londres) destinée à sonder les milieux bancaires sur les possibilités d'emprunt pour le Québec, a déclaré, le 9 décembre, que, si sa province se séparait du reste du Canada, elle pourrait émettre sa propre monnaie. Mais cette éventualité ne serait retenue, a-t-il ajouté, que si le Québec indépendant ne pouvait garder une monnaie commune avec Ottawa.

Selon M. Parizeau, « *un des paradoxes de la situation actuelle est que le Québec et le gouvernement canadien s'opposent sur le plan politique, mais s'entendent bien sur le plan économique* ».

ESPAGNE

● *Le rythme de l'inflation a diminué* en septembre et en octobre en Espagne, selon les derniers chiffres officiels. Les taux de 1,3 % et de 1,5 % constatés pendant ces deux mois ont été inférieurs à ceux de juillet et d'août où ils avaient dépassé 3 %. Les autorités comptent boucler l'année avec une inflation de 28 % légèrement moindre que la prévision initiale (30 %).

En revanche, le nombre des chômeurs s'est nettement accru entre le deuxième et le troisième trimestre : 771 100 fin septembre, soit 5,88 % de la population active, au lieu de 679 000 fin juin, ce qui représente une augmentation de plus de 14 % en trois mois. Les moins de vingt-cinq ans forment plus de la moitié (54 %) des chômeurs. — *(Corresp.)*

MAROC

● *Un renforcement de la coopération franco-marocaine* a été évoqué ces jours derniers à Rabat par M. René Monory, ministre français de l'industrie, lors de ses entretiens avec le premier ministre marocain et d'autres membres du gouvernement chérifien. Il concerne notamment l'industrie de l'uranium, la sidérurgie, les phosphates, les sucreries, les cimenteries, les télécommunications et l'automobile. Dans ce dernier domaine, a indiqué M. Monory au terme de sa visite — écourtée le 10 décembre par les grèves de l'E.D.F., — le Maroc compte développer les chaînes de montage. Le groupe Citroën-Peugeot a engagé des pourparlers pour le montage, sur place, de camionnettes. — *(Corresp.)*

M. Pierre Méhaignerie estime satisfaisante[s] les propositions de la Commission européen[ne] sur les prix agricoles

De notre correspondant

Communautés européennes (Bruxelles). — Les propositions de la Commission européenne concernant les prix agricoles à appliquer au cours de la prochaine campagne conviennent au gouvernement français. Celles visant à mieux aider et organiser les régions agricoles méditerranéennes de la C.E.E. lui paraissent insuffisantes. C'est en substance ce qu'a déclaré M. Méhaignerie lors du premier tour de table qu'ont consacré, lundi 12 décembre, les ministres de l'agriculture des Neuf aux propositions de la Commissions.

Il faut comprendre que les propositions de prix de la commission ne sont pas contraignantes pour la France. La forte dépréciation du franc, qui n'a encore été que très partiellement répercutée sur les prix agricoles — une première dévaluation de 2,5 % du « franc vert » va intervenir le 1er février, — donne au gouvernement une marge de manœuvre importante : s'il juge insuffisant l'ajustement des prix résultant des décisions prises à Bruxelles, il pourra, sans que personne puisse s'y opposer, offrir davantage aux agriculteurs en procédant à une correction monétaire supérieure aux 2 % préconisées par la Commission.

Paradoxalement cette année c'est ce que vont faire ses partenaires qui intéresse le plus le gouvernement français. Accepteront-ils les corrections monétaires demandées par la Commission ? Nous estimons important, a souligné lundi M. Méhaignerie, que l'ajustement des prix communs « *soit accompagné d'un effort sensible pour réduire les distorsions nées du niveau et du système des montants compensat[oires] monétaires* ».

Lundi, M. Rohr, le secré[taire] d'Etat allemand à l'agriculture, s'[est] montré plutôt ouvert. Ce sont [les] Belges qui ont le plus vivement [cri]tiqué les propositions de Bru[xelles]. Elles aboutiraient chez eux, pa[ys à] monnaie forte, à un relève[ment] moyen des prix inférieur à 2 %, [ce] qu'ils considèrent comme ins[uffi]sant compte tenu de leur taux d['in]flation. C'est là une indication im[por]tante pour les Français : les Be[lges] demanderont, avec une bo[nne] chance de succès, un relève[ment] des prix communs supérieurs à 2 [%]. S'ils obtiennent par exemple 3 [%], c'est donc, compte tenu de la [cor]rection monétaire minimale de 2 [%] demandée à Paris, sur un aj[uste]ment de 5 % en début de campa[gne] que pourront tabler les agricult[eurs] français.

Comme prévu, M. Méhaigne[rie] s'est élevé contre la proposition [de] la commission visant à réduire [de] manière sensible les quantités [de] sucre bénéficiant de la garan[tie] financière de la C.E.E.

Quant aux propositions en [fa]veur de l'agriculture méditerranéen[ne], M. Méhaignerie estime qu'el[les] contiennent des « éléments positi[fs] (aide à la production de conserve[s], aide à la restructuration des vign[o]bles dans le Languedoc) m[ais] qu'elles doivent être complétées. [La] France entend surtout obtenir l'ado[p]tion de règles interdisant la cir[cu]lation à l'intérieur de la C.E.E. [de] vin, de fruits et légumes frais [au-]dessous des prix minimaux de s[ou]tien

PHILIPPE LEMAITRE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

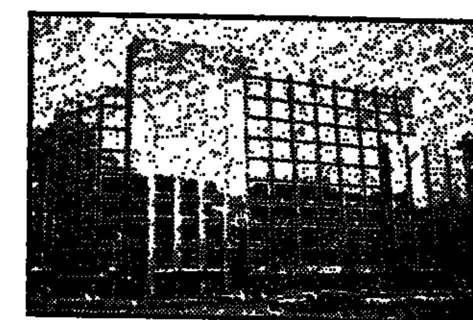
	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ Bas	+ Haut	Rep + ou Dép. —		Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép.	
$ U.S. ...	4,8090	4,8120	+ 105	+ 135	+ 225	+ 255	+ 675	[illegible]
$ can. ..	4,3830	4,3870	+ 80	+ 110	+ 180	+ 210	+ 570	[illegible]
Yen (100)	1,9975	2,0025	+ 70	+ 100	+ 170	+ 220	+ 560	[illegible]
D.M.	2,2330	2,2360	+ 100	+ 130	+ 220	+ 260	+ 710	[illegible]
Florin ..	2,0580	2,0610	+ 45	+ 65	+ 90	+ 120	+ 330	[illegible]
F.B. (100)	14,1680	14,1800	— 50	+ 100	+ 100	+ 250	+ 550	[illegible]
F. S.	2,2810	2,2840	+ 130	+ 160	+ 280	+ 310	+ 900	[illegible]
L. (1 000)	5,4800	5,4900	— 600	— 300	— 900	— 600	—2100	[illegible]
£	8,8275	8,8325	+ 200	+ 270	+ 450	+ 520	+1250	[illegible]

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	3 1/4	3 5/8	3 3/4	4 1/4	3 3/4	4 1/4	3 7/8	[illegible]
$ U.S. ...	6 1/2	6 7/8	6 7/8	7 3/8	7	7 1/2	7 3/8	[illegible]
Florin ...	4 7/8	5 3/8	6 3/8	6 7/8	6 1/2	7	6 3/4	[illegible]
F. B.	6 1/2	7 1/2	9 1/4	9 3/4	9 1/4	9 3/4	9	[illegible]
F. S.	1/4	3/4	2 3/8	2 7/8	2 3/8	2 7/8	2 3/8	[illegible]
L. (1 000)	14	18	18	19	17 1/4	18 1/2	16	18
£	6 1/4	7	6 1/4	6 3/4	6 3/8	7	7 1/4	8
Fr. franc	10	11	12 1/2	13 1/2	13 1/4	14 1/4	13 1/2	[illegible]

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbanc[aire] des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une gra[nde] banque de la place.





هكذا من الأصل

M. Pierre Méhaignerie estime que les propositions de la Commission sur les prix agricoles

AFFAIRES

BILLET

Les relations industrie-distribution dans le textile

« Ils ne se connaissaient pas... »

« Ils ne se connaissaient pas » : M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, est encore tout étonné de la mauvaise qualité, voire de l'inexistence, des liens entre producteurs et distributeurs d'articles textiles, qu'il vient de mettre en présence. Pourtant c'est l'une des clés de la crise qui frappe le secteur depuis deux ans.

Distributeurs et producteurs nationaux de textiles vivent trop souvent dans un « splendide isolement » qui favorise la progression des importations. Les industriels ont, pendant des années, bénéficié de débouchés « garantis », sur les marchés coloniaux notamment. Ils ont négligé l'aspect commercial des choses au profit des performances techniques. Convaincus qu'« un produit de qualité se vendra toujours », ils ont pour la plupart limité leurs contacts avec les distributeurs à la présentation à dates fixes — déterminées par l'habitude plus que par les contraintes saisonnières de la vente — de « collections » dans lesquelles les distributeurs sont censés faire leur choix. Or ces derniers ont été sollicités de tous bords. Par des importateurs beaucoup plus « actifs ». Par une certaine forme de négoce — le « Sentier » — dont la souplesse permet d'ignorer les contraintes d'un cycle de production normal. Ils ont cédé à la facilité et oublié le chemin des usines. Le rôle croissant de la mode a aggravé le phénomène. L'écart s'est creusé entre ce que voulaient les distributeurs et ce que leur proposait l'industrie nationale, mal sensibilisée à ces problèmes.

La « pagaille » qui règne dans la distribution du textile ne s'est pas arrangée avec les débuts de la crise. D'un côté, des grandes centrales d'achat et des affaires de négoce alimentent une foule de petits détaillants ; de l'autre prospère un monde obscur d'importateurs « marrons » qui changent de raison sociale après chaque « coup » ; sans oublier les négociants-confectionneurs (certaines entreprises du « Sentier »), qui ont peu à peu accaparé le marché du réassortiment.

Quelle peut être l'action des pouvoirs publics ? Premièrement, renouer le dialogue. Les réunions récemment organisées par le ministère de l'industrie ont permis de mettre en lumière certaines convergences d'intérêt : approvisionnements réguliers, engagements à moyen terme, rythmes concordants des présentations et des prises de commandes. On s'est aperçu également que les distributeurs étaient prêts à accepter un écart de prix allant jusqu'à 20 % entre les tarifs nationaux et ceux des importateurs, pour bénéficier des avantages (régularité, proximité, contrôle) que leur offre l'industrie française.

Deuxièmement, M. Rufenacht s'est engagé à examiner avec le ministre délégué aux finances, M. Boulin, les moyens de limiter l'action des « importateurs-spéculateurs », selon le mot du secrétaire d'Etat, qui perturbent le marché. Des opérations « exemplaires » pourraient être réalisées dans le but d'assainir la distribution.

Qu'attendre de cette initiative ? Elle peut provoquer une prise de conscience salutaire chez les producteurs ; mais il faudra du temps pour que les distributeurs reprennent le chemin des ateliers. Quant à l'« épuration » du commerce textile, bien des intérêts jouent qui, jusqu'à présent, ont toujours freiné l'action des agents du fisc ou des douanes.

C'est quand même la première fois qu'un ministre ose poser publiquement le problème...

VÉRONIQUE MAURUS.

● *Dans une lettre à M. René* [...]mory, *M. Schloesing, député* [...]) *de Lot-et-Garonne,* de[...]nde, pour « *mettre au clair* [...] *situation à tous égards mal*[...]*e, quels ont été le nombre* [...] *la qualité des personnes qui* [...] *payaient pas, ne payaient que* [...]*tiellement ou payaient à un* [...] *réduit l'énergie qu'elles* [...]*sommaient, quel était en* [...]*yenne annuelle, par catégorie* [...] *par personne, le montant* [...]*primé en francs des avantages* [...] *consentis* », et « *quelles sont les mesures prises pour mettre fin à ces abus ? (...)* ».

M. Schloesing reconnaît que « *cette tâche sera malaisée car il est possible de modifier dans de brefs délais un ou deux éléments dans un programme d'ordinateur, ce qui suffit à effacer toute trace de la situation antérieure* ». Lors de la discussion budgétaire, le député avait accusé E.D.F. de ne pas envoyer de factures à certains des fonctionnaires qui contrôlent l'entreprise publique.

IMPORTANT REGROUPEMENT DANS LA LUNETTERIE

Trois firmes de lunetterie de la région d'Oyonnax (Ain), Plastinax (300 salariés), Pittion (220 salariés) et Pillet (140 salariés) ont décidé de se regrouper. La nouvelle firme qui sera constituée s'appellera International de lunetterie S.A. (ILSA). Elle occupera la première place européenne dans le secteur des lunettes solaires et le deuxième rang mondial derrière la société américaine Foster-Grant.

Les trois sociétés avaient constitué il y a quatre ans un groupement d'intérêt économique (GIE), qui avait pris une participation de 61 % dans le capital du plus important distributeur de lunettes solaires français, la société Hennert.

Les actifs des quatre entreprises seront mis en commun au nom de « International de lunetterie S.A. » dont le capital sera détenu à 51 % par Plastinax (rebaptisée Sarali), 24 % par Pittion (devenu Sopi) et 18 % par Pillet (devenu Société anonyme Foulon), le reste du capital étant détenu par des petits porteurs.

MONNAIES

DOLLAR EN BAISSE DEUTSCHEMARK ET FRANC SUISSE AU PLUS HAUT

Après être descendu à ses niveaux les plus bas à Francfort et à Zurich, le dollar s'est un peu ressaisi dans la deuxième partie de la matinée mais ses cours sont restés plus bas que ceux de la veille. Il valait 2,15 DM (après être tombé jusqu'à 2,1475 DM), et 2,85 francs suisses. A Paris, la devise américaine était également en baisse mais dans une moindre proportion que vis-à-vis des monnaies fortes. Il était traité aux environs de 4,8120 francs.

Aussi, les cours du DM et du franc suisse atteignent-ils de nouveaux taux records, respectivement 2,2340 francs et 2,2820 francs. La Banque de France semble s'être résignée à ne pas défendre le franc contre la montée des devises les plus recherchées. Elle a même, mardi matin légèrement abaissé le taux au jour le jour à 9 1/4 %. D'une façon générale, les marchés restent dominés par la spéculation, mais les volumes traités sont relativement peu importants.

Les opérateurs avaient attendu en vain dans la journée de lundi un communiqué émanant de Bâle, où sont réunis les gouverneurs des principales banques centrales. Rien de précis n'a filtré des entretiens qui ont eu lieu au siège de la B.R.I., mais il semble bien que les représentants du Système de réserve fédérale (M. Arthur Burns n'est pas venu lui-même à Bâle) ont fait savoir que toute décision d'intervenir en faveur du dollar aurait un caractère politique et dépassait par conséquent leur compétence. Il est vrai qu'il y a quelque naïveté à attendre une telle décision contraire à la pratique américaine depuis plus d'un quart de siècle.

Cela dit, et comme cela est déjà arrivé dans le passé, la FED serait, vendredi, et de nouveau lundi matin, intervenue sur le marché pour de faibles quantités.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
12 DÉCEMBRE

Nouvel arrêt des cotations

Nouvel arrêt de travail lundi 12 décembre à la Bourse de Paris où, encore une fois, la procédure spéciale de cotation minimum des valeurs françaises du terme par les charges spécialistes a dû être appliquée.

Au cours de la réunion, qui s'est tenue de 12 h. 30 à 13 heures dans l'enceinte du palais Brongniart, les syndicats (C.F.D.T., C.G.T., C.F.T.C., F.O., C.G.C.) ont en effet appelé tout le personnel à poursuivre la lutte, jugeant insuffisantes les dernières propositions écrites de M. Yves Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change. Le principal point de désaccord porte, semble-t-il, sur le protocole signé le 28 décembre 1976 pour un an, qui concerne le licenciement du personnel âgé de plus de cinquante-neuf ans. Les syndicats voudraient le voir reconduit en l'état. Au contraire, compte tenu de l'amélioration de la situation de l'emploi et de la faculté accordée par les pouvoirs publics à tout salarié de cesser son activité à soixante ans, M. Flornoy désirerait le modifier.

Autres points de litige : l'amélioration du pouvoir d'achat — « Le gouvernement et les résultats prévisibles des charges nous interdisent d'aller plus loin », déclare notamment le syndic dans sa lettre adressée aux syndicats et remise à tous les employés — et le paiement des jours de grève.

Des négociations, en tout cas, doivent reprendre mardi 13 décembre entre les parties concernées. La porte n'est donc pas fermée à toute solution devant permettre un règlement du conflit. Du côté des syndicats, l'on affirme être prêt à étudier toutes nouvelles propositions.

Sur le marché de l'or, qui a fonctionné normalement, le cours du lingot a progressé de 80 F à 25 250 F, et celui du napoléon de 0,90 F à 247,80 F. Le volume des transactions a augmenté, passant de 6,64 à 9,18 millions de F.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CREDIT SUCRIER ET ALIMENTAIRE. — Le capital va être porté de 10,56 millions de francs à 15,85 millions, par distribution d'actions gratuites (une pour deux). Ces actions nouvelles porteront jouissance du 1er juillet 1977.

RAFFINERIES DE SOUFRE REUNIES. — L'exercice clos le 31 août s'est soldé par un bénéfice net de 2,12 millions de francs contre 0,97 million un an plus tôt. La marge brute d'autofinancement a atteint 4,03 millions de francs contre 3,19 millions, soit 26,81 F par action contre 21,21 F.

Le dividende global a été fixé à 13,50 F, contre 12 F un an auparavant.

UNILEVER. — La filiale américaine du groupe, Unilever United States Inc, va racheter la société National Starch and Chemical Corporation. Les actionnaires de cette dernière auront le choix : toucher 73,50 dollars en espèces par action, soit encaisser un montant égal en actions privilégiées d'une nouvelle filiale d'Unilever U.S. Inc.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 1/4 %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	9 déc.	12 déc.
Valeurs françaises ..	91,6	91,2
Valeurs étrangères ..	—	—

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	—	—

SICAV

Plac. institut.	12841 52	12407 27
1re catégorie.	10231 85	10031 22

12/12	Emission frais inclus	Rachat net
Actions Select.	139 23	132 95
Aedificandi ..	162 07	154 72
Agfimo	174 34	166 44
A.L.T.O.	156 84	148 96
America-Valor	286 43	273 44
Assurances Plac	125 99	120 28
Bourse-Invest.	*131 29	125 34
B.T.P. Valeurs	125 59	121 35
C.I.P.	279 98	.67 19
Convertibles	120 10	114 65
Convertimmo.	122 14	116 60
Drouot Invest.	175 83	167 86
Elysées-Valeurs	160 73	153 44
Epargne-Croiss.	499 46	476 81
Epargne-Inter	266 17	254 10
Epargne-Mobil	155 68	148 62
Epargne-Oblig.	138 04	131 78
Epargne Revenu	293 50	280 28
Epargne-Unie.	279 65	266 97
Epargne Valeur	170 64	162 81
Foncier Investiss	284 48	271 58
Fortune 7 ..	120 60	106 49
France-Croissance	166 56	159 01
France-Epargne	158 45	151 27
France Garantie	222 83	218 47
France-Invest.	142 52	136 06
Laffitte-Rend	108 93	103 99
Laffitte-Tokyo.	191 78	183 08
Nouv. France-Obl	286 28	273 30
France Placement	166 77	159 21
Gestion Rendem.	245 08	233 97
Gest. Sél. France	*149 30	142 53
I.M.S.I.	146 95	140 29
Indo-Valeurs.	186 82	178 35
Intercroissance	141 02	134 63
Intersélection	139 94	133 59
Livret portef.	195 28	186 41
Oblig. ttes catég	1132 51	1096 86
Paribas Gestion	161 58	154 18
Pierre Investiss	191 12	182 45
Rothschild-Exp	273 35	260 95
Sécur. Mobilière	297 10	283 63
Sélec. Croissance	538 68	514 25
Sélect. Mondiale	119 22	113 81
Sélection-Rend.	134 09	128 01
S.F.I. FR et ETR	167 09	159 52
S.I.G	252 73	240 99
Silvafrance.....	146 87	140 21
Silvam	113 98	107 78
Silvarente......	147 66	140 96
Silvinter	130 27	124 36
Sogepargne....	266 38	254 38
Sogevar	333 72	318 59
Soleil-Investiss.	175 35	167 40
U.A.P.-Investiss.	132 50	126 49
Unifoncier	288 68	275 58
Unijapon......	196 96	188 02
Uni Obligations	1563 30	1503 17
Uniprémière.	1600 49	1538 93
Unisic	133 51	127 46
Worms Investiss.	227 86	217 53
13/12		
Actigest-Etoile.	104 41	99 68
Credinter ...	138 9.	132 60
Croissance-Imm.	140 48	134 09
Euro-Croissance	141 19	134 76
Financière Privée	338 97	323 60
Fructidor	146 99	140 27
Gestion Mobilière	201 73	192 58
Mondiale Invest.	173 25	165 39
Oblisem........	131 37	125 41
Optima........	144 53	137 98
Planinter.......	278 45	265 82
Sicavimmo......	197 16	188 22
S. I. Est......	387 81	370 22
Soginco........	123 13	117 55
Soginter........	427 12	407 75
Univalor........	153 93	146 95
Valorem........	159 03	151 82

*Cours précédent

N.D.L.R. — Les cours de la séance du 12 décembre, établis par les charges spécialistes, sont ceux figurant dans la troisième colonne de notre cote du terme. Tous les autres concernent la séance précédente.

LONDRES

Toujours peu d'affaires. Déprimé par les dernières prévisions économiques peu encourageantes et la décision des pompiers de poursuivre leur grève, le marché perd du terrain. Repli des industrielles, des pétroles et des fonds d'Etat. Alourdissement des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) 157 35 contre 158 80

VALEURS	CLOTURE 12 12	COURS 13 12
Beecham	667	665
British Petroleum	858	856
Courtaulds	114	113
De Beers..	304	302
Imperial Chemical ...	366	361
Rio Tinto Zinc Corp. ..	183	184
Shell	538	532
Vickers	173	1.9
War Loan 3 1/2 % ..	35 3 4	35 5 8
*West Driefontein	25 1 2	25 1 4
*Western Holdings ..	18 1 8	18 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NEW-YORK

La reprise s'essouffle

Le mouvement de reprise enregistré en fin de semaine s'est sensiblement ralenti lundi à Wall Street. A l'issue d'une séance interrompue vingt-cinq minutes en raison d'un incident technique, l'indice Dow Jones s'inscrivait à 815,75, en progrès de 0,52 point.

Le volume des transactions a diminué à 18,5 millions de titres échangés contre 19,21 millions.

Sur 1 915 valeurs traitées, 684 ont monté, 711 ont reculé, tandis que 520 restaient inchangées.

Outre la modération de la hausse des prix de gros en novembre, annoncée en fin de semaine dernière, le marché a été favorablement impressionné par l'augmentation de 1,5 % des ventes au détail au cours du même mois.

En revanche, la chute du dollar sur les marchés des changes inquiète toujours les milieux boursiers.

Cette baisse incite pourtant un certain nombre d'investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près aux valeurs américaines, dont le prix diminue en devises.

Indices Dow Jones des transports : 213,26 (+ 0,14) ; services publics 111,64 (— 0,73).

VALEURS	COURS 9 12	COURS 12 12
Alcoa	42 5 8	42 1 4
A.T.T.	59 1 4	59 5 8
Boeing	28 1 8	28 3 8
Chase Manhattan Bank..	29	28 5 8
Du Pont de Nemours....	115 3 8	116 3 4
Eastman Kodak	50 3 8	49 7 8
Exxon	46 5 8	47 1 8
Ford	44 3 8	44 1 2
General Electric	48 1 2	48 1 4
General Foods	32 1 2	32 1 2
General Motors	63 1 2	63 1 2
Goodyear	17 3 8	17 1 4
I.B.M.	264 3 4	263 1 4
I.T.T.	31 3 8	31 5 8
Kennecott	19 1 4	19 1 4
Mobil Oil	63 1 2	63 1 4
Pfizer	26 5 8	26 3 8
Schlumberger	70 ..	70 3 8
Texaco	27 1 8	27 1 4
U.A.L. Inc.	19 3 4	19 7 8
Union Carbide	41 1 8	40 7 8
U.S. Steel	30 ...	29 7 8
Westinghouse	17 1 2	17 3 4
Xerox	48 5 8	45 3 4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12 12	13 12
1 dollar (en yens)	242 40	240 90

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Arbel, c. 72	1 p. 4	.. ..
Saca, c. 27	4 p. 3	7 80
Sodéro, c. 26	1 p. 1	.. ..
Rellucc, dr. ou c. 18 .	1 p. 20	..

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
90	4,5 % 1973.	672	673 50	674 60	673 50
330	C.N.E. 3 %..	..	1925 50	1923 80	1925 50
[illegible]	Afrique Occ.	354	353	355 50	353
[illegible]	Air liquide..	264	263 80	268 80	263 80
[illegible]	Als. Part Ind	54 50	53 50	53 50	53 50
[illegible]	Als. Superm.	143	137 50	137	137 60
[illegible]	Alsthom-Atl.	61 90	61 75	59 10	61 75
[illegible]	Applica. gaz.	156 10	155 10	160	155 10
[illegible]	Aquitaine...	339	342	339 50	342
[illegible]	— certif....	59 20	59	59 20	59
[illegible]	Arjom. Prioux.	93 10	93 50	93	93 60
[illegible]	Aux. Entrepr.	233	234	232 50	234
[illegible]	Babc.Fives.	75	75 50	75 50	75 50
[illegible]	Bail-Equip..	159 50	159 50	158	159 50
[illegible]	Bail-Invest..	193	198 50	196 50	196 50
[illegible]	B.C.T.......	73 80	74 50	71 60	74 50
[illegible]	Bazar H. V...	60 10	60 10	60 30	60 10
[illegible]	Beghin-Say..	54	53	53	50 10
[illegible]	Bic.	557	537	537	557
[illegible]	Bouygues...	385	395	396	386
[illegible]	B.S.N.-G.D...	425	416	416	425
[illegible]	— (obl.)..	820	...	...	810 10
[illegible]	Carrefour...	1375	1370	1370	1375
[illegible]	— (Obl.)..	260	260 30	260 30	260
[illegible]	Casino.....	1010	1011	1011	1010
[illegible]	CEM.......	63	63	63	63
[illegible]	Cetelem....	152 80	...		152 90
[illegible]	Charg. Réun.	149 90	149 90	149 90	149 90
[illegible]	Chiers ...	12	11 90	11 90	12
[illegible]	Chim. Rout..	89	87 50	87 50	89 90
[illegible]	Cim. Franç.	80	82 10	82 10	80
[illegible]	— (Obl.)	123	123 50	123 50	123
[illegible]	C.I.T. Alcatel	920	926	926	902
[illegible]	Club Méditer	372 60	372 90	372 90	372 50
[illegible]	C.M. Industr	168 50	164 20	164 20	164 80
[illegible]	Codetel....	106	104 70	104 70	106
[illegible]	Cofimeg....	99 90	99 20	99 20	99 90
[illegible]	Cofradel....	273	273	273	270
[illegible]	Cie Bancaire	287	287	286	287
[illegible]	C.G.E.......	265	263	263	265
[illegible]	— (Obl.).	362	362	362	362
[illegible]	C. Entrepr..	98	99	99	98
[illegible]	Dot.Foucher.	87 40	88	88	87 50
[illegible]	Créd. Com. F	94 50	95 50	95 50	94 50
[illegible]	— (Obl.).	187	186	186	187
[illegible]	Créd. Fonc..	295 10	303 50	303 10	295 10
[illegible]	C.F. Imm....	99	101	101	98
[illegible]	Créd. Indust.	84	82 50	82 50	84
[illegible]	Créd. Nat...	251 50	254 10	254 10	255
[illegible]	Crédit Nord.	50	50	50	50
[illegible]	Creus.-Loire.	61 50	63	63	61 50
[illegible]	C.S.F.......	170	170	170	*170
[illegible]	— (Obl.).	203 50	206	206	206
[illegible]	D.B.A.......	125	122 90	122 90	125
[illegible]	Denain-N.-E.	35	36 05	36 05	35 50
[illegible]	Dolfus-Mieg.	36 50	38 50	38 60	37 25
[illegible]	Dumez.....	470	485	485	480
[illegible]	Cie Gle Eaux	450 50	458	458	458

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
196	E.J. Lefebvre	205	198 50	199 50	205
63	Esso S.A.F..	63 80	63 60	63 60	63 80
179	Euratrance..	179	179	179	179
530	Europe no 1.	535	539	539	535
380	Ferodo ..	387 50	397 50	[illegible]	[illegible]
435	— obl. conv.	449	435	[illegible]	[illegible]
167	Fin. Paris BP	159	159	[illegible]	[illegible]
200	— obl. conv.	200 10	193 80	[illegible]	[illegible]
55	Fin. Un. Eur.	54	55	[illegible]	[illegible]
125	Finextel....	128	128	[illegible]	[illegible]
68	Fraissinet.	68 40	68 20	[illegible]	[illegible]
97	Fr. Pétroles	102	101	[illegible]	[illegible]
23	— (Certific.)	22 90	22 50	[illegible]	[illegible]
62	Galeries Laf.	61	60	[illegible]	[illegible]
139	Gle d'Entr..	135 60	136	[illegible]	[illegible]
90	Gle Fonderie	90	85	[illegible]	[illegible]
186	Générale Occ	180	180	[illegible]	[illegible]
191	Gr. Tr. Mars.	176	186	[illegible]	[illegible]
167	Guyenne-Gas	151	153 90	[illegible]	[illegible]
169	Hachette...	164 80	165 90	[illegible]	[illegible]
67	Imetal.....	61 90	60 90	[illegible]	[illegible]
345	Inst. Mérieux	342 20	351 50	[illegible]	[illegible]
117	J. Borel Int	115	110	[illegible]	[illegible]
79	Jeumont Ind.	77	76 30	[illegible]	[illegible]
58	Kali Ste Th.	57 50	56 90	[illegible]	[illegible]
36	Kléber-Col.	34 10		[illegible]	[illegible]
170	Lab. Bellon..	167	166	[illegible]	[illegible]
165	Lafarge ..	147 10	151	[illegible]	[illegible]
275	— (oblig.)..	273	273	[illegible]	[illegible]
240	La Hénin....	226	224 90	[illegible]	[illegible]
1510	Legrand.	1447	1438	[illegible]	[illegible]
170	Locabail...	170 50	170	[illegible]	[illegible]
134	Locafrance	122 60	123	[illegible]	[illegible]
285	Locindus	285	285 10	[illegible]	[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12 12	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 844	4 835	4 83
Allemagne (100 DM)	221 250	221 610	221
Belgique (100 F.)	14 034	14 071	14 025
Pays-Bas (100 fl.)	204 840	204 980	204
Danemark (100 krd)	79 820	80 190	79 000
Suède (100 krs)	100 900	100 860	101
Norvège (100 k.)	90 540	90 750	90 250
Grande-Bretagne (£ 1) ..	8 869	8 867	8 850
Italie (1 000 lires)	5 515	5 505	5 560
Suisse (100 fr.)	226 680	227 410	226
Autriche (100 sch.)	30 830	30 925	30 850
Espagne (100 pes.)	5 859	5 888	5 780
Portugal (100 esc.)	11 910	11 920	11 500
Canada ($ can. 1)	4 439	4 420	4 365

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12 12
Or fin (kilo en barre) .	25160	25200
Or fin (kilo en lingot) ...	25170	25250
Pièce française (20 fr.)..	246 90	247 80
Pièce française (10 fr.)..	216 50	222
Pièce suisse (20 fr.)....	228	226 80
Union latine (20 fr.)....	219 50	219 50
Souverain	232 20	236 40
Pièce de 20 dollars	1124 80	1126
Pièce de 10 dollars	634	635
Pièce de 5 dollars	341	
Pièce de 50 pesos	1052	1058
Pièce de 10 florins	230	236

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 13 décembre 1977 a été tiré à 581 919 exemplaires.

En Éthiopie

LES MAQUISARDS ÉRYTHRÉENS ONT LANCÉ UNE VASTE OFFENSIVE CONTRE MASSAOUAH

L'Éthiopie pourrait subir, dans les prochains jours, son plus grave revers militaire en Érythrée depuis le déclenchement de la guérilla en 1963. Le Front populaire de libération (F.P.L.E.), l'un des deux mouvements luttant pour l'indépendance de l'ancienne colonie italienne rattachée à l'Éthiopie en 1962, affirme en effet s'être emparé d'une partie du port stratégique de Massaouah, sur la mer Rouge. Un porte-parole du F.P.L.E. à Rome, M. Ermiad Debesai, a déclaré lundi soir 12 décembre, que les combattants du Front, après avoir conquis à la fin de la semaine dernière les villes de Dogali et Domgolo, contrôlant l'axe routier reliant ce port à Asmara, avaient lancé une offensive contre Massaouah et se seraient déjà assuré le contrôle d'un des quatre quartiers de la ville.

Des combats au corps à corps font rage depuis quatre jours dans les rues, a-t-il précisé. Les troupes gouvernementales et leurs conseillers urbains s'apprêteraient à se replier dans les îles Darlak où des puits et des tranchées ont été creusés. Trente-cinq chars éthiopiens auraient été capturés par les maquisards.

En Argentine

DEUX RELIGIEUSES FRANÇAISES ONT ÉTÉ ENLEVÉES PAR DES INCONNUS

Buenos-Aires (A.F.P.). — Deux religieuses françaises des missions étrangères ont été enlevées les 8 et 10 décembre à Buenos-Aires par des inconnus armés, apprend-on de source diplomatique française. Il s'agit de Mme Alice Domon, en religion Sœur Alicia, enlevée à la porte d'une église le 8 décembre par des hommes armés, et de Mme René Duquet, en religion Sœur Léonie, emmenée par quatre inconnus, le 10 décembre, de son domicile de la paroisse Saint-Paul.

Ces religieuses, toutes deux originaires du Doubs, semblent avoir été en rapport avec le groupe de femmes argentines, mères ou parentes d'un nombre non précisé de disparus, et qu'on a surnommées, dans les milieux officiels, *« les folles de la place de Mayo »*, lieu où elles manifestent tous les jeudis depuis six mois pour exiger d'être informées sur le sort des leurs.

Le consul général de France est intervenu auprès du ministère des affaires étrangères et auprès de la police argentine. Il a également informé la nonciature des deux disparitions. Un porte-parole de la police fédérale a déclaré, officiellement, que ses services n'avaient pas procédé à l'arrestation de ces personnes.

La restructuration de l'industrie des engrais

Rhône-Poulenc est candidat au rachat des actifs du groupe Gardinier

Nouvel épisode au long feuilleton de la restructuration de l'industrie des engrais en France : Rhône-Poulenc s'apprête à déposer sa candidature en vue de racheter les actifs du groupe Gardinier en France, qui s'était récemment entendu avec le hollandais U.K.F. (Unie van Kunstmest-fabrieken BV) pour lui en céder le contrôle.

Rhône-Poulenc proposerait de marier Gardinier à la Générale des engrais (GESA), sa filiale à 50 %, tout en préservant la personnalité des deux entreprises, ce qui permettrait au groupe Gardinier de maintenir les liens noués avec la coopération agricole. Ce dépôt de candidature est fait en plein accord avec PUK, qui détient l'autre moitié du capital de la GESA.

L'entrée en scène de Rhône-Poulenc n'est pas à proprement parler une surprise. Fermement opposés à la prise de contrôle de Gardinier par U.K.F., les pouvoirs publics, depuis le dépôt de la demande d'investissement faite le 3 octobre dernier par le groupe hollandais, recherchaient activement une solution française. Elle aurait pu venir de la COFAZ (66,5 % Pierrefitte-Auby, 33,5 % Total). Mais il aurait fallu dès lors trouver des partenaires pour reprendre les unités de Gardinier qui auraient fait double emploi avec celles de la COFAZ. Des contacts positifs avaient été pris entre la COFAZ et CdF-Chimie portant sur la reprise par la firme d'État de la part de la production d'ammoniaque revenant à Gardinier dans le complexe d'A.P.C., à Toulouse.

Mais une autre usine était dans la balance et il n'y avait guère que la GESA pour la racheter. La restructuration de l'industrie privée des engrais (GESA-COFAZ) étant au point mort depuis l'été, les pouvoirs publics ont rapidement abandonné cette idée pour se tourner vers Rhône-Poulenc. M. J. Gandois, directeur général du groupe chimique, avait déjà à plusieurs reprises déclaré que Rhône-Poulenc n'entendait pas se désengager des engrais. Au contraire. La solution d'un rapprochement avec COFAZ n'apparaissant plus possible, pourquoi ne pas chercher ailleurs le moyen de renforcer la position de GESA. Le ministre de l'industrie n'a donc pas eu grand mal à persuader Rhône-Poulenc d'entrer en lice. Dans le concert européen, Gardinier + GESA pèseront lourd (2,7 milliards de francs de chiffres d'affaires). Ensemble, les deux firmes couvriront 22 % du marché français des engrais azotés et aussi 29 % du marché des engrais complexes.

Reste maintenant à savoir quelle sera la réaction d'U.K.F., disposé il y a encore quelques semaines à faire jouer tous les ressorts des règlements communautaires pour prendre le contrôle de Gardinier. À Heerlen, au siège du groupe D.S.M., actionnaire à 75 % d'U.K.F., on se borne à déclarer que *« rien n'est encore joué dans cette affaire »*. De leur côté, les frères Gardinier, eux aussi fermement décidés à voir aboutir leur accord avec U.K.F., ne semblent plus aussi catégoriques. *« Nous serons lucides à toute proposition »*, nous a déclaré M. Xavier Gardinier.

Dernier point : où Rhône-Poulenc, dont la situation financière n'est guère florissante, trouvera-t-il l'argent (environ 150 millions de francs) pour racheter les actifs Gardinier en France ? Selon certains avis autorisés, l'État pourrait être amené à fournir un soutien financier au groupe chimique.

ANDRÉ DESSOT.

L'ESPAGNE EXPULSE LES ARGENTINS ET LES ITALIENS IMPLIQUÉS DANS L'ENLÈVEMENT DE M. REVELLI-BEAUMONT

Le ministère de l'intérieur espagnol a décidé, lundi 12 septembre, l'expulsion sous quarante-huit heures des sept ressortissants argentins et du citoyen italien accusés d'avoir participé à l'enlèvement de M. Luchino Revelli-Beaumont, ancien directeur général de Fiat-France, enlevé le 13 avril à Paris et libéré le 11 juillet. Un porte-parole du comité créé pour s'opposer à l'extradition des huit inculpés a annoncé, ce mardi 13 décembre, cette expulsion dont le délai expire mercredi 14 décembre à 11 heures G.M.T. Le tribunal d'audience de Madrid avait rejeté, le 5 décembre, la demande d'extradition formulée par la France (« le Monde » des 7 et 9 décembre) à l'encontre de ces suspects.

Le même tribunal doit examiner, ce mardi 13, une autre demande d'extradition présentée par le gouvernement argentin à l'encontre de l'un des huit Argentins, M. Victor-Oscar Castillo, pour des faits antérieurs à l'enlèvement de M. Revelli-Beaumont.

« L'HUMANITÉ » « DÉPLORE » QUE L'ÉCRIVAIN HANS JOACHIM SCHADLICH AIT DU QUITTER LA R.D.A.

L'écrivain est-allemand Hans Joachim Schädlich, à qui les autorités de R.D.A. avaient tout d'abord refusé l'autorisation d'émigrer, a finalement pu quitter Berlin-Est à la fin de la semaine dernière pour Berlin-Ouest, puis Hambourg, a-t-on appris lundi 12 décembre. Agé de quarante-deux ans, il est connu en Allemagne fédérale grâce à un recueil de nouvelles publié à Hambourg et dont Günter Grass a déclaré qu'il s'agissait de *« l'œuvre la plus marquante écrite en allemand ces dernières années »*. Ces nouvelles, d'un caractère assez satirique, avaient valu à Hans Joachim Schadlich l'interdiction de publier ses œuvres en République démocratique allemande.

Commentant son départ pour l'Allemagne fédérale, le correspondant du quotidien communiste *l'Humanité* à Berlin-Est écrit : *« Comment peut-il donc se faire qu'un écrivain soit autorisé à publier à l'Ouest ce qu'il ne peut dire dans son propre pays ? (...) La politique culturelle de la R.D.A. a nombre de côtés positifs : par exemple, le déblocage de l'instruction, l'accès à la culture pour tous. Elle a ouvert la culture à un bien plus large public, y compris pour la littérature. Mais elle souffre incontestablement des limitations imposées à la liberté d'expression. (...) Une société socialiste devrait pourtant supporter, sinon même solliciter la critique, fût-elle excessive. Comment ne pas déplorer que les écrivains qui ont quitté ce pays n'y aient pu trouver leur place ? »*

(Lire page 15 les déclarations de M. Kanapa sur les problèmes du mouvement communiste international.)

AU CONSEIL RÉGIONAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les élus refusent, pour l'instant, de financer le plan de développement gouvernemental

De notre correspondant

Montpellier. — C'est dans un climat orageux que s'est réuni, lundi 12 décembre, le conseil régional du Languedoc-Roussillon, sous la présidence de M. Edgar Tailhades, sénateur du Gard (P.S.).

Devant la préfecture, trois délégations ont manifesté : des propriétaires de « chalandonnettes », qui demandaient réparation des malfaçons, des enseignants du lycée d'enseignement professionnel de Carcassonne, qui réclamaient l'agrandissement de leur établissement, et des habitants du canton de Bessèges qui craignent pour l'emploi dans le bassin minier des Cévennes. Ces délégations furent reçues à la préfecture par le bureau du conseil régional.

A l'intérieur de la préfecture, le programme d'action gouvernemental en faveur du Languedoc-Roussillon a subi les vives attaques des élus communistes qui l'ont rejeté en bloc, et des socialistes et radicaux de gauche, qui se sont montrés plus nuancés.

M. Robert Jonis, conseiller général du Gard (P.C.), a déclaré : *« Nous ne sommes pas des marchands d'illusion. Nous ne cautionnerons pas ce plan qui a pour objectif de faire payer une population déjà ruinée. »*

Pour les socialistes, M. Georges Frêche, député du Gard et maire de Montpellier, a commenté les mesures des pouvoirs publics avec dureté : *« Je ne pense pas que ce projet sauve la région. Il s'agit d'une opération pour permettre aux candidats de la majorité en perdition dans la région d'avoir un semblant d'activité. »*

M. Frêche s'est toutefois refusé à rejeter en bloc le plan du gouvernement, mais pour l'avenir, il ne voit pas d'autre solution en dehors d'une planification démocratique au sein d'une assemblée élue au suffrage universel disposant elle-même des impôts qu'elle aurait votés.

Même chez les élus de la majorité, les critiques n'ont pas manqué. Les représentants de la Lozère, par exemple, ont regretté les transferts de charges, notamment sur les routes, pour lesquelles l'État demande la participation de la région à 50 %.

M. Léon Grégory, sénateur (soc. indép.) des Pyrénées-Orientales, et M. Paul Alduy, député (app. réf.), maire de Perpignan, ont réclamé le vote des crédits pour la centrale solaire de Haute-Cerdagne. *« En cas de refus, nous demanderons,* a déclaré M. Alduy, *l'autonomie du Roussillon. Au moment où la Catalogne espagnole s'engage vers l'autonomie, il ne sera pas possible dans les dix années qui viennent d'empêcher un mouvement catalaniste français. Si le Roussillon français obtient un minimum d'aide du gouvernement et de la région, il restera à coup sûr à l'intérieur des frontières françaises. »*

En réponse, M. Maurice Lambert, préfet de région, a précisé qu'on ne pouvait à la fois reprocher au gouvernement de ne rien faire et prétendre, lorsqu'il agit, que les mesures prises sont électoralistes. Des infléchissements pourront éventuellement être apportés.

Une motion du parti socialiste et des radicaux de gauche fut adoptée par ces derniers, les communistes et les représentants de la majorité s'abstenant. La motion renvoie les décisions à la session budgétaire de janvier.

ROGER BECRIAUX.

● *Des délégations* de plusieurs entreprises de la région parisienne (Chaix, Hélio-Cachan, Idéal-Standard) ont occupé ce mardi matin 13 décembre la salle du conseil régional d'Île-de-France où avait lieu la séance budgétaire. Les manifestants demandaient au conseil régional de prendre des mesures en faveur de l'emploi en région parisienne et exigeaient un débat sur ce sujet.

Le préfet de région, M. Lucien Lanier, a demandé aux manifestants d'évacuer la salle (ce qu'ils ont fait en fin de matinée) et la séance a été reportée à ce mardi après-midi.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le conseil des ministres de l'agriculture des Neuf* a autorisé le 13 décembre la France à dévaluer le « franc vert » de 2,5 % à partir du 1er février prochain. Paris avait pris cette décision le 1er décembre dernier. Elle se traduira par une diminution des montants compensatoires monétaire applicables à la France qui passeront de 16,9 % à 14 %. — *(A.F.P.)*

● *Les prix de gros au Japon* ont baissé de 0,7 % en novembre par rapport à octobre. En un an (novembre 1977 comparé à novembre 1976), l'indice a baissé de 0,9 %. Cette diminution s'explique en partie par l'appréciation du yen.

● *M. Sergio Romano,* premier conseiller puis ministre conseiller à l'ambassade d'Italie à Paris depuis 1968, a été nommé directeur général des affaires culturelles au ministère des affaires étrangères italien. Au cours d'une réception le 12 décembre à l'hôtel de Brienne, siège de l'Institut culturel italien, les très nombreux amis qu'il s'était faits dans les milieux les plus divers de la vie française lui ont exprimé leur sympathie. M. Sergio Romano a publié aux éditions du Seuil, en français, une *Histoire de l'Italie, du Risorgimento à nos jours* (*le Monde* du 8 juin).